This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

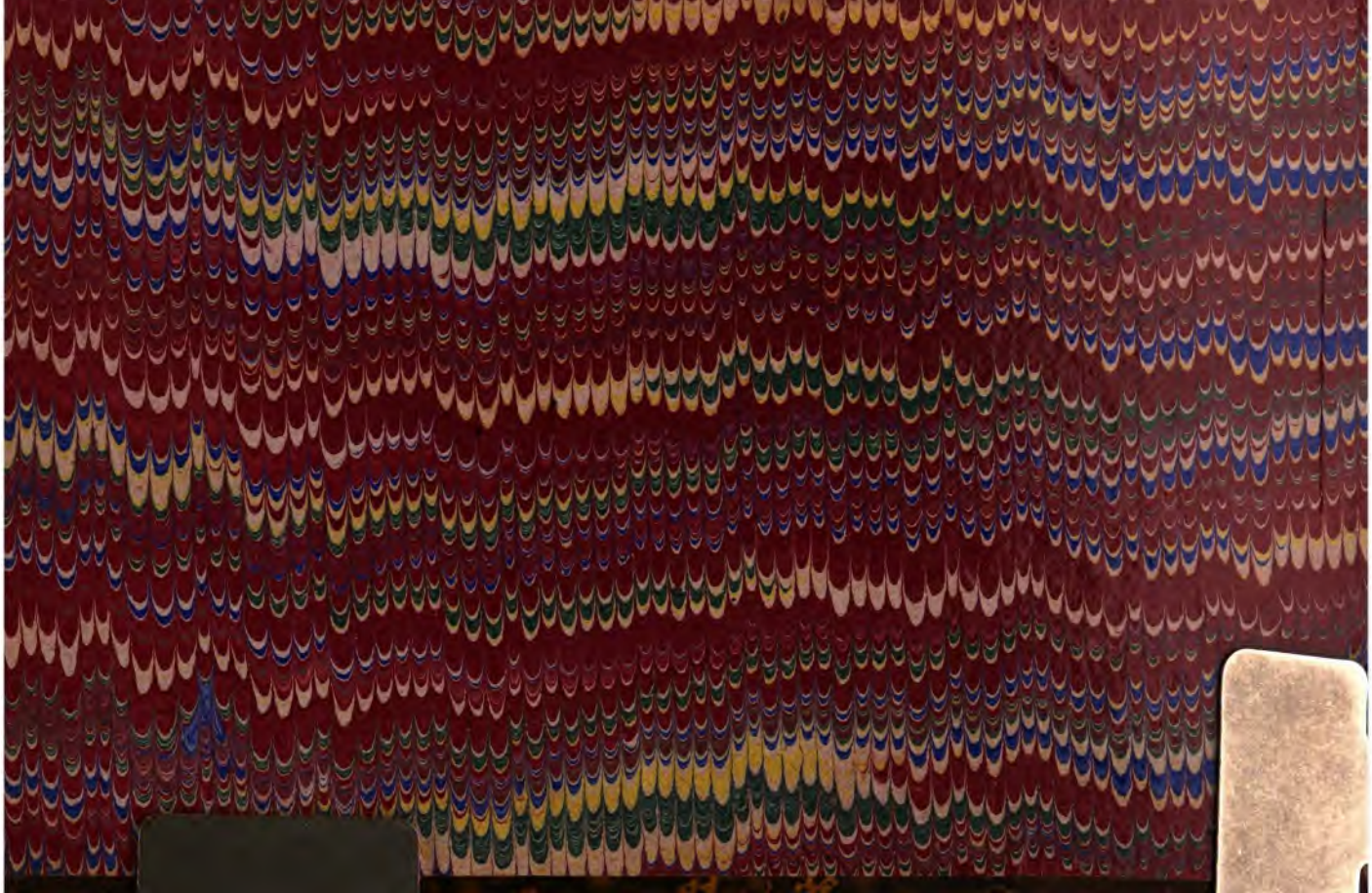

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

MÉLANGES

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

MÉLANGES

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

DE L'IMPRIMERIE DE CH. LAHURE

RUE DE VAUGIRARD, 9

—

M DCCC LVI

DC
4
.568
1856
v.1

G.L
Contin
Gottschalk
9.26.55
94720

LISTE

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

DES

MEMBRES ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS.

I. — 1820. — M. BÉRARD, ancien Receveur général des finances, rond-point de la porte Maillot, n° 12.

II. — 1820. — M. le Comte ÉDOUARD DE CHABROL, ancien Maître des requêtes au Conseil d'État, au château du Molay, par Littry (Calvados).

III. — 1829, 16 mars. — M. le Comte DE LA BÉDOYÈRE, ancien Colonel de cavalerie, rue Saint-Dominique, n° 51.

IV. — 1843, 5 avril. — M. le Baron JÉRÔME PICHON, *Président*, quai d'Anjou, n° 17.

V. — 1843, 3 mai. — M. ARMAND CIGONGNE, ancien Agent de change, *Trésorier*, rue de Provence, n° 4.

VI. — 1844, 25 décembre. — M. YÉMENIZ, à Lyon.

VII. — 1845, 26 mars. — M. le Baron DUNOYER DE NOIRMONT, ancien Maître des requêtes au Conseil d'État, rue Royale-Saint-Honoré, n° 5.

VIII. — 1846, 20 mai. — M. le Comte LANJUINAIS, rue Basse-du-Rempart, n° 30.

IX. — 1846, 20 mai. — M. ERNEST DE SERMIZELLES, à Quincize, par Chassy en Morvan (Nièvre).

X. — 1846, 3 juin. — M. LEROUX DE LINCY, *Secrétaire*, passage Sainte-Marie, n° 11 *bis*.

XI. — 1846, 3 juin. — M. BENJAMIN DELESSERT, rue Montmartre, n° 176.

XII. — 1846, 22 juillet. — Madame GABRIEL DELESSERT, rue Basse, n° 5, à Passy.

XIII. — 1847, 13 janvier. — M. le Baron

ERNOUF, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 47.

XIV. — 1847, 27 janvier. — M. le Comte DE LABORDE, de l'Académie des Inſcriptions, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 11.

XV. — 1847, 27 janvier. — M. PROSPER MÉRIMÉE, Membre du Sénat, de l'Académie françoiſe & de celle des Inſcriptions, Inſpecteur des Monumens hiſtoriques, rue de Lille, n° 52.

XVI. — 1849, 21 février. — M. GRANGIER DE LA MARINIÈRE, rue d'Amſterdam, n° 46.

XVII. — 1849, 21 février. — M. le Comte FOY, rue de l'Univerſité, n° 101.

XVIII. — 1851, 28 mai. — M. RAOUL DE LIGNEROLLES, rue d'Alger, n° 6.

XIX. — 1851, 24 décembre. — M. le Comte HENRY DE CHAPONAY, rue de Bourbon, n° 36, à Lyon.

XX. — 1852, 29 février. — M. DURIEZ DE VERNINAC, Attaché d'ambaſſade, rue du Havre, n° 2.

XXI. — 1852, 14 janvier. — M. le Comte GEORGES DE SOULTRAIT, Membre non réſidant du Comité hiſtorique des Arts & Monumens, à Mâcon.

XXII. — 1852, 26 mai. — Madame STANDISH, née NOAILLES, rue d'Aſtorg, n° 6.

XXIII. — 1852, 15 décembre. — Madame la Ducheſſe DE MOUCHY, rue d'Aſtorg, n° 10.

XXIV. — 1852, 15 décembre. — M. le Baron FRÉD. DE JANZÉ, rue de la Ville-l'Évêque, n° 4.

MEMBRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

I. — 1854, 11 janvier. — M. le Marquis DE BÉRENGER, place du Palais-Bourbon, n° 4. M. A.

II. — 1856, 29 janvier. — M. PROSPER BLANCHEMAIN, Bibliothécaire adjoint du Miniſtère de l'Intérieur, rue de l'Eſt, n° 7. M. A.

III. — 1856, 12 mars. — M. PAULIN PARIS, Membre de l'Académie des Inſcriptions,

Profeſſeur au Collége de France, &c., rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 14. M. A.

IV. — 1821. — M. le Prince ALEXANDRE LABANOFF, à Saint-Pétersbourg. A. E.

V. — 1855, 23 janvier. — M. BERIAH BOTFIELD, de Norton-Hall (Daventry), ancien Membre du Parlement, Membre de la Société Philobiblon de Londres & du Roxburghe-Club, à Decker-Hill (Shiffnal). A. E.

MEMBRES CORRESPONDANS.

La SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES (1).
La SOCIÉTÉ PHILOBIBLON de Londres.

---

(1) Cette ſociété, fondée en 1835, ſe compoſe de MM. A. Kreglinger, archiviſte à Anvers. — R. Chalon, receveur des contributions à Bruxelles, *Préſident*. — V. Defuiſſeaux, conſeiller provincial à Mons. — A. de Courtray, médecin. — Aug. Baron, profeſſeur à l'Univerſité de Bruxelles. — Le chanoine de Ram. — B. Derive, directeur d'uſine à Haumont. — B. Renard, architecte à Tournay. — A. Dinaux, à Valenciennes. — Victor François, profeſſeur à l'Univerſité catholique de Louvain. — L. Gachard, archiviſte général de Belgique. — H. Rouſſelle, avocat. — André Deſcamps, vicaire général de Tournay. — Ém. Hoyois. — Le marquis de Godefroid, à Lille. — Aug. Lacroix, archiviſte de Hainaut, *Tréſo-*

MEMBRES HONORAIRES.

M. le Marquis DU ROURE.

M. l'Abbé COSTANZO GAZZERA, Membre de l'Académie de Turin. A. E.

---

rier. — Th. de Jonghe. — Adrien Letellier, avocat, *Vice-Préſident.* — M. Polain, archiviſte de Liége. — Ad. Mathieu. — L. Vandeweyer, ambaſſadeur à Londres. — Camille Wins, avocat, *Secrétaire.* — C. Serrure, profeſſeur à l'Univerſité de Gand. — Ém. Gachet. — Louis Joly.

LISTE

PAR ORDRE SUCCESSIF

DES

MEMBRES ANCIENS ET ACTUELS

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS.

I.

M. le Marquis DE CHATEAUGIRON (1),

Nommé honoraire le 11 février 1846, remplacé, le 27 janvier 1847, par

M. PROSPER MÉRIMÉE.

II.

M. DE PIXÉRÉCOURT,

Démiſſionnaire le 7 mai 1838, remplacé, le 5 février 1840, par

M. le Duc DE CARAMAN,

Démiſſionnaire le 15 octobre 1843, remplacé, le 20 mai 1846, par

M. le Comte LANJUINAIS.

---

(1) Les premiers membres dont le nom n'eſt pas précédé d'une date ſont les fondateurs de la Société.

III.

M. le Baron WALCKENAËR,

Démiſſionnaire en 1836, remplacé, le 17 février 1836, par

M. le Baron CREUZÉ DE LESSER,

Décédé, remplacé, le 5 février 1840, par

M. JULES JANIN,

Démiſſionnaire le 5 avril 1843, remplacé, le 25 décembre 1844, par

M. YEMENIZ.

IV.

M. DE MALARTIC,

Démiſſionnaire le 7 avril 1844, remplacé, le 3 juin 1846, par

M. BENJAMIN DELESSERT.

V.

M. DURAND DE LANÇON,

Démiſſionnaire le 2 août 1844, remplacé, le 17 juin 1846, par

Madame la Vicomteſſe DE NOAILLES,

Décédée le 13 ſeptembre 1851, remplacée, le 24 décembre, par

M. le Comte HENRY DE CHAPONAY.

VI.

M. BÉRARD.

VII.

M. le Comte Édouard de CHABROL.

VIII.

M. le Vicomte de Morel-Vindé,

Mort en 1843, remplacé, le 5 avril, par

M. le Baron Jérôme PICHON.

IX.

1820, 30 janvier. — Madame la Maréchale Ducheſſe de Raguse,

Démiſſionnaire le 5 avril 1843, remplacée, le 26 mars 1845, par

M. le Baron DUNOYER DE NOIRMONT.

X.

1820, 30 janvier. — M. Sensier,

Démiſſionnaire le 5 avril 1837, remplacé, le 26, par M. Coste,

Décédé le 5 mai 1851, remplacé par

M. Raoul de LIGNEROLLES.

XI.

1820, 13 février. — M. le Duc de Poix,

Décédé le 1er août 1846, remplacé, le 10 mars 1847, par

M. Auguste Le Prevost,

Démiſſionnaire le 12 décembre 1854, remplacé par

Madame la Ducheſſe de MOUCHY (adjointe le 15 décembre 1852).

XII.

1820, 13 février. — M. Hély d'Oissel,

Mort en 1833, remplacé, le 24 février, par

M. Feuillet de Conches,

Démiſſionnaire le 3 mai 1843, remplacé, le 6 mai 1846, par

M. le Comte de Charpin-Fougerolles,

Démiſſionnaire le 11 janvier 1854, remplacé par

Madame STANDISH, née NOAILLES (adjointe le 26 mai 1852).

XIII.

1820, 27 février. — M. le Marquis du Roure,

Démiſſionnaire le 2 mars 1848, remplacé, le 21 février 1849, par

M. GRANGIER de LA MARINIÈRE.

XIV.

1820, 27 février. — M. Hippolyte de La Porte,

Décédé le 29 février 1852, remplacé par

M. DURIEZ de VERNINAC (adjoint le 14 janvier 1852).

XV.

1820, 27 février. — M. DE MONMERQUÉ,

Démissionnaire le 15 avril 1843, remplacé, le 11 février 1846, par

M. le Marquis DE COISLIN,

Démissionnaire le 14 décembre 1853, remplacé par

M. le Comte GEORGES DE SOULTRAIT (adjoint le 14 janvier 1852).

XVI.

1820, 27 février. — M. COULON,

Mort en 1830, remplacé, à la fin de cette année, par

M. le Comte DE SAINT-MAURIS,

Démissionnaire le 26 avril 1848, remplacé, le 21 février 1849, par

M. le Comte FOY.

XVII.

1820, 27 février. — M. le Duc DE CRUSSOL,

Mort en 1837, remplacé, le 26 avril, par

M. le Comte d'HAUTERIVE,

Démissionnaire en 1844, remplacé, le 22 juillet 1846, par

Madame GABRIEL DELESSERT.

XVIII.

1820, 3 avril. — M. le Comte LÉON D'OURCHES,

Mort en 1843, déclaré antérieurement démissionnaire, remplacé, le 15 mars 1843, par

M. le Comte Charles de L'Escalopier,

Démissionnaire le 28 janvier 1846, remplacé, le 27 janvier 1847, par

M. le Comte Léon de LABORDE.

XIX.

1820, 3 avril. — M. le Chevalier Langles,

Mort en 1824, remplacé, le 9 février, par

M. le Comte de Corbière,

Déclaré démissionnaire le 5 avril 1843, remplacé, le 17 février 1844, par

M. le Comte d'Ussy,

Décédé le 23 avril 1845, remplacé, le 13 janvier 1847, par

M. le Baron ERNOUF.

XX.

1820, 3 avril. — M. Dubois de Lille,

Mort en 1825, remplacé, le 9 janvier 1826, par

M. Charles Nodier,

Démissionnaire le 5 février 1829, remplacé, le 16 mars, par

M. le Comte de LA BÉDOYÈRE.

XXI.

1820, 30 avril. — M. le Marquis Garnier,

Mort le 8 octobre 1821, remplacé, le 24 décembre, par

M. GUILLAUME (de Besançon),

Démissionnaire le 5 avril 1843, remplacé, le 14 janvier 1846, par

M. LÉON TRIPIER,

Démissionnaire le 12 décembre 1854, remplacé par

M. le Baron DE JANZÉ (adjoint le 15 décembre 1852).

XXII.

1821, avant avril. — M. le Chevalier ARTAUD DE MONTOR,

Démissionnaire le 1er mars 1843, remplacé, le 3 mai 1843, par

M. ARMAND CIGONGNE.

XXIII.

1821, avant avril. — M. l'Abbé DE LA BOUDERIE,

Démissionnaire, remplacé, le 5 février 1840, par

M. le Marquis DE CHOISEUL D'AILLECOURT,

Démissionnaire le 7 février 1844, remplacé, le 3 juin 1846, par

M. LE ROUX DE LINCY.

XXIV.

1821, avant avril. — M. le Marquis DE FORTIA D'URBAN,

Mort à la fin de 1843, remplacé, le 20 mai 1846, par

M. ERNEST DE SERMIZELLES.

MEMBRES ADJOINTS.

I.

1852, 14 janvier. — M. DURIEZ DE VERNINAC,

Titulaire le 29 février, remplacé, le 15 décembre 1852, par

M. le Baron DE JANZÉ (titulaire le 12 décembre 1854).

II.

1852, 14 janvier. — M. le Comte GEORGES DE SOULTRAIT,

Titulaire le 14 décembre 1853, remplacé, le 11 janvier 1854, par

M. le Marquis DE BÉRENGER.

III.

1852, 26 mai. — Madame STANDISH, née NOAILLES,

Titulaire le 11 janvier 1854, remplacée, le 29 janvier 1856, par

M. PROSPER BLANCHEMAIN.

IV.

1852, 15 décembre — Madame la Ducheſſe DE MOUCHY,

Titulaire le 12 décembre 1854, remplacée, le 12 mars 1856, par

M. PAULIN PARIS.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

I. — 1821. — Le Prince ALEXANDRE LABANOFF.

II. — 1821, 25 mai. — Lord SPENCER.

III. — 1821, 25 mai. — Le Rév. FROGNALL DIBDIN.

Ces deux derniers membres ont été rayés de la liſte le 1er mars 1843.

IV. — 1824, 9 février. — Le Comte ORLOFF.

V. — 1827, 3 ſeptembre. — Le Baron de REIFFENBERG.

Décédé le 18 avril 1850.

VI. — 1827, 3 ſeptembre. — M. l'Abbé COSTANZO GAZZERA.

Nommé membre honoraire le 15 décembre 1852.

VII. — 1855, 23 janvier. — M. BERIAH BOTFIELD.

MEMBRES CORRESPONDANS.

La SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES.

1854. — La SOCIÉTÉ PHILOBIBLON de Londres.

MEMBRES HONORAIRES.

1820. — M. le Marquis DE CHATEAUGIRON,

Mort en 1848.

1852. — M. l'Abbé COSTANZO GAZZERA.

1855. — M. le Marquis DU ROURE.

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS.

ARTICLE PREMIER.

La Société des Bibliophiles françois eſt inſtituée pour entretenir & propager le goût des livres, pour publier ou reproduire des ouvrages inédits ou rares, mais ſurtout pouvant intéreſſer l'hiſtoire, la littérature ou la langue françoiſe, & pour perpétuer dans ſes publications les traditions de l'ancienne imprimerie françoiſe.

ART. 2.

La Société des Bibliophiles françois ſe compoſe de vingt-quatre membres.

Elle pourra s'adjoindre cinq aſſociés étrangers ou membres adjoints.

Ces derniers payeront la cotiſation annuelle, recevront les publications & prendront part aux délibérations de la Société, mais ne pourront concourir à ſes élections. Ils deviendront de droit membres titulaires, à l'ancienneté, par le ſeul fait d'une vacance.

ART. 3.

Pour faire partie de la Société, il faudra en avoir fait la demande dans une lettre adreſſée au Préſident, & être préſenté par deux membres.

L'admiſſion aura lieu au ſcrutin ſecret & ſans ballottage. Le ſcrutin ſera réitéré juſqu'à ce qu'un des candidats ait réuni la majorité abſolue des ſuffrages des membres préſens.

ART. 4.

Aucune perſonne faiſant le commerce de livres ne pourra être admiſe dans la Société.

ART. 5.

La Société ſe réunit deux fois par mois.

ART. 6.

La Société nommera chaque année un Préſident, un Secrétaire & un Tréſorier. Le Préſident pourra faire les fonctions de Secrétaire.

Les membres du Bureau ſont élus pour un an; cependant ils pourront être continués.

ART. 7.

Toute déciſion ſera priſe à la majorité des voix des

membres préſens, & au ſcrutin ſecret toutes les fois qu'il ſera réclamé par un membre.

ART. 8.

Toute diſcuſſion politique eſt interdite aux ſociétaires aſſemblés.

ART. 9.

Les procès-verbaux des ſéances, rédigés par le Secrétaire ou par le Préſident faiſant fonctions de Secrétaire, ſeront inſcrits ſur un regiſtre tenu à cet effet. Ils ſeront ſignés par tous les membres préſens à la ſéance.

ART. 10.

Tous les ans, dans la première ſéance du mois de janvier, chaque ſociétaire verſera entre les mains du Tréſorier la ſomme de cent francs à titre de ſouſcription pour l'année échue.

Les diſpoſitions du préſent article pourront ne pas être appliquées aux aſſociés étrangers.

ART. 11.

Le Tréſorier préſentera ſes comptes dans la ſeconde ſéance du mois de mai. Ils ſeront diſcutés & approuvés par la Société.

ART. 12.

Tous les ans, le Préſident, ou, à ſon défaut, le Secrétaire, adreſſera aux membres de la Société un compte

rendu des principales décisions qui auront été prises dans les séances de l'année. Le compte du Trésorier y sera annexé au moins en extrait.

ART. 13.

Les noms des membres qui n'auront pas acquitté leur cotisation seront portés sur le compte rendu annuel; si un membre laisse écouler deux ans sans payer sa cotisation, il sera considéré comme démissionnaire.

L'obligation imposée ci-après par les articles 20 & 21, pèsera sur lui à partir de la première année dont il n'aura pas acquitté la cotisation, & dans laquelle il sera censé avoir donné sa démission.

Si donc la Société avoit entrepris une publication longue & dispendieuse, il pourra être contraint à acquitter les cotisations de quatre années : l'une due en qualité de membre, & les trois autres en vertu des articles 20 & 21.

ART. 14.

Le montant des souscriptions sera employé :

1° A faire imprimer soit des ouvrages françois inédits ou devenus très-rares, soit des ouvrages en langue étrangère avec la traduction.

2° A acquitter toutes dépenses régulièrement votées par la Société, telles que rachat d'exemplaires de ses publications, menus frais, &c.

ART. 15.

Dans l'une des séances du mois de mai, la Société choi-

ſira, parmi les différens ouvrages dont la publication lui aura été proposée, celui ou ceux qui devront être publiés. L'adoption devra avoir lieu à la majorité des deux tiers des membres préſens.

ART. 16.

La publication ſera préparée par un ou pluſieurs membres déſignés par la Société. Elle pourra néanmoins adopter un travail qui lui ſeroit préſenté par une perſonne étrangère.

ART. 17.

La Société fera toujours imprimer ſur un papier ou dans un format particulier, pour chacun de ſes membres, un exemplaire de l'ouvrage dont elle aura arrêté la publication. Ces exemplaires ſpéciaux devront ſe diſtinguer notablement du reſte de l'édition deſtiné au public.

Dans le cas où l'ouvrage à publier ne préſenteroit qu'un intérêt de curioſité, la Société pourra le faire tirer ſeulement à vingt-quatre exemplaires deſtinés à ſes membres.

ART. 18.

Les ouvrages publiés porteront ſur leur titre l'indication ſuivante : *Publié par la Société des Bibliophiles françois ;* le fleuron de la Société & la date de l'année.

La liſte des ſociétaires ſera imprimée ſur le feuillet qui ſuivra le titre. Les préſens ſtatuts pourront même être inſérés au commencement ou à la ſuite des volumes les plus importans.

Chacun des exemplaires deſtinés aux membres de la

Société portera le nom du membre auquel il doit appartenir.

ART. 19.

L'impreſſion ſera ſurveillée par le Préſident, le Secrétaire & le Tréſorier. La Société pourra leur adjoindre un ou pluſieurs de ſes autres membres.

ART. 20.

Les déciſions de la majorité obligent tous les membres, préſens ou non à la délibération.

Dès qu'une dépenſe eſt régulièrement votée, les engagemens que la Société contracte ou doit contracter envers des tiers (tels qu'imprimeurs, graveurs, &c.), par ſuite de ce vote, doivent être conſidérés comme ſe diviſant en autant d'obligations partielles qu'il y a de membres. Tous deviennent, par le ſeul effet du vote, débiteurs envers la Société de leur quote-part de la dépenſe votée, mais ſeulement juſqu'à concurrence de leurs cotiſations annuelles, au moyen deſquelles cette dépenſe doit être acquittée.

Ils ne ſauroient donc ſe libérer par une démiſſion, l'obligation contractée par la déciſion de la majorité engageant chaque membre *perſonnellement*.

ART. 21.

Le membre démiſſionnaire ſera cependant libéré par le fait de ſa démiſſion, ſi la Société eſt au nombre complet de vingt-quatre membres lorſqu'il ſe retirera, & s'il eſt

remplacé par un nouveau ſociétaire qui accepte les obligations contractées par lui.

Dans tous les cas, quels que ſoient le nombre des membres & la dépenſe votée, l'obligation de payer la cotiſation après démiſſion ne pourra s'étendre au delà de la troiſième année qui ſuivra celle de la démiſſion.

ART. 22.

Lorſque, conformément à l'article 15, la Société fera choix d'un ouvrage à publier, elle fixera, dans les limites du *maximum* impoſé par l'article 21, la durée de l'engagement contracté par ſes membres en vertu de l'article 20. Elle ſera diſpenſée de rien ſtatuer à cet égard quand les frais de publication ne devront évidemment pas dépaſſer ſon revenu d'une année.

ART. 23.

Aucun membre ne ſera admis qu'après avoir accepté *pour lui & ſes ayans cauſe* les obligations impoſées par les Statuts de la Société, & ſpécialement celles qui ſont définies par les articles 13, 20 & 21.

Il ſera conſervé dans les Archives de la Société un exemplaire des préſens Statuts, imprimé ſur vélin, & revêtu de la ſignature de tous les membres, en témoignage de leur adhéſion.

NOTICE

SUR

MADAME LA VICOMTESSE

DE NOAILLES.

« Muſa..... vetat
« Laudes..... tuas
« Culpâ deterere ingeni. »
(Horatius.)

ANTOINETTE-CHARLOTTE-ROSALIE-LÉONTINE DE NOAILLES naquit à Paris le 22 juillet 1791, de Charles de Noailles, fils aîné du prince de Poix, capitaine des gardes du corps du Roi Louis XVI, & de Nathalie de Laborde, fille du célèbre banquier de ce nom, mariés en 1790. Ce mariage avait eu tous les genres d'éclat. Naiſſance illuſtre, fortune immenſe, beauté

idéale, eſprit aimable & diſtingué, talents enchanteurs, tout ce que l'imagination rêve, & tout ce que la raiſon cherche ſembla un moment réuni ſur les têtes de ces époux de vingt ans. L'amour ſigna des premiers au contrat, & ſa préſence, ſi rare en pareille circonſtance, n'étonna perſonne; à voir ce couple charmant incliné ſous la bénédiction nuptiale, on eût dit le dénoûment ſolennel d'un beau roman des ſiècles paſſés.

M. de Laborde, heureux & fier d'une alliance qui ſatisfaiſait également ſon ambition & ſa tendreſſe paternelle, l'avait célébrée par de grandes réjouiſſances. Méréville (1), création charmante, fruit de ſes richeſſes & du goût le plus délicat & le plus éclairé, devint le théâtre des fêtes nuptiales. Les familles de Noailles & de Beauvau s'y rencontrèrent avec la plus brillante compagnie de Paris, ſociété habituelle de M. de Laborde. La joie fut grande, le luxe éblouiſſant, les plaiſirs variés à l'infini; mais chacun tomba d'accord qu'au milieu de toute cette magnificence véritablement féerique, de toutes ces merveilles de Méréville, rien n'était ſi merveilleux que les mariés.

Les illuſtres convives de M. de Laborde devaient cependant être en proie à de vives

(1) Terre de M. de Laborde.

inquiétudes : la Révolution, commencée depuis une année, marchait à pas de géant, les eſprits ſages enviſageaient de graves complications pour l'avenir ; les plus alarmés ne croyaient encore qu'à de grands dangers, ſans prévoir la nature & la portée de ces dangers. La vie continuait comme par le paſſé, & non-ſeulement les préoccupations politiques n'empêchaient pas les mariages de ſe conclure, mais elles n'altéraient même point la gaieté des noces.

Cette ſécurité de nos pères nous étonne à bon droit ; placés au fond de l'abîme entr'ouvert alors ſous leurs pas, nous les accuſons d'imprévoyance, d'aveuglement ; génération écloſe dans les ténèbres du ſcepticiſme, nous ne pouvons comprendre la foi robuſte que leur inſpiraient des inſtitutions dont nous avons remué la pouſſière, nous oublions que cette foi de nos pères s'appuyait ſur quatorze ſiècles de gloire & de bonheur.

A partir de cette époque les annales particulières de la famille de Noailles ſeraient preſque l'hiſtoire de la Révolution ; la plupart de ſes membres jouèrent un rôle important dans les grandes ſcènes révolutionnaires, tous devinrent, ſelon leur âge & leur ſituation, victimes des iniquités légales qui en déshonorant la France ont trahi la plus noble cauſe des temps modernes. L'enfant au berceau dont nous allons ſuivre la deſtinée, eut

ſa part des tribulations de la famille. Ce que Saint-Simon appelait avec tant de jalouſe amertume « le groupe des Noailles, » perpétué par des rejetons non moins favoriſés, parut être le point de mire de la fureur révolutionnaire ; ſes coups atteignirent les plus nobles comme les plus innocentes têtes ; les femmes & les vieillards furent traînés de la priſon à l'échafaud ; la fuite & la proſcription ſeules prévinrent l'extinction complète de la race. Privilégiés juſqu'à la dernière heure de la monarchie, les Noailles mêlèrent leur ſang au ſang des ſouverains qui les avaient comblés de bienfaits ; l'hiſtoire qui a retracé leurs proſpérités retracera auſſi leurs malheurs & ſignalera leur dévouement au reſpect des générations futures.

Entraîné par le funeſte exemple de la jeune nobleſſe, Charles de Noailles émigra en Angleterre peu de mois après la naiſſance de Léontine (1791). Plein d'illuſions & d'eſpérances il comptait ſur une courte abſence, ſur un prompt retour, à la ſuite des princes triomphants. Les événements déconcertèrent tous ſes projets, & l'exil volontaire ſe changea en proſcription cruelle. Mme Charles de Noailles reſta à Paris dans la maiſon de ſon père, auprès de ſes deux familles, celle de ſon mari ne songeait point à émigrer. Quant au prince de Poix & à ſon père le vénérable maréchal duc de Mouchy, attachés à la per-

ſonne du Roi, ils comprirent que leur premier devoir était de couvrir & de défendre ſa perſonne ſacrée, ſans avoir égard au faux point d'honneur de Coblentz, qui ne pouvait d'ailleurs s'appliquer à la nature de leurs fonctions. Les journées du 20 juin & du 10 août récompenſèrent dignement le dévouement éclairé de ces fidèles ſerviteurs. Tous deux eurent l'inſigne honneur de tirer l'épée devant l'infortuné monarque pourſuivi juſqu'au fond de ſon palais par la meute régicide qu'on a oſé appeler le peuple français.

Au mois de ſeptembre 1792, Mme Charles de Noailles voulut aller voir ſon mari en Angleterre. Les voyages commençaient à devenir difficiles, ſinon dangereux; il fallait s'entourer de myſtère, recourir à des précautions romaneſques, qui ne manquaient pas de ſéduction aux yeux d'une jeune femme attendue par un aimable époux ſur une terre étrangère. Les préparatifs ſe firent dans le plus grand ſecret, Mme de Noailles partit ſeule avec ſon enfant & une femme de ſervice qui ignorait juſqu'au nom de ſa maîtreſſe. Les voyageuſes arrivèrent ſans encombre à Dieppe, port moins ſurveillé, choiſi à deſſein. Là par excès de prudence l'enfant & la bonne furent embarqués quelques heures avant Mme de Noailles afin d'éviter toute apparence de fuite de famille. Au moment où la jeune mère allait les rejoindre, un officier de paix s'op-

poſa à ſon départ, ſous prétexte de certaines formalités non accomplies. La plus légère réſiſtance eût été périlleuſe. Mme de Noailles n'oſa pas réclamer l'enfant & ſurtout la bonne dont l'ignorance même aurait pu la compromettre; elle ſe laiſſa conduire en ſilence à la mairie de Dieppe, tandis que le vaiſſeau cinglait vers l'Angleterre, emportant dans ſes flancs Léontine endormie, bercée par les flots de l'Océan.

Quelques heures plus tard le navire touchait terre devant les jolies maiſons de Brighton, habitées vers cette époque de l'année par la ſociété élégante de Londres, & la bonne, conſternée de l'abſence de ſa maîtreſſe, remettait ſon précieux dépôt entre les mains des magiſtrats du lieu.

Léontine abordait ſur la plage de Brighton comme Moïſe au berceau ſur les rives du Nil. Ce ne fut point la fille des rois qui recueillit ſes précoces infortunes; mais un célèbre homme d'État de la Grande-Bretagne, lord Malmesbury préſent à l'arrivée du navire, & témoin de l'abandon myſtérieux de l'enfant émigré, prit Léontine ſous ſa protection, la porta à ſa femme, lady Malmesbury, & tous deux ſe décidèrent à l'adopter.

L'aventure était touchante & fit grand bruit; la ſociété s'émut, Léontine devint pendant quelques heures « le lion de Brighton; » le ſoin qu'on avait pris de cacher ſon

nom indiquait assez qu'il était illustre, & l'état de la France donnait carrière aux plus douloureuses suppositions. Il y eut presse pour la voir, rivalité pour l'adopter; plusieurs familles voulaient l'enlever aux Malmesbury, un secret pressentiment semblait les avertir que cette petite enfant abandonnée pourrait faire un jour leur bonheur & leur gloire.

Lady Malmesbury jouissait depuis deux jours de sa maternité improvisée, lorsqu'un matelot adolescent, dont les vêtements grossiers cachaient imparfaitement des attraits tout féminins, vint réclamer l'enfant inconnu. Mme de Noailles, trompant sous ce déguisement audacieux la surveillance des autorités de Dieppe, était parvenue à gagner Brighton sur un bateau pêcheur. L'arrivée de cette jeune épouse, de cette jeune mère, éclatante de beauté, brillante du plus noble courage, terminait admirablement les mille romans ingénieux esquissés depuis deux jours autour du berceau de Léontine. La toile tombait selon l'usage sur une scène d'attendrissement & de joie générale. Lady Malmesbury partageait les émotions maternelles de Mme de Noailles, mais un peu de regret se mêlait à ses larmes, accoutumée déjà au rôle que la Providence avait semblé lui indiquer, elle croyait à son tour perdre sa fille (1).

(1) Mémoires de lord Malmesbury.

Mme de Noailles reſta fort peu de temps en Angleterre; un plus long ſéjour auprès de ſon mari eût compromis de graves intérêts de fortune, auxquels le nivellement ſocial donnait chaque jour plus d'importance. Les femmes d'émigrés en reſtant en France, non-ſeulement conſervaient leurs propres biens, mais pouvaient encore protéger les biens de leurs époux abſents, la plupart d'entre elles ſe ſacrifièrent ainſi à leurs devoirs de mères de famille & vinrent preſque volontairement ſe replonger dans le gouffre révolutionnaire.

M. de Laborde avait quitté Paris dont le ſéjour lui paraiſſait auſſi pénible que dangereux, & s'était retiré à Méréville avec ſa digne compagne, Mme de Lalive, ſa belle-ſœur, M. de Fezenſac, & Mme de Fezenſac ſa nièce. Cet homme vertueux, fort de ſa conſcience, & s'appuyant ſur ſon irréprochable paſſé, enviſageait avec calme les périls de l'avenir, & croyait encore à la reconnaiſſance. Depuis trente ans les habitants de Méréville vivaient de ſes bienfaits; n'était-ce pas au milieu d'eux qu'il devait chercher l'appui & le reſpect dus à ſa charité ſans bornes & à ſes rares vertus? Mme de Noailles, dès ſon retour en France (décembre 1792), partagea la retraite de ſes parents & ne les quitta plus juſqu'au mois d'octobre de l'année ſuivante.

Quel changement s'était opéré dans la vie

de Méréville, quel contraſte entre cette réunion de famille morcelée, pleine de trouble & de regrets, & ces brillants voyages qui avaient étonné & charmé & la cour & la ville! Ce ſéjour enchanté des joies domeſtiques & des nobles plaiſirs, ce temple de l'hoſpitalité françaiſe, allait devenir l'aſile incertain & précaire de l'honnête homme perſécuté. Bientôt les campagnes s'agitèrent aux récits des tumultes quotidiens de Paris; des feuilles infâmes circulèrent par milliers dans les chaumières, & les agents du jacobinisme vinrent au milieu des villages prêcher ouvertement la révolte & le crime. Les menaces, les vociférations des payſans, plus égarés que convaincus, montaient parfois juſqu'au château. M. de Laborde reconnut ſon erreur, il n'y avait plus de place en France pour les honnêtes gens; on ſe décida à fuir, on partit, on s'achemina vers le Havre; les obſtacles ſurgiſſaient de toutes parts ſur le paſſage des fugitifs, il fallut rebrouſſer chemin; on revint à Méréville attendre les événements, comme des condamnés dont le jour fatal n'eſt pas encore fixé. Alors commencèrent ces heures d'angoiſſes, de tortures ſans nom, qu'une révolution ſans exemple dans l'hiſtoire devait ajouter au grand livre des ſouffrances humaines. Soixante années à peine nous ſéparent des convulſions de 93; nous avons connu des témoins, des victimes échappées comme par

miracle au fer des aſſaſſins. Les mémoires ont décrit minutieuſement juſqu'aux moindres détails de cette époque monſtrueuſe, & pourtant l'imagination ſe refuſe encore à la comprendre, la penſée recule épouvantée devant ce hideux ſpectacle, mélange de dégoût & d'horreur que la France délirante & avilie offrit pendant deux années aux regards de l'Europe.

Le Roi, la Reine avaient péri; chaque jour apportait la nouvelle de l'arreſtation d'un ami, d'un parent. Le maréchal de Mouchy & ſa vertueuſe compagne, retirés à Mouchy-le-Châtel depuis le 21 janvier, venaient d'être amenés à la priſon du Luxembourg. Trois générations de femmes de la maiſon de Noailles les y avaient ſuivis : la maréchale ducheſſe de Noailles, la ducheſſe d'Ayen, belle-mère de M. de La Fayette, & la vicomteſſe de Noailles ſa belle-ſœur. La princeſſe de Poix, belle-mère de Mme Charles de Noailles, était gardée à vue dans ſa maiſon de Paris.

Toutes les têtes étaient menacées, ſans diſtinction d'âge, de ſexe ou d'état; une horrible légèreté, une féroce incurie préſidait au choix des victimes; on rivait à la même chaîne, pour être conduits au même ſupplice, le miniſtre de Dieu & la fille d'Opéra, le prince du ſang & la ſervante. Dans cet étrange aſſemblage de toutes les conditions

de l'humanité il ne manquait que des coupables.

M. de Laborde ſe flattait en vain de déſarmer ſes bourreaux en acceptant avec la plus complète ſoumiſſion les ordres puérils, les décrets honteux que la Convention impoſait ſans ceſſe aux malheureux propriétaires des biens qu'elle convoitait. Son ſort était fixé, ſon nom inſcrit ſur la liſte de ſang. Mme de Laborde & ſa fille cachaient leurs craintes & leur douleur, luttaient courageuſement contre la marée montante de la terreur publique. Au milieu de cette famille déſolée la préſence de la petite Léontine était une douleur de plus; à peine âgée de trois ans, la vivacité de ſon intelligence, la promptitude de ſes reparties préſageaient déjà ce que l'avenir lui réſervait de facultés ſupérieures. Mais ſes grâces enfantines ſollicitaient vainement les ſourires maternels, & ſon babil inceſſant, les éclats de ſa bruyante gaieté retentiſſaient ſans écho dans les ſalons déſerts de Méréville.

M. de Laborde fut arrêté vers la fin du mois d'octobre 1793 & conduit en priſon à Paris; peu de jours après Mme de Noailles & ſa mère ſubirent le même ſort. Léontine fut recueillie par un frotteur de M. de Laborde qui avait épouſé une ſervante de la maiſon. Elle reſta chez eux à Saint-Germain en Laye pendant tout le temps de la Terreur, vivant comme les petites payſannes dont elle portait

le coſtume. M. de Laborde périt ſur l'échafaud après ſix mois de captivité (1); Mme de Laborde & ſa fille, ſauvées par la mort de Robeſpierre, ſortirent de priſon dans l'automne de 1794.

La mort de ſon père, celle des parents de ſon mari, l'attente preſque certaine d'un pareil ſort, avaient ébranlé cruellement l'état moral & la ſanté de Mme de Noailles; elle éprouva le beſoin de fuir ces lieux funeſtes remplis de ſi terribles ſouvenirs, & elle partit avec ſa mère & Léontine pour la Suiſſe, où elles paſſèrent pluſieurs mois. L'air pur des montagnes ravivait ces pauvres infortunées, l'aſpect de cette belle nature calmait l'agitation de leur âme; là du moins elles pouvaient pleurer librement les êtres chéris qu'elles avaient perdus. Raſſurées ſur leur propre ſort, leur douleur n'était plus comprimée par l'inſtinct de conſervation perſonnelle que toute créature apporte en naiſſant. Se livrer à cette immenſe douleur était un bien, une conſolation inconnue ſous les verrous de la priſon. Après avoir ſéjourné ſucceſſivement dans les principales villes de la Suiſſe, Mmes de Noailles & de Laborde traverſèrent l'Allemagne & la Hollande afin de gagner l'Angleterre. M. de Noailles, ſon père le

(1) 29 germinal an II.

prince de Poix, & M. de Méréville, fils aîné de Mme de Laborde, les attendaient à Londres. Elles ſe trouvèrent en y arrivant au milieu d'un groupe d'émigrés, tous gens de leur connaiſſance & même de leur intimité; on s'embraſſait, on ſe queſtionnait, on pleurait de joie & de douleur. Les compatriotes ſur le ſol étranger ſemblent toujours des parents & des amis, & dans cette circonſtance le malheur commun ajoutait de nouveaux liens aux liens déjà ſi puiſſants de la patrie.

Tandis que Mmes de Noailles & de Laborde jouiſſaient ſur le ſol britannique des bienfaits d'une délivrance & d'une réunion ineſpérées, l'état intérieur de la France ſubiſſait de nouveaux changements. La fièvre révolutionnaire tombait graduellement, les paſſions coupables s'apaiſaient, la honte ſuccédait au crime, la boue du Directoire ſéchait le ſang de la Terreur. Il y avait progrès ſelon l'inexorable logique des révolutions, car l'aviliſſement d'un peuple eſt le fruit de ſes crimes, & de cet aviliſſement naît le deſpotiſme, qui en eſt alors le juſte châtiment. On revenait au bien par faibleſſe ſans flétrir le mal, on laiſſait échapper l'innocent enchaîné ſans oſer punir l'heureux coupable. Les lois iniques de la Terreur n'étaient point révoquées, mais oubliées ou exécutées mollement; quelques audacieux commençaient à parler de juſtice, de paix, de conciliation, & l'échafaud ne réclamait

point leurs têtes; enfin on voyait poindre à l'horizon cette grande figure de Bonaparte, portant ſur ſon front rêveur le préſage d'une nouvelle ère de gloire, de proſpérité & de malheur. Mme de Laborde fut rappelée à Paris par des embarras d'affaires réſultant de la ſucceſſion de ſon époux, ouverte & non recueillie depuis le jour de ſon décès. Sa fille l'y rejoignit plus tard. Léontine reſta encore quelque temps auprès de ſon père, mais ce dernier voulant entreprendre un voyage en Suède, elle fut ramenée à ſa mère par une ancienne amie de la famille.

Mme de Laborde à ſon retour fut accablée d'affaires; la fortune de M. de Laborde était dans le plus grand déſordre, & les revenus ne répondaient plus aux charges conſidérables qu'un poſſeſſeur généreux & magnifique s'était volontairement impoſées; de lourdes dettes contractées avant la Révolution, lorſque M. de Laborde jouiſſait d'une fortune immenſe à Saint-Domingue, augmentaient encore les difficultés de la poſition. Mme de Laborde & ſa fille ſe réſignèrent ſans peine au genre de vie modeſte que cette poſition exigeait; quand on vient d'échapper à la mort, la vie, quelle qu'elle ſoit, ſemble toujours facile; elles habitèrent alternativement Méréville & Paris, vivant avec une ſtricte économie; Mmes de Lalive, de Fezenſac, leurs parents & quelques anciens amis vinrent s'aſſocier à leur modeſte

exiſtence. On s'entr'aidait pour retrouver & réunir les reſtes du paſſé, comme des naufragés cherchent à la marée baſſe les débris épars du naufrage. Le bonheur d'être en France, l'eſpoir chaque jour plus certain d'y poſſéder bientôt tous ceux que la proſcription avait frappés, faiſaient ſupporter courageuſement les rigueurs préſentes de la deſtinée.

Léontine avait alors ſix ans; depuis ſa naiſſance elle menait une vie fort agitée; ſa ſanté n'en ſouffrait point, & ſon intelligence, ſes grâces & ſa figure ſe développaient à l'envi ſous tous les ciels & ſous tous les toits. Elle jaſait, danſait, chantait du matin au ſoir, inventait mille hiſtoires plaiſantes, jouait des tours aux graves amis de ſa grand'mère, contrefaiſait les voix & les airs ridicules, écoutait toutes les converſations, & voulait toujours s'y mêler. Sa verve, ſon entrain étaient inépuiſables, elle babillait avec une aiſance & une abondance que ſes parents parvenaient à modérer d'autant plus difficilement que l'originalité de ſes idées & la juſteſſe de ſes expreſſions ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des auditeurs. Mme de Laborde, ſérieuſe de maintien & de caractère, s'épuiſait en vains efforts pour calmer la verve de ſa petite-fille; quoi qu'on fît, aux repas de famille Léontine prenait la parole, diſcourait ſur les nouvelles du jour, plaçait ſon mot, qui était toujours une malice, répondait ſans être que-

ſtionnée, trouvait le nom que chacun cherchait, appliquait les vers qu'elle avait appris le matin. On voulait l'interrompre, elle parlait plus fort; on changeait de converſation, elle avait encore quelque choſe à dire. Mme de Laborde lançait des regards ſévères ſans obtenir de ſilence; enfin, à bout de voie, elle ordonnait aux domeſtiques d'emporter ſa petite-fille; Léontine ſe cramponnait à la table, ne cédait qu'à la force, & parlait juſqu'au moment où la porte ſe refermait ſur elle, le tout avec des airs mutins & des grâces ineffables. Ces petites ſcènes ſe renouvelaient ſans ceſſe, perſonne ne s'en plaignait hors ſa grand'mère, & encore....; elle était raviſſante, on la gâtait, qui ne l'eût gâtée? toute autre enfant à ſa place ſerait devenue inſupportable, mais Léontine ne pouvait pas être gâtée, la Providence veillant ſur une œuvre favorite en protégeait le développement & la voulait achever. Cependant M. Charles de Noailles revint en France après avoir obtenu ſa radiation de la liſte des émigrés par l'intervention de l'excellente femme du général Bonaparte. Il fut alors décidé en conſeil de famille que Léontine ſerait ſoumiſe à l'influence de l'éducation publique, ancien uſage auquel les perſonnes de ſa claſſe échappaient rarement, car les enfants les plus aimables & les mieux aimés ne recevaient jamais alors de leurs parents ces leçons du premier âge qui

laiſſent de ſi doux ſouvenirs dans le cours de la vie.

M. & Mme de Noailles jetèrent les yeux ſur la maiſon de Mme Campan à Saint-Germain en Laye, établiſſement déjà célèbre & le ſeul qui pût ſuppléer pour l'éducation des jeunes filles nobles aux couvents détruits pendant la Révolution. Des raiſons toutes particulières fixèrent bientôt leur choix. Depuis la chute de Robeſpierre, Mme la princeſſe de Poix s'était établie à Saint-Germain en Laye, auprès de ſa belle-mère, Mme la maréchale princeſſe de Beauvau, que le malheur des temps & une grande douleur perſonnelle condamnaient à la retraite. Mme Campan, ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette, & comme telle fort connue de ces deux dames, leur rendait des hommages & des ſoins preſque méritoires à une époque où l'éclat de la naiſſance était encore un motif de réprobation. Quoique ardemment dévouée au pouvoir naiſſant du général Bonaparte, Mme Campan reſtait fidèle aux ſouvenirs de la monarchie écroulée & particulièrement à celui de ſon auguſte maîtreſſe. Admiſe dans l'intérieur de la famille Bonaparte, chargée par le premier conſul de l'éducation de ſes ſœurs, elle initiait ces illuſtres parvenues aux petits ſecrets de la vie des cours & dirigeait le noviciat impérial des futures princeſſes. C'était d'ailleurs une femme d'eſprit & de

ſens, qu'une vocation ſincère appelait à l'enſeignement public. Léontine de Noailles chez Mme Campan devait donc ſe trouver ſous la ſurveillance immédiate de ſes deux grand'mères. Elle avait alors huit ans. Son entrée dans le penſionnat fit ſenſation; plus jeune que toutes ſes compagnes, elle en remontra bientôt aux plus habiles, & devint l'âme de tous les jeux, de tous les plaiſirs; ſa merveilleuſe précocité confondait & charmait maîtreſſes & élèves. Ce n'était point le développement prématuré & maladif des « petits prodiges, » triſtes enfants deſtinés à devenir de plus triſtes hommes, c'était l'idéal de l'enfance.

Il y a des gens qui n'ont leur âge qu'une fois dans la vie; enfance ou jeuneſſe, maturité ou vieilleſſe, ils n'atteignent qu'un inſtant de paſſagère perfection; hélas! d'autres n'ont jamais leur âge. Léontine eut toujours le ſien; elle traverſa avec un égal ſuccès les époques de la nature humaine, ſans devancer, ſans retarder d'une ſeconde l'heure ſouvent fatale des tranſitions. L'enfance avait tout promis, la jeuneſſe, la maturité tinrent toutes les promeſſes de l'enfance. Ce fut ſurtout une heureuſe enfant, elle ne ſentit point les épines de l'éducation: la colère, l'humeur même n'altéraient jamais ſon jugement; on pouvait quand on avait quelque faute à lui reprocher, raiſonner avec elle au lieu de la punir, car les punitions s'adreſſent plutôt aux

ſens qu'à l'intelligence, & l'enfant qui comprend ſes torts eſt par cela même déjà puni. Les brillantes qualités de ſon génie naiſſant ſe détachaient ſur un fond d'extrême douceur, d'inaltérable gaieté. Cependant, avouons-le, Léontine ici, comme aux dîners de ſa grand'-mère, était parfois, était ſouvent impertinente; les ſaillies audacieuſes, les répliques bouffonnes ſe preſſaient ſur ſes lèvres en préſence même de l'impoſante inſtitutrice. Les enfants ſpirituels paraiſſent toujours impertinents, ils ſe trouvent preſque en naiſſant ſupérieurs aux trois quarts du genre humain, ils ont habituellement plus d'eſprit que le profeſſeur qui les inſtruit, quoi de plus impertinent, en effet?

Léontine ſe rendit coupable d'une pièce de vers pendant qu'on lui enſeignait l'orthographe; ce chef-d'œuvre clandeſtin circula quelque temps anonyme dans le penſionnat, les élèves ſe le paſſaient à la dérobée comme *le furet du bois joli*. Mme Campan ſaiſit un jour le furet au paſſage. Grande rumeur parmi les jeunes filles, interrogatoire général, ſilence généreux & dévouement à l'eſprit de corps. Mais l'habile inſtitutrice ne pouvait s'y tromper. D'un pareil forfait Léontine ſeule était capable, elle avoua humblement ſon crime; convaincue de poéſie la muſe mutine reçut une ſévère admonition. Mme Campan voulait donner au monde des impératrices &

des reines, non des poëtes; peut-être pourrait-on attribuer à cette méſaventure de penſion l'éloignement que Léontine éprouva dans la ſuite de ſa vie pour les vers d'amateurs.

Les talents d'agrément étaient fort ſoignés chez Mme Campan; à ſa requête le célèbre peintre Gérard vint examiner la claſſe de deſſin; Léontine, trop jeune pour en faire partie, aſſiſtait comme ſimple ſpectatrice à cette viſite ſolennelle, & tandis que les têtes d'Achille, de Romulus & de Niobé ſe ſuccédaient en foule ſous les yeux du maître, elle couvrait de griffonnages à la plume ſes cahiers, ſes livres, & juſqu'au claſſique pupitre de bois blanc : funeſte habitude dont aucune pénitence n'avait pu triompher. Gérard gardait le ſilence & ſemblait apprécier médiocrement les talents en herbe des jeunes penſionnaires; tout à coup ſes regards tombèrent ſur le pupitre de Léontine, il s'approcha d'elle, prit ſucceſſivement ſes livres & ſes cahiers, & les conſidéra avec beaucoup d'attention, puis ſe tournant vers Mme Campan : « Il faut, dit-il, donner des crayons à cette petite fille, c'eſt votre meilleure élève. »

Mme Campan, s'inſpirant des ſouvenirs de Saint-Cyr, faiſait repréſenter des pièces morales par ſes jeunes élèves ſur un théâtre élevé en la grande ſalle du penſionnat. L'auditoire ſe compoſait des perſonnes conſidé-

rables de Saint-Germain, des familles des jeunes actrices, preſque toutes venant de Paris. Mmes de Beauvau & de Poix honorèrent ſouvent de leur préſence ces récréations juvéniles. Trois belles jeunes filles deſtinées à la célébrité préludaient ſur ces innocentes planches aux ſuccès qui les attendaient plus tard ſur de moins innocents théâtres : Caroline Bonaparte, depuis reine de Naples, Hortenſe Beauharnais, l'aimable reine de Hollande, & enfin Zoé Talon, comteſſe du Cayla, la proſaïque Égérie d'un Pompilius octogénaire. Léontine, leur cadette de ſept à huit années, fut malgré ſon âge admiſe dans la troupe. On jouait des proverbes de circonſtance, des comédies de Mme de Genlis, quelquefois même *Eſther*, *Athalie*, & Mme Campan écrivait à Hortenſe Beauharnais, quelques jours avant une des plus brillantes repréſentations : « Léontine ſait ſon rôle, & le dit à mourir de rire (1). »

Ainſi s'écoulait cette aimable enfance, les jeux, les ris, l'étude, tout était facile & charmant; Léontine n'apprenait point, elle devinait; ſes maîtreſſes ne ſongeaient qu'à modérer le développement extraordinaire de ſon intelligence, comme on préſerve du ſoleil

(1) Correſpondance de Mme Campan avec la reine Hortenſe, t. Ier.

les fruits d'un jeune arbre prématurément productif.

Mme Charles de Noailles avait voyagé pendant longtemps en Eſpagne avec ſon frère le comte de Laborde; de retour en France elle voulut entreprendre l'éducation de ſa fille ſuffiſamment éprouvée par deux années de penſion, elle obtint à cet effet le conſentement de ſon mari.

Mme Charles de Noailles joignait aux charmes & aux grâces d'un eſprit ſupérieur le goût, le beſoin de l'étude avec de ſingulières facultés d'application; merveilleuſement douée, peintre & muſicienne accomplie, elle partageait ſon temps entre les arts & la littérature, ſe plaiſant ſouvent aux études les plus arides, à de véritables tours de force intellectuels, ſans autre but que le développement de ſes facultés morales; l'éducation de Léontine pouvait entrer tout naturellement dans ce cadre d'occupations variées, mais toujours utiles, & n'impoſait point à Mme de Noailles une tâche au-deſſus de ſes forces.

Léontine quitta avec regret la maiſon Campan, & conſerva toute ſa vie un ſouvenir agréable des jours qu'elle y avait paſſés. Le retour des Bourbons lui donna même l'occaſion de témoigner hautement ſon eſtime pour ſon ancienne inſtitutrice, souvent en butte alors aux calomnies de quelques malencontreux serviteurs de la monarchie reſtaurée.

Comme par le paſſé, Mme de Noailles vivait avec ſa mère, Mme de Laborde, femme de grande vertu & du plus aimable caractère. Les affaires de la ſucceſſion de M. de Laborde s'étaient arrangées, l'aiſance, l'abondance régnaient de nouveau à Méréville & à Paris. Mme de Laborde avait conſervé au milieu de la ſociété élégante de ſon époux quelque choſe de la gravité méthodique de l'ancienne bourgeoiſie ; elle aimait la vie de campagne, & la prolongeait ſouvent au delà de la belle ſaiſon. Sa diſpoſition naturelle & les malheurs qu'elle avait éprouvés l'éloignaient du monde, lui en faiſaient redouter les plaiſirs & la frivolité. Mère de famille pieuſe & tendre, elle conſacrait ſa vie aux ſeuls enfants que la Providence lui eût laiſſés. Ce n'était plus *l'heureuſe mère* que le pinceau de Greuze a immortaliſée ; car cinq enfants manquaient au tableau. Son dernier fils, le comte A. de Laborde, n'étant point encore marié, Léontine repréſentait ſeule cette filiation directe que la maternité ſe plaît à prolonger indéfiniment dans les lointains de l'avenir.

Léontine, bien qu'établie chez ſa grand'mère, communiquait fréquemment avec ſa famille paternelle ; à Paris elle voyait ſon père tous les jours, & pendant la ſaiſon d'été elle faiſait des ſéjours chez le prince de Poix, ſon grand-père, réuni à ſa femme & à ſes enfants après dix années d'émigration.

La tyrannie des événements avait ſéparé M. & Mme Charles de Noailles préciſément à l'âge où les habitudes, les goûts & les beſoins réciproques reſſerrent fortement le lien conjugal; plus tard libres de ſe réunir, ils crurent, ſous l'influence trop puiſſante encore des traditions de l'ancien régime, pouvoir continuer à vivre iſolément ſans rupture définitive. Cette ſituation de ſes parents, qui ne changea jamais, compliquait le devoir filial de Léontine & formait quelques nuages à l'horizon de ſa belle jeuneſſe, mais les difficultés, les obſtacles de la vie ne ſe trouvaient ſur ſon paſſage que pour lui donner occaſion d'en triompher. Elle ſut répartir avec un tact & une délicateſſe admirables ſes ſoins & ſa tendreſſe entre ſon père & ſa mère; allant ſans ceſſe de l'un à l'autre, ſouvenir vivant des temps meilleurs, elle rapprochait par ſa ſeule préſence ces deux cœurs fatalement diviſés, elle retenait dans ſes jeunes mains les deux moitiés d'une chaîne plutôt déliée que rompue. Le ciel eût ſans doute couronné les pieux efforts de Léontine, ſi Mme de Noailles n'avait point été attaquée vers le milieu de ſa carrière par une maladie cruelle, incurable, que la plus complète ſolitude pouvait ſeule adoucir.

Léontine atteignait aux dernières limites de l'enfance : les grands changements que la première jeuneſſe apporte dans l'exiſtence

ſe préparaient pour elle; les grâces ingénues de la jeune fille allaient ſuccéder aux grâces mutines de la penſionnaire. Cette époque de la vie décide de l'avenir. Quelle importance ont alors les impreſſions les plus légères, les moindres exemples? Tout ce qui nous entoure nous inſtruit involontairement, chaque parole eſt une nouvelle qui nous arrive d'un pays inconnu, nous marchons de découverte en découverte vers ce monde que les voyageurs du paſſé nous ont dépeint ſous de plus ou moins belles couleurs. Léontine trouva dans ſa famille paternelle le complément de ſon éducation; le temps qu'elle y paſſait était en quelque ſorte un temps de vacances, c'eſt là que le devoir prenait les formes du plaiſir & que les affections impoſées par la nature avaient tout le charme de l'inclination. Les mérites extraordinaires de Mme la princeſſe de Poix, l'éclat de ſes vertus & le charme incomparable de ſon caractère & de ſon eſprit produiſirent une profonde impreſſion ſur la jeune Léontine, elle preſſentit ce que l'avenir lui réſervait de bonheur ſous l'égide de cette adorable perſonne, véritable génie tutélaire de ſa nombreuſe famille, & elle s'appliqua dès lors preſque autant à l'obſerver qu'à l'aimer. Mme de Poix vivait à l'écart entourée de ſa famille & de ſes amis, ſouvent gaie & heureuſe, toujours calme & ſereine, contemplant avec courage les ruines du paſſé,

jugeant le préſent ſans amertume, prévoyant l'avenir ſans folle eſpérance. Sa belle-mère chérie, conſtant objet de ſes ſoins & de ſa tendreſſe, Mme la maréchale de Beauvau exiſtait encore, & ne ſubiſſant aucune des miſères de la vieilleſſe, repréſentait dans ſa plus parfaite expreſſion un monde antérieur à celui de Mme de Poix. Les mémoires du temps (1) ont rendu hommage au mérite de Mme de Beauvau, & les hommes de lettres diſtingués qui furent les amis de ſon époux & les ſiens ont conſacré le ſouvenir de ce couple vertueux & fortuné chez lequel toutes les ſupériorités ſemblaient avoir pris rendez-vous. La ſociété de Mmes de Beauvau & de Poix, décimée & diſperſée pendant la tourmente révolutionnaire, s'était reconſtituée progreſſivement depuis le Directoire. Ce cercle reſtreint, choiſi quoique varié, réſumait toutes les grâces, toutes les magies de l'ancienne ſociété françaiſe. L'élégance du langage & des manières y accompagnait toujours le mouvement des eſprits; les nobles ſentiments, les idées généreuſes y recevaient de conſtants & ſincères hommages. Le frottement des opinions & la vivacité des caractères excitaient les entretiens ſans compromettre les affections. A part les maîtreſſes de la maiſon, perſonne ne ſe reſſemblait & même ne s'entendait, ſi

(1) Marmontel, Morellet, &c.

ce n'eſt pour ſe plaire & s'aimer. Les grandes criſes ſociales diviſent profondément les hommes, tous ſont atteints, mais chacun eſt frappé dans un endroit différent, & la ſouffrance commune ne parvient jamais à neutraliſer la ſouffrance individuelle; à l'époque où Léontine connut la ſociété de ſa grand'mère, les événements de la Révolution réagiſſaient encore ſur tous les eſprits; quoiqu'on évitât de les diſcuter ouvertement, leur influence ſe faiſait ſentir dans les converſations les plus étrangères à la politique & juſque dans l'intimité de la famille.

Mme de Beauvau avait partagé les grandes eſpérances de ſon époux au commencement de la Révolution; plus tard elle avait déploré les conſéquences du généreux entraînement de 89; mais après la mort de M. de Beauvau (août 1793) elle devint inſenſible à toute autre impreſſion, & ſe vit à regret oubliée ſur la liſte des victimes. L'âge & le temps n'affaiblirent point ſes regrets, elle vécut avec ſa douleur, elle vécut de ſa douleur, & ſon appréciation des choſes de ce monde s'éleva à une hauteur d'impartialité, d'où ſes jugements prenaient quelque choſe de ſurhumain.

Mme de Poix, naturellement libérale, généreuſe, enthouſiaſte, aimant le bien avec paſſion, ſéduite par les principes de M. Necker, puis indignée & terrifiée de leurs ſuites fu-

neſtes, répudiait avec énergie ſes anciens ſentiments, s'accuſait de les avoir propagés & en éprouvait un véritable remords.

M. de Poix & ſon fils aîné Charles de Noailles, dévoués aux princes proſcrits, fortifiés par l'émigration dans leur attachement au principe monarchique, attendaient avec confiance la fin des convulſions révolutionnaires; ils ne donnaient point d'autre nom aux formes de gouvernement qui ſe ſuccédaient en France depuis 93. Juſte de Noailles, ſecond fils du prince de Poix, demeuré auprès de ſa mère pendant la Terreur, ne traitait pas auſſi cavalièrement les nouvelles deſtinées de ſon pays. Trop jeune pour avoir ſervi les princes exilés, il acceptait ſans peine le rôle de ſimple citoyen, & ſon jeune cœur battait aux récits des exploits de l'armée françaiſe, ſans s'inquiéter du drapeau qui les guidait.

Les amis groupés autour de la famille de Léontine différaient peut-être plus encore de principes, de goûts & de ſentiments. C'étaient des femmes ſpirituelles & charmantes, Mmes d'Hénin & de Simiane, déſignées, ainſi que Mme de Poix, dans les écrits du temps comme « amies de M. Necker. » La première, fidèle à ſes anciennes convictions & les ſoutenant avec ardeur; la ſeconde, partageant le repentir de Mme de Poix. C'était Mme de Teſſé, fille du maréchal de Noailles, paſſionnément libérale juſqu'à ſon dernier ſoupir; c'étaient

des hommes de lettres diſtingués, anciens amis de M. de Beauvau, appartenant preſque tous à l'école philoſophique : l'abbé Morellet, Suard, Saint-Lambert; des hommes de cour échappés aux maſſacres de 93 : les comtes de Damas, brillants officiers de l'armée de Condé; le comte de Lally-Tollendal, défenſeur des émigrés; l'abbé de Monteſquiou, correſpondant du comte de Provence; Mme d'Houdetot, & enfin Mme de Staël, tendrement attachée à Mme de Poix qu'elle avait tenté de ſauver pendant la Terreur avec un courage & un dévouement dont le ſouvenir ſera toujours précieux à ſes enfants. Quand les eſprits ſont élevés & les mœurs polies, la diverſité des opinions tourne au profit de la converſation & produit une ſorte de choc d'où jailliſſent les plus vives lumières. Sous le toit privilégié de Mmes de Beauvau & de Poix, la courtoiſie, l'urbanité des manières aplaniſſaient tous les obſtacles, & le reſpect qu'inſpiraient les maîtreſſes de la maiſon créait un point de contact entre ces perſonnes ſéparées par des abîmes infranchiſſables.

Fut-il jamais école plus ſpécialement deſtinée au développement d'une jeune & riche intelligence? Mais en quelque ſituation que Dieu l'eût placée, Léontine ſe fût révélée comme une perſonne remarquable, la lumière de ſon eſprit lui eût ouvert la route, ſon

mérite l'eût élevée au-dessus de sa condition. Il n'en faut pas moins compter parmi les bonnes fortunes de sa destinée celle d'avoir vécu dans une pareille société. Léontine se livra à son propre génie & suivit le mouvement moral de son siècle, mais à certaines grandes lignes tracées de main de maître, on reconnaissait toujours en elle l'écolière de Mme de Beauvau & la petite-fille de la princesse de Poix.

Mme de Noailles élevait sa fille avec sévérité & lui donnait des habitudes d'occupation que les plaisirs ne lui firent jamais abandonner. Séduite par l'extrême facilité de Léontine, elle l'associait à ses plus sérieuses études comme à ses plus frivoles délassements. Léontine à quinze ans lisait en latin les comédies de Térence. M. de Noailles, élevé dans un monde qui considérait la pédanterie comme un vice, s'en effraya, & ce fut grand dommage : Léontine était aussi éloignée de la pédanterie que de la sottise; elle renonça au latin, sans peine comme elle l'avait appris, bien sûre de le remplacer par quelque étude moins compromettante. L'obéissance lui parut plus difficile lorsque M. de Noailles proscrivit le *Fandango*, que sa mère lui avait appris en revenant d'Espagne, & qu'elle dansait avec des grâces ravissantes. Parvint-elle à oublier le latin & le *Fandango*? Il est permis d'en douter, sa mémoire était merveilleuse; mais elle pré-

tendit plus tard n'avoir jamais ſu le latin, peut-être, comme Segrais le dit de Mme de La Fayette, « afin de ne pas attirer ſur elle la jalouſie des autres dames. » Les craintes de M. de Noailles étaient bien peu fondées; Léontine, malgré ſes diſpoſitions remarquables, cultiva toujours les arts au point de vue le plus modeſte, comme une diſtraction pour elle & pour les autres. Les talents de ſa mère contribuèrent même à lui faire apprécier trop faiblement ſes propres talents, comme la beauté de Mme de Noailles la rendait ſévère pour ſa propre figure.

L'univerſalité de ſon intelligence ſe révélait particulièrement dans les occupations ſecondaires, dans les riens gracieux qui compoſent la vie habituelle des jeunes filles. Adroite comme une fée, les ouvrages à l'aiguille, au crochet & juſqu'à l'inſignifiante tapiſſerie, prenaient ſous ſes doigts des formes nouvelles & piquantes; on reconnaiſſait entre mille l'œuvre de Léontine quel que fût le genre auquel cette œuvre appartînt; le génie perçait de toutes parts. Ses coiffures, ſes ajuſtements, fort ſimples cependant, ſemblaient toujours n'être portés que par elle; elle leur communiquait quelque choſe de ſa grâce innée. Telle robe, tel chapeau qui la faiſait charmante, ſans elle perdait tout ſon mérite. Si quelque amie voulait en eſſayer, il fallait que Léontine conſentît à les lui accommoder;

circonſtance du reſte très-fréquente; elle aimait à parer ſes compagnes comme d'autres d'ordinaire aiment à les déparer. Bref, le bonhomme Chryſale l'eût trouvée fort ſavante ſur « le pourpoint & le haut de chauſſes; » d'où l'on voit que le latin n'avait fait aucun tort aux pompons. Nous ſavons déjà ce que le peintre Gérard penſait de ſes griffonnages enfantins; qu'il eſt fâcheux pour terminer le récit fidèle de ſes jeunes années de ne poſſéder aucun renſeignement ſur certaines « poupées » que M. Joubert, l'ami intime de Chateaubriand, ſignale dans ſa correſpondance comme une des merveilles de Méréville :

« Une choſe qu'il m'eſt impoſſible de vous « pardonner, c'eſt d'avoir laiſſé partir Mme « de Chateaubriand ſans lui montrer quelque « poupée de Mlle de Noailles; mais elle me « promet de revenir exprès à Méréville(1). »

A dix-ſept ans Léontine épouſa ſon couſin Alfred de Noailles, fils puîné du vicomte de Noailles, ce chevalier français que la liberté, fallacieuſe dame de toutes les nobles penſées, ravit aux traditions de ſa famille & de ſon Ordre. M. Charles de Noailles n'avait point de fils, le mariage de Léontine lui en donnait un qui réuniſſait plus étroitement encore les derniers rameaux de la branche

(1) Lettres de Joubert, ſeptembre 1807.

cadette des Noailles. La belle figure du jeune Alfred, ſes précoces vertus, donnaient raiſon au choix qu'avaient preſque excluſivement dicté des convenances de famille.

Alfred de Noailles avait embraſſé la carrière des armes, tandis que ſon frère aîné, Alexis de Noailles, parcourait l'Europe, meſſager fidèle du monarque exilé. Le ſouvenir de la fin glorieuſe du vicomte de Noailles mort, à l'île de Cuba, des bleſſures qu'il avait reçues en prenant à l'abordage la frégate anglaiſe *Hazard*, 1808, ſollicitait ſon jeune courage, le drapeau que ſon père avait défendu juſqu'à la mort attirait ſon cœur. Il entra dans un régiment, & comptait déjà pluſieurs campagnes & de longs mois de priſon lorſqu'il épouſa Léontine (1809).

La diminution & l'embarras des fortunes particulières, conſéquences de la Révolution, ne permettaient pas les groſſes dots; celle de Léontine fut très-modeſte, Alfred de Noailles, fils de cadet & de plus ſoumis au partage par les lois nouvelles, apportait en mariage un mince patrimoine & de grandes charges. La carrière militaire était onéreuſe, les frais de campagne abſorbèrent dès l'abord la majeure partie du budget des jeunes époux; Léontine ſe ſoumit avec joie aux exigences de la carrière de ſon mari, elle n'aimait point le luxe. Quand, vingt ans plus tard, elle recueillit l'héritage de ſes parents, elle s'impoſa le luxe

comme un devoir de poſition, & jouit de ſa fortune en grande dame & ſurtout en grand cœur, mais non ſans regretter les heureux temps de ſa jeuneſſe, où, ſelon ſa propre expreſſion, elle était véritablement *gueuſe*.

Peut-être eut-elle plus de peine à admettre les ſentiments politiques du jeune officier complétement oppoſés aux ſiens. Moins heureuſe que la mère de M. de Narbonne, Léontine n'en était pas encore arrivée pour Napoléon à « l'admiration. » Ce qu'il y avait de ſauvage, de brutal dans le génie de Bonaparte heurtait les exquiſes délicateſſes de ſon goût. Patricienne & frondeuſe juſqu'au fond de l'âme, le vainqueur de Marengo & d'Auſterlitz reſtait toujours pour elle « un gentilhomme corſe, » dont la toute-puiſſance bleſſait ſon orgueil & ſes ſouvenirs. Mais elle était ſage avant tout, & ſage à vingt ans, ce qui eſt plus rare encore ; reconnaiſſant les avantages immenſes qui réſultent pour les hommes d'une vie utilement & noblement occupée, elle fit taire ſes répugnances perſonnelles & s'aſſocia franchement à la carrière de ſon époux. Léontine ne devait point connaître les douceurs de la vie conjugale. Alfred de Noailles partit pour l'Allemagne quelques jours après ſon mariage, & les trois années que dura leur union furent marquées par de longues & cruelles ſéparations ; le caractère d'Alfred de Noailles, ſon amour paſſionné

pour la gloire, le désir ardent qu'on lui connaissait de raviver l'illustration de ses pères au milieu des batailles, doublait les inquiétudes qu'inspirent toujours les départs du soldat. Léontine sentait en le quittant qu'il allait exposer plus que tout autre le noble cœur que la gloire seule pouvait lui disputer. Alfred de Noailles, officier d'ordonnance du maréchal Berthier (1), fut tué au passage de la Béréfina le 28 novembre 1812. Les Cosaques qui l'avaient frappé recueillirent son corps, on trouva sur sa poitrine sanglante le portrait de Léontine & l'Imitation de Jésus-Christ. Ces deux objets disaient toute la vie de ce jeune brave, il mourait pour sa patrie entre l'image de sa femme & le livre de son Dieu.

Léontine n'avait qu'entrevu l'époux si cruellement enlevé à son amour; & pourtant elle le regretta vivement & profondément. La douleur est une impression momentanée qui traverse le cœur plus ou moins rapidement, selon les caractères; mais les traces de son passage ne s'effacent jamais, on les retrouve dans les profondeurs de la pensée lors même que les signes extérieurs ont depuis longtemps disparu. Cette épreuve prématurée des rigueurs du sort mûrit & fortifia le cara-

(1) Alfred de Noailles avait quitté son régiment pour entrer dans l'état-major du maréchal Berthier.

ctère de Léontine; elle perdait ſon compagnon de route au début du voyage; elle reſtait ſeule avec un enfant de trois mois privé preſque en naiſſant de ſon premier appui. Cette double reſponſabilité lui impoſait d'auſtères devoirs, & décida de ſon avenir. Quoiqu'elle ne fût point naturellement portée aux partis extrêmes & que ſa ſageſſe d'ailleurs l'eût fait aiſément renoncer à des réſolutions priſes dans un moment de ſurexcitation morale, nous croyons pouvoir affirmer qu'à aucune époque de ſa vie elle ne ſongea jamais ſérieuſement à ſe remarier. Le deſſein de reſter veuve, conçu dans les premiers jours du veuvage, auprès du berceau de ſa fille, triompha des ſollicitations affectueuſes de ſa famille, réſiſta aux brillants hommages qui ſe preſſèrent en foule à ſes pieds. Un lien nouveau aurait entravé l'accompliſſement de ſes devoirs envers la jeune enfant dont elle était l'unique ſoutien; un ſecond hymen eût affaibli ſa tendreſſe en la diviſant. Ces conſidérations, admiſes dès le principe, grandirent avec le temps dans l'eſprit de Léontine, & lui ſemblèrent enfin des lois ſouveraines & chéries lorſque l'amour maternel ſe fut emparé de toutes les facultés de ſon cœur. Les circonſtances favoriſèrent le plan de vie qu'elle ſe traça après la mort de ſon mari; elle continua à demeurer chez ſa grand'mère, la princeſſe de Poix, entourée de toute ſa famille;

jamais elle ne ſentit le beſoin d'aide & de protection qui décide le plus ſouvent des ſeconds mariages. Nous aimons à placer ici le jugement que portait d'elle, pendant l'année qui ſuivit celle de ſon veuvage, un ancien ami de la famille, le cardinal de Bauſſet. Léontine recherchait déjà le commerce des hommes diſtingués; l'âge, la gravité du caractère n'effrayaient point ce jeune eſprit accoutumé depuis l'enfance aux converſations fortes & nourries du foyer paternel.

« J'ai vu une jeune perſonne porter dans le monde, au moment où elle y eſt entrée, le maintien, la réſerve, les manières & le langage qui n'appartiennent ordinairement qu'à l'uſage & à l'expérience de pluſieurs années. Je l'ai vue montrer un ſentiment de préférence pour la ſociété des perſonnes à qui leur âge, l'habitude de leurs idées, leur langage & leur genre d'inſtruction pouvaient donner un vernis d'antiquité peu propre à attirer l'intérêt & l'attention de la première jeuneſſe. Je l'ai entendue ſe mêler avec plaiſir à leurs entretiens, parler leur langage, & porter dans l'expreſſion de tous ſes ſentiments un goût de raiſon & de délicateſſe qui eſt devenu étranger à la ſociété actuelle; cette maturité d'eſprit & de raiſon n'offrait aucun contraſte ridicule avec ſa jeuneſſe & ſes agréments. Exempte de toutes prétentions, toujours inſpirée par le bon goût, toujours ſimple, fin-

cère & naturelle, elle était auſſi aimable avec les perſonnes de ſon âge qu'intéreſſante pour celles d'un âge plus avancé ; environnée d'une nombreuſe famille elle était également chérie de tout ce qui en faiſait partie ; fidèle à tous les devoirs de ſociété, elle avait ſu conſerver l'indépendance & la liberté néceſſaires pour orner ſon eſprit & cultiver ſa raiſon plus diſtinguée encore que tous les agréments du naturel le plus aimable ; elle avait de la conſidération à un âge où les qualités les plus ſéduiſantes ne peuvent encore obtenir que de la bienveillance. Elle a ramené ma vieille imagination à ces jours d'enchantements & d'illuſion dont je cherchais dans ma jeuneſſe à retrouver les tableaux & les récits dans les Lettres de Mme de Sévigné. Je la regarde comme deſtinée à conſerver toutes les bonnes traditions de ce ſiècle. Elle voit tomber ſucceſſivement le peu de monuments qui nous en reſtent ; elle leur ſurvivra longtemps, & lorſque les jours de la barbarie ſeront paſſés, elle apparaîtra tout à coup comme un de ces beaux monuments des Grecs qui ont révélé, après le ſilence de pluſieurs ſiècles, le ſecret de leur génie & de leur bon goût (1). »

Le jugement du cardinal de Bauſſet s'adreſſait au préſent & à l'avenir de Léontine ;

(1) Lettres inédites du cardinal de Bauſſet.

plus heureux que lui, nous avons vu l'entier accompliſſement de ſes prophéties.

Les qualités morales de Léontine nous ont juſqu'ici uniquement occupé, devons-nous garder le ſilence ſur les agréments de ſa perſonne, reſpectés par le temps preſque juſqu'à la fin de ſa vie? Ses contemporains ne nous le pardonneraient pas. L'extérieur des femmes, quoi qu'en diſe l'auſtère raiſon, n'eſt jamais indifférent, & certaines enveloppes terreſtres nuiſent inexorablement aux purs eſprits qu'elles contiennent. L'extérieur de Léontine était bien réellement la forme, l'expreſſion de ſa nature morale; dans l'impreſſion qu'elle produiſait, ſa figure & ſon eſprit étaient inſéparables, ſans ceſſe confondus; ſon viſage irrégulier, mais éblouiſſant de fraîcheur & d'intelligence, plaiſait au dernier point; l'élégance de ſa taille, de ſon maintien, de ſa démarche rappelait ſans ceſſe l'élégance de ſon eſprit: elle marchait comme elle parlait. Sa tête, admirablement placée, s'élevait, ſe penchait, ſe balançait au-deſſus de ſes épaules d'une façon toute particulière, à la fois gracieuſe & digne. Il y avait en elle de la nymphe & de la grande dame; ſa phyſionomie, fidèle reflet de l'état de ſon âme, exprimait le plus ſouvent une franche & malicieuſe gaieté qui n'allait jamais juſqu'à l'ironie. Mais la converſation en variait à l'infini les mouvements, & le plaiſir de voir parler Léontine

égalait preſque celui de l'entendre parler. Elle excellait dans tous les exercices du corps permis aux femmes. Sa danse, vive, légère, entraînante, rappelait les fictions aériennes rêvées par les poëtes, ſans s'éloigner jamais de la ſimplicité de la bonne compagnie. Bref, près d'elle on oubliait les plus jolies; perſonne n'eût conſenti à l'embellir : pour l'embellir il aurait fallu la changer.

Telle était Mme de Noailles au début de ſa carrière de jeune femme; nous regrettons de ne pouvoir fournir de plus nombreux témoignages à l'appui de notre faible appréciation; il doit en exiſter, le temps les révélera. Mme de Noailles fuyait la célébrité, on le ſavait, on reſpectait ſa rare modeſtie. Les admirations de ſes contemporains s'adreſſeront à ſa mémoire.

Les événements publics de 1814 apportèrent une impérieuſe diverſion à toutes les préoccupations particulières; Léontine ſubit l'influence générale; ſa penſée, longtemps repliée ſur elle-même, s'aſſocia de nouveau au mouvement extérieur. L'éloignement inſtinctif qu'elle avait toujours reſſenti pour Napoléon s'était changé, depuis la mort de ſon mari, en haine perſonnelle. Comment n'aurait-elle pas déſiré avec paſſion la chute du monarque qui lui avait enlevé un époux juſtement chéri, par une guerre imprudente dans ſon principe, déſaſtreuſe dans ſes con-

séquences? Mme de Staël l'a dit : « Les opinions des femmes ſont des noms propres. » Du reſte, Mme de Noailles était la première à ſe reconnaître juge & partie dans tout ce qui concernait l'Empire & Napoléon; & lorſque plus tard, ſous le règne du roi Louis-Philippe, l'affaibliſſement progreſſif du pouvoir royal vint alarmer toutes les conſciences politiques, elle ſe prit ſouvent à regretter la main de fer qui ſoutenait ſi énergiquement l'édifice menacé de l'ordre ſocial.

Mme de Noailles, nous l'avons dit, était royaliſte de ſang & d'inſtinct; mais la réflexion avait fortifié & développé ſes inſtincts, & la joie que lui cauſait le retour des Bourbons n'était pas ſeulement un ſentiment perſonnel. Les actes de la première Reſtauration ſatisfaiſaient ſon patriotiſme : la France, envahie, preſque conquiſe, traitait encore avec l'Europe dans des conditions compatibles avec la dignité d'un grand pays; Louis XVIII aux Tuileries, entouré de ſes vainqueurs, ſemblait recevoir les hommages de ceux qui lui dictaient des lois. Mme de Noailles avait conſervé un ſouvenir délicieux des premiers jours de la Reſtauration; elle aimait à les retracer, à peindre ſon propre enivrement & le bonheur de le voir partager un moment par toutes les claſſes de la ſociété réunies autour des petits-fils de Henri IV; le peuple français n'avait pas encore donné la meſure

de ſa verſatilité; on le croyait guéri parce qu'il avait beaucoup ſouffert. Que ne pouvons-nous citer ici les propres paroles de Mme de Noailles, retrouver ſon langage éloquent, convaincu, & les grâces piquantes de certains épiſodes ſemi-burleſques qui ſe mêlent ſouvent aux plus grandes émotions.

Il fallait l'entendre conter comment, le jour de l'entrée de Louis XVIII à Paris, elle s'était hiſſée avec ſa mère & ſa belle-ſœur, la marquiſe de Vérac, ſur une voiture de place adoſſée au tertre du boulevard en guiſe d'eſtrade, d'où elle diſtribuait des cocardes & des emblèmes royaliſtes; comment la voiture fut bientôt envahie de toutes parts par des hommes & des femmes du peuple qui s'accrochaient à ſa robe, s'appuyaient ſur ſes épaules, & qu'elle inondait de cocardes blanches; puis l'arrivée du cortége royal & le « Vive le Roi! » de la vieille France retentiſſant tout à coup dans les airs, après vingt ans de ſilence, comme les cloches au jour de Pâques annoncent les gloires de la réſurrection, l'enthouſiaſme de la foule s'élevant juſqu'au délire, & Mme de Noailles, hors d'elle-même, répondant avec une indignation preſque ſérieuſe à une femme du peuple qui s'extaſiait ſur la perruque du prince de Talleyrand, membre prééminent du cortége royal : « Non, madame, ce ſont ſes cheveux; il a de très-beaux cheveux; » preuve, s'il en fût, de ſon ivreſſe,

car Mme de Noailles haïſſait cordialement le prince de Talleyrand; mais rien ne devait manquer en ce jour au reſtaurateur de la maiſon de Bourbon, pas même des cheveux!

Les joies des ſalons ſuccédèrent aux joies populaires; réunions animées, fêtes brillantes, réjouiſſances de toute eſpèce à la cour & à la ville. Mme de Noailles entrait dans le monde preſque pour la première fois, les abſences, puis la mort de ſon mari l'ayant condamnée à la retraite depuis l'époque de ſon mariage. L'aſpect des ſalons était curieux & intéreſſant au ſortir de la grande criſe de la Reſtauration: jamais on ne vit pêle-mêle grandioſe plus complet d'hommes & de choſes, d'idées & de ſentiments. Les émigrés & les douairières de l'ancien régime coudoyaient les princes des batailles & les ducheſſes de l'Empire; les libéraux de 89 s'entretenaient avec les ſénateurs de 1808, les vaincus de Quiberon avec les miniſtres du Directoire, ſans effort, ſans amertume, c'étaient de véritables ſcènes de l'âge d'or. L'abdication de Fontainebleau voilait l'éclat de certaines ingratitudes, devenues trop célèbres plus tard, & pluſieurs membres de la famille impériale adhéraient au nouvel ordre de choſes; l'impératrice Joſéphine recevait la viſite des ſouverains alliés; Hortenſe, reine de Hollande, portait ſes hommages aux pieds de Louis XVIII. Il régnait pour ainſi dire une certaine bonho-

mie dans les grands changements qui s'opéraient en France, la Reſtauration ſe faiſait à l'amiable.

La famille de Noailles avait repris ſon ancienne poſition à la cour & figurait à toutes les fêtes qui ſignalèrent l'avénement au trône du roi légitime. Léontine, ſelon l'habitude de ſon caractère, paſſant « du grave au doux, du plaiſant au ſévère, » danſait de tout ſon cœur & prenait part à toutes les converſations, converſations curieuſes s'il en fut, où ſe croiſaient tant d'intérêts nouveaux, où ſe mêlaient tant de nouvelles idées, où s'eſſayaient tant de nouvelles combinaiſons. La chute de l'Empire avait fait table raſe, la monarchie légitime s'élaborait ſur les ruines amoncelées de vingt années de révolution. Dès lors l'admirable bon ſens qui dominait toutes les autres qualités de l'eſprit de Léontine ſe faiſait jour à travers l'enthouſiaſme bourbonien de ſon cœur. Elle comprenait non-ſeulement les exigences du temps à l'égard des formes extérieures de la royauté, mais encore le beſoin de progrès, de liberté, qu'un nouvel ordre de choſes devait aſſurer à la France ſous peine d'incapacité ou d'aveuglement; elle s'irritait particulièrement contre ces retours puérils vers des inſtitutions vieillies dont le pays avait perdu l'habitude, partant le reſpect, & dont les ennemis du gouvernement s'emparèrent plus tard avec tant d'habileté

pour compromettre la parole royale ſolennellement engagée par l'acte de Saint-Ouen. Léontine rencontrait habituellement dans le ſalon de ſa grand'mère tous les hommes marquants du nouveau régime, & ſurtout l'abbé de Monteſquiou, premier miniſtre de Louis XVIII, ami intime de Mme la princeſſe de Poix. Quelques ſalons ſignalés par les hiſtoriens de la Reſtauration s'ouvraient alors aux hommes politiques, toujours empreſſés de ſe réunir quand les événements publics donnent carrière à leurs ambitions. La ſociété ſe reconſtruiſait à la hâte; mais le tumulte des eſprits & l'unanimité des opinions ne permettaient point encore aux ſalons de reprendre l'importance & l'éclat qu'ils acquièrent toujours ſous des gouvernements fermement établis. Nous devons cependant faire ici mention du ſalon de Mme de Staël rouvert à cette époque, parce que la maîtreſſe de la maiſon lui donnait une couleur toute perſonnelle qui laiſſa de profondes traces dans l'eſprit de Mme de Noailles.

Mme de Staël rappelée de l'exil retrouvait avec tranſport « le ruiſſeau de la rue du Bac, » & les illuſtrations du jour ſe preſſaient en foule autour de l'immortel auteur de *Corinne*. Comme petite-fille de Mmes de Beauvau & de Poix, Mme de Noailles était prédeſtinée à la bienveillance de Mme de Staël; mais ſes charmes, ſa précoce ſupériorité lui firent

bientôt une place individuelle dans le ſalon de l'illuſtre amie de ſes deux grand'mères, elle y allait ſouvent en habit de bal, preſque entre deux contredanſes, & recevait le plus aimable accueil de la maîtreſſe de la maiſon. Le génie de Mme de Staël électriſé par les événements de 1814, n'avait jamais brillé d'un plus vif éclat. L'avénement de cette royauté conſtitutionnelle, conſtant objet de ſes eſpérances, but unique de ſes travaux, lui cauſait de véritables tranſports; les paſſions politiques de ſa jeuneſſe renaiſſaient, la fille de M. Necker reparaiſſait ſur la brèche auſſi ardente que par le paſſé, enrichie de trente années d'expérience, verſant des flots de lumière ſur ſes adverſaires & ſur ſes partiſans également éblouis. Le mouvement libéral de la première Reſtauration n'avait point l'énergie virile de 89, ni cette unité de principes & de but qui donnait tant de force à l'action & qui répandait tant d'intérêt ſur ceux qui agiſſaient. La Révolution avait introduit des nuances infinies dans les partis, & Napoléon avait créé, par ſa ſeule perſonnalité, un élément tout nouveau dans le monde français. Mais en revanche, les complications extérieures, la préſence des armées étrangères ſur le ſol national, la chute récente du plus grand capitaine des temps modernes, donnaient un aſpect impoſant, nouveau, & en quelque ſorte pittoreſque à la politique françaiſe. Que de

grandeur dans les déſaſtres mêmes de notre pays! dans cette lutte fabuleuſe d'un ſeul homme contre l'Europe coaliſée! L'eſprit admirablement verſatile de Mme de Staël ſe plaçait à tous les points de vue de cette prodigieuſe ſituation; ſon génie dominait par intervalle ſes ſentiments & ſes paſſions; pour elle la reſtauration des Bourbons, l'invaſion étrangère, n'étaient qu'un poëme épique dont elle ſuivait les péripéties, dont elle admirait les héros avec l'enthouſiaſme pur & élevé que les grandes luttes de l'humanité inſpirent aux grands eſprits qui les contemplent.

Nous appuyons à deſſein ſur les impreſſions de Mme de Noailles dans le ſalon de cette femme illuſtre, parce que Mme de Noailles elle-même ſe plaiſait à les reproduire quand les accidents de la converſation provoquaient ſes ſouvenirs. En général, elle ne faiſait guère de récits; l'abondante récolte de ſes obſervations ſe caſait à l'aiſe dans une mémoire, toujours prête & jamais preſſée, qu'elle gouvernait deſpotiquement; rare puiſſance! car la mémoire eſt une faculté ſecondaire diſpoſée à l'uſurpation. Il fallait donc lui faire un peu violence pour la décider à raconter. Mais alors, quel charme dans le récit, quelle lucidité dans les ſouvenirs, quel heureux choix dans l'expreſſion! Mme de Noailles excellait à décrire l'attitude de Mme de Staël au milieu de ſon ſalon, ſes

poſes originales, ſes toilettes fantaſtiques; elle avait ſaiſi au vol des traits bizarres, des contraſtes étranges qui ſont les ingénuités du génie, on ne ſe laſſait point de l'entendre; le récit terminé, on aurait voulu, comme les enfants, lui demander de recommencer.

Il est des événements qui confondent la ſageſſe humaine, des événements devant leſquels tous les caractères font défaut; les Cent-Jours furent de ce nombre; les vainqueurs furent preſque auſſi embarraſſés de leur triomphe que les vaincus de leur défaite; le héros de cette ſublime aventure y perdit même quelque choſe de la dignité de ſon génie, en faiſant appel aux paſſions révolutionnaires qu'il avait naguère étouffées ſous ſa pourpre impériale.

Les Cent-Jours s'écoulèrent dans une ſorte de fièvre univerſelle, qui dévorait le préſent ſans permettre de ſonger à l'avenir. Napoléon jouait ſa dernière carte ſur le tapis de l'Europe, & la France éperdue redoutait ſon triomphe & n'oſait ſouhaiter ſa chute. Quand la déroute de Waterloo ramena Louis XVIII à Paris pour la ſeconde fois, le ſilence & la triſteſſe régnaient partout ſur ſon paſſage; ſelon l'expreſſion de Mme de Noailles « toutes les joies de la Reſtauration avaient diſparu; on était ſoulagé, mais on n'était plus heureux. »

Mme de Noailles fut profondément atteinte

par les événements de 1815, elle en prévit les funeſtes conſéquences, ſa foi monarchique s'ébranla, elle déſeſpéra de l'avenir du pays; elle ſentit que ces changements à vue, que ces ſoubreſauts politiques & ſociaux étaient une grande déchéance morale pour la nation qui les ſupportait. Les exactions étrangères indignèrent ſon patriotiſme, les réactions royaliſtes déſolèrent ſa conſcience; enfin ſans changer de ſentiment, elle changea de conviction, & ſe trouva en politique dans la pire des ſituations, celle de ne plus croire aveuglément à ce qu'on aime.

N'allons pas oublier cependant que Mme de Noailles avait vingt ans, & qu'à cet âge les préoccupations politiques, ſi ſérieuſes qu'elles ſoient, n'abſorbent point la vie; d'ailleurs elle avait ce mérite, aſſez rare chez les femmes ſupérieures, d'être très-jeune de caractère, elle aimait à rire, à chanter, à danſer par-deſſus tout. Sa jeuneſſe, contenue de prime abord par un grand malheur domeſtique, faiſait exploſion. Lors donc que la ſeconde Reſtauration ſe fut établie ſur les décombres de l'Empire, Mme de Noailles, banniſſant les ſouvenirs douloureux & les triſtes préviſions, ſe prit à jouir paſſionnément d'une époque particulièrement favorable aux perſonnes de ſa ſorte & dont elle devait jouir plus que toute autre par la nature de ſes goûts & de ſon caractère.

C'eſt pendant les quinze années de la Reſtauration qu'il faut placer la vie mondaine de Mme de Noailles & les ſuccès éclatants de ſa perſonne & de ſon eſprit. C'eſt auſſi pendant ces quinze années qu'il nous faut admirer le progrès rapide de ſa belle intelligence, ſa ſageſſe, ſa précoce dignité, l'accord merveilleux qu'elle ſut établir entre ſes devoirs & ſes plaiſirs; en obſervant toutefois que ſes ſuccès ne furent jamais meſurés à ſes mérites, parce qu'elle ne voulut faire uſage de l'effet qu'elle produiſait dans aucun but de gloire perſonnelle.

La famille de Noailles avait retrouvé toutes les charges & toutes les faveurs héréditaires de l'ancien régime. Mais Mme de Noailles n'en profitait point perſonnellement, ſa fortune était moins que médiocre, ſa poſition dans l'intérieur de Mme la princeſſe de Poix, celle d'une fille très-aimée ſans doute, mais dont la deſtinée eſt incertaine. Sans parler d'un ſecond mariage qui lui eût aſſuré un ſort digne de ſa naiſſance & de ſes mérites, ne pouvait-elle pas éprouver le beſoin d'iſoler ſa ſupériorité, de briller par ſon ſeul éclat, de faire connaître au monde les merveilleux dons qu'elle avait reçus du ciel! Si l'ambition ſe fût éveillée dans ſon cœur, ſous une forme quelconque, elle aurait trouvé pour ainſi dire ſous la main de quoi ſatisfaire aux plus impérieuſes exigences de cette grande paſſion

de l'humanité, les circonſtances lui offraient ſur ce point un puiſſant concours, elles ſemblaient même ſolliciter ſa ſageſſe. La ſituation de ſa famille à la cour & dans la ſociété, un certain éclat héréditaire que les Noailles avaient ſu conſerver à travers les tempêtes révolutionnaires, l'autorité du ſalon de Mme la princeſſe de Poix, auraient légitimé dans ſa petite-fille les plus hautes prétentions. Elle était jeune, libre, aimable, préparée à tous les ſuccès. Son père, le duc de Mouchy, était capitaine des gardes du corps du roi Louis XVIII; ſa tante, la comteſſe de Noailles, devint dame d'atour de Madame la ducheſſe de Berry; ſon beau-frère, le comte Alexis de Noailles, aide de camp de Monſieur, comte d'Artois. Sa propre place ſemblait marquée auprès des princeſſes, mais elle tremblait qu'on ne ſongeât à elle, & fit ſi bien qu'on n'y ſongea point. Cette jeune royaliſte, ivre de joie au retour des Bourbons, déteſtait les cours & la ſociété des princes heureux; l'indépendance de ſon caractère, ce beſoin d'honnête liberté qu'éprouvent les eſprits ſupérieurs; pour tout dire, l'humeur frondeuſe qui lui était naturelle ravivée par le triomphe même de ſon propre parti lui inſpirait un éloignement invincible pour les places élevées, qu'elle eût ſi facilement obtenues. Mme de Noailles fit partie, au début de la Reſtauration, de la ſociété intime du duc de

Berry. Cette ſociété fort reſtreinte s'était formée autour d'un prince ſpirituel, aimable, qu'on pouvait louer ſans flatterie, aimer ſans compromettre la dignité du ſujet fidèle mais fier, dignité ſi fort en danger au milieu des cours. M. le duc de Berry, dernier rejeton de la branche aînée des Bourbons, avait de l'eſprit, des talents, le goût des arts & des nobles plaiſirs; il apprécia tout d'abord la charmante ſupériorité de Mme de Noailles & ſut inſpirer un véritable attachement au cœur le moins courtiſan qui fût jamais. Mme de Noailles s'attacha à M. le duc de Berry, parce qu'il était aimable, & alla beaucoup à l'Élyſée parce qu'elle s'y amuſait; mais après la cataſtrophe du 14 février elle ne parut plus à la cour que dans les grandes occaſions, encore fallait-il ſouvent des ordres paternels pour la décider à remplir les devoirs de femme préſentée envers ces princes auxquels elle eût donné ſans effort & ſon ſang & ſa vie.

Les ſéductions de la cour échouèrent auprès de Mme de Noailles, celles du monde politique trouvèrent la même réſiſtance. Mme de Noailles s'intéreſſait vivement aux affaires; de la politique, elle aimait tout à la fois les détails, le mouvement, le jeu, & les grands problèmes ſociaux qui en ſont le but & la fin. Elle était en relation conſtante, ſouvent intime avec les hommes d'État de l'époque, fidèles habitués du ſalon de la princeſſe

de Poix. Leur admiration, leur confiance, leurs hommages, l'avertiſſaient ſans ceſſe de l'influence qu'elle pouvait exercer ſur leurs eſprits. Sans doute elle était bien jeune & bien charmante pour le rôle de femme politique, réſervé de nos jours aux loiſirs de l'âge mûr, mais le paſſé de la France abonde en femmes politiques de vingt ans auxquelles on ne reprochait jamais d'être jeunes & charmantes, Mme de Noailles pouvait les faire revivre, nous rendre ſous une forme nouvelle cette politique à coups d'éventail, élégante, paſſionnée, chevalereſque, ſi fort priſée des Français. Pourquoi ne l'a-t-elle pas voulu !

Reſtait le monde littéraire. Ici encore des exemples entraînants, contemporains, tirés même de ſa propre famille : le ſalon de Mme la ducheſſe de Duras où elle rencontrait chaque jour les hommes de lettres qui furent la gloire de l'époque conſtitutionnelle, réunis à la ſociété la plus élégante, la plus ariſtocratique, ſous l'empire d'une femme ſupérieure & parfaitement aimable, auſſi diſtinguée par ſes talents que par ſes qualités morales. Certes les tentations étaient puiſſantes dans le ſalon de Mme de Duras ; elle-même faiſait enviſager les ſuccès littéraires des femmes ſous un jour nouveau, dégagés de toute pédanterie, alliés à une vie de famille édifiante, à des ſentiments maternels juſtement paſſionnés. Qui ne ſe fût honoré de marcher ſur les traces de

Mme de Duras? Mais non; Mme de Noailles pouvait tout & ne voulait rien. Crédit, honneurs, gloire, ſuccès, flottaient vainement autour de ſa ſageſſe; ſatisfaite de ſon ſort, heureuſe par ſes goûts & par ſes affections, ſoutenue dans les épreuves de la vie par l'inaltérable gaieté de ſon caractère, elle régnait paiſiblement ſur ſes brillantes facultés & redoutait les conquêtes. Sa modeſtie conſiſtait non pas à paraître ignorer ſa force, ſa valeur morale, mais bien à trouver tout ſimple, tout naturel d'être ſupérieure. On eût dit que le monde était peuplé de ſes pareilles, tant elle s'étonnait peu des ſuccès qu'elle y rencontrait. Habituée dès l'enfance à vivre au milieu d'un grand luxe d'intelligence, elle continuait à l'entretenir, comme elle eût rempli un devoir de famille.

Mme de Noailles vécut donc au milieu du monde de la Reſtauration ſans ambition, ſans but, ſans carrière, ſi le mot peut s'appliquer à la deſtinée des femmes. Mais ce pouvoir, cette influence qu'elle repouſſait, ne l'exerçait-elle pas à ſon inſu? En France, où la converſation confronte ſans ceſſe les eſprits, réunit hommes & femmes ſur le même terrain, on n'eſt jamais impunément ſupérieure, ſpirituelle & charmante. L'influence de la converſation eſt ſans bornes, parce qu'elle eſt inſaiſiſſable; les eſprits confondus dans un commun eſſor perdent leur individualité, les

idées jetées à l'aventure, les lumières laiſſées pour ainſi dire derrière ſoi comme un brillant ſillage, profitent à la maſſe, & ſouvent la penſée écloſe dans cette mêlée intellectuelle traverſe le monde ſous une origine uſurpée. Les femmes de ces deux derniers ſiècles, dont les talents, le génie ſe ſont révélés à nous par des indiſcrétions poſthumes, n'avaient pas plus que Mme de Noailles recherché le crédit, les honneurs & la gloire, & pourtant quoiqu'il n'en exiſte aucune preuve palpable, n'avons-nous pas la certitude qu'elles exercèrent une influence ſur les deſtinées politiques, littéraires & ſociales du pays, par le ſeul fait de leur commerce journalier avec les hommes diſtingués de l'époque? Il nous plaît de ſonger à l'influence ſecrète & involontaire de Mme de Noailles ſur la ſociété de la Reſtauration. Nous la voyons dans le ſalon de Mme de Duras fêtée, appréciée, aimée, aux priſes avec les intérêts littéraires du moment, ſi vifs, ſi variés, & que chaque jour venait renouveler & accroître, mais ſans bagage perſonnel, guerroyant pour l'honneur, parfois entraînée vers l'école nouvelle ſous le charme de M. de Chateaubriand, quoique toujours fidèle aux traditions du langage, du goût, ſi ce n'eſt aux idées du paſſé. Nous la voyons dans le ſalon de Mme de Montcalm plus excluſivement conſacré aux intérêts politiques, ſurprendre & charmer cette grave ſociété par les qualités

ſérieuſes & les grâces de ſon eſprit, jouir de la noble amitié du duc de Richelieu, & ſous l'inſpiration de ce miniſtre modèle, l'honneur de la Reſtauration, adopter une politique grande, élevée, ſagement libérale, qui devint celle de toute ſa vie.

Nous la voyons enfin brillante, entourée, adorée dans toutes les réunions de cette belle époque de la Reſtauration, heureux mélange du paſſé & du préſent, dernier rayon du ſoleil monarchique qui éclairait la France depuis quatorze ſiècles, & nous oſons dire que ſans y jouer un rôle principal elle en fut du moins la plus pure & la plus charmante expreſſion.

Nous cherchons à repréſenter Mme de Noailles, & l'étude de ſon caractère comme de ſon eſprit nous ramène involontairement à ſa vie intérieure, à ce cercle de famille dont elle était l'orgueil & le bonheur, & qu'elle préférait toujours aux réunions du monde. C'eſt que pour apprécier juſtement le caractère & l'eſprit de Mme de Noailles il fallait vivre auprès d'elle, noter jour par jour, heure par heure les nobles mouvements de ſon âme, recueillir les traits de lumière qui jailliſſaient de ſon eſprit dans le cours de la vie ordinaire. Ceux qui la rencontraient au milieu des ſalons pouvaient attribuer au choc de la réplique la verve étincelante de ſa converſation; ils ignoraient que cet éclat éblouiſ-

ſant, tempéré par des grâces inexprimables, était le pain quotidien de l'heureuſe famille que Mme de Noailles allait retrouver en les quittant? Les relations de ſociété les plus intimes ne pouvaient donner qu'un faible aperçu de l'égalité de ſon caractère, de l'égalité de ſon eſprit; elle n'avait, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, aucune des habitudes, aucun des beſoins de la ſupériorité; ſon théâtre, ſon public étaient partout, parce qu'elle ne les cherchait nulle part. L'admiration même, ce puiſſant aiguillon du génie, fut pour elle une jouiſſance, jamais un beſoin. Elle paraiſſait toujours avoir envie de plaire, parce qu'elle plaiſait toujours, mais ſa volonté était ſouvent étrangère à ſes ſuccès.

Inacceſſible à l'ennui, tous les genres de vie lui convenaient; le monde & la retraite, l'étude & les plaiſirs, ſemblaient être alternativement, ſelon les circonſtances, le beſoin de ſon eſprit & de ſon cœur. Elle s'accommodait des plus méchantes compagnies & leur prodiguait ſes largeſſes; ſa libéralité était ſans bornes, ſon eſprit, argent de poche, qu'elle jetait à tous les paſſants & dont elle eût volontiers mangé « le fonds avec le revenu, » ſi le fonds n'eût été inépuiſable. Mais que dire de cette bonté conſtante, tout imprégnée des grâces & des délicateſſes de ſon eſprit, de cette bonté judicieuſe, réfléchie & d'une nature ſi élevée qu'elle eût à elle

ſeule conſtitué une grande ſupériorité morale? La bonté de Mme de Noailles n'était point celle que le monde inſcrit en tête de ſes jugements; ce qu'il y avait de mordant dans ſon eſprit, d'inciſif dans ſa perception des faibleſſes de l'humanité pouvait tromper ſur les véritables ſentiments de ſon cœur. Pour connaître l'étendue de cette bonté, les raffinements de ſa délicateſſe, il fallait avoir été ſon obligé, & ce bonheur ne peut être raconté que par ceux qui en ont joui.

Mme de Noailles avait trouvé dans ſa famille des affections de femme profondes & ſolides. Quelques compagnes de ſon enfance devinrent les amies de toute ſa vie, & lors de ſon entrée dans le monde elle forma d'autres relations du même genre qui, juſtifiant toujours le choix de ſon cœur, contribuèrent beaucoup à l'agrément de ſon exiſtence; elle aima & fut aimée avec fidélité, avec dévouement. Même dans la ſociété des jeunes femmes, le charme de ſon caractère fit ſupporter ſa ſupériorité aux plus envieuſes. Là, comme ailleurs, elle n'éprouvait aucune ambition perſonnelle, & ſans projet, ſans étude, ne ſongeait qu'à s'amuſer comme une penſionnaire; le plaiſir qu'elle goûtait avec tant de vivacité & d'abandon débordait autour d'elle, ſa gaieté devenait contagieuſe; elle ſavait ſi bien s'amuſer, toujours & de tout, découvrir le plaiſant d'une ſituation, en

rompre la monotonie, s'accommoder d'une partie mauſſade ou manquée, battre en brèche les mauvaiſes humeurs! Avec elle tous les plaiſirs ſemblaient délicieux, tous les caractères bons & faciles; ſa ſeule préſence aſſurait la paix & le ſuccès des entrepriſes de ſociété, d'ordinaire ſources inépuiſables de troubles, d'irritations féminines. La mode était alors aux comédies de ſociété, on jouait dans les environs de Paris, à Paris même, & particulièrement chez pluſieurs amies de Mme de Noailles; elle s'en amuſait à l'excès, mais, choſe étrange, ſans émotion d'amour-propre. Elle acceptait les petits rôles, les rôles ſacrifiés, de la meilleure grâce du monde, s'occupait de l'ajuſtement de ſes compagnes preſque autant que du ſien propre; elle y mettait les mains & ſon habileté inſtinctive confondait les habilleuſes & coiffeuſes de profeſſion. Cette aimable inſouciance, dont nous ne citons là qu'un exemple entre mille, lui laiſſait une liberté d'eſprit également favorable à ſon ſuccès & à celui de la comédie; elle avait en ſcène un entrain naturel, une grâce de répartie qui tenait au repos intérieur de l'amour-propre, rien d'étudié, rien de factice, le ſentiment dramatique ſuppléait à l'art. Le goût de Mme de Noailles pour le théâtre était ſi vrai, ſi dégagé de prétentions & de coquetterie, qu'elle prenait plaiſir aux comédies de ſociété les plus modeſtes,

& jamais peut-être ſon talent dramatique n'était plus ſéduiſant que lorſqu'elle jouait la comédie chez Mme la princeſſe de Poix avec ſes jeunes neveux & ſes femmes de chambre, devant une galerie compoſée des vieilles amies de ſa grand'mère. On aurait peine à ſe figurer une vie plus intéreſſante & plus active entre les plaiſirs du monde & les devoirs de famille. Ces devoirs avaient pour elle un ſi grand charme que nous ſerions tenté de les appeler encore des plaiſirs, ſi le dévouement & l'abnégation qu'elle apportait à leur accompliſſement ne méritaient un nom plus ſérieux.

Outre ſon reſpect & ſa tendreſſe, Mme de Noailles avait un goût paſſionné pour ſa grand'mère la princeſſe de Poix, dont la ſociété, lui était un beſoin conſtant; non-ſeulement elle lui rendait les ſoins les plus touchants, mais ſa vie entière lui était dédiée; elle lui conſacrait ſes études & ſes talents, elle l'aſſociait aux occupations & aux plaiſirs du dehors en les lui racontant. Diſons plus, elle lui ſacrifiait ſouvent les plaiſirs que l'âge & les infirmités ne permettaient point à Mme de Poix de partager, les voyages furent de ce nombre. Mme de Noailles les aimait, auſſi n'en fit-elle jamais que de très-courts, aux eaux pour des raiſons de ſanté, ou en Suiſſe & en Angleterre. Elle renonça aux voyages d'Allemagne, d'Italie, dont elle

aurait joui avec un ſentiment des arts auſſi vif que délicat, pour ne pas s'éloigner longtemps de ſa grand'mère. Mme la princeſſe de Poix paſſait une partie de l'année à Paris, l'autre aux châteaux du Val & de Mouchy, où ſes anciens & fidèles amis ſe réuniſſaient autour d'elle. Ces eſprits du paſſé, jeunes dans la vieilleſſe, attiraient ſingulièrement Mme de Noailles; elle appartenait à leur ſiècle, elle parlait leur langage, la parité des goûts & des ſentiments annulait la différence d'âge; elle ſentait auprès d'eux une certaine aiſance ignorée dans la ſociété de ſes contemporains. Lorſque le temps eut moiſſonné les derniers reſtes de cet ancien monde, Mme de Noailles, parvenue ſeulement au milieu de ſa carrière, éprouva des impreſſions d'iſolement qui ſont en général le triſte partage de l'âge avancé; entourée de ſes contemporains, elle ſe trouva ſolitaire, dépareillée. C'eſt qu'en effet ſon véritable monde, ſon monde de race & d'inclination avait diſparu; elle pouvait encore parler le langage de ſes grands'mères, mais perſonne ne lui donnait la réplique.

Peut-être en ſuivant Mme de Noailles à travers les années de ſa jeuneſſe, n'avons-nous pas aſſez inſiſté ſur la part qu'elle fit à la frivolité dans l'ordonnance de ſa vie. Cette part devait ſembler conſidérable à ceux qui ne connaiſſaient pas l'abondance

& la variété de ſes facultés ; Mme de Noailles n'était point frivole, mais elle aimait la frivolité comme les chiffons & les rubans, par loi de nature ; le ſuccès lui était impoſé, quoi qu'elle fît, quoi qu'elle dît ; la mode, cette reine de la frivolité, arbora ſes couleurs & lui compoſa un nombreux cortége dont elle riait la première après en avoir joui. Mais ſa vie mondaine étant purement ſuperficielle, il vint un temps où elle ſe débarraſſa de la frivolité, de la veille au lendemain, comme les femmes autrefois quittaient à époque fixe certaines couleurs & certains ajuſtements.

La Reſtauration s'écoula comme un jour de fête ; tout ſouriait à Mme de Noailles, elle était encore jeune, & déjà ſon enfant chérie dès le berceau devenait une jeune fille charmante, une adorable amie, digne objet de ſon dévouement & de ſes ſacrifices. Mme de Noailles voyait venir avec joie les années qui devaient clore ſa brillante jeuneſſe & ouvrir la criſe redoutée de l'âge mûr. L'avenir promettait les plus vives & les plus douces jouiſſances à ſon cœur maternel, car elle l'abandonnait à ſa fille ; elle en eût volontiers hâté l'approche. Chaque jour qu'elle perdait donnait de nouvelles grâces à cette fille ; était-ce donc un jour perdu ?

La révolution de juillet ne ſurprit point Mme de Noailles. La préſence du prince de Polignac au miniſtère avait alarmé tous les

eſprits ſages; & les perſonnes attachées à la maiſon de Bourbon attendaient avec anxiété la cataſtrophe que le caractère du Roi & celui de ſon miniſtre faiſaient prévoir. Un dernier jour de gloire & de bonheur devait cependant éclairer l'agonie de la Légitimité & ranimer les eſpérances de ſes partiſans. Alger était conquis, cavalièrement, élégamment, en trois ſemaines, à la barbe de l'Europe jalouſe & de l'Oppoſition déloyale. L'étendard du vieux Roi flottait ſur cette plage d'Afrique déclarée inabordable, vainement bombardée autrefois par l'Eſpagne & par l'Angleterre; un ſuccès ſi brillant ne devait-il pas enivrer le pays & impoſer ſilence aux factieux! Le Roi lui-même ne voudrait-il pas jouir en paix de ſon triomphe & ajourner l'époque des réformes intérieures qu'il rêvait depuis ſon avénement au trône? Qui eût oſé dire alors que ce prince ne reverrait jamais l'armée victorieuſe dont il avait dirigé la marche du fond de ſon palais de Saint-Cloud?

Mme de Noailles était à Dieppe avec ſa fille & de nombreux amis, lorſque le drapeau tricolore planté ſur une diligence vint lui annoncer la révolution de juillet, le départ de Charles X & la fin de la première monarchie conſtitutionnelle. Son impreſſion, en recevant ces fatales nouvelles, fut d'abord une ſorte d'anéantiſſement, de ſtupeur; elle en ſortit

par l'inquiétude que lui cauſait le ſort de ſon père qui avait ſuivi le Roi juſqu'à Rambouillet, mais raſſurée bientôt ſur ce point, elle revint au milieu de ſa famille pour conſidérer dans toute leur terrible gravité les conſéquences de la nouvelle ſituation de la France.

L'analyſe des ſentiments de Mme de Noailles par rapport à la révolution de juillet nous entraînerait au delà des bornes de notre récit. Jamais ſentiments ne furent plus douloureux, plus divers & plus compliqués. Dans les révolutions précédentes, la force des choſes, la néceſſité tranchait toutes les queſtions & donnait comme un repos intérieur aux âmes ſcrupuleuſes: ainſi en 93 la mort ou la fuite; ſous l'Empire, la ſoumiſſion ou l'exil, point d'héſitation, ni de mezzo termine, c'était le bon temps. La tyrannie ſimplifie les conduites & protége même la dignité des caractères, on peut dire alors comme Alfieri : « *Servi, sì, ma ognor frementi.* »

La révolution de 1830 ſe préſentait ſous un aſpect différent, elle ſe faiſait conciliante, affectueuſe, paternelle; elle reſpectait les perſonnes, la propriété, les opinions; il n'y eut de trouble, il n'y eut de déſordre que dans les conſciences.

Mme de Noailles n'avait point de parti à prendre; elle pouvait, uſant du droit des femmes en pareilles circonſtances, ſe retran-

cher dans ſa fidélité au malheur & demeurer étrangère aux nouvelles deſtinées de ſon pays. Mais les intérêts de ſa famille, les devoirs de ſon père le duc de Mouchy, de ſon oncle le comte de Noailles, l'avenir de trois jeunes hommes, héritiers de ſon nom, en la préoccupant, l'arrachaient aux douceurs de la neutralité. Sans illuſion ſur les fautes des princes qu'elle chériſſait par honneur & par inclination, elle haïſſait ceux qui en avaient profité, & la préſence d'un Bourbon, d'un petit-fils de Henri IV à la tête du pays qui chaſſait ſes aînés, lui cauſait à la fois une profonde triſteſſe & une juſte indignation. Quelque choſe d'intime & de douloureux venait ſe joindre aux perplexités de ſa conſcience. Sous la monarchie légitime, la famille de Noailles était accueillie au Palais-Royal avec des faveurs qui rappelaient la parenté (1); hoſtile autrefois par preſſentiment au chef de la maiſon, Mme de Noailles éprouvait un attrait reſpectueux pour ſon auguſte épouſe, & la bonhomie de cet intérieur princier triomphait de ſa pareſſe ordinaire à l'endroit des cours. Elle s'était accoutumée à réunir dans un même ſentiment de vénération & d'amour les deux branches de Bourbon. L'inimitié

(1) La comteſſe de Toulouſe, fille du maréchal de Noailles, était la triſaïeule du Roi Louis-Philippe.

ſoudaine de ces deux branches était pour elle auſſi une rupture de famille.

Quant au point de vue général de l'intérêt politique de la France, il nous ſuffira de dire que Mme de Noailles jugeait alors la révolution de juillet, comme la jugent aujourd'hui la plupart des hommes diſtingués qui en protégèrent l'accompliſſement. Eſt-il néceſſaire d'ajouter qu'elle ne ſe laiſſa point entraîner par ſes ſentiments perſonnels aux puériles irritations des partis vaincus, & que les diſſentiments politiques n'exercèrent aucune influence ſur ſes affections particulières? Elle en rencontrait de très-profonds dans ſa famille maternelle, paſſionnément dévouée à la maiſon d'Orléans, & dans ſes plus anciennes relations d'amitié.

Le nouveau gouvernement inſpirait une grande répugnance à Mme de Noailles, mais ſon patriotiſme ardent & judicieux lui faiſait attacher beaucoup d'importance aux actes de ce gouvernement, car elle n'était point de ceux qui veulent le naufrage parce que le pilote leur déplaît. Les inſtitutions fondamentales du pays reſtaient encore debout. Menacées par le parti révolutionnaire, leur ſalut pouvait dépendre des diſpoſitions du chef de l'État. Serait-il courageux, inflexible, devant le parti qui l'avait couronné?

La diſcuſſion ſur l'hérédité de la pairie fut une des vives émotions politiques de la vie

de Mme de Noailles; elle ſuivit toutes les ſéances du Luxembourg avec une véritable anxiété, & ſa penſée accompagnait celle de ſon père dans cette dernière lutte de l'ariſtocratie françaiſe contre l'invaſion démocratique. L'hérédité ne périt point ſans honneur & ſans gloire, & les débuts éclatants du jeune chef de ſa famille, orateur de premier ordre à l'âge où l'on ne pouvait encore voter, adoucirent la douleur de ce qu'elle appelait avec une triſteſſe railleuſe « l'enterrement de la Chambre des Pairs. » Mme de Noailles ſe retrouvait au milieu des agitations révolutionnaires qui avaient entouré ſon berceau. Pendant quelque temps le gouvernement & la révolution vécurent enſemble dans Paris comme deux factions rivales du moyen âge, ſans hoſtilités définitives; la répreſſion légale était indéciſe, héſitante : on pouvait tout craindre & tout eſpérer. Cet étrange ſpectacle lui inſpirait un mélange de réſignation, de dégoût philoſophique du préſent, & d'eſpérance lointaine pour l'avenir, dont nous retrouvons la trace dans quelques lettres qui nous ont été confiées.

« Le ſyſtème de faire aller ceci autrement que par des inſtitutions républicaines me paraît fou ; le jour où le gouvernement iſſu des barricades voudra faire de la force & ſortir du programme de l'hôtel de ville, il eſt néceſſairement renverſé par ceux qui l'ont

fait; ce n'eſt pas le Juſte-Milieu qui ſe battait dans les rues en juillet, & ceux qui ont verſé leur ſang dans ce temps-là ne ſeront pas d'humeur à ſe laiſſer priver du prix qu'ils en veulent. Je ne vois de ſauvegarde pour l'ordre de choſes actuel que dans la légalité, & je ne ſais comment il pourra faire pour y reſter, attaqué comme il l'eſt par toutes les opinions.... L'ouvrage de M. de Chateaubriand a fait un effet immenſe; je ſuis plus aiſe que je ne puis le dire que cet effet ait été le même là où vous êtes. Soyez ſûre qu'il eſt dans le vrai le plus juſte & le plus utile ſur la ſituation du pays.... Tout ceci eſt une affaire de patience; les fautes inévitables du gouvernement ſont les ſeules chances qu'il faille favoriſer & c'eſt le temps ſeul qui peut mûrir les poſſibilités que nous attendons; ce régime-ci porte ſa mort en lui-même, toute entrepriſe violente lui rattache les partis qui s'en éloignent chaque jour; c'eſt par le déſordre, par le malaiſe qui en réſulte, que la face des choſes changera; il faut bien ſe garder d'y toucher & le laiſſer creuſer ſa tombe lui-même en ſe déconſidérant tous les jours un peu plus.

« Paris, 10 février 1831. »

En vérité, cette lettre adreſſée aux plus fi-

dèles ſerviteurs des princes bannis (1), ferait reconnaître chez Mme de Noailles le don de preſcience; les malheurs des Bourbons avaient ranimé ſes ſentiments royaliſtes, & ſes hommages, ſon dévouement ſuivaient dans l'exil les princes négligés dans la proſpérité. La triſte cataſtrophe de Blaye vint mettre ce dévouement aux plus rudes épreuves. Après avoir tout enſemble admiré & déploré l'audacieuſe tentative de Mme la ducheſſe de Berry, elle fut, lors de ſon empriſonnement, des premières à venir ſoulager, autant que les circonſtances & le gouvernement le permettaient, les rigueurs de cette odieuſe captivité; les témoignages d'intérêt & de ſouvenir qu'elle adreſſait fréquemment à l'auguſte priſonnière, donnèrent quelque humeur au pouvoir & touchèrent profondément l'héroïque princeſſe.

Pendant les premières années qui ſuivirent ce dernier & ſuprême effort du parti légitimiſte, Mme de Noailles fut abſorbée par des émotions de famille : elle perdit ſon père, le duc de Mouchy, preſque ſubitement; ſa mère, la ducheſſe de Mouchy; peu de temps après elle maria ſa fille au fils aîné du duc de Poix ſon oncle; enfin, au mois de novembre 1834, Mme la princeſſe de Poix termina ſa longue carrière.

(1) Le duc & la ducheſſe de Guiche, qui avaient accompagné la famille royale dans l'exil.

La mort de Mme la princeſſe de Poix mit fin à la belle vie domeſtique que les Noailles menaient depuis plus de trente ans pour leur bonheur & pour l'édification de la ſociété. Cette mort fut donc à la fois une grande douleur & un vrai bouleverſement. Mme de Poix avait conſervé au milieu de ſa famille une prépondérance rare dans tous les temps & dont aucun chef de famille ne ſaurait aujourd'hui nous offrir l'exemple, car elle la devait plus encore à ſes mérites extraordinaires qu'à l'éclat de ſa naiſſance & de ſa poſition. La prodigieuſe verdeur de ſes facultés morales faiſait oublier le progrès des années, elle ne vieilliſſait point; rien ne pouvait vieillir autour d'elle, & ſes enfants étaient parvenus à l'âge mûr ſans perdre les habitudes de déférence & de ſoumiſſion de l'extrême jeuneſſe. Devant cette mère admirée autant que chérie, ils ſe plaiſaient à n'être que des enfants. Mme de Poix, à quatre-vingt-cinq ans, fut pleurée avec cette ardeur de regret & de douleur qu'inſpirent les morts prématurées.

Ici commence une nouvelle phaſe de la vie de Mme de Noailles; nous en abordons le récit avec une inexprimable émotion. C'eſt alors qu'il nous fut donné de la connaître, de la chérir, de vivre dans les délices de ſon intimité; le ſouvenir de ces heureux jours redouble notre préſente douleur & le ſentiment

de notre indignité. Hélas! Elle ſeule aurait pu ſe peindre, & ſe raconter ſi elle avait conſenti à diriger ſur ſon propre ſujet cet eſprit qui ſaiſiſſait ſi bien celui des autres.

Devenue chef de famille, maîtreſſe de maiſon, les intérêts de Mme de Noailles changeaient de nature; ſon eſprit admirablement flexible adopta ſans effort les modifications du temps & des circonſtances. Elle n'était plus jeune, ſes enfants aimaient la vie intérieure & les joies paiſibles du foyer; la perte ſucceſſive de ſes parents l'avait tenue éloignée du monde pendant quelques années; elle en perdit l'habitude & bientôt même le goût; elle renonça aux plaiſirs bruyants, aux réunions nombreuſes, reſtreignit ſes relations & voulut vivre uniquement au milieu d'un petit cercle de parents & d'amis dont ſa maiſon devint le centre.

Nous avons ſouvent entendu dire, à cette époque, que les goûts de Mme de Noailles étaient fort changés, & l'on cherchait mille prétextes à ſon nouveau genre de vie. Il faut que la ſageſſe ſoit choſe bien rare en ce monde, car lorſqu'il lui arrive de s'y préſenter perſonne ne la reconnaît, on lui donne tous les noms poſſibles hormis le ſien propre.

Mme de Noailles avait au ſuprême degré la diſpoſition d'elle-même, le libre arbitre de ſes goûts, de ſes intérêts, de ſes plaiſirs; le cours de ſa deſtinée au demeurant ſimple, régulier,

heureux, ne mit point cette rare faculté à des épreuves qu'on puiſſe ſignaler ici, puiſque les commotions politiques dont elle ſouffrit pourtant beaucoup n'atteignirent jamais le fond de ſon exiſtence. Mais la vie humaine la plus ſimple, la plus régulière, la plus heureuſe, offre encore des occaſions perpétuelles d'action ſur ſoi-même, & le progrès qu'il faut ſubir, eſt à lui ſeul une grande épreuve dont peu de caractères ſortent victorieux. Les tranſitions de l'âge, le paſſage d'un genre de vie à un autre, ſe font le plus ſouvent de force, toujours avec regrets & combats. On s'accroche au rivage, on le regarde longtemps encore après l'avoir quitté. Mme de Noailles, au contraire, préſidait à ces changements, dirigeait leur accompliſſement, s'établiſſait dans ſon nouvel âge comme dans une nouvelle maiſon, y cherchant les bons coins : tout était changé dans ſa vie, elle ſeule ne changeait point; elle avait dans la maturité tout le feu, toute l'ardeur de la jeuneſſe; elle apportait aux devoirs de ſon nouvel état ce tact judicieux, cette ſcience du bien-être qui aſſure le bonheur des familles & la dignité des grandes exiſtences. Appelée pour la première fois à ſe conſtituer une vie indépendante, les goûts de ſes enfants en furent la baſe, ſa tendreſſe pour eux le principal élément; l'abnégation lui était ſi naturelle, qu'il fallait étudier profondément

ſon caractère pour diſcerner ſes véritables goûts de ceux qu'elle adoptait.

De grands travaux à la ville & à la campagne, l'adminiſtration de ſes biens, la combinaiſon des intérêts de fortune en vue de ſa poſtérité, remplirent le temps qu'elle donnait autrefois au monde. Ses amis, la ſociété qu'elle recevait chez elle, profitèrent à ſon nouvel ordre de vie; elle leur réſervait le mouvement dont ſon eſprit avait toujours beſoin, & ſa ſupériorité ainſi concentrée éclatait dans toute ſa force.

Mais qu'était devenu depuis 1830 ce grand monde que Mme de Noailles abandonnait ſi facilement?

Il en eſt des révolutions de la France comme des maladies des gens forts, elles éclatent tout d'un coup, elles ſont terribles, mais courtes & preſque ſans convaleſcence. Vers 1836 la France commençait à ſe très-bien porter; pour la maladie de juillet, ſix ans de convaleſcence, c'était un éclair. La proſpérité publique renaiſſait de toutes parts, la claſſe moyenne ſe prélaſſait dans ſon triomphe, le peuple travaillait en ſilence, & la nobleſſe ſe réſignait au rôle paſſif que l'honneur ſemblait lui impoſer. Le gouvernement continuait ſa marche entre les deux oppoſitions que ſon origine lui avait ſuſcitées. L'oppoſition légitimiſte, digne, patiente, circonſpecte, ſe bornant à des proteſtations pa-

cifiques, plus nourrie de ſouvenirs que d'eſpérance; l'oppoſition républicaine, haletante, haraſſée, refoulée par la force, mais toujours ſourdement agreſſive. Après le combat, vainqueurs & vaincus ont également beſoin de repos, & les gouvernements interprètent volontiers ce beſoin en ſatisfaction générale. Mais la ſociété de la Reſtauration, la ſociété de Mme de Noailles, diſſoute par la révolution de 1830, ne devait plus ſe réunir. On peut lutter contre les idées de ſon temps, contre le gouvernement qui les ſoutient & les propage; on ne lutte point contre les mœurs, on les adopte comme on reſpire l'atmoſphère dans laquelle on vit, ſans s'en apercevoir. L'oppoſition légitimiſte fidèle à ſes principes & à ſes ſentiments, récalcitrante envers le pouvoir, ſubiſſait néanmoins l'influence du nivellement univerſel qui eſt la tendance impérieuſe du ſiècle, tendance deſtructive de ce qu'on appelait autrefois la Société, fondée ſur le petit nombre & l'excluſion. C'eſt par les mœurs que les oppoſitions ſyſtématiques ſe rattachent involontairement aux gouvernements de fait, & qu'elles concourent même à leur exiſtence momentanée. « Mais ne ſommes-nous pas tous républicains depuis 1830 ? » diſait Mme de Noailles lors de la proclamation de 1848. En effet, la nobleſſe n'ayant plus de place reconnue dans l'ordre ſocial, s'était trouvée par cela ſeul exemptée

de ſes devoirs de poſition. Étrangère aux réunions officielles, elle cherchait ſes plaiſirs ſur des terrains neutres où la préſence de l'ennemi perdu dans la foule n'alarmait point ſa dignité. Sous la monarchie de juillet, la vogue des terrains neutres, des réunions ſans caractère, des aſſemblées coſmopolites, était un ſymptôme irrécuſable du progrès démocratique au ſein même de l'ariſtocratie française.

Cependant quelques ſalons s'étaient formés ſelon les nouvelles conditions du temps. Celui de l'Abbaye aux Bois doit ſeul nous occuper. Mme de Noailles le fréquenta & y prit ſes habitudes : il devint pour elle une ſource abondante en intérêts & en plaiſirs d'eſprit. L'Abbaye aux Bois n'avait point de couleur politique tranchée. M. de Chateaubriand, maître ſouverain de cet aimable empire, tenait ſingulièrement à la popularité de ſon génie, & Mme Récamier, qui avait vécu ſucceſſivement dans des ſociétés très-différentes, conſervait toutes ſes anciennes relations & en formait ſans ceſſe de nouvelles. Sa conſtance & ſa bonté, jointes au preſtige de M. de Chateaubriand, étendaient à l'infini le cercle de ſa ſociété. Mme Récamier recueillait l'héritage de Mme Geoffrin, un peu dénaturé par le temps & les révolutions; la puiſſance littéraire de ſon cercle s'était établie par des procédés nouveaux conformes

au ſentiment de l'époque; elle briguait pour M. de Chateaubriand le ſuffrage univerſel. Dans ce but toutes les opinions étaient ménagées, tous les genres de mérites claſſés & appréciés; elle révérait les *forts*, encourageait les *faibles*, utiliſait même les plus *inſipides* qui venaient ainſi par ſes ſoins groſſir la foule des admirateurs de M. de Chateaubriand. La vieilleſſe eſt une période difficile de la vie des grands hommes; grâce à Mme Récamier, celle de M. de Chateaubriand était à la fois poétique & ſage. L'Abbaye aux Bois en le préſervant du tourbillon mondain funeſte à la dignité de l'âge avancé, & de la retraite abſolue qui condamne tôt ou tard à l'oubli les plus grands talents & les plus nobles caractères, le plaçait dans une ſorte de pénombre favorable à toutes les vieilleſſes, même à celle du génie.

Nous avons vu Mme de Noailles dans ſa jeuneſſe, admiratrice paſſionnée du talent de M. de Chateaubriand. Elle fut plus tard d'autant plus ſenſible à ſes diſgrâces politiques qu'elle partageait ſon oppoſition. La conduite de M. de Chateaubriand depuis la révolution de juillet, ſi conforme à ſes propres ſentiments, lui fit déſirer le commerce intime de ce royaliſte fidèle quoique découragé, méditant au fond de ſa retraite ſur les ruines de la monarchie. M. de Chateaubriand avait été le premier attrait de l'Abbaye aux Bois, mais

Mme de Noailles trouva bientôt parmi les ſatellites du grand génie, des amitiés charmantes, qu'elle entraînait à ſon tour à ſa maiſon de la rue d'Aſtorg. L'amitié de M. J. J. Ampère fut une des plus douces jouiſſances de cette dernière époque de ſa vie.

Le ſalon de Mme Récamier tenait Mme de Noailles au courant des perſonnages littéraires du temps; elle les voyait là, ſous les armes, paſſés en revue par le grand chef de l'école moderne. Son culte pour le paſſé ne la rendait point inſenſible aux nouveautés audacieuſes du préſent; elle avait même un goût tout particulier pour le genre de littérature qui s'eſt le plus développé pendant les dix-huit années de la monarchie de juillet; les drames & les romans du jour charmaient ſes loiſirs, les plus médiocres l'intéreſſaient encore, tant elle avait conſervé de jeuneſſe d'eſprit & de vivacité de ſentiment. Mais ſi les novateurs heureux attiraient ſon attention & piquaient ſa curioſité, c'était avec une véritable joie qu'elle retrouvait auprès d'eux quelques adeptes fidèles du culte déchu. M. Brifaut fut de ceux que Mme de Noailles rencontrait à l'Abbaye aux Bois & ramenait enſuite en ſon propre ſalon; il y vint ſouvent, moins ſouvent qu'elle ne le ſouhaitait. L'eſprit délicat de M. Brifaut lui rappelait les admirations de ſa jeuneſſe & ces illuſtres

amis de Mme de Beauvau qui l'avaient initiée dès le jeune âge aux charmes & aux élégances de l'ancienne converſation françaiſe.

Elle prenait toujours un vif intérêt aux affaires publiques, ſes opinions influaient donc ſur le choix de ſes relations, ſans la priver cependant des eſprits diſtingués & des nobles caractères du camp ennemi. Ceux-ci trouvaient en elle une maîtreſſe de maiſon tout accueillante, dont l'humeur frondeuſe vivifiait la converſation, maintenue malgré cela dans les bornes de la plus exquiſe politeſſe. Mme de Noailles était charmante de malice & de courtoiſie avec ſes adverſaires politiques; la diſcuſſion qui convenait à ſon genre d'eſprit faiſait valoir les agréments de ſon caractère; perſonne ne ſavait comme elle tourner une vérité déſagréable, diſcuter de ſang-froid, & mettre les rieurs de ſon côté, ſi bien que l'adverſaire lui-même prenait place parmi les rieurs.

Elle ſavait d'ailleurs un gré infini aux hommes du gouvernement qui bravaient l'oppoſition proverbiale de ſon ſalon, & le plaiſir qu'elle eut à recevoir en ſon château de Mouchy le comte de Salvandy, alors miniſtre du roi Louis-Philippe, nous ſemble une preuve frappante de ſon impartialité quant aux perſonnes; elle honorait le caractère de M. de Salvandy, & la préſence de ce haut fonctionnaire dans une maiſon que le préfet

du département héſitait à viſiter, lui rappelait agréablement certaines témérités politiques de ſa jeuneſſe, le temps où elle allait faire ſa cour aux Tuileries, tenant ſous le bras quelque Bonapartiſte émérite.

Le comte Molé fut un des plus fidèles amis de Mme de Noailles. Lié de tout temps avec ſa famille, & ſurtout avec ſon oncle le duc de Poix, le comte Molé appartenait, & par droit de conquête & par droit de naiſſance, à cette ſociété brillante qui avait fait les délices de Mme de Noailles. Le comte Molé enfin lui inſpirait une affection de cœur & une préférence d'eſprit fort au-deſſus des diſſentiments politiques; elle s'eſtima heureuſe de le lui témoigner en s'aſſociant, ſelon les circonſtances, aux péripéties de ſa carrière politique. L'avenir lui réſervait des liens plus étroits avec le comte Molé par un mariage dont elle fut l'intermédiaire zélé pendant les derniers jours de ſa vie.

Le rôle de maîtreſſe de maiſon montrait Mme de Noailles ſous un aſpect nouveau. Elle ſe ſentait reſponſable de la converſation, elle en guidait le tour, elle en donnait le ton; une aimable & douce gravité ſuccédait au brillant laiſſer aller de ſa première jeuneſſe intellectuelle; ſes jugements rendus à l'ombre de l'expérience devenaient moins prompts, moins ſévères ſans perdre de leur ſagacité; ſa plaiſanterie moins fougueuſe, moins mor-

dante, par cela même, plus fine, plus délicate encore; & les nobles mouvements de ſon cœur, autrefois inaperçus dans le tourbillon des converſations, apparaiſſaient maintenant dans tout leur jour. Son ſalon était ainſi compoſé qu'aucun genre de converſation n'y était étranger. Les jeunes amis de ſes enfants y apportaient le babillage & ce bruit qui donne de la vie aux meubles & aux murs. Sa bienveillance encourageait leurs débuts, elle les faiſait entrer naturellement dans les entretiens & jouiſſait de la curioſité admirative qu'elle leur inſpirait. L'heureuſe diverſité des eſprits dont s'entourait Mme de Noailles, empêchait la converſation de peſer jamais obſtinément ſur un point particulier. La politique, les arts, la littérature, la ſcience, étaient repréſentés dans le va-&-vient des viſiteurs & formaient un enſemble de converſation ſoutenu, ſolide, varié, dont Mme de Noailles était à la fois le centre & le foyer. Elle avait ſi bien les dehors, les allures qui facilitent le commerce de ſociété! Lors même que les entretiens s'élevaient aux plus hautes régions de la penſée, ſon langage reſtait ſimple, léger, féminin ſurtout, & conſolant pour l'honnête médiocrité; elle avait alors des façons de dire raviſſantes, une ſorte d'étonnement craintif du ſujet qu'elle abordait, d'heureuſes négligences d'expreſſion pour traduire la penſée la plus énergique, pour pré-

ſenter un argument vainqueur. Et toujours, oui toujours, le mot pour rire, le mot que chacun ſaiſiſſait au paſſage, emportait, répétait le lendemain, & qui circulait encore quand elle-même l'avait déjà oublié. Son eſprit faiſait feu ſupérieur. Il était franc, logique, poſitif, s'appuyant ſur un bon ſens profond auquel ſa grâce ſeule donnait une ſorte de poéſie : d'où naiſſait un contraſte plein de charme & d'originalité. Cinquante années plus tôt, le ſalon de Mme de Noailles aurait acquis l'importance & l'éclat qu'elle redoutait; au milieu du chaos ſocial de nos jours, ce ſalon ne reçut que les hommages de l'intimité, & Mme de Noailles ſeule le caractériſera dans le ſouvenir des contemporains.

Mme de Noailles avait toujours eu le goût de la campagne; ce goût qui eſt la paſſion du ſage l'arrachait aux plaiſirs de la jeuneſſe; elle s'y livra avec délices dans l'arrière-ſaiſon de la vie. L'embelliſſement de ſa terre de Mouchy-le-Châtel, vieux toit de ſes pères, devint ſon occupation favorite; elle imprima ſon cachet de grâce à tous les arrangements matériels de cette noble habitation & voulut en faire la demeure principale de ſes enfants. Mère paſſionnée, elle était devenue grand'mère avec enthouſiaſme; ſes travaux de préſent & d'avenir répondaient aux beſoins de ſa tendreſſe en l'aſſociant aux jouiſſances futures de ſa poſtérité. Tout lui plaiſait dans la vie de cam-

pagne, juſqu'aux moindres détails; elle prétendait connaître les émotions de clocher, & quand elle recevait les notables de l'endroit, on ſe demandait ſi le maire & l'adjoint n'étaient point de l'Académie françaiſe.

Mais ce qui l'attachait par des liens plus élevés à la vie de campagne, c'était le bien immenſe qu'elle répandait autour d'elle avec autant de généroſité que de diſcernement; c'était la reconnaiſſance, l'amour qu'elle inſpirait aux perſonnes pauvres comblées de ſes bienfaits; ſa charité s'étendait à tous les degrés de la miſère humaine, à Paris, comme à la campagne, mais elle trouvait des douceurs infinies à l'exercer envers les pauvres de ſon département, ſur une échelle digne de ſon cœur & de ſa poſition.

Pendant la belle ſaiſon, le groupe privilégié de ſes parents & de ſes amis, parmi leſquels nous nommerons avec une juſte préférence ſon oncle le duc de Poix, ſon couſin le duc de Noailles, ſon beau-frère le marquis de Vérac, & ſa belle-ſœur chérie la marquiſe de Vérac, venaient partager ſes plaiſirs champêtres; on l'aurait ſuivie au bout du monde, mais on s'accommodait de la rencontrer dans un lieu charmant, où tout parlait d'elle, témoignait de ſes talents, & célébrait ſes bienfaits. On l'y trouvait plus aimable que partout ailleurs, parce qu'elle y était plus heureuſe & que le bonheur tied également à l'eſprit & au

cœur. Vers la fin de l'automne, le nombre des viſiteurs diminuait, & chaque année Mme de Noailles retardait davantage l'époque de ſon retour à Paris. C'eſt que chaque année, la ſolitude, la retraite lui ſemblaient plus douces, lui devenaient plus néceſſaires, non par dégoût des choſes d'ici-bas, car elle aimait la vie comme on l'aime à vingt ans, mais par le beſoin de recueillement intérieur, d'examen rétroſpectif, qu'éprouvent les eſprits ſupérieurs & les âmes chrétiennes aux approches naturelles de l'éternité. Seule à Mouchy avec ſes enfants, loin du monde & du bruit, elle remontait le cours de ſa deſtinée, ſondait le paſſé avec la ſévérité ſcrupuleuſe des conſciences pures, béniſſait Dieu des joies du préſent & ſe préparait ainſi ſans oſtentation, aux épreuves de la vieilleſſe & de la mort.

Mme de Noailles, ſans ceſſe en garde contre la pédanterie, n'avait jamais écrit que des lettres familières à ſes parents & à ſes amis. Durant les mois d'hiver qu'elle paſſait à Mouchy, la ſolitude & l'attrait des ſouvenirs l'engagèrent enfin à conſacrer quelques pages à la mémoire de ſa grand'mère la princeſſe de Poix. Ce morceau qui ſera un jour, nous l'eſpérons, livré au public, placera pour la première fois, Mme de Noailles au rang intellectuel qu'elle doit occuper, & juſtifiera l'admiration de ſes amis. Elle-même y attacha peu

d'importance, le déſir de faire connaître la princeſſe de Poix aux jeunes enfants qui perpétueraient ſon nom, fut le ſeul but qu'elle ſe propoſa; inſenſiblement entraînée par ſon ſujet, elle en vint à peindre un temps dont ſa grand'mère perſonnifiait les ſéductions, & que Mme de Noailles jugeait cependant avec une impartialité bien rare dans les récits où les ſentiments du cœur occupent le premier plan.

Mme de Noailles devint membre de la Société des Bibliophiles en 1845; ſon oncle le duc de Poix eut le bonheur de préſenter à ſes collègues cette nièce qu'il chériſſait comme une véritable fille. Mais l'admiſſion de Mme de Noailles aux Bibliophiles fut un legs du duc de Poix; il ne jouit point de ſa préſence au milieu d'eux, & l'année ſuivante, Mme de Noailles était chargée du dernier hommage de la Société reconnaiſſante envers l'un de ſes fondateurs.

Vivement affectée de la perte de ſon oncle, elle trouva chez les Bibliophiles une ſympathie conſolante dans les regrets unanimes qu'inſpirait la mort du duc de Poix; elle vint aſſidûment aux réunions de la Société, elle connut, elle aima ſes collègues & s'appliqua particulièrement à un genre d'occupation tout nouveau pour elle. Elle maniait les bouquins avec cette grâce que nous rappelons ſans ceſſe, parce qu'elle était inſéparable de

toutes ſes actions; prenait goût aux détails minutieux de la bibliographie; &, paſſant de la forme au fond, révélait des connaiſſances littéraires ſérieuſes, profondes, qui ſurprenaient encore l'érudite Société. Plus tard, la préſence d'une jeune couſine, Mme Gabriel Deleſſert, juſtement privilégiée dans le choix de ſon cœur, vint reſſerrer les liens qui l'attachaient déjà à la Société des Bibliophiles; cédant alors aux ſollicitations de ſes collègues, elle leur confia la publication d'une ſérie de lettres manuſcrites de la ducheſſe de Bourgogne, tirées des archives du château de Mouchy-le-Châtel, & accompagnées d'une notice pleine de charme & d'intérêt.

Mme de Noailles avait preſque prévu la chute du gouvernement légitime qu'elle chériſſait; elle ne fut pas moins clairvoyante lorſque les agitations de 1847 commencèrent à ébranler la monarchie de juillet; elle ſentit que de grands événements ſe préparaient pour la France & voulut ſe rendre compte jour par jour de ſes propres impreſſions. Nous trouvons cet aperçu prophétique dans ſon journal, à la date du 20 février : « L'oppoſition eſt ſans courage & le gouvernement ſans ſageſſe. Le droit de ſe réunir en repas politique ſemble inhérent à notre ordre de choſes. Aujourd'hui la royauté révolutionnaire a ridiculement oublié ſon origine, &, comme il arrive quand on n'eſt pas dans le vrai, elle

paſſe le but. Après avoir toléré depuis ſix mois les banquets Réformiſtes dans les départements, le diſcours du trône les met en cauſe, & deſcend contre toute convenance à accuſer une partie des députés qu'il n'a pas oſé punir, de là mille embarras & mille ſottiſes.

« La Gauche annonce un banquet à Paris; le gouvernement annonce qu'il l'empêchera; déclamations qui vont juſqu'à la rage, diſcours révolutionnaires ſans feu & ſans bonne foi; menaces & défenſes du gouvernement. Aujourd'hui qu'il s'agit d'exécuter les menaces & les défenſes, tout le monde a peur; les députés craignent de deſcendre dans la rue & d'attraper quelque horion; le miniſtère, de ſe rendre encore plus odieux par quelque acte de ſévérité obligatoire; le jour eſt pris, du moins les journaux l'annoncent; il pleut, s'il pouvait pleuvoir ce jour-là ! »

Mme de Noailles, toujours Françaiſe à l'heure du danger, ſouhaitáit ſincèrement le triomphe de la politique qu'elle déſapprouvait; mais lorſqu'elle apprit le jour ſuivant que le roi ſacrifiait ſon miniſtère en holocauſte à l'émeute, ſa penſée meſura l'abîme qui devait, vingt-quatre heures plus tard, engloutir la ſeconde monarchie conſtitutionnelle.

Tous les ſentiments de Mme de Noailles doivent être connus; cet eſprit noble, géné-

reux & fier ne craignait jamais de les manifeſter. Oppoſée ſyſtématiquement au régime de Louis-Philippe, elle aurait cru manquer à ſes devoirs de chrétienne & de Françaiſe en ſouhaitant la chute d'un gouvernement qui donnait à la France la paix & la proſpérité. Mais le fait accompli ſans qu'elle y eût participé, même par des vœux ſecrets, dégageait ſa conſcience. Pourrait-on s'étonner du mouvement de joie qui ſouleva ſon cœur & lui fit oublier un inſtant les périls de la ſituation? La cataſtrophe de février, qui diſperſait loin du trône la famille d'Orléans, était comme une revanche fatale de la chute de Charles X.

Durant la révolution, Mme de Noailles reſta dans Paris juſqu'au mois de juin ſans éprouver la moindre inquiétude perſonnelle, enviſageant avec une fermeté vraiment ſtoïque les incertitudes de fortune & de poſition que tout faiſait préſager. Elle ſe ſentait de force à défier les circonſtances; ce ſentiment était partagé par ceux qui connaiſſaient ſon caractère. On l'eût vue, ſans crainte, en butte aux épreuves des commotions ſociales, frayant ſa route à travers les écueils, bravant les tempêtes, à un âge où les habitudes & les beſoins, devenus tyranniques, paralyſent d'ordinaire l'énergie humaine. Elle eût été impoſante dans la mauvaiſe fortune, elle ſi aimable au logis! C'eſt bien alors que les

« bons contes » auraient diſſimulé l'abſence des plats, comme aux ſoupers du poëte Scarron. Rien ne pouvait la dépouiller du preſtige qu'elle devait bien plus à elle-même qu'au haſard de la naiſſance.

Tout devait avorter de cette étrange révolution de 1848. Après la bataille de juin, les dangers paſſèrent à l'état de fantômes, & la France ne ſongea plus qu'à rire des rêveries chimériques qui avaient enſanglanté les rues de Paris. Mme de Noailles, heureuſe & fière de la conduite que tinrent les hommes de ſa famille pendant les trois jours de guerre ſociale, ſe ſentit réconciliée avec le pouvoir nouveau & diſpoſée même à quelque bienveillance pour l'état républicain, qu'elle préférait franchement aux rapſodies monarchiques de 1830.

Il ſe fit d'ailleurs, vers cette époque, dans l'opinion publique, une réaction notable en faveur des claſſes élevées de la ſociété, dont Mme de Noailles reſſentit les conſéquences preſque perſonnellement.

La France, tout émue des dangers qu'elle venait de courir, & qui chaque jour pouvaient renaître, ſemblait tendre lès bras aux protecteurs de ſon heureux paſſé. Des noms hiſtoriques oubliés depuis vingt ans parurent en tête des liſtes électorales : M. le duc de Mouchy, gendre de Mme de Noailles, fut élu repréſentant du peuple par le départe-

ment de l'Oiſe. Peu de temps après, l'Académie françaiſe, s'aſſociant au mouvement général, appela M. le duc de Noailles ſur ſes bancs, renouant ainſi l'alliance traditionnelle entre la nobleſſe & l'Académie. Cette double élection fut pour Mme de Noailles une joie de cœur & une joie de famille, à laquelle ſe mêlait encore un ſentiment d'intérêt public. Trop éclairée pour regretter les prérogatives & les priviléges héréditaires, incompatibles avec les idées du ſiècle, elle avait cependant cruellement ſouffert de la ſituation faite à la nobleſſe depuis 1830. Elle eſpérait que des circonſtances nouvelles permettraient à celle-ci de reconquérir par ſes talents, ſes mérites & ſes vertus, la place que le bon ſens & la raiſon lui ont toujours accordée dans la hiérarchie ſociale.

Mme de Noailles revint habiter Paris, & ſon ſalon s'ouvrit aux repréſentants du peuple, collègues de ſon gendre, ſans excluſion de perſonnes & d'opinions. Elle s'amuſait de ce mélange, ſuivait la diſcuſſion ſur des terrains tout nouveaux pour elle, & s'y montrait brillante, piquante, lumineuſe comme aux plus beaux jours de ſa jeuneſſe. Les ſujets ne manquaient pas. La nouvelle République ſemblait une forme de gouvernement neutre qui ne ſatisfaiſait perſonne, mais que tous les partis acceptaient avec l'eſpoir de le tourner à leur profit, quand le peuple,

par un élan de ſouvenirs, trancha le nœud gordien de la ſeconde République au nom d'un ſecond Napoléon. De tous les événements auxquels il fut donné à Mme de Noailles d'aſſiſter, ce fut la dernière & non pas la moindre ſurpriſe.

Au mois de juin 1849, Mme de Noailles reçut la première atteinte de la terrible maladie qui devait, deux ans plus tard, la conduire au tombeau. Elle ſentit dès l'abord la gravité de ſon état; les ſymptômes effrayants diſparurent, mais la ſécurité n'exiſtait plus; elle jugea ſa poſition avec plus de diſcernement que ceux qui l'environnaient, & ne ſe reprit point comme eux à l'eſpérance. En apparence, ſa vie ne fut point changée, elle parut oublier le danger qui la menaçait encore, & le charme de ſon eſprit, l'imperturbable gaieté de ſon humeur entretenaient l'illuſion autour d'elle. Mais dans la ſolitude de ſa penſée elle ſe croyait perdue. Pendant deux années, elle vécut en préſence de la mort, préparée à la ſubir, pleine de foi & de réſignation. La Providence réſerve de grandes luttes aux grandes âmes; elle voulut ajouter une dernière perfection à cette noble intelligence, digne objet de ſes conſtantes faveurs, &, par une longue & cruelle épreuve, entourer d'une auréole chrétienne ce ſouvenir ineffaçable de toutes les grâces terreſtres. Mme de Noailles était peut-être trop aimée,

peut-être donnait-elle trop de bonheur à ceux qui l'aimaient; il fallait la voir ſouffrir pour ſe réſigner à la perdre.

Mme de Noailles expira le 13 ſeptembre 1851 dans ſon château de Mouchy, entre les bras de ſes enfants. L'agonie avait duré deux ans, les liens du corps s'étaient rompus peu à peu, la criſe ſuprême fut douce & rapide. La veille encore, Mme de Noailles ſe promenait comme de coutume près de la maiſon. Les gens du pays la croyaient à peine ſouffrante. La nouvelle de ſa mort leur fut un coup de foudre. On les vit accourir de toutes parts, conſternés, baignés de pleurs, doutant encore du malheur qui les frappait, redemandant à grands cris cette bienfaitrice, cette providence viſible des malheureux, toujours implorée & toujours acceſſible aux prières qu'on lui adreſſait. Les populations voiſines ſe preſſèrent en foule à ſes funérailles, les parents & les amis éloignés y vinrent auſſi d'eux-mêmes. Tous les hommages ſpontanés rendus à ſa mémoire étaient empreints d'une profonde douleur & de cet abattement de l'eſprit que fait éprouver le dernier départ d'une intelligence ſupérieure à tous ceux que ſes lumières ont éclairés.

M. le duc de Noailles, dans un article nécrologique (1), digne de ſon talent & de la

(1) Inſéré dans *le Journal des Débats*.

parfaite amitié qui l'uniſſait à Mme de Noailles, a nommé Mme de Sévigné. Nous ſera-t-il permis de prolonger ici la comparaiſon & de placer ainſi la dernière penſée de cette faible notice ſous la protection d'un jugement ſupérieur? Mme de Sévigné doit l'eſſor de ſon génie, &, par ſuite, ſon immenſe réputation, aux plus grands chagrins de ſa vie, aux abſences de ſa fille. Plus heureuſe, Mme de Noailles ne fut jamais ſéparée de l'unique objet de toutes ſes tendreſſes.

Qui peut dire ce qu'une correſpondance intime entre Mme de Noailles & ſa fille nous eût révélé de talent, de génie déjà fortement ſoupçonné dans le commerce incomplet des relations mondaines? Son bonheur fut peut-être un obſtacle à ſa gloire.

S. N. S.

Membre de la Société des Bibliophiles.

MEMOIRE

SUR

PIERRE DE CRAON.

Tous les lecteurs de Froiſſart ont remarqué le récit qu'il a fait de l'aſſaſſinat du connétable de Cliſſon par Pierre de Craon. Outre le charme qu'il doit au talent de l'hiſtorien, ce récit reçoit une importance particulière de cette circonſtance, annoncée par Froiſſart, qu'il étoit alors à Paris, & qu'il ne négligea rien pour être exactement informé de tout ce qui s'étoit paſſé.

C'eſt cependant à l'occaſion de ce paſſage de notre grand écrivain du XIV^e^ ſiècle que je vais donner une nouvelle preuve de ſa légèreté; je vais raconter le même événement d'après des documents d'une exactitude inconteſtable, & on verra que le récit de Froiſſart eſt en

partie incomplet & ſouvent inexact. Les circonſtances de ſon récit, qui ne ſont pas démenties par mes documents, sont-elles plus exactes que les autres? Je l'eſpère, & je dois dire que beaucoup d'entre elles me paroiſſent très-probables, mais je me rappelle involontairement ce blâme ſévère infligé à Froiſſart par l'honnête & ſavant Secouſſe : *Froiſſart*, dit-il, *dont je ſuis obligé de relever les inexactitudes preſque toutes les fois que je puis les comparer avec des hiſtoriens ou d'autres monuments*... (1), & je fais des vœux pour que nous ayons bientôt une édition critique de ſes Chroniques, qui permette au lecteur ſtudieux de diſtinguer dans ce beau livre ce qui eſt hiſtorique & vrai de ce qui eſt ſeulement littéraire & dû à l'imagination facile de l'auteur.

Pierre de Craon, auteur de l'attentat commis contre le connétable, appartenoit à une illuſtre maiſon, iſſue d'un comte de Nevers & d'Auxerre & d'une fille du roi Robert, maiſon qui s'eſt éteinte dans celle de Beauvau en laiſſant ſon nom & ſes armes à une des branches de cette dernière famille. Il étoit ſecond fils de Guillaume I^er^ de Craon, ſeigneur de la Ferté-Bernart & de Sainte-Maure, favori du duc d'Anjou, & de Marguerite de Flandre.

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. xxii.

Il étoit frère de Guillaume II de Craon, vicomte de Châteaudun, chambellan du roi, de Jean de Craon, ſeigneur de Dommart, & de Guy de Craon, ſeigneur de Clichy-la-Garenne & de Sainte-Julite (1). Pierre de Craon & ſon frère aîné Guillaume avoient épouſé les deux ſœurs, filles de Gaucher de Chaſtillon & de Marie de Coucy.

Guillaume de Craon étant un des conſeillers intimes du duc d'Anjou, son fils Pierre ſe trouva naturellement en poſſeſſion de la confiance de ce prince, & il paroît l'avoir obtenue au plus haut degré (2).

Le duc d'Anjou a peut-être été le plus diſtingué des frères de Charles V, & ſa valeur perſonnelle a ſouvent été méconnue, autrefois par des hiſtoriens dévoués au duc de Bourgogne, & depuis par des écrivains qui ſe ſont bornés à les copier: mais il faut reconnoître qu'il a été, à juſte titre, accuſé d'avidité. Pierre de Craon ſemble avoir flatté le goût de ce prince pour l'argent, & la première fois qu'on le voit paroître dans l'hiſtoire, c'eſt à propos d'une des plus triſtes affaires que l'avarice ait attirées au duc d'Anjou.

Iſabelle de Roucy, femme du comte Louis de Namur, s'étant aviſée de l'accuſer d'im-

(1) Ménage, Sablé, p. 269.

(2) Il étoit, diſoit en 1392 la reine de Sicile, ſon plus *prouchain chambellan.*

puiſſance après dix ans d'union, ſollicita activement la rupture de ſon mariage. Elle étoit prodigue (1), & d'ailleurs un procès pareil devoit lui coûter cher. Pierre de Craon *lequel par ſon propos la gouvernoit*, penſant que dans ces circonſtances elle *devoit être accompagnée de grands ſeigneurs*, l'accompagna, ſuivant lui, à ſes frais, dans un voyage à Paris où elle ſe fit voir à des matrones (2) qui la jugèrent recevable en ſa demande. A cette époque, elle vendit ſes terres nombreuſes & importantes à Bureau de La Rivière (3), & ſurtout au duc d'Anjou. Le journal de Jean Lefèvre, évêque de Chartres, nous apprend à quelles conditions ſecrètes fut faite cette vente. En novembre 1381, le duc d'Anjou s'engagea envers la comteſſe à l'aider contre Louis de Namur, ſon mari, & promit à Pierre de Craon que les joyaux donnés à la comteſſe en nantiſſement du prix de ſes terres (4), ne ſeroient rendus par elle que lorſque Pierre de Craon auroit reçu 5000 francs *que le duc lui avoit donnés.*

Cette circonſtance fait voir que Pierre de Craon avoit vendu les intérêts de la comteſſe de Roucy au duc d'Anjou ; il vendoit en même

(1) Reg. du P. Plaid. civ., XV, 21 févr. 1384-5.
(2) *Ibid.*
(3) Rignies en Ponthieu, pour 2000 francs.
(4) 30 000 francs.

temps la protection du duc d'Anjou à la comteſſe, car le 5 mars 1381-2 il recevoit de cette dame, *à cauſe des ſervices & biens qu'il lui faiſoit chacun jour & comme etant de son lignage bien prouchain*, la terre de la Ville-au-Bos & la nue-propriété de Maiſy, de Courlandon, & d'une partie d'Écry (1). Outre ces terres, il réclama à différentes époques du comte de Braine & du ſeigneur d'Enghien, héritiers de la comteſſe, d'autres terres qu'elle lui avoit engagées & de l'argent qu'il lui auroit prêté (2). A l'égard de ce dernier point, le comte de Braine ne craignoit pas de lui faire répondre devant le parlement qu'à l'époque de ce prêt il arrivoit d'Italie, & ne devoit pas être en poſition de prêter de l'argent : que la lettre ſembloit fraîchement écrite, & poſtérieurement à l'appoſition du ſceau (3).

Je crois que c'eſt à ce procès de la comteſſe de Roucy, qui avoit commencé ſous le règne de Charles V, qu'il faut rattacher un meurtre dont

(1) Pièce originale dans mon cabinet.

(2) Il réclamoit le 21 mai 1386 (Conſ. & Plaid. civ.) 2000 francs; le 9 juillet 1388, 2400 ducats (Plaid. civ., VII, f° 121).

(3) Plaid. civ., VII, f° 121, 9 juillet 1388. — Craon répondoit le 31 août qu'il ne portoit pas le ſcel de la comteſſe, & n'*etoit point taillé de le porter* (*ibid.*, f° 156), qu'il avoit eu l'argent du duc d'Anjou (étoit-ce donc un aveu de ſon infidélité ou arguoit-il d'un rembourſement ou d'un don?) & du comte de Vertus & l'avoit envoyé à ſa femme pour qu'elle le prêtât à la comteſſe de Roucy.

Pierre de Craon ſe rendit coupable en 1379. Un gentilhomme, appelé Gombaut de Velu (1), avoit attaqué Pierre de Craon & l'avoit même fait priſonnier. Craon, devenu libre, l'avoit aſſiégé dans ſa terre de Velu, en Laonnois, mais avoit été obligé de ſe retirer devant le bailli de Vermandois. Il avoit enſuite été en Flandre, & avoit fait appeler de gage, c'eſt-à-dire en combat ſingulier, devant le comte de Flandre, Louis de Namur, mari de la comteſſe de Roucy, & Gombaut de Velu (2). Le comte de Flandre s'étoit chargé de l'affaire, & avoit défendu aux parties de s'abſenter juſqu'à ce qu'elle fût réglée. Gombaut de Velu n'avoit pas exécuté le ſerment qu'il avoit fait d'attendre la déciſion du comte, & s'étoit retiré. Pour l'en punir, Craon avoit ſurpris, dans la nuit du 20 au 21 décembre 1379, la tour de Velu, & ne l'y trouvant pas, avoit tué ſon frère Baudouin de Velu, qui étoit alors au bain (3). Charles V lui accorda pour ce fait des lettres de rémiſſion le 8 mars 1379-80, à la prière du comte de Flandre (4).

---

(1) Il pouvoit être fils de Jehan de Velu, chevalier ſervant en 1341, étant alors à Paris, dont l'écu repréſente trois aigles & un lambel (Clairambaut). Veelu dans Palliot.

(2) C'eſt cette coïncidence qui me fait penſer que les deux affaires avoient la même origine.

(3) Criminel Conſeil, 11 décembre 1396.

(4) Tréſor des Chartes, reg. 116, pièce 158, f° 97. Les complices nommés dans les lettres ſont : Huc d'Andi-

Le duc d'Anjou, que la reine Jeanne de Naples avoit inſtitué ſon héritier, partit en juin 1382 à la tête de 4 ou 5000 hommes d'armes, pour aller prendre poſſeſſion du royaume de Naples. Pierre de Craon étoit au nombre des ſeigneurs angevins qui l'accompagnèrent. Une ſemblable expédition entraînoit d'énormes dépenſes; auſſi quoique le duc d'Anjou eût emporté des ſommes conſidérables, il manqua bientôt de reſſources. Il envoya ſon ſecrétaire Lacaille, & Pierre de Craon, emprunter de l'argent en ſon nom à Barnabé Viſconti (50 000 ducats), à meſſire Galéas (40 000 ducats), & à Regnault des Urſins (10 000 ducats) [1]. L'argent n'arriva pas, les gens d'armes accablés de miſère, menaçoient le duc d'Anjou de l'abandonner (2). Craon fut dès lors accuſé d'avoir détourné les ſommes qu'il avoit reçues. Il fut empriſonné par ordre du duc d'Anjou, puis délivré grâce à l'intervention de ſes amis (3).

Cependant, le frère de Charles V avoit ſuccombé ſous tant d'épreuves, & les hommes d'armes qui avoient pris part à cette

---

gnis, chevalier, J. d'Orgnys, écuyer, *Jehan de Hubines*, Henne de Lubec, Jehannot de Roye, Hanequin de Flandre, Pierrequin de Queuvre, Thomelin Langlois, Jehan Bruiſſet, Poncelot de Merny.

(1) Plaid. civ., 11 décembre 1396.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

malheureuſe expédition revenoient en Provence avec bien des difficultés. Pierre de Craon arriva à Avignon le 24 mai 1385 (1), avec le célèbre Jean de Bueil & le ſire de Montjoye, maréchal du pape. Tous trois avoient été empriſonnés à Raguſe, & ſe plaignoient beaucoup de Triſtan de Roye (vaillant & illuſtre chevalier, mort en Portugal en 1386), qui, diſoient-ils, étoit la cauſe de leur empriſonnement, & qui réclamoit d'eux 65 000 livres, pour leſquelles ils s'étoient obligés envers lui par ordre du duc d'Anjou. Il paroît que dès lors il ſentoit le beſoin de ſe juſtifier, car il amena le 29 mai 1385, devant la ducheſſe d'Anjou, reine de Sicile, le ſeigneur de Coucy, & ſe diſculpa devant elle de ce qu'on lui reprochoit à l'égard des finances du duc; il réclama même en terminant 21 000 francs qu'il diſoit avoir prêtés au duc.

L'évêque de Chartres a conſervé un récit détaillé de toutes les diſcuſſions qu'eut alors la reine de Sicile avec Pierre de Craon & les autres grands ſeigneurs angevins arrivant d'Italie, mais il ne fait pas connoître ſon opinion ſur le fond même de ces conteſtations

(1) Journal de J. Lefèvre, évêque de Chartres, aux dates des 24, 26, 29 & 31 may & 2 juin; 11, 15 juillet; 1, 5, 26, 27 & 29 novembre 1385; 7 mai; 29 juillet 1386; 28 juin 1387; 19 avril 1388.

Il écrit bien à la date du 31 mai 1385 : *Madame ordena que La Caille me deiſt ſecretement le fait de meſſire Pierre de Craon, meſſire Regnaud des Urſins & de li, ſur la deſpenſe de l'argent, & il me le diſt*, mais il ne nous a pas initiés aux révélations de Lacaille (1), ſecrétaire & conſeiller intime du duc d'Anjou, qui devoit être très-exactement informé de cette affaire, à laquelle il avoit été mêlé ſans qu'aucun ſoupçon de malverſation ait jamais paru peſer ſur lui. Cependant il ſemble réſulter du journal de l'évêque de Chartres, que la reine de Sicile étoit convaincue de l'infidélité de Craon, mais qu'avec deux enfants mineurs, ayant grand beſoin de l'appui de la cour de France, elle craignoit de ſe rendre hoſtile un homme influent ſur les oncles du roi. Elle ſe décida, le 5 novembre 1385 (2), à reconnoître qu'elle lui devoit 16 000 francs, & s'engagea à les lui payer à raison de

(1) En 1392, Pierre de Craon vouloit rejeter ſur lui la reſponſabilité de ces malverſations. *Il ne fut pas ſeul envoyé à Bernabo, mais y fu l'eveſque d'Albi, le comte de Tailleboce, meſſ. Jehan de Bueil, & il n'en receut onques denier, mais les receut un nommé Lacaille & ſi fu diſtribué par ordenance du duc & toutesvoies en ot le duc* 8000 *francs & la comteſſe de Roucy* 10 000. Comme il eſt probable que le duc, en préſence de l'ennemi & n'ayant pas de quoi payer ſes hommes d'armes, ait envoyé une partie d'un argent ſi néceſſaire à la comteſſe de Roucy! Comparez d'ailleurs cette aſſertion avec celle que Craon émettoit le 9 juillet 1388, p. 97.

(2) Journal de l'év. de Chartres.

2000 francs par an. Elle lui accorda en même temps le gouvernement du comté de Roucy, ſous le connétable de France, gouverneur général, ſa demeure dans le château de la Roche-au-Duc, & le retint de ſon conſeil. Craon s'engageoit de ſon côté à renoncer à toute autre demande envers la reine, *à faire eclaircir à ſon plain pouvoir le fait de la comté de Roucy* (1), & à aller à ſes dépens trouver le duc de Berry. Mais la reine de Sicile ayant appris le 26 novembre que Craon n'*etoit pas ſi bien du duc de Berry, comme il ſe vantoit*, ce traité ne fut pas ratifié, & Craon, éconduit en 1386, recevoit, le 28 juin 1387, une réponſe évaſive lorſqu'il demandoit que la reine imputât, ſur les 16 000 francs qu'elle lui devoit, 2000 francs dont il étoit redevable pour droits d'acquiſition de la Ferté-Bernart (2).

Cependant il étoit plus heureux à la cour de France. A ſon retour d'Italie, en 1385, il avoit été fait chambellan du roi à la place de ſon père (3), peut-être mort cette même année. Il étoit, comme je l'ai dit plus haut, iſſu d'une fille de France; par ſa mère, Marie de Flandre, il étoit parent de la ducheſſe de Bourgogne; le roi, comme ſon père Charles V, le

(1) La vente étoit attaquée par les héritiers de la comteſſe, qui finirent par rentrer dans les terres aliénées.

(2) Journal de l'év. de Chartres.

(3) Dom Morice Pr., t. II, col. 512 & le P. Anſelme.

traitoit de couſin : il occupoit donc une poſition fort élevée à la cour, & il paroît être parvenu à une grande faveur. Ainſi le roi lui donnoit, le 9 août 1389, 775 francs (1) d'or à prendre ſur les aides, pour acheter une maiſon avec jardin joignant l'hôtel royal de Putimuſſe. A cette même époque, dans un tournoi qui eut lieu à Épernay, il portoit une armure pareille à celle du duc d'Orléans, qui lui avoit été donnée par ce prince (2). Plus à ſon aiſe que le roi, il dégageoit, moyennant 6000 francs, un gros diamant mis en gage par le monarque (3), & toutes ces occupations de cour ne l'empêchoient pas de ſoutenir de nombreux procès; l'un avec le comte de Braine & le ſeigneur d'Enghien, héritiers de la comteſſe de Roucy (4); un autre avec Guy de Craon, ſeigneur de Sainte-Julite, ſon frère puîné, qui réclamoit de lui & de Guillaume de Craon, aîné de leur branche, le complément de 1000 francs de rente, en terres à lui données en mariage (5); enfin, un troiſième, au ſujet de différentes terres, avec le connétable de Cliſſon (6).

(1) Et non 7075, comme le dit le P. Anſelme. Cabinet généalogique.

(2) Champollion, p. 52.

(3) P. Anſelme & Cabinet généalogique.

(4) En 1385, 1386, 1387, 1388 & 1389.

(5) Plaid. civ., 3 décembre 1388.

(6) 24 février 1387-8, Conſ. & plaid.

Nous arrivons enfin à l'époque qui jeta ſur Pierre de Craon une grande & triſte célébrité. En 1391, il fut chaſſé de la cour. Froiſſart a raconté avec de charmants détails que ce fut pour avoir révélé à la ducheſſe d'Orléans une intrigue amoureuſe de ſon mari : le religieux de Saint-Denis & Juvénal des Urſins prétendent que ce fut pour avoir engagé le duc d'Orléans à s'abſtenir de magie. Cette dernière raiſon ne me paroît pas acceptable; il eſt, en effet, douteux que le duc d'Orléans ſe ſoit occupé de ſciences occultes, & en ſecond lieu Pierre de Craon ne devoit pas avoir une conſcience bien ſcrupuleuſe. C'eſt évidemment la raiſon qu'il donnoit hypocritement pour ſe rendre intéreſſant dans le peuple & probablement à l'abbaye de Saint-Denis, où il paſſa quatre mois en 1395 (1). Une chronique malheureuſement trop abrégée, mais généralement exacte, attribue au roi, & non au duc d'Orléans, l'expulſion de Pierre de Craon. *En celui an*, dit-elle, *feit le roy mettre hors du ſervice du duc de Touraine, ſon frere, meſſire Pierre de Craon, qui plein fut d'orgueil & de toutes autres mauvaiſes conditions* (2).

Pierre de Craon s'en alla en Bretagne &

(1) Lettres de rémiſſion. Comment ſe fait-il que le religieux de Saint-Denis ne parle pas de cette circonſtance?

(2) Chronique 10, 297, année 1391.

en Anjou. Il paroît s'être préparé là au coup qu'il vouloit frapper. Il vendit au duc de Bretagne, le 11 mai 1392, la terre de Sablé (58 000 francs), qu'il avoit achetée de la reine de Sicile 50 000 francs, le 13 juin 1390, avec faculté de réméré pour quatre ans, & il vendit peut-être encore d'autres terres (1). Il avoit encore en ce moment pluſieurs procès, & la défaveur où il ſe trouvoit à la cour dut encourager ſes adverſaires (2) à le pourſuivre. L'affaire la plus importante qu'il eut alors à ſoutenir eſt celle que lui intenta la reine de Sicile en reſtitution des ſommes qu'il avoit reçues pour le duc d'Anjou. Je ne reviendrai pas ici ſur des détails que j'ai donnés ci-deſſus, & que j'ai pris en partie dans les plaidoiries de cette affaire; je dirai ſeulement que Craon étant éloigné de la cour & de Paris avoit obtenu des lettres qui lui permettoient de plaider par procureur, & que la reine de Sicile exigeoit qu'il comparût en perſonne. L'avocat de Craon s'étonnoit, non ſans raiſon, de tant de rigueur après que cette princeſſe s'étoit reconnue ſa débitrice en préſence du ſire de Coucy, & il ſe demandoit pourquoi,

(1) Plaid. du 10 juin 1392.

(2) Meſſire Guy de la Trémouille, Guy de Craon, ſon frère aîné, Guy de Laval, ſire de Pacy, ces deux derniers pour la Ferté-Bernart. Conſ. & Plaid. civ., VIII, 349 v°. — Plaid. civ., IX, 93 & 231.

ayant gardé ſi longtemps le ſilence, elle venoit maintenant lui courir ſus *pour un pou de fortune adverſe* (1). Il terminoit en diſant que la cour pouvoit bien ſavoir que Craon ne pouvoit pas ſe préſenter en perſonne.

A cette dernière aſſertion, l'avocat de la reine de Sicile oppoſoit une réponſe qui prouve que Pierre de Craon ne s'étoit pas ſi bien caché que le dit Froiſſart. Il affirmoit qu'*il avoit été depuis ſix jours à Paris*. On l'avoit donc vu. Il eſt à remarquer que ces paroles étoient prononcées le 10 juin 1392, c'eſt-à-dire trois jours ſeulement avant l'aſſaſſinat de Cliſſon.

Si l'on en croit Pierre de Craon, il auroit pendant ſon voyage de Bretagne & d'Anjou reçu des lettres du connétable de Cliſſon, lettres qu'une main myſtérieuſe avoit placées devant lui dans une chapelle, ſur le bout d'un autel, dans leſquelles le connétable lui diſoit qu'*il lui avoit nui*, *lui nuiſoit & lui nuiroit*. Craon auroit été indigné qu'un couſin iſſu de germain, à qui ſon père avoit rendu de grands ſervices (2), lui témoignât tant de haine : il

(1) Plus tard, en 1396, Craon diſoit que la reine ne le pourſuivoit pas quand il étoit à Paris & qu'elle lui avoit fait dire, en 1392, qu'elle étoit contrainte par certaines gens à le pourſuivre.

(2) Son père l'*avoit remis en ſa terre* (quand Cliſſon quitta le parti des Anglais?) *& fait d'autres biens*, 11 décembre 1396. — Mais Cliſſon répondoit que ſi Meſſire

s'en ſeroit exprimé librement & auroit fait connoître à la cour ce que Cliſſon lui avoit écrit; le connétable lui auroit alors fait dire à Angers, que s'il en parloit davantage & qu'il le rencontrât, *il lui donneroit du poing ſur le viſage*. — *Si je penſois qu'il dut le faire*, répondit Craon au meſſager, *je lui donnerois du poing ſur l'œil* (1). *Qu'il s'en garde!* Depuis, il auroit mandé à Cliſſon, par lettres ſcellées de ſon ſceau, qu'il ſe tenoit armé contre lui, & qu'en la première place où il le trouveroit, *il le courrouſſeroit du corps*. Cliſſon affirmoit, au contraire, avoir été attaqué sans défi, *choſe moult blaſmée entre les gentilshommes*.

Quoi qu'il en ſoit, Pierre de Craon *ayant fait diverſes alliances*, réunit vers le commencement de juin 1392, dans ſon château de Porchéfontaine (entre Viroflay & Verſailles), une vingtaine d'hommes dévoués (2). Le premier & le plus conſidérable étoit Richard, dit Bonabes, de Tuſſé, chevalier manceau, ſeigneur du Bouer, paroiſſe du Pin, qui avoit ſervi, en 1380, dans l'expédition de Bre-

---

G. de Craon lui avoit fait aucun bien, ce n'étoit pas par la manière que Craon avoit propoſée. Cliſſon rentra dans les biens de ſa mère en 1362 (Père Anſ., t. VI, p. 209).

(1) 11 décembre 1396, Plaid. — On ſait que Cliſſon étoit borgne depuis la bataille d'Auray.

(2) Plaid. 11 déc. 1396. — Première faute de Froiſſart qui dit que Craon réunit ſes complices dans ſon hôtel de Paris.

tagne (1); les autres étoient Jean de Champchevrier (2), auſſi chevalier manceau, Adam d'Aveluis (3), écuyer picard, Guillaume de Tuſſé, écuyer manceau, parent & peut-être fils de Richard (4), Pierre de Treffours (5), écuyer, ſeigneur de Treffours, près la Ferté-Bernart, Jean de Hubines, écuyer picard, qui déjà, ſous Charles V, avoit ſecondé Pierre de Craon dans une expédition du même genre (6), Poncelet le Maire (7), écuyer, Jaquet Goſſuin, clerc de Craon, Jehan, ſon

(1) Dom Morice, Preuves, p. 253.

(2) Mal nommé Amaury dans la Chronique, 10 297.

(3) Sauval, t. III, p. 664.

(4) Ils demeuroient enſemble à Brayelle, près la Ferté-Bernart (Arch. Jouſanvault). J'ai vu dans les regiſtres du Parlement que Guillaume de Tuſſé, fils de Bonabes, chevalier, s'étoit fait rendre en 1416 la terre du Bouer après la mort de ſa mère dont cette terre étoit un propre, & après la mort de ſon père par la faute duquel ladite terre étoit en la main du Roi. Cependant ſi ce Guillaume eſt le nôtre, il avoit figuré lui-même dans l'aſſaſſinat du connétable. Auroit-on admis comme excuſe l'obéiſſance qu'il devoit à ſon père?

(5) Servant, en 1380, à l'expédition de Bretagne ſous Guillaume de Tuſſé, chevalier (chef de la maiſon, mort avant le 10 mai 1392). Dom Morice, Preuv., p. 256.

(6) Voy. ci-deſſus, p. 99, note.

(7) Je ne vois ce nom que dans la ſentence du prévôt (*Hiſt. de Charles VI*, p. 574 & carton J, 179). Ce pourroit être le nom écorché de Poncelot de Merny, complice de Pierre de Craon, en 1379 (voy. ci-deſſus, p. 99).

antourſier (1), Jehan Goſſet, Hennequin d'Andeche, ſon cuiſinier, Macé Coquin & Jamet Le Moyne, ſes ſerviteurs, Guillaume de Bouteville, Philippot Rogier, & probablement, Girard Chabot, ſon maître d'hôtel (2). Il y en avoit encore d'autres dont les noms ne nous ont pas été conſervés (3).

Pierre de Craon fit acheter par Jaquet Goſſuin quatre coſtes de fer (cottes de maille), pour compléter l'armement de ſes hommes, & les fit porter à l'hôtel, dit du *Chariot*, près de l'hôtel de Putimuſſe, peut-être dans ce même hôtel que nous l'avons vu acheter des deniers du roi en 1389. Lui-même vint ſe loger ſecrètement dans l'hôtel royal de Putimuſſe (4), ſorte de petite maiſon du roi. Craon y avoit ſans doute été ſouvent avec le duc

(1) C'eſt probablement le même que Jehan de la Gadelière, dont le nom ne ſe trouve ni dans les regiſtres du Parlement ni dans la ſentence du prévôt, & qui cependant fut pris & amené à Paris (où il fut exécuté) par Jehan Legrant, vicomte de Coutances, à qui le Roi donna pour ce fait, le 15 juillet 1392 étant alors à Saint-Germain en Laye, 200 francs (Cabinet généalogique, à Craon).

(2) Ces trois derniers ſont cités ſeulement dans Sauval, t. III, p. 664.

(3) Plaid., 11 décembre 1396.

(4) Cet hôtel, appartenant d'abord aux ducs de Bourbon (en 1318), a paſſé ſucceſſivement dans les mains les plus illuſtres. C'eſt ſur ſon emplacement, au coin de la rue Saint-Antoine & de la rue du Petit-Muſc, qu'a été bâti par Du Cerceau l'hôtel de Mayenne, devenu hôtel d'Or-

d'Orléans, & devoit être bien connu du concierge (1) pour qu'il eût l'audace de lui ouvrir à lui, banni de la cour, une maiſon appartenant au roi.

Le 13 juin (2) 1392, jour de la Fête-Dieu (3), Cliſſon avoit ſoupé avec le roi, Craon le ſavoit. Il envoya Jamet Le Moyne, un de ſes ſerviteurs, à l'hôtel Saint-Paul, pour épier Cliſſon, &, ce qui paroît incroyable, Le Moyne entra juſque dans la chambre du roi pour s'aſſurer de la préſence du connétable. Il revint enſuite informer Craon que Cliſſon

---

meſſon & maintenant par ſuite de l'abandon de ces quartiers par les familles riches, la penſion Favard (voy. Jaillot & Sauval).

A l'époque qui nous occupe Charles VI prêtoit ſouvent cet hôtel, qu'il avoit fait rebâtir, au duc d'Orléans. On voit par les comptes de ce prince cités par M. Champollion, qu'il y dépenſa dans un ſeul jour, en juin 1389, 225 francs (environ 9000 francs d'aujourd'hui; le ſetier de blé valant alors 15 ſols), dont l'emploi ne fut pas détaillé *parce qu'il ne vouloit pas les parties en être déclarées* (Champollion, p. 57).

(1) Si ce concierge fut pendu il l'avoit mérité, tandis qu'on s'expliqueroit difficilement qu'on eût fait périr, comme le dit Froiſſart, le concierge de l'hôtel de Craon pour avoir ouvert la porte à ſon maître.

(2) Le religieux de Saint-Denis dit le 14 & ſe trompe. La fête du Saint-Sacrement, qui fut certainement le jour de l'attentat, étoit le 13 juin.

(3) Froiſſart prétend qu'il y avoit fête à l'hôtel Saint-Paul. Cliſſon fut attaqué à neuf heures, ſuivant les lettres de rémiſſion non conteſtées en ce point par ſon avocat; ſe ſeroit-il retiré auſſi tôt un jour de fête?

partoit monté ſur une mule, & accompagné de cinq hommes à cheval (1). Les chevaux des conjurés étoient tout prêts à l'hôtel du *Chariot*. Craon n'avoit pas dit à ſes hommes qu'il vouloit tuer le connétable; il leur avoit ſeulement annoncé l'intention de le prendre & de l'amener au duc de Bretagne. Il ne ſe découvrit qu'au dernier moment. En ſortant du *Chariot*, Bonabes de Tuſſé lui demanda ce qu'il faudroit faire ſi Cliſſon ne pouvoit être pris. « Nous le tuerons, » répondit Craon (2).

Ils attaquèrent le connétable à neuf heures du ſoir (3), (rue Saint-Antoine (4), entre la rue Saint-Paul & la rue Culture Sainte-Catherine?) lorſqu'il ſortoit des jardins de l'hôtel Saint-Paul, & le bleſſèrent *à la tête & au fondement* (5). Cliſſon dut ſon ſalut à ſon courage & à la retraite qu'il trouva dans une

(1) Froiſſart dit huit, la Chronique 10 297 dit ſeulement un; cinq eſt le chiffre, qu'on peut appeler officiel, de la plaidoirie de Jean de Popincourt.

(2) Plaid. du 11 décembre 1396.

(3) Lettres de rémiſſion. Froiſſart dit à une heure du matin, ce qui concorde avec la fête qu'il prétend avoir été donnée ce jour. La Chronique 10 297, minuit; le récit contemporain donné par Godefroy, *à heure obſcure & ſur la nuit*.

(4) Ès metes & circuits de l'hôtel Saint-Paul (Godefroy, p. 773). Il eſt poſſible que la lutte ait continué juſque dans la rue Culture-Sainte-Catherine & que Cliſſon ſoit tombé ſeulement dans cette rue.

(5) Plaid. du 11 décembre 1396.

maiſon, ſoit qu'il fût tombé dans une porte entr'ouverte, comme le dit Froiſſart (ce qui expliqueroit la ſeconde de ſes bleſſures), ſoit qu'il ait pu s'y ſauver & monter un eſcalier, comme l'avance un auteur contemporain cité par Denys Godefroy (1). Ce dernier auteur dit que les paſſants accoururent à ſon ſecours en entendant crier au meurtre.

L'entrepriſe étoit périlleuſe, & les aſſaſſins ſachant à qui ils avoient affaire n'étoient pas raſſurés. Ils ſe hâtèrent de fuir, & purent ſortir facilement de Paris dont les portes n'étoient plus fermées depuis le retour de Roſebecque. Ils paſſèrent le bac à Neuilly, coupèrent les cordes pour ne pas être pourſuivis, & allèrent prendre des chevaux frais à un château de Pierre de Craon, ſitué près de là, & qui pourroit bien être Porchéfontaine. A l'aide de ce relais, ils purent échapper au prévôt de Paris qui les pourſuivoit & qui avoit d'abord fait fauſſe route. Ils ſe rendirent à Sablé (2), & de là en Bretagne (3), mais quatre des complices de Pierre de Craon,

(1) *Hiſt. de Charles VI*, p. 773.

(2) Plaid. du 11 décembre 1396.

(3) Cela n'eſt pas dit dans les plaidoiries de 1396, parce qu'il fut probablement défendu à cette époque aux avocats de mêler le nom du duc de Bretagne à toute cette affaire, ou parce qu'eux-mêmes ne l'oſoient pas, mais la Chronique de Saint-Brieuc, donnée par dom Morice (Pr., t. I, col. 67), le dit formellement.

moins bien montés que les autres, ou égarés, furent pris & promptement exécutés après avoir été interrogés. Sauval nous a conſervé les noms de trois d'entre eux. C'étoient Guillaume de Bouteville, Philippot Rogier & Hennequin Dandèche; le quatrième étoit Jean de La Gadelière, peut-être autourſier de Craon, qui fut pris & ramené à Paris par le vicomte de Coutances (1); Girard Chabot (2), écuyer, ſon maître d'hôtel, fut auſſi arrêté, mais il ne paroît pas avoir été exécuté.

On envoya des ſergents aux réſidences de Pierre de Craon & de ſes complices pour les ajourner. Froiſſart & le religieux de Saint-Denis prétendent que le brave Jean de Vienne, envoyé à la Ferté-Bernart, pilla le château & renvoya preſque nues (3) Mme de Craon & ſa fille. Je ne vois pas ce fait dans les pièces officielles, & je crois que Pierre de Craon l'auroit rappelé comme une de ſes *miſères & deplaiſances de cœur* dans ſes défenſes & dans ſes lettres de rémiſſion, ſi cela étoit exact. Sauval mentionne ſeulement l'envoi des ſer-

(1) Voy. ci-deſſus, p. 109, note 1.

(2) Sauval, III, p. 664.

(3) Un auteur moderne, effarouché par ce mot (qui me paroît ſignifier ſeulement qu'on ne leur laiſſa rien emporter), accuſe Jean de Vienne d'avoir attenté à la pudeur de ces dames. C'eſt une aſſertion tout à fait gratuite. Voir ſur le château de la Ferté-Bernart la note & le plan à la fin de ce mémoire.

gents à la Ferté-Bernart, mais on comprend qu'il étoit néceſſaire de les faire appuyer d'une force notable, & Jean de Vienne put en effet y être envoyé.

Pierre de Craon ne ſéjourna en Bretagne que quelques jours. Apprenant la colère du Roi, voyant d'ailleurs que le duc de Bretagne ne vouloit pas ou n'oſoit pas le ſoutenir, il s'embarqua la nuit (à Nantes ?), & s'en alla à Barcelone. Il en repartit avec trois vaiſſeaux pour faire un pèlerinage au Saint-Sépulcre ou un autre voyage lointain, mais à peine avoit-il fait deux lieues que la reine d'Aragon, ayant appris ce qui s'étoit paſſé à Paris, le fit pourſuivre par des bâtiments armés qui le ramenèrent. Il fut donc empriſonné (1), & la reine d'Aragon écrivit au Roi qu'il étoit en ſa puiſſance, mais on crut ſa lettre apocryphe, & le Roi ne s'en prépara pas moins à aller châtier le duc de Bretagne qu'il regardoit avec toute apparence de raiſon comme le principal inſtigateur de cet indigne attentat (2).

On ſait ce qui réſulta de ce voyage, & com-

(1) *Chronicon Briocenſe*, dom Morice, t. I, p. 67.

(2) L'auteur d'une note écrite en ce temps-là, que D. Godefroy a conſervée (p. 773), prétend que le duc de Bretagne étoit compromis, mais que moyennant finance il obtint du garde des archives, Robert Mallière, de détruire les pièces qui établiſſoient ſa complicité. Les pièces de cette affaire, inſtruite par le Châtelet, étoient-elles de nature à être dépoſées au Tréſor des Chartes?

ment l'apparition qu'eut le Roi dans la forêt du Mans, apparition préparée ſans doute par ſes oncles, détermina cette démence qui devoit avoir des ſuites ſi déſaſtreuſes pour la France.

Cependant Pierre de Craon, grâce à ſon adreſſe ou à ſon argent, peut-être auſſi à la connoiſſance qu'avoit pu avoir la cour d'Aragon du revirement complet de politique qui avoit eu lieu en France, étoit ſorti de ſa priſon. Il prétendoit, en 1395, avoir été au Saint-Sépulcre, mais ſi ce fut alors, ſa priſon auroit été courte & ſon voyage bien rapide, puiſqu'il étoit de retour en Bretagne au mois de février ſuivant (1).

C'eſt alors que le duc de Bretagne commença à faire la guerre au connétable de Cliſſon qui avoit été obligé de quitter Paris pour échapper à la haine des oncles du Roi. Il alla aſſiéger Jocelin le 31 avril 1393, croyant y prendre Cliſſon (2). Il avoit donné à Pierre de Craon le commandement des Bretons *fran-*

(1) Je prends tout ce détail de la fuite de Craon dans la Chronique de Saint-Brieuc.

(2) Je ne ſais ſi cette date de la Chronique de Saint-Brieuc eſt bien exacte. Dom Morice donne, t. II, colonne 620, une ſuſpenſion d'armes de quinze jours, conclue le 12 avril 1393, qui ſemble indiquer qu'il y avoit déjà eu des hoſtilités; mais le ſens n'en eſt pas aſſez précis pour infirmer cette date d'une chronique qui paroît fort exacte pour les faits dont la Bretagne a été le théâtre.

çois (c'eſt-à-dire ne parlant pas breton), qui ſe diſtinguèrent à ce ſiége par la rage avec laquelle ils dévaſtèrent le pays. On comprend donc qu'Olivier de Cliſſon ait conſervé un vif reſſentiment contre Craon, & dans une ſeconde trêve conclue entre le duc de Bretagne & lui, le 3 janvier 1393-4, on lui voit excepter, comme dans celle du 12 avril précédent, *ce mauvais Pierre de Craon & ceux qui furent avec lui pour tuer Cliſſon en la ville de Paris.*

Je ne vois plus paroître Pierre de Craon pendant deux ans. Peut-être eſt-ce ici qu'il faut placer ce voyage au Saint-Sépulcre, que les lettres de rémiſſion dont nous parlerons tout à l'heure mentionnent comme ayant été fait par ordre du Roi. Il ſe peut qu'il ait eſſayé, dès 1394, de revenir à la cour, & que ce voyage au Saint-Sépulcre lui ait été impoſé comme condition préalable & néceſſaire à ſon pardon. Cela n'empêcha pas que tous ſes biens, ſitués dans la vicomté de Paris, ne fuſſent donnés, le 8 octobre 1394, au duc d'Orléans (1).

A la fin de l'année 1395, Craon obtint un ſauf-conduit du Roi, & vint s'établir à l'abbaye

(1) Dom Houſſeau, n° 3759. Ces lettres mentionnent Porchéfontaine, Monſtreul, Satouges (Satoryes?), la Bouillye, Villetain (Villoſlain? depuis Viroflay) le Mez, Seurre (Sèvres?), Chaſteaufort, Vallehellant (Vauherland).

de Saint-Denis (1). Il y étoit depuis quatre mois & demi, lorſque Iſabelle de France, fille de Charles VI, fiancée au roi d'Angleterre, paſſant par Saint-Denis pour aller rejoindre ſon époux, obtint ſa grâce du Roi ſon père. Il eſt probable qu'à l'âge de dix ans qu'elle avoit alors, elle étoit fort ignorante de ce qui s'étoit paſſé en juin 1392, & qu'elle obéiſſoit en agiſſant ainſi à une inſpiration étrangère.

C'eſt le 15 mars 1395-6 que les lettres de grâce furent données, dans un conſeil auquel aſſiſtoient les ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon, le ſire d'Albret & le vicomte de Melun. Le duc d'Orléans, cité dans le corps des lettres comme conſulté, n'eſt pas dit avoir été préſent.

Ces lettres ne donnent pas de détails ſur l'événement du 13 juin 1392. Elles excuſent Craon en diſant qu'il n'avoit pas attaqué Cliſſon comme officier du Roi, mais comme perſonne privée; que, depuis, il avoit été banni & *avoit ſouffert de grans miſeres & deplaiſances de cœur, empirement de ſa perſonne & deſtruction de ſa chevance;* qu'il avoit été au Saint-Sépulcre par ordre du Roi; qu'il étoit prêt à faire tout ce que le Roi voudroit lui commander pour faire la paix avec Cliſſon, que le connétable n'avoit été ni tué ni mutilé : que pour

(1) Lettres de rémiſſion du 15 mars 1395-6.

ce fait, déjà pluſieurs perſonnes avoient été exécutées, & qu'enfin Craon étoit du lignage du Roi. Telles étoient les raiſons qui avoient déterminé le Roi à lui faire grâce du double banniſſement prononcé contre lui pour le procès de la reine de Sicile & pour ſon attentat contre Cliſſon, & à impoſer ſilence ſur tout le paſſé à ſon procureur, en réſervant ſeulement la réparation civile aux parties, & à lui-même (au Roi), telle amende qu'arbitreroit le grand conſeil (1).

Huit jours après la ſignature de ces lettres, Pierre de Craon les apporta au parlement, eſcorté de tous ſes complices, ſauf Jamet Le Moyne qui avoit trouvé plus prudent de ſe tenir à part, & demanda leur entérinement. La conduite que tint le parlement dans toute cette affaire me paroît à la fois ſi ferme & ſi raiſonnable, ſi reſpectueuſe pour le Roi & pour la juſtice, que j'ai cru devoir faire connoître avec quelques détails la marche de cette importante affaire.

Outre Guillaume de Sens, Simon Foiſon & Henry de Marle, préſidents & les conſeillers au parlement, le parlement ſe compoſoit, le 22 mars 1395-6, de conſeillers du Roi d'un rang plus élevé, ſavoir : du ſire de Coucy, du ſire d'Albret, du comte & du maréchal de Sancerre, de meſſire Oudart de Chazeron,

(1) Tréſor des Chartes, reg. 149, f° 114, pièce 115.

du baron d'Yvry & de meſſire Guillaume de Merlo (Mello). La cour commença par conſtituer les demandeurs priſonniers, puis les élargit. Pierre de Craon le fut ſous la caution des chevaliers ci-deſſus nommés, & ſous celle de Loys de Chevreuſe; il ſervit à ſon tour de caution à ſes complices, avec ſon fils Antoine, Boucicaut, Loys de Chevreuſe & Antoine de Laval, & ils élirent tous domicile en la rue de la Grande-Truanderie, à l'enſeigne de l'Ane rayé, où Craon étoit deſcendu.

Huit jours après, le mercredi 29, les chevaliers demandèrent & obtinrent d'être déchargés de leur caution, & Pierre de Craon préſenta à la cour un ſauf-conduit du Roi. Néanmoins, lui & ſes complices, ſauf Jaquet Goſſuin & Jehan de Hubines, furent à l'inſtant arrêtés & conduits à la Conciergerie.

Mais le jour même, dans l'après-dînée, le préſident Henry de Marle rapporta que le chancelier lui avoit tranſmis un ordre du Roi pour élargir Craon & ſes complices. La cour doutant de cette ordonnance du Roi, *vu la nature du cas*, envoya deux fois auprès du chancelier, d'abord Robert Chaurre & Jehan Baillet, huiſſiers, puis Henry de Marle, Jehan d'Arcies & le greffier Ceſſières; ce dernier ſe rendit enſuite ſeul à l'hôtel Saint-Pol auprès du Roi, pour connoître ſûrement ſes intentions. Le pauvre Roi répondit: *Que aujourd'hui au conſeil avoit eſté parlé du dit eſlargiſſement &*

certaine ordenance ſur ce fait, laquelle avoit été dite & enchargée au chancelier pour être executée, & que je me retiraſſe (1) *par devers le dit chancelier qui me diroit ladite ordenance, & diſant oultre par le dit ſeigneur qu'icelle ordenance ſeroit executée.*

En préſence d'une volonté auſſi formelle, le parlement ſe ſoumit & élargit les coupables dans la ville de Paris ſeulement, y compris Goſſuin & Hubines qui étoient venus dans l'après-dînée ſe conſtituer priſonniers.

Le lundi 10 avril, le Roi ſe tranſporta en perſonne au parlement & y tint un lit de juſtice. Le détail de cette cérémonie & la manière dont on opina m'ont paru aſſez intéreſſants dans le regiſtre où le greffier Ceſſières les a conſignés, pour être tranſcrits ici textuellement :

Le lundi x^e^ jour d'avril mil ccc iiij^xx^ & ſeze, le Roy N. S. fu en la grant chambre de parlement, & illec fu tenu le lit de juſtice, & le Roy aſſis en la haulte chaiere pres du chevet du dit lit, & au coſté dextre furent aſſis primierement Monſ. le duc de Berry, après Monſ. le duc d'Orliens, après Monſ. le duc de Bourbon, & après Meſſ. Pierre de Navarre, & après Jeban Monſ. de Bourbon, & après le Conte de la Marche, & du coſté ſeneſtre

(1) C'eſt Jean de Ceſſières, greffier du parlement qui parle.

eſtoient aſſis l'arceveſque de Lion, les eveſques de Noyon, de Paris, de Laon, d'Aucerre & de Poitiers, & eſtoient tous les deſſus nommez aſſis ſur les ſieges où Meſſ. de parlement ſe ſient communement quant on plaide en la court de ceans, mais le Roy eſtoit aſſis plus hault aſſez & à ſes piez eſtoient aſſis Monſ. le chancellier, le conneſtable & les mareſchaulx de France. Et eſt aſſavoir que cellui jour fu tenu en la preſence du Roy le conſeil à huys clos, auquel ne demourerent fors ceulx qui eſtoient du conſeil, & fiſt on vuidier tous autres; auquel conſeil par le commandement du Roy Monſ. le chancellier diſt la cauſe pour quoy le dit conſeil eſtoit aſſamblé, dont cy après ſera parlé; & ce fait fu mis en deliberation, aſſavoir quelle amende ſera taxée au Roy de Meſſire Pierre de Craon & ſes complices, ſelon le contenu d'une remiſſion par eulx obtenue du Roy en laz de soye & cire vert, ſur le fait de la bateure par eulx faicte en la perſonne de Meſſire Olivier de Cliçon lors conneſtable de France, & ſur le ban qui pour ce s'en eſt enſuy contre les diz de Craon & complices, leſquels ſont nommez en la dicte remiſſion, & auſſi ſur le faict de l'arreſt prononcié ceans contre le dit de Craon, ſeulement au proffit de la royne de Jheruſalem pour le fait de feu Monſ. d'Anjou, dont pour ce & par le dit arreſt le dit de Craon eſt banny du royaume à tousjours.

Et après ces choſes dictes par Monſ. le chancellier par la maniere que dit eſt, le Roy de ſa bouche conjura tous ſes conſeillers illec preſens en les requerant par leurs ſeremens & commandant comme à ſes

hommes & ſubgez, que en ceſte matiere ilz le conſeillaſſent bien loyaument & juſtement, ſelon leurs conſciences. Et quant la parole du Roy fu finée, Monſ. le chancellier diſt à maiſtre Martin Double, advocat du Roy en Chaſtellet, illec préſent, qu'il deiſt ce qu'il ſavoit de la bateure du dit de Cliçon par la confeſſion de ceulx qui pour ce furent executez à mort par le prevoſt de Paris. Lequel maiſtre Martin, diſant que il avoit demené le procès fait en ceſte matiere, recita le procès fait contre les diz executez à mort par le dit prevoſt pour le dit fait & auſſi recita leurs confeſſions faictes en ceſte matiere.

Et ce fait par l'ordenance du Roy, fu leue la dicte remiſſion tout hault, de mot à mot, & en après fu demandé par oppinions que bon eſtoit à faire & comment on procederoit en ceſte matiere. Et premierement fu demandé par Monſ. le chancellier à Maiſtre Oudart de Molins ſon oppinion ſur ce, lequel Me Oudart a eſté d'oppinion que on ne procede point à la taxation de ceſte amende juſques à tant que juſtice ſoit bien informée des cas deſſus dis & que les parties aient eſté oyes au long ſur la verification de la dicte remiſſion & que droit ſoit fait aux parties ſur leurs propos en ceſte matiere : laquelle oppinion ont enſuye M. Henry de Marle, Meſſ. Pre Boſchet, Monſ. de Couſant, M. Symon Foiſon, Meſſ. Guille de Sens, Meſſ. Amaury d'Orgemont, M. Nicolas de Voiſines, M. Robert Cordelier, M. Pierre Blanchet, l'abbé de Rebez, M. Robert de Sempy, M. P. Trouſſeau, M. N. d'Orgemont, M. J. d'Arcies, M. P. Buf-

fiere, M. J. du Drac, M. J. Chanteprime, M. Pbe de Boiſgeroul, M. R. d'Acquigny, M. G. de Saulx, M. Jacq. de Rully, M. J. Blanchet, M. J. de Longueil, M. J. d'Ailly, M. G. de Villiers, M. J. Mengin, M. J. de S. Verain, M. G. de Gangac, M. Quentin de Moy, M. Regn. d'Amiens, M. Gautier Ponché, M. N. de Biencourt, M. Iſembart Martel, M. P. d'Ogier, M. R. Maugiere, M. N. de Rancé, M. J. Garitel, M. Guille de Celſoy, M. J. Boyer, M. P. Gourés, M. J. de Champdivers, M. Pbe du Puis, M. P. Lefevre, M. Thomas d'Aunoy, M. Jehan de Poupaincourt, M. J. Lecoq, M. P. Lecerf, procureur du Roy, M. Martin Double, l'archeveſque de Lion, les eveſques de Noyon, de Paris, de Laon, d'Aucerre & de Poitiers, Meſſire de Tignonville, Monſ. des Bordes, Meſſ. Regn. de Trye, le ſeneſchal d'Eu, Monſ. d'Omont, Meſſ. Gme de Meleun, Meſſ. Pierre de Giac, Monſ. l'admiral, Monſ. le conneſtable, Monſ. de Lebret, le Mal de Sancerre, le Mareſchal Bouſſiquaut, Monſ. de Labret, le Ce de la Marche, Jehan Monſ. de Bourbon, Meſſ. Pierre de Navarre, Monſ. le duc de Bourbon, Monſ. le duc d'Orliens, & Monſ. le duc de Berry & le Roy pareillement. Si eſt conclut que ainſi ſoit fait & que la beſongne ſurſiée en ceſt eſtat juſques à tant que ce que dit eſt ſoit fait & acompli nonobſtant que aucuns des dis conſeillers feuſſent d'oppinion que les dis de Craon & ſes complices teniſſent priſon fermée juſques à l'accom-

pliſſement de ce que dit eſt, laquelle oppinion n'a point eſté receue, car c'eſtoit la mendre de la moitié. Et à tant ſe parti le Roy & le conſeil.

En conſéquence de cette déciſion, il eſt probable que les lettres de rémiſſion furent communiquées à l'avocat de Cliſſon (1), ce qui entraîna quelque délai, car je ne vois plus reparoître l'affaire avant les 17 & 21 août 1396, que l'avocat de Cliſſon & Jouvenel, avocat du Roi (quoique les lettres du 15 mars 1395-6 euſſent impoſé ſilence aux gens du Roi), déclarèrent s'oppoſer à l'entérinement des lettres de rémiſſion, & demandèrent que la reine de Sicile & ſes enfants, parties intéreſſées comme Cliſſon, fuſſent ajournés auſſi, afin de dire s'ils s'oppoſoient ou non à l'entérinement.

Cette demande fut accueillie par le parlement, & le 11 décembre 1396, l'avocat de la reine de Sicile & celui de Cliſſon plaidèrent longuement pour établir la nullité des lettres de rémiſſion (2).

---

(1) C'eſt Popincourt depuis, en 1399, premier préſident du parlement, qui parla pour Cliſſon & en même temps pour le Roi. Je penſe qu'il étoit un des avocats du Roi. Il eſt à remarquer qu'il vota au conſeil (voir ci-deſſus).

(2) C'eſt dans les extraits de ces plaidoiries, recueillies avec une clarté extrême & même avec élégance par le

Il y avoit alors des règles reçues pour établir la validité ou l'invalidité des lettres de rémiſſion. Je ſais bien qu'il étoit rare que ces principes prévaluſſent contre la volonté fermement exprimée du Roi, mais ces difficultés ſalutaires jetoient d'un côté une inquiétude fondée (comme on le verra dans l'affaire qui nous occupe) dans l'âme des coupables, & de l'autre, avoient l'avantage d'éclairer les rois ſur la moralité de leurs actes. Et ſi, cédant aux obſeſſions des gens qui les approchoient, ils perſiſtoient dans une mauvaiſe meſure, c'étoit grâce au parlement, ſciemment & preſque ſans excuſe.

Les lettres de rémiſſion furent attaquées comme inciviles & ſubreptices. Inciviles, parce qu'elles ne contenoient pas de cauſe raiſonnable qui eût pu engager le prince à accorder la grâce, &, parce qu'il y étoit dit, nonobſtant les autres lettres de rémiſſion déjà accordées audit Craon, ſans déclarer, comme on devoit le faire, les circonſtances & les cauſes de ces autres lettres de rémiſſion; ſubreptices, parce que Craon avoit caché au Roi le vol de deux chevaux fait au connétable de Cliſſon, la guerre faite en Bretagne, le projet de prendre Cliſſon, l'aguet en l'oſtel

---

greffier Jean de Ceſſières, que j'ai pris les détails les plus curieux que j'ai donnés ſur les affaires d'Italie & ſur l'aſſaſſinat de Cliſſon.

du Roi (1), port d'armes (2) & ſauvegarde enfreinte (3). L'avocat inſiſta encore ſur cette circonſtance, que Craon par ſon infidélité avoit été la cauſe de la mort du duc d'Anjou, & que ſi la reine d'Angleterre eût eu *entendement*, il n'eſt point à préſumer qu'elle eût fait requête contre ſes couſins germains (4). Le procureur du Roi déclara qu'il nioit les faits contenus dans la rémiſſion, & requit que Pierre de Craon & ſes complices fuſſent menés au Châtelet, mis en procès extraordinaire, & que la rémiſſion fût déclarée ſubreptice.

Le lundi 18 décembre 1396, Craon n'ayant pas comparu, Guillaume de Sens, premier préſident du parlement, dit que la veille Craon & conſorts avoient envoyé en ſon hôtel ſavoir s'il étoit néceſſaire qu'ils comparuſſent en perſonne, qu'il avoit répondu qu'*il n'y povoit*

(1) Voy. ci-deſſus, p. 110, le paſſage relatif à la préſence de Jamet Le Moyne à l'hôtel Saint-Paul.

(2) Pour avoir porté des armes la nuit ſans la permiſſion du Roi.

(3) Tous les officiers du Roi étoient en ſa ſauvegarde, & les attaques dirigées contre eux étoient conſidérées comme une offenſe particulière envers le Roi.

(4) La reine de Sicile, avec la prudence que nous avons remarquée dans le cours de ce mémoire, ne fit prendre des concluſions contre Pierre de Craon que le 15 décembre. Le 11 elle demanda délai, diſant que M. de Bourgongne *s'etoit chargé de la beſongne & qu'elle n'avoit pas encore oy ſon conſeil.*

rien muer s'il n'eſtoit en la cour en parlement (1), *mais que pour aucune cauſe touchée par le Roi, il lui ſembloit que ils ſe povoient bien paſſer de eſtre aujourd'hui ceans en perſonne.* Craon fut excuſé, mais il lui fut enjoint de comparoître le lendemain.

Comme il fit encore défaut ce jour, il fut demandé à Me Jean Dubois, ſon procureur, s'il lui avoit fait ſavoir l'ordonnance & invitation de la cour; il répondit qu'il en avoit donné connoiſſance à Jacquet Goſſuin, clerc de Craon, & à ſon chapelain, &, qu'en outre, il avoit trouvé en la ſalle du palais un de ſes ſerviteurs auquel il avoit dit *de les faire hativement comparoir.* La cour les attendit, puis les fit appeler derechef à l'huis de la chambre de parlement, à la table de marbre, puis elle donna congé & défaut au Roi, défaut à la reine de Sicile & à Cliſſon, & ordonna que Craon ſe rendroit priſonnier, dans le délai d'une heure, au Châtelet, ſous peine de perdre le profit de ſa rémiſſion (2).

Il ne paroît pas que Pierre de Craon ſe ſoit empreſſé d'exécuter cet arrêt; il ne reparut

(1) C'eſt-à-dire qu'il ne pouvoit prendre aucune déciſion à lui ſeul & hors de ſon ſiége.

(2) Ce ſeroit à cette époque qu'il faudroit placer l'influence que Pierre de Craon auroit eue, ſuivant le religieux de Saint-Denis, ſur l'ordonnance du 12 février 1396-97, accordant des confeſſeurs aux condamnés à mort. Remarquons, en paſſant, que le préambule de cette ordon-

plus devant le parlement que le 4 mai 1397, pour préſenter des lettres de ſauf-conduit du Roi & en requérir l'entérinement. La cour décida qu'une copie en ſeroit délivrée aux procureurs du Roi & de la reine de Sicile, & que l'original en demeureroit par devers elle juſqu'à ce que les parties fuſſent ouïes ſur l'entérinement.

Cette tentative paroît être la dernière que fit Pierre de Craon. Il eſt à préſumer que, la rage dans le cœur, il s'en alla peu de temps après en Bretagne, & probablement en Angleterre, puiſque le 15 octobre 1398, le roi d'Angleterre étant à Weſtminſter lui accorda une penſion de 3000 écus de la valeur de 50 livres de monnoie angloiſe, à prendre ſur l'échiquier, à Pâques & à la Saint-Michel. Moyennant la conceſſion de cette penſion, à titre de fief, il devint vaſſal & homme lige du roi d'Angleterre, il promit de procurer ſon bien & d'éviter ſon dommage; il fut ſtipulé qu'il ne perdroit point cette penſion ſi la guerre avoit lieu avec la France, pourvu qu'il ne figurât ni dans le conſeil, ni dans l'armée du Roi, publiquement ou ſecrètement (1).

---

nance ne dit pas un mot de Pierre de Craon. Le même hiſtorien dit que les condamnés devoient s'arrêter & confeſſer leurs péchés en arrivant à une croix de pierre, ornée de ſes armes & d'un crucifix, qu'il avoit fait conſtruire près du gibet de Paris.

(1) Rymer, VIII, 52. Dom Morice, pr., t. II, col. 690.

L'année ſuivante, le 1er mai 1399, Pierre de Craon étant apparemment à la cour de France, figure parmi les chevaliers qui reçurent du Roi une houppelande (1) *pour eux veſtir de la livrée que le Roy a faite*, & cependant, le 4 juin de cette année, Guillaume Valée, huiſſier d'armes du Roi, venoit dire au parlement que le Roi mandoit de juger & de terminer à fin due le procès de Craon, nonobſtant mandements & défenſes, & dix jours après, le parlement déclaroit Craon & ſes complices déchus de leur grâce, atteints des crimes dont ils étoient accuſés & coupables de lèſe-majeſté, décidoit que s'ils pouvoient être pris au royaume, hors lieux ſaints, ils ſeroient punis corporellement, comme il eſt accoutumé en cas de crime de lèſe-majeſté ; que 100 000 francs ſeroient prélevés ſur ſes biens pour fondation de chapelles en mémoire de ſon attentat, ou employés autrement à l'ordonnance de Cliſſon ; que la reine de Sicile ſeroit payée la première de ce qui lui étoit dû, & que le ſurplus de ſes biens étoit confiſqué au Roi. Cet arrêt, par une exception dont le motif fut peut-être le déſir de ménager les parents de Craon, fut enregiſtré, mais non prononcé de bouche.

Le Roi ayant égard à la poſition de Mme de Craon, lui accorda, le 15 ſeptembre 1399, 1500 francs de proviſion ſur les aides pour

(1) Gaignières, 772, p. 518.

avoir de quoi vivre & ſoutenir ſon état; elle donna quittance de 1000 francs ſur ce don, le 8 avril 1402, & toucha encore une ſomme de 216 livres 13 ſous 4 deniers en février 1404-5.

Malgré les revirements perpétuels de politique qui eurent lieu ſous le règne de Charles VI, Pierre de Craon ne paroît pas être jamais rentré dans ſes biens. Mais l'arrêt rendu contre lui ne fut pas exécuté dans ce qu'il renfermoit de perſonnel, puiſque le 28 août 1404 il ſe préſentoit devant le parlement pour demander des lettres de marque contre le roi d'Aragon. La juſte réprobation de cette cour contre lui ſe manifeſte dans les termes du refus qu'il eſſuya : *qu'il ſe pourvoye*, eſt-il dit, *de tel remede que bon lui ſemblera ailleurs que par la cour, car elle ne lui puet faire ſa requete;* & le 4 juillet 1405, ſur de nouvelles inſtances, la cour dit qu'*elle ne puet ni ne doit octroyer au dit Craon les lettres de marque* (1).

Il pourroit réſulter du codicille d'Olivier de Cliſſon, en date du 16 avril 1407, par lequel il attribue aux chanoines de Saint-Julien du Mans les prétentions à lui adjugées contre Pierre de Craon & ſes complices, que Pierre de Craon vivoit encore à cette époque; mais il étoit ſûrement mort avant le 30 juin 1410, puiſque ce jour Jeanne de Chaſtillon

(1) Regiſtres du parlement, conſeil.

réclamoit comme ſa veuve ſes droits ſur la terre de la Ferté-Bernart, donnée en 1394 au duc d'Orléans, mais attribuée par arrêt du parlement à la reine de Sicile & à ſes enfants (1).

J'ai penſé que le lecteur ſeroit bien aïſe de voir ici le plan du château de la Ferté-Bernart, dont il eſt parlé dans ce Mémoire. Le deſſin de ce plan, & la légende intéreſſante qui l'accompagne, m'ont été donnés, en 1848, par M. Charles Comte, amateur éclairé de nos antiquités françoiſes, qui habitoit alors la Ferté-Bernart, & réſide actuellement au Mans, où il s'occupe de la fabrication des vitraux.

A eſt le grand donjon ſervant de porte à la deuxième enceinte. Il ſembloit remonter au moins au XI^e^ ſiècle. Il eſt détruit depuis 1824.

B la chapelle. Elle eſt méconnoiſſable; tous les détails d'architecture ſont détruits; mais l'oratoire du ſeigneur, *b*, exiſte encore, avec ſes voûtes & d'aſſez jolies ſculptures. Leur ſtyle accuſe le commencement du XV^e^ ſiècle ou la fin du XIV^e^.

(1) Duchesne, *Hiſt. de Chaſtillon*, p. 593 & 594.

C' ſont les bâtiments dont la diſpoſition intérieure eſt totalement changée.

C d'anciens bâtiments détruits de temps immémorial, indiqués ſeulement par des cheminées, des communications, & des arrachements apparents ſur le mur du pavillon eſt de la portion encore exiſtante.

D groſſe tour qui s'eſt écroulée il y a une vingtaine d'années.

E tour du Tréſor, démolie en avril 1848. Elle renfermoit, à ſa baſe, deux caſemates ſuperpoſées; les murs avoient trois mètres environ d'épaiſſeur.

F poterne dite des Prés, conſtruite, avec le boulevard, vers la fin du xv^e^ ſiècle. Ce dernier défendoit le foſſé Morant, où ſe trouvoient placées les écluſes, deſtinées à inonder les environs. La maſſe de ces écluſes exiſte encore.

I moulin du Pavillon, conſtruit en 1422, avant un ſiége.

mètres

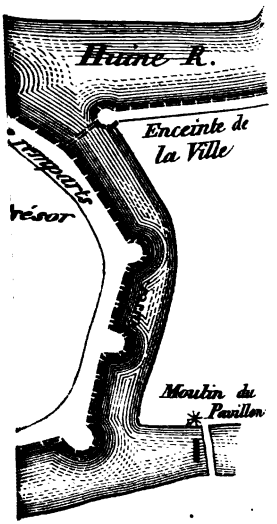
Ruine R.
Enceinte de la Ville
Remparts
Trésor
Moulin du Pavillon

Lice

CONVERSATION

DE

LA MARQUISE DE POMPADOUR

ET DU PRÉSIDENT DE MEINIÈRES.

Si le document ſuivant, imprimé ſur l'autographe du préſident de Meinières, a ſemblé à la Société des Bibliophiles mériter de voir le jour, ce n'eſt pas qu'il contienne aucun fait hiſtorique important, mais il a l'avantage de donner avec une exactitude qu'on ne peut révoquer en doute, & la miſe en ſcène (ſi l'on peut ſe permettre cette expreſſion) d'une entrevue intéreſſante, & les expreſſions mêmes d'une femme célèbre dont il nous eſt reſté ſi

peu de productions authentiques (1). On remarquera la perſpicacité avec laquelle Mme de Pompadour preſſentait dès lors les dangers qui menaçaient la monarchie, & le charme qu'exerçait cette femme ſéduiſante même ſur un homme d'abord mal diſpoſé pour elle.

J. B. F. Durey de Meinières, né en 1705, préſident à la deuxième chambre des requêtes du palais depuis 1731, ſe retira des affaires en 1758, peu de temps après l'entrevue dont il nous a conſervé le récit. Outre pluſieurs ouvrages dont on peut voir la nomenclature dans le père Lelong & la *Biographie univerſelle*, il laiſſa encore plus de cent volumes in-folio, contenant des recueils, des extraits, des tables raiſonnées ſur toute eſpèce de matières, le tout extrait des regiſtres du parlement où s'y rapportant. Ces manuſcrits, qui avaient paſſé entre les mains de M. Branville, procureur du Roi au Châtelet, furent diſperſés, dit la *Biographie univerſelle*, vers 1806. Le même ouvrage prétend qu'il coopéra aux Nouvelles de Bachaumont. Cela prouverait que Mme de Pompadour n'avait pas tout à fait tort de l'accuſer d'oppoſition.

---

(1) Je ne connais d'elle que quelques lettres & ſon teſtament (imprimé) qui méritent cette qualification.

M. de Meinières mourut à Chaillot en 1785, laiſſant, outre le fils dont il eſt parlé dans le document ſuivant, & qui était devenu, dès 1761, ſous-lieutenant aux gardes françaiſes, une fille mariée, en 1758, au comte de Guitaut. Il avait épouſé en ſecondes noces Mme Bellot, dont on a différents ouvrages, &, entre autres, une traduction de l'Hiſtoire de Hume. Elle eſt morte en 1805.

B. J. P.

Ce 31 janvier 1757.

M.

Vous ſouhaités que je mette par écrit la converſation particulière que j'ay eu l'honneur d'avoir avec Mme la marquiſe de Pompadour, le mercredy 26 de ce mois, à ſix heures du ſoir, à Verſailles, pendant près de cinq quarts d'heure. Il ne me ſera pas facile de me rappeler tout ce qui s'eſt dit; cependant je crois que les faits me ſont encore aſſés préſens pour que je n'en obmette pas un grand nombre.

Il eſt bon d'abord de vous inſtruire de ce qui y a donné lieu.

Au mois d'aouſt 1755, je priay M. le chancelier de vouloir bien demander au Roy l'agrément d'une charge de conſeiller au grand conſeil pour mon fils. Le Roi le refuſa, quoique M. le chancelier revînt trois fois le demander, n'en ayant pas reçu de réponſe les deux premières. S. M. marqua même une diſpoſition très-défavorable pour aucune charge dans la magiſtrature.

Les affaires du grand conſeil avec le parlement s'étant aigries, je ne vis pas de moyens de ſonger à mettre mon fils dans une compagnie dont je contribuois à foudroyer les prétentions.

Mon fils, pendant ce temps-là, ſe fortifioit dans ſon éloignement pour le métier de la robe : le dégoût que je venois d'eſſuyer luy donnoit un prétexte plauſible pour me propoſer de le mettre dans l'épée. Je n'eus pas de peine à y condeſcendre.

La difficulté étoit de m'adreſſer à M. d'Argenſon. Je ſçavois qu'il m'étoit très-contraire, ſans que j'en aye jamais pu démeſler le motif, ſi ce n'eſt qu'il me connoiſſoit fort attaché au parlement, & il diſoit, toutes les fois qu'on parloit de moy, que mon fils n'auroit jamais de place ni dans l'épée ni dans la robe.

J'imaginay que, malgré les préventions qu'on avoit auſſy données contre moy à M. le duc de Biron, je parviendrois à l'en détromper, & que je l'amènerois à me rendre ſervice en luy

repréſentant que j'étois la victime des perſécutions & des calomnies dont M. le marquis de Stainville & le marquis de Gontault m'accabloient, & qu'il eſtoit digne d'un homme tel que luy de réparer les maux que les injuſtices de ces meſſieurs m'avoient cauſés. Je l'échauffay tellement de cette belle action qu'il devint, au bout de deux converſations, paſſionné pour me rendre ſervice, & il s'induſtria luy-même pour trouver les moyens d'y parvenir : il ſe donna la peine d'en parler à Mme la comteſſe du Roure, ſa ſœur; il voulut que je la viſſe. Je l'entretins de mes affaires; elle me promit de m'aider de tout ſon crédit auprès de Mme la marquiſe; elle engagea M. le marquis de Gontault à en uſer de même; de manière que toute la maiſon de Biron, qui juſque-là m'avoit été ſi contraire, à cauſe de l'intérêt que j'avois pris à M. de Thiers, mon couſin & mon amy, dans ſon procès contre M. de Gontault & M. de Stainville, me devint entièrement favorable.

Ce premier obſtacle levé, je comptois que la première place d'enſeigne aux gardes qui viendroit à vacquer me ſeroit accordée. M. le duc de Biron me promit de la demander, & il me tint parole; mais, par une ſuite de mon étoile, il en fit la propoſition au Roi le lendemain d'un lit de juſtice tenu à Verſailles au mois d'aouſt 1756. Le Roi, mécontent du parlement, luy répondit qu'il avoit déjà refuſé mon fils pour une charge au grand conſeil;

que j'eſtois continuellement occupé de cabales & d'intrigues dans ce parlement, & qu'il n'accorderoit aucun agrément à ce jeune homme ni pour la robe ni pour l'épée. M. le duc de Biron voulut inſiſter, & dire que les préventions qu'on avoit données au Roi contre moy n'étoient pas fondées; qu'il avoit peut-eſtre contribué luy-même à les inſpirer auſſy bien que ſa famille; mais qu'après s'eſtre informé des faits, il en avoit reconnu la fauſſeté, & qu'il croyoit faire une action de juſtice en me rendant luy-même ce ſervice. Le Roi ne luy répondit rien, mais paſſa à autre choſe.

M. le duc de Biron étoit fort fâché d'avoir ſi mal réuſſy : il exigea que j'écriviſſe à Mme la marquiſe de Pompadour; j'y eus quelque répugnance; il inſiſta, & j'y conſentis, à condition que je la prierois de remettre en même temps la lettre que j'écrirois au Roi ſur le même ſujet.

Mme de Pompadour, continuellement ſollicitée par Mme du Roure en ma faveur, reçut ma lettre aſſés agréablement, promit de remettre celle que j'écrivois au Roi, mais annonça à Mme du Roure qu'elle n'en eſpéroit aucun ſuccès.

En effet, Mme de Pompadour m'écrivit, au commencement de ſeptembre, qu'elle avoit remis ma lettre au Roi; que S. M. étoit fort indiſpoſée contre moy, & qu'elle déſiroit que

je la miſſe à portée de me rendre ſervice en changeant de conduite à l'avenir.

On voulut que je lui fiſſe réponſe; je la fis, & je luy manday que, ne croyant pas avoir rien à me reprocher dans ma conduite, je ne pouvois pas en tenir une différente; & que ne ſçachant pas quel étoit mon crime, je ne pouvois ni m'en juſtifier ni l'expier.

Je paſſe rapidement ſur ces détails pour venir au fait de ma converſation. Je ne puis cependant pas vous laiſſer ignorer que, malgré toutes les précautions que j'ay pu prendre & la ſolitude dans laquelle j'ay vécu, le ménagement que ceux de meſſieurs du parlement dont je ſuis ami ont eu pour moy, en ne venant pas chés moy, je n'en ay pas été moins en butte aux traits de la calomnie, & continuellement déſervi auprès du Roi.

L'affaire des démiſſions eſt arrivée; j'ay donné la mienne après les autres. Nouvelle occaſion d'exclure mon fils de tout employ, & de ſe déchaîner contre moy, ſans cependant m'imputer rien ſur mes ſentimens de probité & d'honneur, mais ſeulement de cauſer & d'entretenir la fermentation dans le parlement, ce qui eſt très-faux.

Je gardois le ſecret ſur les tentatives inutiles que j'avois faites pour procurer un état à mon fils; à la fin il a tranſpiré. Pluſieurs honneſtes gens ont pris compaſſion de mon ſort; Mme la comteſſe de Monteſquiou en parla avec ſenti-

ment en ma préſence, le jeudy 20 de ce mois, à M. l'abbé Baile, qui eſt fort attaché à Mme de Pompadour : ils décidèrent qu'il étoit digne d'elle de réparer une auſſy grande injuſtice, & arreſtèrent que M. l'abbé Baile écriroit à Mme la marquiſe, & luy demanderoit un rendés-vous pour moy, afin que lorſqu'elle m'auroit vu & entendu, elle pût ſe convaincre par elle-même que je n'étois pas capable d'intrigues & de cabales.

Je les laiſſay faire, n'imaginant pas que l'exécution ſuivroit d'auſſy près le projet, & qu'on prît le temps où la cour étoit ſi occupée du parlement pour propoſer de m'entendre ſur l'état que je demandois pour mon fils.

Je ne m'attendois à rien; on me fit dire par Mme de Monteſquiou de me rendre à Verſailles le 26, à ſix heures, de demander le nommé Gobillon, valet de chambre, & que je n'attendrois pas longtemps. Effectivement, à peine eus-je été annoncé, que je fus introduit dans une pièce très-grande qui ſuit immédiattement la ſeconde antichambre.

Mme de Pompadour étoit ſeule, debout auprès du feu; elle me regarda de la teſte aux pieds avec une hauteur qui me reſtera toute ma vie gravée dans l'eſprit, la teſte ſur l'épaule, ſans faire de révérence, & me meſurant de la façon du monde la plus impoſante.

Quand je fus aſſés près d'elle, elle dit d'un ton de colère à ſon valet de chambre, qui étoit indécis ſur le ſiége qu'il me donneroit : « Tirés une chaiſe. » Il la plaça vis-à-vis d'elle, & ſi près, que mes genoux n'étoient pas à un pied de diſtance des ſiens.

Quand nous fûmes aſſis tous deux, & que le valet de chambre fut ſorti, je dis à Mme la marquiſe d'un ſon de voix mal aſſuré, & avec un peu de tremblement :

« Madame, je n'ay jamais rien ambitionné avec plus d'ardeur que la faveur que vous voulés bien m'accorder aujourd'huy; elle m'eſt d'autant plus ſenſible que je ne m'attendois pas de l'obtenir ſi promptement. Je déſirois, madame, avec le plus grand empreſſement, d'avoir l'honneur de vous aſſurer de mon profond reſpect, afin que vous puſſiés vous convaincre par vous-même que je ſuis incapable des cabales & des intrigues dont on m'accuſe. J'eſpère que lorſque vous ſerés perſuadée, madame, de l'injuſtice de cette imputation, dont mon malheureux fils eſt la victime, votre bonté, votre humanité, & cette inclination naturelle que tout le monde vous connoît pour protéger l'innocence & venir au ſecours des malheureux, vous porteront à m'accorder votre puiſſante protection auprès du Roi, pour obtenir à mon fils l'agrément d'une place de cornette dans un régiment de cavalerie, ou d'enſeigne dans le régiment des gardes. J'ai

eu la douleur de tenter inutilement de le mettre d'abord au grand conſeil; le Roy ne luy a pas voulu accorder de proviſions. M. le duc de Biron a bien voulu le propoſer à S. M. pour une enſeigne, & le Roi l'a rejetté d'une façon dont le ſouvenir m'eſt bien amer. En ſorte que je vois mon fils exclu de tout état à cauſe de moy, ſans que je puiſſe ſçavoir ce que j'ay fait, & quel eſt mon crime, pour éprouver un ſi rigoureux ſort. »

Pendant tout ce diſcours, qui ne laiſſa pas d'eſtre long pour quelqu'un qui ſe mouroit de peur en le commençant, Mme la marquiſe avoit les yeux fixés ſur moy d'une manière toute propre à me déconcerter : elle étoit droite comme un jonc ſur ſon fauteuil, & elle fit ſeulement une petite inclination du corps lorſque je luy parlay de ſon penchant naturel à obliger, &c.

Quand j'eus fini, elle prit la parole très-vivement, & elle me dit : « Comment, monſieur, vous ignorés, dites-vous, ce que vous avés fait, & quel eſt votre crime?

— Ouy, madame, je l'ignore abſolument.

— Comment cela eſt-il poſſible? Vous n'avés donc pas un amy?

— Vous voyés bien au contraire, madame, qu'il faut que j'en aye, puiſque c'eſt par eux que j'ay obtenu la grâce d'avoir l'honneur de vous faire ma cour aujourd'huy; mais aucun

ne m'a jamais dit qu'il connût la cauſe du traitement que j'éprouve aujourd'huy.

— Comment! Ignorés-vous la conſidération dont vous jouiſſés? »

Je me mis à rire, & je luy répondis :

« Madame, je n'aurois pas cru qu'on me fît un crime de la conſidération que j'ay pu acquérir dans l'exercice de mon métier.

— Entendons-nous, monſieur. Cette conſidération eſt fondée ſur l'utilité dont vous avés été en différens temps à votre compagnie, par vos livres, vos manuſcrits, vos recherches; vous avés fourni des citations, des autorités pour des remontrances qui le plus ſouvent ont déplu au Roi; & S. M. en a conſervé contre vous une prévention qu'il n'eſt pas poſſible d'effacer. »

Ma timidité diminuoit à meſure que j'entrois en matière; je répondis d'un ton très-ferme :

« En vérité, madame, mon inquiétude eſt fort ſoulagée, puiſque j'apprends que le ſeul fondement des préventions qu'on a données au Roi contre moy est l'utilité dont j'ay pu eſtre à une compagnie dont je ſuis membre. Ayant travaillé toute ma vie pour faire des recherches ſur l'hiſtoire & ſur le droit public, ma compagnie me connoiſſant des reſſources qui pouvoient luy eſtre utiles, & qu'elle trouvoit raſſemblées chés moy, au lieu de les aller puiſer avec un grand travail dans pluſieurs

bibliothèques, me les demandoit; j'ay cru, comme citoyen, comme magiſtrat, & comme membre d'un corps dont les intérêts me ſont chers, devoir luy procurer tous les ſecours qui étoient en mon pouvoir. Je ne ſuis nullement garant de l'employ qu'ils ont pu faire des autorités que je leur ay indiquées. Je ne leur ay rien donné qui ne ſoit répandu dans les livres les plus connus; je leur ay ſeulement facilité les moyens de trouver ce qu'ils cherchoient : mais ce que je ne leur aurois pas fourni, ils l'auroient trouvé ailleurs, ſeulement avec plus de peine & perte de temps.

« Vous eſtes judicieuſe, madame; je prends la liberté de vous conjurer de peſer ſi cette faute, à ſuppoſer que c'en ſoit une, eſt de nature à rendre mon fils indigne de tout employ dans la robe ou dans l'épée. J'ay cru faire bien en ſervant une compagnie dans laquelle je ſuis depuis vingt-ſix ans. Je veux que ce ſoit une faute; mais, madame, eſt-ce à mon fils à en ſupporter la peine? C'eſt à moy. Le Roy connoît mon reſpectueux attachement pour ſa perſonne; qu'il me puniſſe, je ne murmureray pas; mais qu'il puniſſe mon malheureux fils de la conduite que j'ay tenue, & que je ne croyois pas capable de luy déplaire, je prends la liberté de vous dire, madame, que je ne reconnois pas là cette bonté ordinaire du Roi, qui n'a jamais enveloppé dans ſa diſgrâce les parens de ceux de ſes ſujets

auxquels il ſe croit obligé de marquer ſon mécontentement.

— Le Roi eſt le maître, monſieur; il ne juge pas à propos de vous marquer ſon mécontentement perſonnellement, mais de vous le faire éprouver en privant monſieur votre fils de jouir d'un état. Vous punir autrement ſeroit une affaire : vous eſtes officier. Il employe le moyen qui eſt dans ſa main; il faut reſpecter ſes volontés. Je vous plains cependant, & je ne demanderois pas mieux que de me voir à portée de vous rendre ſervice. Vous ſçavés, par exemple, que le Roi déſire dans ce moment des marques de ſoumiſſion de la part de meſſieurs des enqueſtes & requeſtes qui ont donné leur démiſſion; qu'il a donné des preuves de ſes bontés à ceux qui luy ont écrit des lettres particulières. Si vous vouliés en écrire une de même, &, par votre exemple, engager pluſieurs autres à en écrire de ſemblables, ce ſeroit un ſervice que vous rendriés au gouvernement dans les circonſtances préſentes, que je ſerois en état de faire valoir, & alors vous pourriés eſpérer quelque changement dans les diſpoſitions du Roi à votre égard. Mais quand je n'auray autre choſe à dire à S. M., ſinon : Sire, j'ay vu aujourd'huy M. de Meinières; il m'a proteſté de l'attachement le plus reſpectueux pour votre perſonne, & cœtera, le Roi me répondra : Qu'a-t-il fait pour me le prouver? Rien. Et les choſes demeure-

ront dans le même état, & je ne pourray rien faire pour vous.

— Je ſuis, madame, le plus malheureux homme du monde, car il ne m'eſt pas poſſible, dans ma façon de penſer, de me preſter à écrire une lettre particulière pour redemander ma démiſſion. Je crois cette démarche inutile pour le Roi, dangereuſe pour la compagnie & déshonorante pour moy en particulier.

« Écrire une lettre pour redemander ſa démiſſion tant que les motifs qui l'ont fait donner ſubſiſtent, c'eſt avouer qu'on a commis une prévarication, ou au moins une légèreté. J'eſtime qu'un officier qui fait pareil aveu s'expoſe à encourir la juſte punition qu'il mérite ou à obtenir grâce. Un officier du parlement qui ſe met dans le cas d'obtenir grâce comme un criminel, ne peut pas monter avec honneur & ſans reproche dans ſon tribunal pour rendre, au nom du Roi, la juſtice à ſes ſujets.

« J'ajoute que cette lettre eſt dangereuſe pour la compagnie. On ne ſent que trop où tend le projet de ces lettres. Lorſque nous aurons tous demandé la reſtitution de nos démiſſions, ſans aucune aſſurance de l'effet de cette ſoumiſſion, le Roi fera le choix de ceux à qui il jugera à propos de les rendre, ſans que les autres ayent rien à dire, parce qu'ils devront s'eſtimer heureux de n'avoir pas été compris dans le triage; & qu'ayant eux-mêmes

demandé à rentrer au palais, ſans eſtre aſſuré que tous ceux qui ont fait la même démarche auront la même faveur, ils ne pourront plus ſe refuſer à reprendre le ſervice, & ils auront à ſe reprocher d'avoir donné lieu à cette diſtinction mortifiante pour des perſonnes qui n'ont donné leur démiſſion que par honneur, & pour ne pas manquer à leur compagnie. Pour moy, madame, j'ay été malheureux toute ma vie; j'ay au moins une conſolation, c'eſt de n'avoir jamais cauſé volontairement le malheur de perſonne. C'eſt un grand repos du coſté du cœur de ſe pouvoir rendre témoignage qu'on n'a jamais nui à qui que ce ſoit; & j'ay l'honneur de vous proteſter, madame, que je pardonneray toujours bien volontiers à ceux qui ſeront la cauſe que j'éprouveray quelque diſgrâce; mais je ne me pardonnerois pas d'avoir pu concourir à l'infortune de perſonne.

« Enfin, madame, j'ay eu l'honneur de vous dire que cette démarche ſeroit déshonorante pour moy. Si j'ay conſervé quelque eſtime & quelque conſidération dans ma compagnie, c'eſt parce que l'on m'a toujours vu marcher ſur la même ligne, ne jamais m'en ſéparer, ne jamais rien faire qui pût lui nuire : de quel œil me verroit-on tout à coup faire une choſe ſi oppoſée à ma façon de penſer & d'agir? J'ay l'honneur, madame, de vous parler avec confiance; je ſçay que vous vous l'attirés de la part

de tous ceux qui ont le bonheur de vous entretenir. Je vous ouvre donc mon cœur, madame; il m'eſt impoſſible de me preſter à cette démarche ſans me rendre infiniment malheureux, & malheureux en pure perte; car ne vous imaginés pas, madame, que parce que j'auray ſigné une pareille lettre, mon exemple ſera ſuivi d'un grand nombre d'autres; je ne m'attireray que des reproches durs, & perſonne ne m'imitera; je deviendray ſuſpect & je me rendray inutile; en ſorte que ſi, par la ſuite, je puis vous eſtre de quelque utilité, ce ne ſera qu'autant que je me tiendray au gros de la compagnie.

« Que penſeroit-on de moy, madame, ſi on voyoit par la ſuite accorder à mon fils un état qui luy a été refuſé juſques à préſent, & qu'on pût attribuer ce changement de diſpoſitions pour moy au changement de ma manière de penſer & d'agir dans la compagnie? Ainſy, madame, dans l'alternative ou de perdre mon honneur, ou de voir mon fils privé d'un état, je ne balance pas. Je finiray, madame, par une conſidération qui me paroît déciſive pour moy, indépendament de toutes celles que j'ay eu l'honneur de vous expliquer. Il y a quatre ans que je ne vais preſque point au palais, que je cherche un acquéreur, & que je voudrois pour toutes choſes au monde en eſtre ſorti pour n'y jamais rentrer. On ſçait que c'eſt là mon ſeul déſir. Que voudroit dire que

je redemandaſſe un office dont on n'ignore pas que je veux me défaire? Si je l'oſois, je demanderois pluſtoſt mon rembourſement. Vous ſentés donc, madame, que je ſuis moins dans le cas que perſonne de demander ma démiſſion. »

Pendant que je parlois, Mme de Pompadour avoit les yeux attachés ſur moy, & elle me regardoit de manière à me déconcerter, ſi je n'avois pas été auſſy perſuadé que je l'eſtois. Quand j'eus fini, elle prit un air plus ſerein, & me dit d'un ton d'amitié :

« Monſieur de Meinières, j'ay envie de vous faire plaiſir, mais je vois que cela ne me ſera pas poſſible, car vous ne vous preſtés à rien. »

Je luy dis : « Vous en voyés les raiſons, madame.

— Elles ne valent rien. Premièrement, on ne vous accorderoit pas tout à l'heure ce que vous déſirés pour monſieur votre fils; ainſy cela ne paroîtroit pas eſtre la récompenſe de votre complaiſance.

« En ſecond lieu, n'allant plus au palais, c'eſt une raiſon pour vous moins embarraſſer de la façon dont on prendra votre démarche. Si elle eſt ſuivie d'autres, le Roi vous en ſçaura gré. Si perſonne n'imite votre exemple, ce ne ſera pas votre faute, & le Roi ne vous en ſçaura pas moins de gré. Répondés-moy à cela.

— Je n'auray pas de peine, madame. Pre-

mièrement, ſi le Roi ne m'accorde pas tout à l'heure ce que je demande pour mon fils, il me fait un grand tort, car ce fils a vingt-deux ans paſſés, & c'eſt déjà bien tard entrer au ſervice; & moy, madame, en écrivant ma lettre tout à l'heure, je me fais un tort réel, je me déshonore. Quand je déſire placer mon fils dans un régiment, je veux mettre au ſervice le fils d'un homme d'honneur, & non le fils d'un homme déshonoré.

« Quant à ce que vous me faites l'honneur de me dire, que, devant quitter inceſſament la compagnie, je dois moins m'embarraſſer des diſcours qu'on tiendra ſur mon compte, je vous avoue, madame, que je ne me ſens pas le courage, après avoir été vingt-ſix ans dans une compagnie, honoré, de n'y laiſſer, en la quittant, que le ſouvenir d'une action ſi peu d'accord avec toutes celles qui auroient pu me mériter quelque eſtime. Je ſerois mal avec moy-même, & je crois que je me ferois capucin. Je ne puis pas abſolument, madame, me preſter à cette démarche, quelque choſe qu'il m'en coûte de voir mon fils ſans état. »

Mme de Pompadour ſe mit à rire, & me dit avec une éloquence admirable : « Je ſuis toujours étonnée d'entendre mettre en avant leur prétendu honneur pour ne pas faire ce que le Roi déſire, ce qu'il veut, ce qu'il ordonne, & ne pas conſidérer qu'il eſt du véritable honneur de remplir les devoirs de

ſon état, & de faire ceſſer le plus toſt qu'il eſt poſſible le déſordre qui règne dans toutes les parties de l'adminiſtration, par le défaut de juſtice. Voilà, monſieur, en quoy il faut faire conſiſter ſon honneur : à reconnoître ſes torts, la légèreté, la précipitation d'une démarche ſi contraire à toute règle, à toute bienſéance; à tâcher, par une conduite différente, à effacer dans l'eſprit du Roy & de ſes ſujets l'impreſſion défavorable qu'une action de cette nature doit y cauſer. Je crois que perſonne n'ignore combien j'honore la magiſtrature; mais il n'y a rien que je ne donnaſſe pour n'avoir point un pareil reproche à faire à ce tribunal auguſte, à ce premier parlement du royaume, à cette cour de France, qui fait d'elle-même un éloge pompeux dans tous ſes écrits, ſes remontrances, &c. Quoi! c'eſt cette cour ſi ſage qui veut ſans ceſſe rectifier le gouvernement, qui, en un quart d'heure, ſe porte à une extrémité de cette eſpèce? On ne ſuit que ſa paſſion, ſon reſſentiment, ſon aveuglement, ſa fureur, & voilà les démiſſions parties. C'eſt pourtant avec ces inſenſés-là que vous avés donné votre démiſſion, monſieur de Meinières; & vous mettés votre honneur à ne vouloir pas vous détacher d'eux? Vous aimés mieux voir périr le royaume, les finances, l'État entier, & vous faites en cela conſiſter votre honneur? Ah! monſieur de Meinières, ce n'eſt pas là l'honneur d'un

ſujet véritablement attaché à ſon Roi, ni même d'un citoyen. »

J'avoue que je fus émerveillé de la facilité de l'élocution, de la juſteſſe des termes, que je ne rends peut-eſtre qu'imparfaitement, & que je la conſidérois avec autant de plaiſir que d'attention en l'entendant parler ſi bien. Il falloit parler à mon tour, & j'avoue que l'étonnement où j'eſtois m'avoit fait une telle diverſion, qu'à peine je ſongeois que j'aurois à luy répondre, & peut-eſtre fut-ce un bonheur pour moy, car ſi je m'étois occupé de mon embarras pour répliquer, j'aurois tellement été frappé de mon infériorité que je ſerois demeuré muet; mais je m'accrochay au mot d'inſenſés qui luy étoit échappé, & je luy dis : « Madame, ay-je pu faire autrement que de donner ma démiſſion?

— Vous avés fort bien fait, me dit-elle : il faut, dans un corps, en ſuivre tous les mouvemens; la vôtre d'ailleurs a été donnée ſéparément; elle n'eſt pas du 13 décembre; elle eſt dattée du 14, & vous ne l'avés donnée que le 15. Il n'y a rien à dire, & je ſerois la première à vous blâmer ſi vous ne l'aviés pas fait.

— Cela poſé, madame, ſi j'ay fait aſſés de cas de ces prétendus fols pour donner ma démiſſion avec eux, je dois en faire aſſés pour ne la reprendre qu'avec eux; & j'oſe dire que les intérêts du gouvernement ſont liés avec la conduite uniforme que nous tiendrons. Si les

uns agiſſent d'une façon & les autres d'une autre, ils font voir manifeſtement que les motifs qui les ont déterminés à donner leur démiſſion ne les ont pas tous également touchés, & que ſans les peſer, par légèreté & par précipitation, ils ſe ſont portés à cette extrémité. Or, j'oſe dire que quand cela ſeroit vray, qu'il ſeroit de l'intérêt du Roy de le cacher aux yeux de ſes ſujets, n'étant nullement raſſurant pour eux d'avoir des magiſtrats convaincus, par leur propre bouche, d'avoir agi avec légèreté & précipitation. Quelle impreſſion ces magiſtrats ſeroient-ils capables de faire ſur leurs eſprits? Comment parviendroient-ils à faire reſpecter l'autorité du Roi quand ils ceſſeroient de l'eſtre eux-mêmes? Par cette raiſon, madame, & par toutes celles que j'ay eu l'honneur de vous dire, je ne puis pas me preſter à une démarche particulière non convenue & non concertée, lorſqu'elle tend à détruire une démarche faite de concert & en commun. Je penſe qu'il y a du déshonneur à tenir une autre conduite.

— Ah! monſieur de Meinières, ne me tenés pas ce langage. Où trouvés-vous, s'il vous plaît, qu'il y ait du déshonneur à faire une démarche qui eſt, au contraire, celle du devoir, de l'honneur, & du ſujet véritablement citoyen?

— Madame, je n'ay pas beſoin icy, pour me déterminer, d'examiner s'il doit ou non

en réſulter du déshonneur; je n'ay qu'à ouvrir les yeux & me décider par le fait. Ceux qui ont écrit des lettres particulières, ou n'oſent pas l'avouer, & par cette conduite, prouvent eux-mêmes qu'ils ne penſent pas avoir bien fait, ou s'ils l'avouent, ils eſſuyent tant de reproches, qu'ils ſont obligés d'en faire des excuſes à leurs confrères. Nous avons actuellement un préſident de Corberon qui a écrit à M. le chancelier; toute ſa chambre luy a tourné le dos & ne veut plus le voir. Il va de porte en porte humblement ſupplier ſes confrères de luy rendre leur amitié, & il n'eſſuye que des dégoûts & des affronts. Je vous l'avoue, madame, je ne me ſens pas la force de jouer ce perſonnage, & pour rien au monde je ne m'y expoſerois; & ſi, à la ſuite de ces lettres particulières, il y a un triage de quelques-uns de nous, comme je le crains fort, on leur en attribuera la cauſe : quels déboires alors n'auront-ils pas à eſſuyer?

— Je n'entends pas pourquoy ces meſſieurs ſe cachent d'avoir bien fait; c'eſt ſans doute parce qu'ils ne ſont pas encore en aſſés grand nombre pour ſe déclarer, & qu'ils craignent les vivacités & les emportemens de vos meſſieurs; mais je ne les approuve point de ſe cacher d'une bonne action.

— Madame, il faut qu'elle ne ſoit pas honneſte puiſqu'on s'en cache. Il étoit ſi ſimple de profiter de la circonſtance malheureuſe de

cet horrible aſſaſſinat (1), & du zèle avec lequel nous offrions nos ſervices.

— Je n'en diſconviendray pas; mais la lettre du préſident Dubois étoit ſi mauvaiſe!

— Madame, je ne prétends pas en faire l'apologie; mais, premièrement, ce n'eſt pas la ſeule qu'il ait écrite, & c'eſt la ſeule dont on ait donné connoiſſance icy. Ce n'eſtoit pas d'ailleurs les lettres du préſident Dubois qu'il falloit peſer, mais pluſtoſt enviſager l'aſſiduité de meſſieurs des enqueſtes, depuis cinq heures du matin juſqu'à huit heures du ſoir, au palais ou chés M. le premier préſident : leur perſévérance à demander des ordres eſtoit plus expreſſive que les lettres d'un particulier qui, écrivant au nom d'un corps, étoit peut-eſtre gêné dans ſes expreſſions. J'en ay écrit une le même jour, à dix heures du ſoir, à M. le premier préſident : elle rendoit tout le ſentiment dont j'eſtois affecté. M. le premier préſident a feint de ne l'avoir pas reçue. Les mouvemens du cœur, que cette lettre exprimoit au naturel, m'eſtoient communs avec tous les ſujets du Roi, & en particulier avec les membres de la compagnie. Rien n'eſtoit plus ſimple que de profiter de la diſpoſition actuelle de la compagnie, qui montroit le plus grand zèle & la meilleure volonté pour ce que le Roi déſiroit. Au lieu de ſaiſir cette occaſion,

(1) L'attentat de Damiens.

on s'amuſe à épiloguer la lettre du préſident Dubois; & j'avoueray, madame, que je ne comprends pas comment, au milieu des alarmes où on devroit eſtre ſur les jours du Roi, on conſervoit aſſés de ſang-froid & de préſence d'eſprit pour diſſéquer une lettre du préſident Dubois. Dès ce moment, nous avons ſenti qu'on ne vouloit point nous accorder des ordres pour rentrer, parce que ſi on nous les donnoit, on ne pourroit pas exécuter le triage qu'on avoit tant à cœur. »

Madame la marquiſe me dit : « Je conviens qu'il eſt fâcheux qu'on n'ait pas ſaiſi cet inſtant, & que la ſeconde lettre du préſident Dubois & la vôtre ayent été ignorées. Le Roy a vu la vôtre, & en a été fort content.

« Pour ce qui eſt du triage que vous craignés tant, vous ne me le dirés pas, monſieur de Meinières, mais ſi je pouvois vous prendre à foy & à ſerment, vous conviendriés qu'il y a tel ſujet dans le parlement dont la compagnie ſeroit fort aiſe d'eſtre débarraſſée. »

Je fus quelques momens ſans répondre, & je dis que je repaſſois dans mon eſprit qui ce pouvoit eſtre, & que je n'en connoiſſois aucun qui n'eût ſon genre d'utilité, & qui ne fût très-attaché à ſes devoirs. « J'ay aſſés éprouvé perſonnellement, ajoutay-je, à quel point d'honneſtes gens peuvent eſtre les victimes de la calomnie, pour prendre la liberté de vous aſſurer que ceux contre leſquels on

donne dans ce païs-cy le plus de préventions ſont les meilleurs ſerviteurs du Roi, & ceux qu'on a le plus d'intérêt de conſerver, & qu'au contraire on s'efforce de décrier & de détruire. Il leur arrive ce qui m'eſt arrivé. S'appliquant aux devoirs de leur état, inſtruits plus exactement ſur la matière qui ſe préſente, par exemple, ſur l'étendue de la juriſdiction eccléſiaſtique, ils propoſeront, à leur rang d'opiner, différens avis ſuivant les circonſtances; ces avis ſont embraſſés par le plus grand nombre, & en conſéquence il ſe fait un arreſté ou un arreſt; cet arreſté ou cet arreſt n'a pas le bonheur de plaire dans ce païs-cy; on n'en ſçait pas mauvais gré à la compagnie qui l'a adopté, ſans le concours de laquelle il n'eût pas pu eſtre formé, mais on demande qui eſt-ce qui l'a propoſé, & toute l'indiſpoſition tombe ſur celuy qui a ouvert l'avis, en ſorte que ſi ſon ſentiment eſt ſuivi dans la même affaire ou dans d'autres, pluſieurs fois de ſuitte, il eſt perdu. Il faut cependant, quand on eſt en place pour dire ſon avis, le dire comme on le penſe, ou trahir ſon devoir. Comment donc faire? Les honneſtes gens ne balancent pas, mais ils ſe perdent, car ils vont bonnement propoſant ce qu'ils croyent le mieux dans les circonſtances. Il faudroit, pour n'eſtre pas expoſés à l'indiſpoſition des miniſtres & des gens de la cour, qu'ils priſſent de mauvais avis qu'on ne ſuivroit jamais, ou qu'en choi-

ſiſſant celuy qu'ils eſtiment le meilleur, ils euſſent des moyens pour empeſcher que ceux qui opinent après eux ne ſe rangent à leur avis; car s'il leur arrive d'avoir eu raiſon ou d'avoir été chefs d'avis cinq ou ſix fois dans leur vie, ils ſont notés, &, à la première occaſion, ils ſont punis plus ſévèrement que les autres. Cela eſt-il juſte, madame, & eſt-ce là le moyen de maintenir la liberté des ſuffrages qui eſt de l'eſſence des délibérations?

— Il ne s'agit point, monſieur de Meinières, de vouloir gêner les délibérations; il s'agit, au contraire, de diminuer la contrainte & la tyrannie qui s'exerce dans les délibérations par ces meſſieurs-là.

— Je ne ſçais pas, madame, comment, depuis deux ans, les choſes ſe paſſent aux aſſemblées des chambres, parce que je ne vais plus au palais; mais je n'ay jamais vu & je n'ay pas entendu dire que perſonne voulût ſubjuguer les opinions; j'ay vu toujours laiſſer chacun opiner librement à ſon rang, & agréer ou rejetter, ſans aucune eſpèce de contrainte, les différens avis propoſés.

— Je vois bien, monſieur de Meinières, que nous ne ſerons pas plus d'accord ſur cela que ſur tout le reſte, & j'en ſuis fâchée. Je vous le répète, c'eſt la trop grande bonté du Roi dont il a été juſqu'à préſent qui vous rend aujourd'huy tous ſi entreprenans & ſi difficiles. A la fin, monſieur, ſa bonté ſe laſſe, & il veut

eſtre le maître. N'allés point attribuer aux miniſtres le reſſentiment particulier & perſonnel du Roi, comme vous faites toujours : il ne s'agit point d'eux; c'eſt icy le Roi qui eſt perſonnellement bleſſé, & qui par luy-même, & ſans y eſtre en aucune façon excité par perſonne, veut eſtre obéi.

« Mais je vous demande un peu, meſſieurs du parlement, qui eſtes-vous donc pour réſiſter comme vous faites aux volontés de votre maître? Croyés-vous que Louis XV ne ſoit pas un auſſy grand prince que Louis XIV? Penſés-vous que le parlement d'aujourd'huy ſoit compoſé de magiſtrats ſupérieurs en qualité, en capacité & en mérite à ceux qui compoſoient le parlement alors? Ah! je le ſouhaiterois bien! Qu'il s'en faut qu'ils leur reſſemblent! Mais conſidérés vous-mêmes ce qu'a été le parlement depuis 1673, après que Louis XIV luy eut oſté les remontrances, juſqu'en 1715, & vous verrés ſi le parlement a jamais été plus grand & plus conſidéré que dans cet eſpace de temps. Pourquoy aujourd'huy, meſſieurs du parlement, trouvés-vous extraordinaire qu'on vous ramène à l'exécution de l'ordonnance de 1667, lorſque le parlement qui exiſtoit pour lors n'a pas ſoufflé après le lit de juſtice de 1673, qui étoit plus rigoureux? »

La rapidité & la vivacité avec laquelle Mme de Pompadour me débita ce diſcours

m'étonna, m'embarraſſa, & me fit laſcher fort indiſcrètement à my-voix : *Ils n'oſerent pas.* Elle m'entendit, & reprit avec feu :

« Y ſongés-vous, monſieur de Meinières? *Ils ne l'oſerent pas*, & vous l'oſés! Penſés-vous donc que le Roi ſoit moins puiſſant que ſon biſayeul? *Ils ne l'oſerent pas!* Ah mon Dieu! quel ſentiment! quelle expreſſion! Je ſçais que c'eſt là la façon de penſer commune à meſſieurs du parlement & à d'autres; mais il y en a peu qui l'avouent, & je ſuis fâchée de ſçavoir de votre propre bouche que vous avés auſſy ce ſentiment.

— Madame, excuſés, je vous prie, ma franchiſe; j'ignore le langage de la cour; ma timidité naturelle ne me laiſſe pas toujours le choix des termes; ſi je n'ay pas le bonheur de m'exprimer comme je le devrois, j'en dois tirer au moins cet avantage auprès de vous, madame, c'eſt que je me fais connoître pour ce que je ſuis, ſans talent & ſans art, & par conſéquent incapable des intrigues & des cabales dont on m'accuſe; c'eſt ce qui m'a toujours fait déſirer, aux dépens même de mon amour-propre, d'avoir l'honneur de vous faire ma cour.

« Mais, madame, je reviens à l'expreſſion qui vous a bleſſée. Elle ne part pas de l'opinion qu'elle paroît préſenter d'abord, que l'autorité de Louis XV ſoit moins grande que celle de Louis XIV : je penſe qu'elle eſt abſolument égale, & je crois même celle du Roy

régnant ſupérieure. Quelle différence, en effet, madame, d'un Roi qui aime la vérité, qui la veut connoître, qui ſçait qu'il y a des loix, & qui veut qu'elles ſoient reſpectées, & d'un monarque qui veut qu'on ne reconnoiſſe d'autres loix que ſa volonté! Celuy ſous lequel nous avons le bonheur de vivre ne veut gouverner ſes peuples que par la juſtice, & par conſéquent il ſera toujours regardé comme plus grand que ſon biſayeul; cela explique ma propoſition.

« Les magiſtrats qui compoſoient alors le parlement *n'oſoient* pas repréſenter à leur Roi ce qu'ils croyoient juſte, parce qu'il n'étoit pas diſpoſé à les vouloir entendre. Les magiſtrats du parlement, aujourd'huy, *oſent* au contraire luy faire des remontrances, parce qu'il leur a dit luy-même qu'il les écouteroit toujours favorablement.

« Ajouteray-je, madame, que c'eſt un grand malheur quand un prince ne veut pas écouter ceux qui ſont prépoſés, par leur inſtitution, pour l'avertir des ſurpriſes qui peuvent luy eſtre faites? Et, qu'il me ſoit permis de le dire, Louis XV ne ſeroit pas aujourd'huy ſurchargé des dettes immenſes contractées par Louis XIV, ſi meſſieurs du parlement qui vivoient ſous ſon règne avoient oppoſé quelque réſiſtance à ce torrent de créations d'offices & rentes ſur la ville qui accablent à préſent l'État. »

Mme de Pompadour ſe leva en me diſant fort gracieuſement : « Je vois bien que je ne gagneray rien auprès de vous; je n'en entre pas moins dans votre peine. J'ay été mère, & je ſçay ce qu'il doit vous en coûter pour laiſſer votre fils ſans état. »

En me diſant cela, elle me menoit du coſté de la porte. Je luy répondis en peu de mots : « Je vous ſuplie au moins, madame, de vouloir bien me rendre une juſtice entière auprès de Sa Majeſté, & de luy dire que vous m'avés peut-eſtre trouvé arreſté dans mes ſentimens, mais que vous m'avés jugé abſolument incapable de cabales & d'intrigues. Je prends encore la liberté de vous conjurer de l'aſſurer que quelque peine qu'il puiſſe me faire éprouver dans le cours de ma vie, je ne luy feray pas moins très-tendrement & très-reſpectueuſement attaché. »

Elle me fit une inclination de teſte, & partit comme un trait pour paſſer dans ſa chambre à coucher, où il y avoit du monde. En s'en allant, elle ne ceſſa de me regarder juſqu'à ce que j'euſſe fermé la porte ſur moy, & je m'en allay rempli d'étonnement & d'admiration.

B. J. P.

NOTICE

SUR UN

ÉVANGÉLIAIRE BYZANTIN

Qui paraît avoir appartenu à Charlemagne.

—oo—

Ce manuſcrit très-remarquable, qui ſe trouve en ce moment chez MM. Kuhn, de Genève, eſt écrit ſur vélin blanc, à très-grandes marges, de format in-4°, preſque carré; il eſt exécuté avec le ſoin le plus minutieux; le calligraphe y a mis évidemment tout ſon ſavoir-faire, comme pour une rare & précieuſe occaſion. Les caractères ſont de la fin du VIII^e ſiècle, ou au plus tard du commencement du ſiècle ſuivant.

Il provient du tréſor de l'égliſe Sainte-Valère de Sion, l'un des plus anciens monu-

ments religieux du Valais. Suivant une tradition conſtatée par le témoignage d'un grand nombre de ſavants eccléſiaſtiques du canton, ce volume aurait été enlevé à la célèbre abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, lors des incurſions que les ſeigneurs du haut Valais firent, au XIV^e ſiècle, dans le bas Valais, dont les habitants, réduits dès cette époque à l'état de ſervage, n'ont recouvré leur liberté qu'en 1798, avec l'aſſiſtance des Français (1).

D'après la tradition dont nous avons parlé, ce manuſcrit aurait été dépoſé dans l'égliſe de Sainte-Valère à titre d'hommage & de ſouvenir de victoire, peut-être auſſi d'offrande expiatoire pour le pillage de la riche & célèbre abbaye. Ainſi agiſſaient ſouvent les barons & même les prélats guerriers; mais bien des choſes reſtaient en route dans le trajet d'une égliſe à l'autre.

L'abbaye de Saint-Maurice, bien qu'elle ait reçu plus d'une ſemblable viſite, poſſède encore un vaſe en agate donné par Charlemagne, fort dévot, comme on ſait, aux reliques de l'illuſtre chef de la légion thébéenne. D'après l'inſpection de l'Évangéliaire qui fait l'objet de cette notice, on peut préſumer qu'il a figuré parmi les offrandes faites à Saint-Mau-

(1) Voy. le Mémoire de M. de Gingins-la-Sarraz ſur l'indépendance du Valais.

rice par Charlemagne, lors du mémorable pèlerinage qu'il accomplit en 780 (1).

Quoi qu'il en ſoit, une tradition immémoriale du Valais donne à ce monument calligraphique le nom d'*Évangéliaire de Charlemagne*. Il eſt diviſé en deux parties, dont l'une contient le texte même des évangéliſtes, & l'autre le recueil des paſſages qui ſe liſent aux jours de fêtes des ſaints (*Evangelia in natalitiis ſanctorum legenda*). A la fin de cette ſeconde partie, ſur le *verſo* du dernier feuillet, commence un fragment de chronique d'un caractère plus petit & un peu moins ancien, quoique l'on ait viſiblement cherché à imiter l'autre écriture. Cette chronique, qui traite des exploits de Charlemagne contre les Lombards, ſe continuait probablement ſur quelques feuillets de vélin laiſſés primitivement en blanc, & qui malheureuſement ont été coupés. La trace de cette mutilation eſt évidente.

Sur la première page, on lit cette ſuſcription en caractères du XIV^e^ ſiècle : *Eſt eccleſiæ Valerianæ;* puis une deſcription de la couverture du volume, qui eſt en or fin, enrichie d'émaux & de pierres précieuſes. Voici cette deſcription :

---

(1) Voy. P. de Rivaz, Preuves authentiques du martyre de la légion thébéenne, p. 61.

IN ISTO TESTU.... PRIMA POSTIS EST COPERTA DE PLATEIS AUREIS. ITEM, SUNT IN EODEM LAPIDES SEQUENTES :

PRIMO, QUINQUE SAFFIR; ITEM, DUE AMARANTES; ITEM, RUBEI; ITEM, SEXDECIM ALIÆ LAPIDES.

Cette deſcription, d'un latin paſſablement barbare, doit être contemporaine de la remiſe du manuſcrit à l'égliſe Sainte-Valère; & il eſt heureux, pour l'honneur des barons du haut Valais, que cet inventaire, conſtatant l'état de leur offrande à cette époque, ait été conſervé. Autrement, on pourrait penſer que les donataires ont craint que la dévotion ne leur coûtât trop cher; car cette belle couverture a ſubi d'indignes mutilations. Cinq des ſeize plaques d'or de la couverture ont été arrachées; près de la moitié des pierreries a également diſparu; quelques-unes ont été remplacées par du verre coloré.

Le centre de la couverture repréſente le Chriſt *nimbé*, aſſis dans la chaire ou *cathedra*, avec l'attitude de l'enſeignement. Ce ſujet eſt entouré d'un premier encadrement tout en émail, orné primitivement de pierreries, dont une ſeule eſt reſtée. Ce premier encadrement eſt lui-même entouré d'une nouvelle bordure plus large, également en or émaillé, incruſtée de quatre pierres précieuſes aux coins, & de quatre intermédiaires. Enfin, ce ſecond cadre

eſt lui-même enveloppé d'une dernière bordure beaucoup plus large encore, qui forme le reſte du revêtement. Cette dernière bordure ſe compoſe alternativement de plaques incruſtées de pierreries, notamment de ſaphirs d'une groſſeur remarquable, & d'autres plaques en or & émail bleu, dont le deſſin offre quelque analogie avec celui de la fameuſe châſſe des trois Rois de Cologne.

On ſait que Charlemagne répartit entre pluſieurs grands établiſſements religieux les cadeaux qui lui furent envoyés, à diverſes époques, par les princes d'Orient. Nous ſerions porté à croire que ce manuſcrit, qui a dû exiger le concours d'un des plus habiles calligraphes & d'un des plus habiles joailliers byzantins de ce temps, aurait fait partie des préſents qui lui furent apportés par la célèbre ambaſſade de l'empereur grec, Conſtantin Copronyme. Cette conjecture ſemble d'autant plus vraiſemblable, que le fragment de chronique rajouté à la fin du manuſcrit commence à traiter aſſez en détail de la défaite des derniers rois longobards. Ce fut à la ſuite de cette défaite que Charlemagne confirma la donation de l'exarchat de Ravenne, faite par Pépin le Bref à l'évêque de Rome, ou plutôt à l'apôtre ſaint Pierre, comme on diſait alors. Ce fut à cette occaſion que l'empereur grec envoya à Charlemagne une ambaſſade avec des préſents magnifiques, pour obtenir la reſtitution de

l'Exarchat. Charlemagne accepta les préſents, mais ne reſtitua rien aux Grecs.

Ce beau manuſcrit figurerait convenablement dans notre Muſée des Souverains.

Baron ERNOUF.

SUR

GERMAIN PILLON,

SCULPTEUR DU ROI.

Dans le cours d'un travail sur les orfévres de Paris que j'ai entrepris il y a environ quatre ans & dont je donnerai bientôt, en attendant mon grand ouvrage, une sorte de résumé pour mettre le résultat de mes recherches à l'abri des événemens & de la mort, j'ai rencontré de précieux renseignemens sur le célèbre Germain Pillon & ses enfans. Tous les arts sont frères, & on verra d'ailleurs par le plus important de mes documens que l'orfévrerie de Paris avoit reçu des modèles du grand sculpteur. Ces documens auroient donc été à leur place dans mon livre, mais des circonstances dont il est inutile d'entretenir le lecteur m'ont fait désirer de publier dès maintenant ce que j'ai trouvé sur ce sujet. Les Bibliophiles françois, qui aiment autant les arts que les livres, m'ont permis de faire entrer dans le présent volume de Mélanges ce que j'ai recueilli sur Pillon & ses enfans.

Baron J. PICHON.

CHARLES IX ayant, par lettres données à Paris, le 29 octobre 1572, retenu Germain

Pillon comme *conducteur & contrôleur général en l'art de ſculpture ſur le faict des monnoies & revers d'icelles*, les lettres du Roi durent être enregiſtrées à la cour des monnoies, ſous la ſurveillance & direction de laquelle étoit placé tout ce qui étoit relatif aux monnoies & aux métaux précieux.

La cour vit d'aſſez mauvais œil la création d'une charge nouvelle, qui lui ſembloit, non ſans quelque raiſon, faire une ſorte de double emploi avec celle du tailleur général des monnoies, & Pillon ayant demandé, le 18 avril 1573, qu'on entérinât ſes lettres, la cour le fit venir le 21. Voici le procès-verbal officiel des queſtions adreſſées à Pillon & de ſes réponſes.

Du 21^e^. jour d'avril l'an 1573, *a eſté mandé & fait comparoir au bureau de la court des monnoyes, M^e^. Germain Pillon, ſculteur ordinaire du Roy, & à luy remonſtré que la dite court avoit veu les lettres de proviſion par luy obtenues du dit ſeigneur, de l'eſtat de contrerolleur général de l'art de ſculture ſur le faict des monnoyes & revers d'icelles, & dict qu'elle déſiroyt d'entendre d'iceluy quel prouffict & utillité le Roy & la républic recepvroient du dict eſtat* (1), *& ce qu'il entend faire au dict eſtat & office.*

(1) Voilà une demande qui ne laiſſeroit pas que de paroître indiſcrète aux titulaires de quelques emplois créés de nos jours.

A dict qu'il entend faire ung modelle de cire de l'éfigye du Roy, pour ſervir aux teſtons & aultres pièces où ſon éfigye ſera empraincte, ſelon que le viſaige de Sa Majeſté ſe changera d'an en an; ſur lequel modelle il entend que le tailleur général taillera ſes poinçons; & ſera ſommieux que le dict tailleur général face ſon debvoir ſelon le modelle qui luy aura baillé tant pour l'éfigye que pour le revers d'icelle, fleurs de lix, couronnes & aultres caractaires qu'il conviendra à icelles, donnant ordre que la cymétrie & proportion y ſera gardée; & meſmes où le dict tailleur général ne s'acquicteroyt ſuffiſamment à repréſenter la cire & modelle qui luy auroyt baillé, entend les tailler luy-meſmes, & en faire les poinçons ad ce néceſſaires en fer & acier, tant pour le faict des dictes monnoyes que aultres pièces de plaiſir que le dict ſeigneur vouldra faire faire, en le ſatisfaiſant ſelon les tauxes ordinaires & que le dict eſtat le mérite, oultre ſes gaiges.

Luy a eſté remonſtré que l'occaſion de la diverſité de l'éfigye du Roy que l'on voit aux monnoyes de France ne vient pas tant de la faulte du tailleur général que des tailleurs particuliers, qui diſent que les poinçons de l'éfigye que l'on leur envoye ſe rompent en frappant les pilles, & aucunes foys dès le premier coup, par faulte de la trampe, acier, ou aultre malleſaſſon, au moyen de quoy ilz ſont contraincts, pour ce que cella advient aucunes foys ès monnoyes longtaines, & que cella apporteroyt ung chommaige auparavant que d'avoir recouvert ung

poinçon, ilz ſont eulx-meſmes le poinçon de la dicte éfigye.

A dict qu'il y mectera ſi bon ordre que le dict inconvénient n'adviendra poinct, & que pluſtot il enverra aux tailleurs particulliers ung meſme ſubgect que au tailleur général, & aura l'œil que l'éfigye du Roy ſera bien repréſentée en toutes ſes monnoyes.

Soit le préſent acte & déclaration, enſemble les lettres obtenues par le dict Pillon, monſtrez & ſignifiez à Claude de Hery, tailleur général, pour venir dire au premier jour ce que bon luy ſemblera.

Faict en la court des monnoyes, le 21e. jour d'avril 1573.

Le 28 du même mois, Claude de Hery, tailleur général, ayant été mandé pour être interrogé au ſujet du nouvel office, déclara s'en rapporter à la cour, pourvu que Pillon déclarât qu'il n'entendoit pas lui nuire en ſon état. Pillon, préſent, déclara qu'il n'avoit entendu lui faire aucun tort, *ains entendoit ſuivre ſeulement ſes dictes lettres.*

Les réponſes de Pillon & l'acquieſcement de Claude de Hery n'ayant pas ſatisfait la cour des monnoies, elle adreſſa au Roi, le 5 may 1573, des remontrances dans leſquelles, rappelant & approuvant la création, en août 1547, de l'office de tailleur général des monnoies de France en faveur de feu Marc Beſchot, *l'un des plus excellens graveurs de ſon temps*, elle repréſentoit au Roi que la nouvelle charge étoit inutile &

de nul effet, *venant ſeulement à la foule & diminution des finances.*

Cependant le Roi envoya, le 3 juin, des lettres de juſſion pour faire recevoir Pillon; &, ſur une nouvelle requête de ce grand artiſte, en date du 7 juillet (1), la cour ordonna qu'il ſeroit informé (ſuivant l'uſage) ſur la vie & la religion du poſtulant. Voici le procès-verbal de cette enquête. L'intérêt des détails qu'il contient ſe recommande aſſez de lui-même pour que je me diſpenſe de le ſignaler.

Informacion faicte par nous, Guillaume Deſmoulins, conſeiller du Roy & général en la court des monnoyes, commiſſaires en ceſte partie, ſur la vye, fame, renommée & religion catholicque de maiſtre Germain Pillon, en laquelle ont eſté oyz les teſmoingz nommez par le dict Pillon ainſy qu'il s'enſuict :

Du neufvieſme jour de juillet 1573, *du matin après l'heure de dix heures, au greffe.*

Honnorable homme Nicolas des Avenelles, bourgoys de Paris, demeurant ès faulxbourgs Sainct-Jacques, aagé de 63 *ans, ou environ, après ſerment, &c....*

Dict qu'il congnoiſt le dict maiſtre Germain Pillon dès ſon aage, parce qu'il eſt natif des dicts faulxbourgs Sainct-Jacques, & proche voiſin dudict déposant, lequel il a tousjours congneu homme de bonne

(1) Je ne la donne pas ici parce qu'elle n'eſt que ſignée de lui & me paroît faite par ſon procureur.

vie, tant de ſa jeuneſſe, premier, ſecond que troiſieſme mariaige, & vivre catholicquement comme ung bon & fidelle chreſtien, luy en ayant tousjours veu (ſic).... *les actes en eſgliſes de ceſte ville, ne luy a veu tenir aucun propos mal ſentant de la foy, ny contre la dicte religion catholicque, appoſtolicque & romaine.*

N'a ſceu, veu, ny entendu qu'il ayt eſté reprins d'aucun cas.

Et eſt ce qu'il a dict, & s'eſt ſoubzſigné : N. DES AVENELLES.

Richard Toutain, maiſtre orfèvre, demeurant au Sagittaire, ſur le pont au Change, aagé de 45 *ans ou environ, après ſerment, &c....*

Dict qu'il (a) congnoiſſance du dict Pillon dès & depuys 18 *ans, parce qu'il a beſoigné depuys le dict temps pour le dict dépoſant & autres orfèvres, à esbaucher des figures de ſculture & modelles dont l'on uſe en leur eſtat d'orfèvre, & eſtime qu'il eſt l'ung des plus ſçavans hommes de ce royaulme en ceſt eſtat, & l'a tousjours depuis le dict temps veu vivre catholicquement, aller à la meſſe à Sainct-Berthelemy & autres égliſes, & veu faire tous actes de bon & fidelle chreſtien, n'a ſceu qu'il ayt eſté reprins d'aucun cas.*

Et eſt ce qu'il a dict, & s'eſt ſoubzſigné : R. TOUTAIN.

Honnorable homme Guillaume Brumant, marchand, bourgoys de Paris, demeurant ès faulxbourgs S^t^-Jacques, aagé de 46 *ans ou environ, après ſerment, &c....*

Dict avoir congnoiſſance du dict Pillon dès 18 *ans, parce qu'il eſt né aus dicts faulxbourgs S^t^-Jacques, & meſmes a congneu le père du dict Pillon, & l'a tousjours depuys le dict temps congneu homme de bien & bien vivant, ſans aucun reproche, ſçayt qu'il eſt de la religion catholicque, appoſtolicque & romaine, pour luy en avoir veu faire les actes, & entre autres, le dict dépoſant luy a tenu ſur les fons de baptéme ung ſien enffant en l'égliſe d'Arcueil, près Paris; n'a ſceu ni entendu qu'il ayt eſté reprins d'aucun cas digne de réprébention.*

Et eſt ce qu'il a dict, & s'eſt ſoubzſigné : GUILLAUME BRUMEN.

DESMOULINS.

Soit monſtré au procureur général du Roy. Faict en la cour des monnoyes le 9^e^ jour de juillet 1573.

Je conſens que le dict Pillon ſoit receu ainſy qu'il eſt mandé par les lectres de proviſion à luy expédiées, ſans faire aucune expérience, actendu qu'elle eſt notoire & teſmoigné par les dictes lectres.

Faict le dict jour.

GODEFROY.

A la ſuite de cette enquête, la cour enregiſtra, le 3 août, les lettres de proviſion de Germain Pillon. Elle avoit d'abord décidé qu'il ne ſeroit payé qu'après tous les officiers de la cour; mais Pillon s'étant plaint, le 20 août, que ſi on renvoyoit le payement de ſes gages après les chevauchées, taxations & autres

droits, il ne ſeroit jamais payé, la cour décida, le 3 ſeptembre, qu'il recevroit ſes gages après les préſidens & conſeillers, & en même temps que le tailleur général.

Après ces difficultés préliminaires, Germain Pillon paroît avoir joui paiſiblement de ſon office. Comme il avoit vu, en août 1575, paſſant par la Monnoie, des monnoyers travailler à des francs & demis pour la plupart mal ouvrés & monnoyés, il en fit ſon rapport à la cour, qui commit, le 30 août 1575, deux de ſes conſeillers pour remédier au déſordre qui lui étoit ſignalé.

Le 8 mai 1581, il comparut comme témoin à une enquête faite ſur Alexandre Olivier (1), pourvu de l'office de maître ouvrier, & conducteur de la monnoie des étuves. Il prenoit alors le titre de ſculpteur du Roy & contrôleur des effigies de Sa Majeſté. Il ſe dit demeurant à Paris (c'étoit probablement dans l'enclos du Palais, puiſqu'il étoit paroiſſien de la chapelle baſſe du Palais), & *âgé de quarante-ſix ans ou environ.*

Il dit, dans cette enquête, *congnoiſtre le dit*

(1) J'ai trouvé bien des choſes ſur ces Olivier. Jeanne des Jours, veuve de Réné Olivier, préſenta, le 23 mars 1629, J. Warin, depuis aſſez célèbre, pour exercer l'office de conducteur de la monnoie du Moulin, pendant la minorité de Pierre & Denis Olivier ſes enfans. Elle l'épouſa quelque temps après.

Alexandre Olivier depuis dix ou douze ans ou environ, pour avoir hanté & fréquenté avec Aubin Olivier, père du dit Alexandre, & eſtre ſon prochain voiſin.... & ly a veu fère ſes paſques en la paroiſſe de la baſſe chapelle du Palais, où ils ſont paroiſſiens....

Au commencement de l'année 1582, Philippe Damfrye (1) ayant été pourvu de l'office de tailleur général des monnoies de France, la cour des monnoies, qui paroît avoir été peu ſatisfaite de ſon talent (2), décida que, nonobſtant cette nomination, tout le monde pourroit ſe préſenter dans huitaine, afin de concourir pour l'office de tailleur général. Pillon fut chargé, à cette occaſion, de faire ſix effigies du Roi pour ſervir de modèles aux concurrens; mais Philippe Damfrye obtint des lettres du Roi, le 16 mai 1582, pour empêcher le concours, & quoique la cour des monnoies eût perſiſté d'abord, il fut reçu quelque temps après tailleur général ſans concours, malgré la mauvaiſe volonté de la cour des monnoies & les oppoſitions nombreuſes qu'avoit ſoulevées

(1) Bien connu des bibliophiles comme l'un des deux premiers introducteurs dans l'imprimerie des caractères de civilité &c.; mais ce qu'on ne ſait peut-être pas, c'eſt qu'il faiſoit *des fers à marquer les couvertures des livres.*

(2) *Avec le poinçon préſenté par Philippe Damfrye, on frappera des fers pour monnoyer deniers qui ſeront préſentés au Roy pour ſavoir s'il s'en contente.* 3 février 1582.

ſa nomination. Parmi ces oppoſitions, on remarque celle de Pillon; elle eſt en date du 11 mai 1582. Il y eſt dit que Damfrye avoit confeſſé ſon inſuffiſance, puiſqu'il avoit décliné le concours, & que lui, Pillon, avoit intérêt à s'oppoſer à ſa nomination; car ſi le tailleur général *ne ſait bien imiter les cires & modèles qu'il doit prendre de lui, l'on luy imputeroit toujours la faulte, & ſembleroit que la cire par luy baillée n'eût été bien faite.*

Il paroît que ces craintes étoient fondées, car le 9 décembre 1586, Pillon ſe plaignoit que le tailleur général & les tailleurs particuliers n'imitoient pas ſes modèles, ce qui donnoit beaucoup de facilité pour contrefaire les monnoies; & il demandoit que Damfrye fût forcé de lui communiquer les piles & trouſſeaux ſortant de ſes mains. Le 12 décembre, le procureur général prenoit des concluſions conformes, & requéroit que toutes les monnoies de province fuſſent fournies de nouveaux poinçons bien faits. Damfrye invoqua les prérogatives de ſon office, d'après leſquelles tous les tailleurs particuliers des monnoies devoient prendre poinçon de lui. Néanmoins Pillon ayant offert *de bailler une cire bien imitée, qu'il monſtreroit à la cour, & après, la trouvant bien faicte, ſeroit baillée au graveur* (ſic) *général pour faire les poinçons, leſquels, eſtant faicts, les communiqueroient, lui Pillon & Damfrye, enſemblement, & après les monſtreroient à la cour*, il fut

chargé de préſenter cette cire à la cour des monnoies.

Après la mort de Henri III, Germain Pillon partagea l'avis de la majorité des François, qui penſoient que l'héréſie de Calvin ne devoit pas s'aſſeoir ſur le trône de France, mais qui reconnurent les droits du Roi légitime auſſitôt qu'il revint à la religion de ſes pères. Il reſta donc à Paris, tandis que Damfrye s'étoit au contraire retiré à Tours. C'eſt lui qui fut chargé d'examiner les poinçons de l'effigie de Charles X (cardinal de Bourbon), faits par trois concurrens, ſur une cire donnée par lui. Il déclara, le 12 janvier 1590, que celui de Philippe Regnault *étoit le plus approchant de la dite cire, & plus ſemblable, parce que, de tout en tout, les linéamens & poſture eſtoient mieux imités, les muſcles* (1) *mieux liés enſemble, & tout ce qui étoit requis à l'imitation du dit portrait* (2).

Pillon mourut bien peu de temps après, peut-être fut-ce d'une maladie contagieuſe qui

(1) Mot très-mal écrit & douteux.

(2) Nicolas Rouſſel, graveur à Paris, un des candidats évincés, ſe plaignoit le 14 février que Regnault avoit eu la cire de Pillon chez lui au lieu de travailler comme les autres chez les commiſſaires de la cour des monnoies, & qu'il avoit fait corriger ſon poinçon par Pillon. Il invoquoit à cet égard le témoignage de *Raphaël Pillon*, fils de Germain, & demandoit qu'on déférât à Regnault le ſerment ſur ces faits. Il ſe déſiſta cependant de ſa plainte.

régnoit alors à Paris, & dont Leſtoille a conſigné l'exiſtence. Le 8 février ſuivant, le duc de Mayenne étant à Dammartin, donna à Gervais Pillon, ſon fils, l'emploi dont il avoit joui. La cour des monnoies fit les plus grands efforts pour faire ſupprimer cette charge, qui lui ſembloit faire double emploi avec celle de tailleur général. Elle déclara, le 23 mars, malgré des lettres de juſſion, qu'elle ne pouvoit ni ne devoit procéder à la vérification des lettres de proviſion dudit prétendu office & deux années s'écoulèrent ſans que le fils Pillon fît de nouvelles tentatives.

Dans cette même année 1590, nous voyons paroître un autre fils de Germain Pillon, qui, à ma connoiſſance, n'a pas encore été cité, & qui paroît avoir partagé les travaux de ſon père, mais non juſqu'à préſent ſa gloire : RAPHAËL PILLON (1), *maiſtre ſculpteur & architecte du Roi*, comparut, le 8 mars 1590, au greffe de la cour des monnoies, comme témoin dans le procès d'un certain Galéas de Vigère, Italien, natif de Piſe, & ſoi-diſant prêtre, qui fut condamné, le 19 du même mois, à l'amende honorable, au banniſſement & à 50 écus d'amende, pour avoir conſtruit des fourneaux & réuni des recettes pour falſifier l'or & l'ar-

(1) On a vu ci-deſſus (page 179, note 2) que Nicolas Rouſſel, invoquant ſon témoignage, diſoit qu'il étoit fils de Germain.

gent. On voit dans ſa dépoſition, que je donne plus bas *in extenſo*, qu'il avoit travaillé à la ſépulture du chancelier de Birague (1), qui a été juſqu'ici attribuée excluſivement à Germain Pillon. On pourroit même induire, des termes qu'emploie Raphaël Pillon, qu'il y travailloit ſeul : mais j'avoue que j'aimerois mieux croire à un oubli de ſa part, ou à une omiſſion du greffier des monnoies, que de retirer à Germain, en me fondant ſur le ſilence de ſon fils, l'honneur d'avoir travaillé à ce monument qu'on lui a généralement attribué juſqu'ici. Il eſt probable que Raphaël Pillon, qui, ſi Bonfons a dit vrai quand il fixe à juin 1585 (I^re^ partie, fol. 93 v°) l'achèvement de ce monument, n'avoit alors que vingt-quatre ou

(1) Ce monument eſt repréſenté dans les antiquités de Paris (II^e^ partie, par Jean Rabel, Paris, 1588, f° 103 v°). La ſtatue du cardinal a ſeule été conſervée & ſe trouve au Muſée du Louvre. On voit auſſi au Muſée la belle ſtatue de Valentine Balbiani, femme de M. de Birague avant qu'il entrât dans les ordres. A côté d'elle eſt repréſenté un charmant petit chien, qui eſt certainement celui dont Flaminio de Birague, neveu du chancelier, a célébré la fidélité dans ces quatre vers (f° 145 v°, éd. 1585).

Épitaphe d'un petit chien de Madame la chancelière de Birague.

Ce petit chien aima tellement ſa maiſtreſſe
Qu'après qu'elle eût quitté la terre pour les cieux,
Le regret cauſa tant en ſon cœur de triſteſſe
Qu'après trois jours laiſſa le vivre ſoucieux.

vingt-cinq ans, aidoit ſeulement ſon père. Le lecteur en jugera.

Voici maintenant la dépoſition de Raphaël Pillon :

Par-devant nous, Pierre Monet & Martin Goſſeau, conſeillers du Roy noſtre ſire en ſa court des monnoies, commiſſaires en ceſte partie, & à la requeſte du procureur général du Roy.

Du VIII^e^ *jour de mars* 1590, *au greffe de la dite cour.*

Raphaël Pillon, M^e^ ſculpteur & architecte du Roy, demeurant en l'iſle du Pallais, âgé de trente ans ou environ,

A dict congnoiſtre Gallias de Vigère, ſoy-diſant prebſtre & ſerviteur domeſtique de deffunt M. le cardinal de Birague, & M^e^ des cérémonies de ſa chapelle, lequel dict congnoiſtre depuis douze ans ou environ, & que par pluſieurs fois il a communiqué avec luy, & qu'il y a environ ung an que le dict Gallias pria luy deppoſant de graver & mouller une figure debouſt, ayant les bras pendans & la faire droicte, de longueur de ſept à huit poulces, & promit de l'aller voir à ſon logis pour deviſer de la dite figure; & meſmes dict que depuis ſix ſepmaines en çà, le dict Gallias, trouvant le dict deppoſant en la rue de Bétbizy, devant le logis de M. de Viddeville (1), *luy parla de rechef du dict moulle*

(1) Benoiſt Milon, ſeigneur de V., célèbre financier. Voir ſur lui *L'Eſtoile*, à avril 1588, à la bibliothèque de Mme de Montpenſier, 1587, & ailleurs.

& figure d'homme cy-deſſus mentionnez. Toutefois dict qu'il congnoiſt le dit Gallias comme de mauvaiſe paye, qui luy cauſa de négliger de faire les dictes figures. Et outre plus dict que le dict Gallias ſe meſloit de beaucoup de choſes (1), *comme de calciner, & pluſieurs autres receptes. Et outre dict que le dict Gallias luy avoit dict qu'il ſçavoit une recepte pour luy monſtrer dans l'ongle du doigt d'ung enfant vierge pluſieurs choſes qui peuvent advenir, comme voir perſonnes loingtaines, abſentes & préſentes, & pluſieurs autres divinations; & ce par le moyen d'un petit enfant vierge, lequel regardant dedans le dict ongle, pourroit réciter les choſes que le dict deppoſant déſiroit ſavoir; & luy dict le dict Gallias ces choſes lorſque le dit deppoſant travailloit* (2) *à la ſépulture de feu M. le cardinal de Birague, en l'égliſe de Sainte-Catherine du Val des Eſcoliers de ceſte dicte ville. Et eſt tout ce qu'il a dict, & s'eſt ſoubzſigné.* PILON (3).

(1) Quand on l'arrêta on trouva ſur lui & chez lui les recettes les plus bizarres, dont le greffier des Monnoies a conſervé les premiers & derniers mots. Telles ſont celles-ci :

« Le ſoir en allant coucher .... » *ad honorem diaboli & totius curiæ infernalis.... obtemperabilis amen.*

« Vous fault prendre un enfant vierge ou une femme groſſe.... à la mode accouſtumée.

(2) Bonfons dit que ce monument fut achevé en juin 1585. On pourroit croire que Raphaël Pillon fait alluſion à une époque moins éloignée, mais comme il dit plus haut qu'il connoiſſoit Galéas depuis douze ans, la date donnée par Bonfons peut très-bien être exacte.

(3) C'eſt le ſeul membre de la famille que j'aie vu écrire

Cependant, le 13 avril 1592 Gervais Pillon apporta à la cour de nouvelles lettres de juſſion. Il demandoit qu'en conſidération des lettres par lui obtenues en 1590, & auſſi *pour lui donner meilleur moien, occaſion & voulunté de s'eſtudier, travailler & mettre peyne de parvenir & ſe rendre capable des vertus & perfections de ſon père au dit art de ſculpture, il plût à la cour, de ſa grâce, entériner ſes lettres.* Malgré cette touchante ſupplique, la cour décida que des remontrances ſeroient faites au duc de Mayenne.

En effet, le ſamedi 21 novembre 1592, Jean Regin, préſident, Robert Béquet & Jean Favier, généraux des monnoies, & Denis Godefroy, avocat général, ayant été trouver le duc de Mayenne, de ſept à huit heures du matin, en l'hôtel de la feue reine mère, pour lui demander le payement de leurs gages, le duc les engagea à lui remettre un mémoire. *Après*, dit le rédacteur du procès-verbal de cette entrevue, *nous dit le dit ſeigneur duc qu'il nous prioit de recepvoir ung nommé Pillon en l'eſtat de contróleur général des effigies des monnoies de France. Lors remonſtraſmes que ce n'eſtoit point ung office, ains ſeulement une commiſſion.... Bien eſt vray que le feu Roy, voulant gratiffier le père du dit Pillon, pour*

ſon nom avec une ſeule L. Je n'ai plus rencontré le nom de Raphaël Pillon; & comme il ne ſuccéda pas à ſon frère Gervais en 1595, je ſuppoſe qu'il mourut jeune ainſi que ſes deux frères Gervais & Jean.

l'excellence qu'il avoit en l'art de ſculpture, lui avoit baillé cette commiſſion pour prendre garde ſur les effigies des dites monnoies de France...., & qu'elle ſeroit ſupprimée après ſa mort...., joinct que le dict eſtat n'eſt aucunement néceſſaire, d'aultant qu'on ne fait aucune effigie aux monnoies. Néantmoins le dit ſeigneur nous dit qu'il nous prioit de le recepvoir & faire quelque choſe pour l'amour de luy, & à l'inſtant nous nous ſerions retirés.

Le 14 décembre, Gervais Pillon, prenant la qualité de ſculpteur du Roy, ayant adreſſé une nouvelle requête, la cour ordonna qu'il ſeroit, ſuivant l'uſage, informé ſur ſa vie & mœurs (1). Il fut enfin reçu, le 15 janvier 1593, à la charge de ne pouvoir réſigner ſes fonctions & de n'être payé qu'après tous les membres de la cour. La cour décida encore qu'il fourniroit le tailleur général de cires, & qu'il ne ſeroit pas remplacé. On lui avoit donné à faire comme épreuve une cire d'après une pièce d'argent du feu roi Henri III. Il mit dix jours à la faire. Ayant commencé le 24 décembre 1592, il ne finit que le 3 janvier 1593, à cauſe de la fête de Noël, & *auſſi des grandes froidures.*

Cependant Henri IV étoit entré à Paris le 22 mars 1594. Avant d'être devenu paiſible

(1) Cette enquête fut faite le 16 décembre, mais elle ne nous a pas été conſervée.

poſſeſſeur de ſon trône, il avoit ſucceſſivement accordé à cinq perſonnages la place de contrôleur des effigies, dont avoit joui Pillon : 1° en 1590, peu après la mort de Pillon, à Nicolas Damfrye, fils de Philippe; puis ce Nicolas étant mort en ſeptembre 1590, dans les rangs de l'armée royale, à Philippe Damfrye le jeune, fils de Philippe Damfrye (Henri étoit alors à Chauny); 2° le 20 octobre 1590, à Théodore du Heſſin, orfévre en or, argent, fer & bronze, natif de Vautard en Gueldres (1); 3° le 18 décembre 1591, étant devant Rouen, à Eſtienne Gendron; 4° en 1591 (mention le 3 juillet 1592), à Benjamin Foullon, ſon peintre & varlet de chambre ordinaire; 5° enfin, le 4 août 1592, il avoit renouvelé le don de cet office à Philippe Damfrye le jeune. Cela ne l'empêcha pas toutefois de donner, le 17 avril 1594, des lettres pour conférer le même emploi à Gervais Pillon, qui les préſenta le 19 août ſuivant. La cour des monnoies, qui auroit voulu profiter des circonſtances pour faire ſupprimer un emploi qu'elle regardoit comme une ſinécure, décida qu'elle adreſſeroit au Roi des remontrances à cet effet. Mais ſes eſpérances furent loin d'être remplies. Philippe Damfrye, que nous avons vu avoir été pourvu du même office à Tours, en diſpu-

(1) La cour des monnoies de Tours refuſa, comme celle de Paris, de donner un ſucceſſeur à Pillon.

toit la poſſeſſion à Pillon. La cour des monnoies les renvoya tous deux, le 28 avril 1595, devant les requêtes de l'hôtel. Avant que la difficulté eût été réſolue, Gervais Pillon mourut (1); & le 31 octobre 1595, le Roi rendoit une déclaration explicite en faveur de Philippe Damfrye.

Philippe Damfrye fut reçu le 7 juin 1596, après une vive oppoſition de la cour des monnoies. Il mourut avant le 11 février 1604, car le 11 mars, Jean Pillon, autre fils de Germain, préſenta des lettres du Roi en date du 11 février, lui accordant l'office de contrôleur général des poinçons & effigies, vacant par le décès de Philippe Damfrye.

Mais le Roi qui, l'année précédente, avoit trouvé *fort agréable* la médaille double faite par Guillaume Dupré, ſon ſculpteur, où luy & la Reine étoient repréſentés en une alliance de Mars & Pallas (2) faite à leur ſemblance,

(1) Ainſi nous devons placer cette mort entre le 28 avril & le 31 octobre 1595.

(2) Avec la deviſe : *Propago imperii.* J'ai vu un curieux mémoire de ce Dupré à la date du 22 août 1603. « Il y a environ ſix ans (y eſt-il dit), que le Roy vit la première fois de la ſculpture du demandeur; en la gentilleſſe & la grace de l'ouvrage qui lui fut préſenté, ayant reconnu que Dupré promettoit quelque choſe de grand & de hardy s'il eſtoit employé en la ſculpture, cela meut Sa Majeſté de le retenir à ſon ſervice & de luy donner logis au Louvre & cent eſcus d'appointement. »

le Roi, dis-je, qui avoit d'ailleurs appris que Damfrye, à qui il avoit permis de diſpoſer de ſa charge, avoit eu l'intention de la réſigner à Dupré, & avoit même reçu de l'argent de lui à cet effet, révoqua, le 7 octobre, les proviſions expédiées, le 7 février, à Jean Pillon, & donna cet emploi à Guillaume Dupré.

Cependant, après diverſes péripéties, après le refus d'abord fait (vers octobre 1604) par Jean Pillon de concourir avec Dupré pour un modèle de l'effigie du Roi, un arrêt du conſeil du 31 janvier 1606 décida, pour mettre tout le monde d'accord, que Dupré & Pillon exerceroient enſemble l'office de contrôleur des effigies, à charge de ſuppreſſion de l'un des deux offices à la mort de l'un d'eux.

Jean Pillon avoit été pourvu de la charge de contrôleur à un âge peu avancé, car il n'avoit que vingt-huit ans le 26 juillet 1607, lorſqu'il comparut dans l'information faite ce jour ſur Gilbert Olivier, nommé, en remplacement de ſon père, maître ouvrier & conducteur de la monnoie du Moulin. Il déclara qu'il le connoiſſoit depuis ſon enfance, & avoit joué avec lui chez Germain Pillon, ſon père. A cette même enquête comparut auſſi Antoine Pillon, élu & conſeiller en l'élection de Melun. Il me paroît bien, à cauſe de la conformité de nom, de demeure & de dé-

poſition, devoir être conſidéré comme frère de Jean Pillon. Il avoit alors trente ans, & demeuroit, comme Jean, dans l'île du Palais.

Jean Pillon mourut au commencement de l'année 1617, car le 27 février de cette année, le Roi accorda à Guillaume Dupré les 400 francs d'appointements dont il jouiſſoit, portant ainſi à 800 francs ceux de Dupré. Ces lettres ne furent enregiſtrées que le 27 mars 1624, après des lettres de juſſion du 31 janvier précédent.

C'eſt la dernière mention que j'aie trouvée de la famille Pillon dans les archives de la cour des monnoies. Il en réſulte que ſur quatre fils de Germain Pillon qui nous ſont connus, deux, Gervais & Jean, moururent jeunes, après avoir exercé ſucceſſivement, & tous deux malgré beaucoup d'obſtacles, les fonctions de contrôleur des poinçons; deux autres : l'un, Raphaël, exerça brillamment l'art de ſon père; l'autre, Antoine, ſuivit une carrière différente.

D'autres antiquaires, plus heureux que moi, ſavent ou ſauront peut-être ce qu'ils devinrent, & ſi la France conſerva longtemps, grâce à eux, la poſtérité d'un des plus grands artiſtes qui l'aient honorée (1).

---

(1) Je me ſuis borné à donner dans cette Notice (tirée entièrement des archives de la Cour des monnoies) la date des documens que j'ai conſultés. Cette indication ſuffit

pour retrouver ces originaux ſi on déſire les conſulter. (Regiſtres civils, regiſtres criminels, lettres & ordonnances & liaſſes.)

Pendant l'impreſſion de ce Mémoire il m'a été communiqué par M. Berty, qui a commencé depuis pluſieurs années un travail très-important ſur Paris, une note relative à des maiſons appartenant à Pillon, & où il demeuroit probablement lorſqu'il fut nommé contrôleur général des poinçons. (Voir pages 173 & 175.) « De Me Germain Pillon, ſculteur du Roy, pour une place eſtant le long des murs & allées d'icelles avecq deux tours, allant juſques à la porte Sainct-Jacques, au derrière des maiſons à luy appartenant & à lui baillée moyennant treize eſcus vingt ſols tournois par an, dont eſt cy faict recepte pour la dicte année de ce compte.

« Dudict Me Germain Pillon pour une petite place aſſiſe au derrière des maiſons du dict Pillon. » (KK, 417-18, fo 428 vo.)

Dans un autre regiſtre il eſt dit que ce lieu avoit été délaiſſé par Pillon avant la guerre & n'avoit pas été rétabli dans ſon ancien état.

Cette place étoit à l'orient de la porte Saint-Jacques.

On remarquera que Pillon, cité dans ce compte de 1600, étoit mort dès 1590, mais on ſait qu'on conſervoit ſouvent dans des comptes de cette eſpèce les noms des anciens propriétaires, quoiqu'ils fuſſent morts ou euſſent vendu leur propriété.

On peut voir une belle épitaphe de Germain Pillon, par le préſident Maynard, dans le *Journal de Verdun* de février 1759. Elle eſt tirée des *Muſes françoiſes*, éd. de 1606, fo 391 vo.

LETTRES

DE L'ABBÉ VIGUIER,

PRIEUR DE BORNAL,

A M. D'ORBIGNY, A AVALLON (1).

AVERTISSEMENT.

Les trente-deux lettres ſuivantes, écrites de 1686 à 1700, ſont tirées de mes papiers de famille, & elles ont été adreſſées à mon triſaïeul, M. d'Orbigny, par l'abbé Viguier,

---

(1) Antoine-Guillaume, chevalier, ſeigneur d'Orbigny & de Sermizelles, lieutenant général d'épée au bailliage d'Avallon, né en 1661, mort en 1730.

Créée par Louis XIV dans un but financier, cette charge de lieutenant général d'épée dans chaque grand bailliage répondoit, dans ces tribunaux inférieurs, à peu près à ce qu'étoit dans les parlements la dignité de chevalier d'hon-

prieur de Bornal. J'aurois voulu pouvoir donner quelques détails ſur ce perſonnage, mais les renſeignements m'ont abſolument manqué; il réſulte ſeulement pour moi de lettres que je ne publie point, parce qu'elles n'ont trait qu'à des affaires particulières peu importantes, qu'il avoit à Vezelay ou dans les environs des intérêts, peut-être des propriétés. Ces lettres que je néglige ont cependant un avantage, c'eſt de prouver, par les circonſtances familières qu'elles rapportent, qu'il ne s'agit point ici de nouvelles à la main ordinaires, & ne différant des journaux que par un peu plus de hardieſſe, mais bien d'une véritable correſpondance, fondée ſur des relations de voiſinage & d'amitié.

Peut-être trouvera-t-on que, dans ces lettres, on a laiſſé trop de place aux débats eccléſiaſtiques, aux luttes des doctrines purement

---

neur. Le lieutenant général d'épée aſſiſtoit aux jugements rendus par la cour dont il faiſoit partie, & quand il étoit gradué en droit, il y participoit auſſi bien qu'aux émoluments de ſes collègues. Lors de la convocation du ban de la nobleſſe, il en auroit eu le commandement en cas d'empêchement du grand bailli. Aſtreint à des preuves de nobleſſe, il avoit ſur tous les autres officiers du bailliage une préſéance à laquelle ceux-ci ſe ſoumettoient difficilement, mais que lui avoient aſſurée des arrêts répétés. Divers motifs, entre leſquels je n'héſiterois pas à mentionner ces conteſtations, portèrent le miniſtère, dans les dernières années de Louis XV, à ſupprimer cet office.

romaines & des opinions gallicanes, ou du janſéniſme, comme il plaît fort aujourd'hui à certaines perſonnes de qualifier les ſentiments françois; mais je n'ai pas voulu les mutiler : ces diſſentiments occupoient une grande place dans la penſée des auteurs de ces lettres & de tous les contemporains. Leur mérite, ſi elles en ont, c'eſt de refléter ingénument, ſans parti pris, les ſentiments d'une portion éclairée de la population. Supprimer, modifier quelque choſe, c'eût été altérer la vérité du tableau.

Je vais occuper dans ces Mélanges un eſpace dont l'étendue n'eſt peut-être pas aſſez juſtifiée par le prix des documents que j'ai fournis. J'aurois pu, fouillant dans la volumineuſe correſpondance de famille que je poſſède, en tirer plus d'une lettre qui peut-être auroit fourni quelques renſeignements utiles ou curieux; je m'arrête, car elles pourroient bien n'avoir pas aux yeux de mes confrères le même intérêt qu'aux miens. Cependant je leur demande la permiſſion de leur en citer encore deux, que recommandent au moins le nom de leurs ſignataires. La première eſt du duc de Saint-Simon, & s'occupe des interminables querelles entre les jéſuites & les autres miſſionnaires touchant les rites chinois. Elle n'eſt pas ſans quelque rapport avec les querelles qui tiennent tant de place dans les lettres de l'abbé Viguier. La ſeconde eſt du grand Condé, gouverneur de Bourgogne. La ſollicitude preſ-

que paternelle qu'il témoigne pour les affaires de gens de conſidération de ſon gouvernement, ſa vigilance pour des objets dont on laiſſe aujourd'hui le ſoin à M. le commiſſaire de police, feroient ſans doute ſourire un préfet, s'il en étoit qui daignât jeter les yeux ſur ces pages. Il voudra bien le pardonner au prince : ſous Louis XIV, on étoit encore bien neuf en adminiſtration.

ERNEST DE SERMIZELLES.

LETTRE DU DUC DE SAINT-SIMON

A L'ÉVÊQUE D'ÉLEUTHÉROPOLIS

(JEAN-FRANÇOIS FOUCQUET) (1).

La Ferté, 10 novembre 1738.

Ce que vous me mandez de votre ſanté, monſieur, me fait un ſenſible plaiſir. L'hiver de Rome contribuera encore à la raffermir. Ne travaillez pas

---

(1) Jean-François Foucquet, appartenant à une branche de la famille du ſurintendant, naquit en 1665. Auſſitôt après avoir terminé ſes études, il entra dans la Compagnie

trop, pour travailler plus longtemps à des choſes ſi utiles, & dont il n'y a que vous qui ayez les connoiſſances néceſſaires pour le bien faire.

---

de Jéſus, régenta quelques claſſes, prêcha, & en 1696 fut envoyé à la Chine. Ses connoiſſances en mathématiques, aidées d'une grande facilité à parler & à écrire le chinois, lui concilièrent la faveur de l'Empereur, pour qui il rédigea divers traités de géométrie & d'aſtronomie, & il put, à l'aide de cette protection, s'occuper en paix de la miſſion plus grave dont il étoit chargé. Ce calme ne fut pas de longue durée : c'étoit alors que s'agitoit la queſtion de la compatibilité avec le chriſtianiſme des rites chinois, & particulièrement des ſacrifices aux âmes des morts, préſentés au public ſous le nom adouci de culte des ancêtres. Je n'entrerai pas dans le récit de tous les incidents de cette affaire : elle eſt fort oubliée; & ſi j'en crois ce qu'en a dit récemment le R. P. de Ravignan, dans un écrit apologétique de ſa Compagnie, il n'y a plus parmi ceux qui peuvent encore y ſonger qu'un avis uniforme, c'eſt de condamner la conduite qu'avoient tenue les jéſuites. C'eſt là auſſi ce que fit le P. Foucquet; mais, mal vu de ſes confrères & penſant peut-être au ſort du cardinal de Tournon, il obtint de revenir en Europe, & rentra en France à la fin de 1722. Preſque auſſitôt après, il fut appelé à Rome pour donner des éclairciſſements ſur cette queſtion ſi controverſée. Il s'y rendit en 1723 & n'en ſortit plus juſqu'à ſa mort, arrivée en 1741.

En 1725, le pape Benoît XIII, qui n'avoit point voulu le laiſſer entrer dans les maiſons de ſon ordre, mais l'avoit établi au collége de la Propagande, le tira de la Compagnie, le nomma évêque d'Éleuthéropolis *in partibus* & le ſacra de ſes propres mains. Il s'étoit fait ſuivre, en partant pour Rome, d'environ quatre ou cinq mille volumes chinois raſſemblés par lui avec grand ſoin : cette collection avoit paru aux ſavants françois aſſez importante pour

Je ferai à mon retour tout ce qui me ſera poſſible pour monſieur votre neveu (M. de Sermizelles). *Ce ſera dans un mois au plus tard. Mais il faut que je ſache ſes ſervices, ſes anciens, les grâces qui ſont dans le régiment, & ce qu'il peut attendre de ſon colonel. Sur tout cela encore, grand baſard à réuſſir, tant que M. le cardinal Fleury ſera auſſi avare de l'argent du Roi qu'il l'eſt, rien, pour peu que ce ſoit, ne s'accordant que par lui, & M. d'Angervilliers ne pouvant rien que lui rendre compte & lui expliquer les raiſons. Mais aſſurez-vous, monſieur, que j'y ferai comme pour moi-même, dans le déſir ſincère de vous témoigner ce que je ſuis pour toujours.*

Le duc DE SAINT-SIMON.

---

qu'avant de la laiſſer ſortir de France le cardinal Dubois en eût voulu avoir le catalogue & ſe fût réſervé le droit de l'y faire rentrer. Oubliée après la mort du cardinal, elle eſt demeurée au collége de la Propagande avec les ouvrages manuſcrits de l'évêque, au nombre d'une vingtaine de volumes. On n'a, à ma connoiſſance, imprimé de lui qu'un Abrégé chronologique de l'Hiſtoire de la Chine, en chinois, & traduit par lui-même en latin. Certaines rancunes ont fait ſyſtématiquement rechercher ce petit ouvrage pour le détruire; je n'ai jamais pu me le procurer, & je n'en poſſède qu'un exemplaire en chinois. Dans ſes lettres écrites de Chine & de Rome à ſon beau-frère & à ſon neveu, MM. d'Orbigny & de Sermizelles, & que j'ai réunies en deux volumes in-4°, il s'en trouve pluſieurs d'intéreſſantes. Quant au prélat lui-même, on trouvera quelques anecdotes amuſantes ſur ſon compte dans les lettres d'Italie du préſident de Broſſes.

Mille remercîments des nouvelles de la Chine. Tout cela eſt & ſera toujours bien triſte, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu y mettre la main & immédiatement, & médiatement par le Pape. Quel compte pour qui a changé ce jardin ſpirituel ſi vaſte & ſi floriſſant en déſert & en terre qui dévore ſes habitants, & pour qui encore, avec droit & pouvoir d'y mettre ordre, ne le fait pas, & le tout par les vues de ce monde! Elles me feront toujours grand plaiſir à apprendre quand vous en aurez.

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ.

Monſieur Guillaume (1), *j'ai reçu vos deux lettres des 7 & 14 de ce mois. Je ſuis bien aiſe d'avoir appris par la dernière qu'il ſe propoſe quelque expédient pour accommoder l'affaire de M. de Vernot* (2) *avec ces autres meſſieurs. Je n'aurai jamais tant de joie que quand je les verrai tous d'accord; & ſi j'y pouvois contribuer quelque choſe, vous ne devez pas douter que je ne le fiſſe*

---

(1) Pierre Guillaume, écuyer, ſeigneur de Quemigny & de Preſſigny, né en 1593, mort en 1676. Voyez à ſon ſujet C. B. Moriſoti, *Epiſtolarum centuriæ duo*, Divione, Chavance, 1656.

(2) M. de Vernot dont il s'agit dans cette lettre, étoit neveu de M. Guillaume.

très-volontiers. S'ils ſe peuvent accommoder dès à cette heure, j'en ſerai fort aiſe; ſinon, & que l'on déſire que je me méle de leur accommodement, il faut remettre la choſe juſques au temps que je ſerai en Bourgogne, n'étant pas poſſible que je puiſſe d'ici entreprendre de régler une affaire comme celle-là.

Quand M. le comte de Chamilly ſera ici, je verrai ce qu'il me dira ſur la propoſition faite à la chambre des élus dont vous m'écrivez, & alors je vous en manderai mon ſentiment : cependant je ſuis bien aiſe de la réſolution qu'on a priſe en votre chambre de s'appliquer ſérieuſement au nettoiement des boues. Vous me ferez plaiſir d'y contribuer en votre particulier de ce qui dépendra de votre crédit, & de me croire toujours,

Monſieur Guillaume,

Votre affectionné ami

LOUIS DE BOURBON (1).

De Paris, le 19 décembre 1664.

A monſieur Guillaume,
Vicomte-Mayeur de la ville
de Dijon, *A Dijon.*

---

(1) La lettre eſt cachetée de deux cachets en cire rouge aux armes de Bourbon-Condé, & ayant ſervi à retenir un lacs de ſoie jaune.

Dans une autre lettre, le prince explique qu'il tient tant à l'enlèvement des boues à cauſe de la peſte qui eſt en Provence, &c.

LETTRES DE L'ABBÉ VIGUIER.

I.

A Paris, le 26e d'octobre 1686.

L'on ne ceſſe point de raiſonner ſur la promotion des cardinaux. L'abbé Servien eſt enfin arrivé; on croit qu'il ne s'eſt pas voulu mettre en chemin, qu'auparavant il ne fût qu'il ſeroit agréable au Roi, parce que M. le cardinal d'Eſtrées avoit perſuadé à tout Rome que Sa Majeſté ſeroit ſi outrée de l'omiſſion de M. de Beauvais, qu'il étoit ſûr que celui qui porteroit le bonnet à M. le cardinal Le Camus ſeroit mal reçu, & que le coup retomberoit ſur lui.

Il eſt bon que vous ſachiez, ſi vous l'ignorez, qu'en l'aſſemblée générale du clergé de France à Pontoiſe, 1660, M. le cardinal d'Eſtrées, alors évêque de Laon, ſe déclara hautement pour l'abbé Legentil contre l'abbé Le Camus, y ayant eu partage pour le ſecond ordre dans la province de Rheims. Feu M. de Chaalons étoit chef de ceux qui avoient député l'abbé Legentil, & feu M. de Beauvais pour M. l'abbé Le Camus, ce qui cauſa de la

froideur entre ces deux grands évêques. L'affaire de Poiſſy y fut fort célébrée, & M. Le Camus, qui avoit le crédit de la Cour comme aumônier du Roi, ne laiſſa pas d'y ſuccomber d'une manière fâcheuſe. En effet, il paroît tant de reſſentiment dans le diſcours vif du cardinal d'Eſtrées, à qui Rouville reprochoit autrefois qu'il étoit le plus aigre bachelier qui fût ſorti des bancs de Sorbonne, que cette Éminence paroît outrée de la préférence de M. de Grenoble ſur M. de Beauvais. Le Pape y eſt ſi vertement pouſſé que, qui ne connoîtroit pas le naturel de M. d'Eſtrées, ſoupçonneroit qu'à force de preſſer pour M. de Beauvais, on auroit voulu, par des manières de menace, obliger Rome à ne le jamais créer cardinal, tout comme le cardinal Mazarin fit échouer la nomination de l'abbé de La Rivière. Quoi qu'il en ſoit, l'évêché de Beauvais paroît avoir de l'antipathie contre le cardinalat. Quand M. Potier, évêque de Beauvais, premier miniſtre de la Reine mère & de l'État tout au commencement de la Régence, fut nommé au cardinalat, l'abbé Mareſcot, envoyé pour le querir, revint de Rome fort enrhumé, ſans chapeau.

M. le cardinal d'Eſtrées n'a point viſité M. le cardinal de Noff (Denhoff), ſubſtitué à la place de M. de Beauvais. On aſſure que les Vénitiens n'ont pas été contents que M. l'archevêque de Corfou, le cardinal Barbarigo,

ait accepté cette dignité ſans nomination du Sénat, & que même ils lui en ont témoigné du reſſentiment en ſon temporel. L'on publie, apparemment ſans fondement, que M. le cardinal Le Camus avoit d'abord accepté ſa nomination, mais qu'il ſe raviſa en écrivant au Roi qu'il ne ſeroit que ce que Sa Majeſté voudroit, & que ſes frères firent diligence, dont bien leur en prit, & que le conſeil de conſcience, qui ne fut aſſemblé qu'enſuite, étoit réſolu de propoſer de ne pas agréer cette promotion comme n'étant pas faite à la nomination du Roi.

On publie encore que le Pape demande M. le cardinal Le Camus pour demeurer à Rome auprès de Sa Sainteté, & y être employé dans les grandes affaires de l'Égliſe; on parle de la Daterie, mais il n'y a nulle apparence que cette charge ſorte des mains des Italiens. Les autres cardinaux nouveaux ont auſſi été mandés, ainſi il n'y auroit rien de particulier. Je crois pourtant que M. de Grenoble s'étoit entremis de l'accommodement de la France avec la Cour de Rome, ce qui n'aura pas été inutile à ſon agrément, car pour le choix, la penſée en eſt due à feu M. le cardinal Grimaldi, & les ſoins à M. Genet. On croit que le chapeau qui reſte ſera à la diſpoſition de M. le duc de Lorraine pour quelque prince de ſa maiſon, car on voudra que le nonce d'Angleterre en mérite un avant

très-volontiers. S'ils ſe peuvent accommoder dès à cette heure, j'en ſerai fort aiſe; ſinon, & que l'on déſire que je me mêle de leur accommodement, il faut remettre la choſe juſques au temps que je ſerai en Bourgogne, n'étant pas poſſible que je puiſſe d'ici entreprendre de régler une affaire comme celle-là.

Quand M. le comte de Chamilly ſera ici, je verrai ce qu'il me dira ſur la propoſition faite à la chambre des élus dont vous m'écrivez, & alors je vous en manderai mon ſentiment : cependant je ſuis bien aiſe de la réſolution qu'on a priſe en votre chambre de s'appliquer ſérieuſement au nettoiement des boues. Vous me ferez plaiſir d'y contribuer en votre particulier de ce qui dépendra de votre crédit, & de me croire toujours,

Monſieur Guillaume,

Votre affectionné ami

LOUIS DE BOURBON (1).

De Paris, le 19 décembre 1664.

A monſieur Guillaume,
Vicomte-Mayeur de la ville
de Dijon, *A Dijon.*

---

(1) La lettre eſt cachetée de deux cachets en cire rouge aux armes de Bourbon-Condé, & ayant ſervi à retenir un lacs de ſoie jaune.

Dans une autre lettre, le prince explique qu'il tient tant à l'enlèvement des boues à cauſe de la peſte qui eſt en Provence, &c.

DE L'ABBÉ [illegible]

LETTRES DE L'ABBÉ [illegible]

[illegible]

L'on ne [illegible]
promotion des [illegible]
eſt enfin [illegible]
voulu mettre [illegible]
ſur qui ſe [illegible]
M. le cardinal [illegible]
Rome que [illegible]
l'omiſſion de [illegible]
que celui [illegible]
cardinal [illegible]
coup reconnoître [illegible]

Il eſt bon [illegible]
rez, qu'en [illegible]
France [illegible]
ſtrées, [illegible]
tement pour [illegible]
Camus, [illegible]
ordre dans [illegible]
Chaalons [illegible]
puté l'abbé [illegible]
pour M. [illegible]

avoit arraché un peu bruſquement des mains de l'ambaſſadeur de Siam un baſſin de confitures dont il faiſoit diſtribuer aux dames, ſous prétexte que ce qui ſe deſſervoit lui appartenoit. Le marquis de Berny, fils aîné de feu M. de Lyonne, a eu ordre de ſe défaire de ſa charge de maître de la garde-robe, parce qu'il ne la faiſoit pas. Le marquis d'Urfé s'étoit offert pour l'acheter; le Roi a dit qu'il avoit engagé ſon agrément à un autre.

Les enfants de Grave de chez Monſieur ont tué fort vilainement un conſeiller de Paris, comme chaſſant ſur leurs terres; & il s'eſt trouvé que c'étoit dans ſon propre fonds.

Le Roi a fait des gratifications d'argent conſidérables : deux cent mille francs à M. le duc de La Rochefoucauld, trente mille au chevalier de Montchevreuil, quinze mille à M. de Boufflers, autant au marquis d'Huxelles, dix mille écus à Mlle de Beaumont, nièce à la mode de Bretagne de Mme de Maintenon, & cinq cents écus de penſion en faveur de ſon mariage avec La Roche-Jacquelein, frère de l'aumônier de Mme la Dauphine.

Mlle de Ribeyre, fille du conſeiller d'État, qui n'a qu'une sœur, eſt accordée à un conſeiller du grand conſeil qui a conſigné pour être maître des requêtes, nommé M. Cotion de La Bourdonnaye, fils d'un conſeiller de Bretagne fort riche. M. de Breteuil a épouſé Mlle de Froulay, nièce de M. d'Avranches.

M. de Rheims a pouvoir de revenir à la cour après la Touſſaint. Il y a grande brouillerie entre lui & M. d'Amiens, pour un curé qui a voulu obliger tous ſes paroiſſiens de venir à confeſſe à lui pour la confeſſion annuelle de Pâques, conformément au célèbre canon du concile de Latran, ſi néceſſaire à la bonne diſcipline de l'Égliſe. M. d'Amiens, nourri dans une école de différente théologie, l'ayant condamné, il l'a appelé à Rheims, où l'on a ſoutenu hautement le curé & le canon *Utriuſque ſexus omnis*.

Pauvre M. de Machault, conſeiller au parlement, de la troiſième des enquêtes, dont on a trouvé le fils unique tué près Brie-Comte-Robert!

M. Faucon de Ris a été reçu au parlement de Rouen premier préſident. Son père, ſon aïeul & ſon grand-oncle l'avoient été autrefois, & ſon biſaïeul paternel premier préſident de Bretagne.

Les Vénitiens ont fait une conquête conſidérable en Dalmatie, en la place de Seim.

On dit que Mme de Savoie, la douairière, eſt aſſez brouillée avec ſon fils pour venir finir ſes jours en France.

Les huguenots ont fait quelque eſcapade en Languedoc & à Rouen. Vous aurez ouï parler des quatre chariots chargés de richeſſes de la ſucceſſion du feu électeur palatin, qui ſont arrivés pour Madame au Palais-Royal.

L'abbé de Lannion, Breton, a été élargi de la Baſtille. On dit qu'il y étoit pour avoir contrefait une lettre de cachet ordonnant à l'abbeſſe de Port-Royal d'ouvrir la porte à la préſidente Ferrand. Le Roi lui a enjoint de ſe retirer en ſes bénéfices en Poitou.

On dit que M. de Niel (de Niert), premier valet de chambre, aura la charge de maître de la garde-robe, & Félix, premier chirurgien, celle de premier valet de chambre. Quoi qu'il en ſoit, tous les ſeigneurs qui ont prétendu à celle de la garde-robe ont été rebutés.

Je ne vous parlerai point de divers mariages dont on parle, car ces choſes peuvent changer.

Le marquis de Vaſſé eſt à la Baſtille pour deux mois, pour quelque négligence dans ſa charge. Le régiment royal, qui avoit été l'année paſſée chez les mal convertis de Caen & de Bayeux, y retourne en quartier d'hiver.

Le Roi a accordé une penſion de deux mille écus à M. Hervé, doyen du parlement, & à ſes ſucceſſeurs.

Les ſatires du P. Commire contre M. Baillet, ſavant auteur des livres du Jugement des Savants qui ſont fort recherchés & eſtimés, n'ont fait honneur ni au poëte ni à la Société.

Le roi d'Angleterre ne veut donner qu'un

commandant catholique aux troupes qu'il a en Hollande; & ſi on ne l'accepte, il a ordre de les ramener.

Le parti que le baſſa de Napoli de Romanie a pris de venir paſſer en ſûreté ſes jours à Veniſe, avec ſa famille & ſes effets, pourra porter coup pour d'autres qui l'imiteront après de mauvais ſuccès.

M. l'évêque de Comminges eſt tombé en apoplexie. Il a envoyé M. Thibérian à ſa place aux états de Languedoc, où M. de Theux eſt allé ſans équipage, ne voulant y reſter que huit jours. M. le cardinal de Bonzi eſt à Montpellier à ſon ordinaire.

Le père ſous-prieur de Saint-Cyran eſt exilé à Poitiers : on doute qu'il y puiſſe arriver en vie, à cauſe de ſes infirmités; & il y a ordre au P. Charles de gouverner le monaſtère, & aux religieuſes de le reconnoître.

Vous m'avez demandé le titre entier de certains livres; le voici (1).

Je ne mettrai pas ici divers petits ouvrages chez Barbin, comme le comte Tékély, de cette année.

---

(1) Suit une énumération de volumes qui préſente peu d'intérêt.

II.

A Vezelay, le ſaint jour de Noël 1698.

Je ne puis me réſoudre, monſieur, à laiſſer aller vers Mme d'Orbigny (1) Mlle Lairaut, ſans vous aſſurer par cette voie de mon très-humble reſpect, vous ſouhaiter les bonnes fêtes, & vous demander l'honneur de votre bienveillance.

Je n'entends plus parler de mon affaire contre le ſieur Compain; j'en ai pourtant écrit pluſieurs fois à M. Dignat, ſans qu'il m'ait fait aucune réponſe : mais je ne laiſſe pas d'être en repos & de préſumer bien de ſon ſilence, parce que s'il y avoit quelque choſe de nouveau, je ne doute pas qu'il ne m'en eût donné avis. Cependant, s'il va chez vous, ou que vous le rencontriez ſur vos pas, je vous ſupplie de lui rafraîchir la mémoire de cette affaire, & de lui vouloir recommander de ne me pas laiſſer ſurprendre.

L'on m'a mandé par le dernier ordinaire les nouvelles ſuivantes.

Les jéſuites de Montpellier & de Pont-à-

(1) Anne-Catherine Foucquet, dame d'Orbigny, née en 1664, morte en 1702.

Mouſſon, en Lorraine, ſe ſont attiré une nouvelle affaire fâcheuſe, & Mgrs de Metz & de Montpellier ont gardé les mêmes meſures & ſe ſont conduits de la même manière pour les confondre, quoique la choſe n'ait pas eu le même ſuccès de part & d'autre. Ces deux évêques, ayant eu avis que les deux théologiens des jéſuites de Pont-à-Mouſſon & de Montpellier enſeignoient une morale pire que celle des païens ſur la vengeance & le pouvoir de tuer ſon ennemi, & ſur le péché philoſophique, ont envoyé querir tous les écoliers qui étudioient ſous eux, & s'étant fait repréſenter leurs écrits, ils leur ont fait prêter ſerment que c'étoient tels & tels pères jéſuites qui les leur avoient dictés & enſeignés; enſuite ils ont parafé leurs écrits par toutes les feuilles, & les ont ſignés & fait contre-ſigner par leſdits écoliers, & ont fait dépoſer au greffe public leſdits écrits, & enſuite ont interdit les deux théologiens profeſſeurs jéſuites. Mais le duc de Lorraine en a uſé bien différemment du Roi; car au lieu que ſur les plaintes que M. de Montpellier a faites au Roi contre ſon profeſſeur, le Roi lui a fait mander par Mgr l'archevêque de Paris de lui envoyer tous les écrits qui étoient au greffe, & que, les ayant reçus, il les a montrés au P. de La Chaiſe, à qui il s'en eſt plaint avec reproche, & que celui-ci a fort condamné ſon confrère, & a écrit, par ordre du Roi, à tous leurs col-

léges de ne plus enſeigner ſemblable doctrine, le duc de Lorraine, au contraire, qui eſt tout aux jéſuites, a donné mainlevée de tous les écrits du greffe, & a obligé l'évêque de Metz de laiſſer en repos les jéſuites de ſes États.

M. de Pontchartrain a envoyé au préſident de Leſſeville un ordre pour élargir ſon fils, qui avoit été arrêté, ſoupçonné d'avoir empoiſonné ſa mère; & lui a écrit qu'il ne reſtoit pas dans l'eſprit du Roi ni de perſonne la moindre impreſſion contre lui; que ſon innocence étoit manifeſte; que cela ne lui feroit aucun tort, & que même le Roi avoit quelque peine qu'on ait été ſi avant.

On fait des préparatifs extraordinaires à Vienne pour recevoir la princeſſe d'Hanovre, & pour ſon mariage avec le roi des Romains.

Mme de Barbezieux eſt toujours chez ſa mère à Paris, malade, & les bruits de ſa relégation dans un couvent ſont une chimère. Mme la chancelière Letellier, la grand'mère de ſon mari, a laiſſé plus de cent mille livres de rente à M. l'archevêque de Reims, ſon fils. Elle avoit demandé un notaire pour faire un legs de quinze mille livres à ſes domeſtiques; mais quand le notaire arriva, elle étoit morte. M. de Reims dit tout haut que les volontés de ſa mère lui tenoient lieu de loi, & que le témoignage de M. Le Peletier, le miniſtre, qui étoit préſent quand elle avoit expliqué ſa volonté

de vive voix, lui tenoit lieu de notaire, & a fait donner l'argent.

La condamnation du livre de M. de Cambrai étant arrêtée par les inquiſiteurs, ce n'eſt plus maintenant qu'une cérémonie que l'aſſemblée des cardinaux conſulteurs ſur ce ſujet, elle ne tardera pas.

L'abbé Coetlet, qui avoit été nommé à l'évêché de Poitiers, & puis dépoſſédé, s'eſt fait chartreux (1).

L'évêque de Clermont, Bochart de Champigny, originaire de Vezelay, demande à échanger ſon évêché avec la tréſorerie de la Sainte-Chapelle.

Je ſuis avec reſpect, monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

P. VIGUIER, pr.

III.

A Paris, le 21 janvier 1699.

JE n'ai point encore reçu le *Mercure* de décembre; j'en ſuis dans une grande impa-

(1) Il s'agit ici de l'abbé de Caudelet, qui avoit été dénoncé très-calomnieuſement au P. de La Chaiſe par l'abbé de La Chaſtre. (Voir *Saint-Simon*, t. III, p. 154 de l'édition in-12.)

tience; mais on m'a promis de m'envoyer à droiture, dans le mois prochain, l'élite de janvier, & je vous l'adreſſerai auſſitôt.

On dit Mme de Barbezieux morte, & on dit tout haut que c'eſt de poiſon.

M. le prince de Monaco part cette ſemaine pour ſon ambaſſade de Rome : il emmène cinq cents hommes avec lui, &, en qualité de prince ſouverain, il précédera l'ambaſſadeur de l'Empereur. Il apporte ſix millions en argent ou en lettres de change.

Mme de Chaulnes a fait l'abbé de Scudery ſon exécuteur teſtamentaire. Elle a laiſſé plus de deux cent mille écus de biens, & on a porté ſon corps à Amiens, où eſt M. le duc ſon mari.

M. de Monerot-Playneuf, général des vivres, a été condamné, par un arrêt de la cour, à une amende & à l'aumône, pour avoir amaſſé trois fois plus de blé qu'il ne lui en falloit pour remplir ſes magaſins.

M. Lenoble a eu une penſion de douze mille livres, & en a déjà touché une année.

M. le duc de Berry (1) eſt en priſon, par ordre du Roi, dans une chambre : il y a un garde à la porte. Son crime eſt d'avoir tiré pluſieurs coups de fuſil dans un endroit où étoit Mgr le duc de Bourgogne, & contre la

(1) Ce prince, né le 31 août 1686, avoit alors douze ans & demi. Il mourut le 4 mai 1714.

défenſe expreſſe & réitérée de ſon gouverneur, qui fut obligé de lui arracher le fuſil.

Deux hommes furent mis à la Baſtille avant-hier, pour avoir vendu des livres de contrebande.

M. l'abbé de Laval a été fait prieur de Sorbonne à la place de l'abbé de Soubize.

On a brûlé par arrêt du parlement, par la main du bourreau, à la porte de M. l'archevêque de Paris, un livre injurieux à ce prélat, intitulé *Problème*, ſavoir auquel des deux on eſt plus obligé d'obéir, ou à M. de Noailles évêque de Châlons, ou au même étant archevêque de Paris. On prétend qu'à Châlons il a enſeigné le janſéniſme, & qu'à Paris il l'a condamné. Voici la pièce qu'on a faite ſur ce ſujet :

Épitaphe du Problème, *brûlé par la main du bourreau à la porte de l'Archevêché de Paris, le* 16 *janvier* 1699.

Un jéſuite eſt l'auteur (ce n'eſt pas un problème)
De l'inſolent écrit que le Sénat ſuprême,
Le Parlement des Pairs, a fait dernièrement
Par la main du bourreau brûler publiquement.
Tout Paris accourut à ce nouveau ſpectacle,
Et la Société n'y fit aucun obſtacle;
Elle a raiſon, dit-on, car l'arrêt du Sénat
Et le reſſentiment, les plaintes du prélat
Ont fait vendre le livre & l'ont mis en lumière;
Il auroit, ſans cela, reſté chez la beurrière.

Je vous ſupplie très-humblement, monſieur, de daigner vous ſouvenir, dans l'occaſion, de mon affaire.

IV.

A Paris, le 22 de mars 1699.

Mlle d'Auvergne s'eſt faite carmélite, de chagrin de la mort de la conteſſe d'Auvergne, ſa mère; & le mariage qui ſe va faire de monſieur ſon père avec une riche héritière de Hollande, nommée Mlle de Chaſſeneuve, y a ſans doute beaucoup contribué.

On dit que l'abbé d'Elbeuf, qu'on nomme l'abbé de Lorraine, a été mis à Saint-Lazare par ordre du Roi, pour avoir fait quelques folies. Il a donné un coup de marteau à ſon précepteur en faiſant ſemblant d'attacher un clou à la muraille. Il avoit mené aux Petites-Maiſons un ſéminariſte de Saint-Magloire, où il étoit, en faiſant ſemblant de l'amener à la promenade, & l'y avoit fait enfermer dans une loge comme fou, diſant qu'il en avoit reçu l'ordre du Roi de vive voix.

Le valet de chambre de M. de Cambrai reçut, il y a peu de jours, une lettre de Rome, qui marque que tout ce qu'on débite à Paris & dans la *Gazette d'Amſterdam* ſur l'affaire de ce prélat eſt faux, & qu'elle va très-bien, & qu'on ne croit pas que ſon livre ſoit condamné.

Le cardinal Pallavicini eſt mort à Rome âgé de ſoixante-deux ans. Il étoit de la promotion du pape régnant, & laiſſe, par ſa mort, un ſixième chapeau vacant.

Le duc de Savoie fait punir les rebelles de Mondovi, qui ont été ſurpris dans un défilé par une embuſcade que l'on leur avoit faite, où le marquis Pallavicini a été dangereuſement bleſſé.

Il y a de grands mouvements en Angleterre: les peuples y crient miſère; la diſette y eſt extrême; on y murmure hautement contre le Roi.

M. l'évêque de Noyon & M. Racine ſont hors d'affaires : ils ont tous deux été à l'extrémité.

M. de Roſambo, conſeiller au parlement de Bretagne, père de feu Mme la préſidente Lepeletier, première femme du préſident Lepeletier, eſt mort, & a laiſſé plus de ſoixante mille livres de rentes à ſon petit-fils Lepeletier. Ce préſident s'en va en Bretagne recueillir cette ſucceſſion.

M. le prince de Conti a failli à être empoiſonné en Suiſſe. Il y a eu, à ce qu'on dit, deux de ſes officiers qui en ſont morts; au moins c'eſt le bruit de Paris. Je ne compte pas néanmoins ce fait comme certain; mais il eſt fort ſûr que Mme de Nemours a été reçue comme la Reine à Neufchâtel. Il y avoit huit mille hommes ſous les armes; on lui a tiré le canon

& fait des feux de joie, & tous les corps lui ont été faire des compliments comme à leur maîtreſſe.

On dit que la monnoie reſtera ſur le même pied qu'elle eſt, & que les Anglois & les Hollandois veulent mettre la leur ſur le même pied.

On publie une ordonnance du Roi qui défend le cours des eſpèces d'or & d'argent de France en Amérique, & enjoint aux négociants de ne porter que des marchandiſes pour y trafiquer.

M. Le Noble étant de nouveau accuſé d'avoir commerce avec la belle épicière, ſauvée du couvent où elle étoit, a été ſommé à ſon de trompe de comparoir; mais il a pris la fuite, & on dit qu'il s'eſt retiré à Bruxelles.

On perça, il y a quelques jours, la langue à un jeune garçon convaincu d'avoir juré & blaſphémé le ſaint nom de Dieu, & autres crimes.

Sur le Problème *brûlé par la main du bourreau devant la porte de l'Archevêché de Paris.*

MADRIGAL.

Ceſſez, meſſieurs les beaux eſprits,
De fatiguer par vos écrits
Son Excellence de Noaille;
Car lorſque ſon abbé Boileau
N'aura rien à dire qui vaille,
On aura recours au bourreau.

Voici une copie de la harangue de l'ambaſ-

ſadeur de Maroc au Roi, à ſa première audience du 16 février 1699 :

« Très-haut, très-excellent, très-puiſſant, très-magnanime & toujours invincible empereur de France, Louis XIV, Dieu béniſſe à jamais le règne de Votre Majeſté Impériale! Après avoir rendu à Dieu les grâces qui lui ſont dues, je dirai, Sire, que l'empereur Muley-Iſmaël, mon maître, fils des shérifs, qui deſcend des princes de la très-haute maiſon de Hachen, qui eſt empereur des Mauritains, roi des deux vaſtes campagnes de l'impénétrable Afrique, prince de Bilduljerrid & ſouverain d'une grande partie du pays des nègres, ayant, par une grâce ſpéciale de Dieu, rétabli la religion muſulmane dans les onze royaumes qu'il a conquis, a étendu ſon pouvoir ſouverain ſur tous les peuples qui réſident dans ce grand continent. Il a fait conſiſter le comble de la gloire à acquérir l'amitié du plus grand, du plus puiſſant empereur de l'Europe : il m'a établi dans le port de Salé, pour y avoir la conduite de ſa marine & de ſes vaiſſeaux; j'ai été aſſez heureux pour profiter de l'occaſion qui m'a été fournie par l'arrivée de vos navires de guerre de donner à Votre Majeſté Impériale des preuves du profond reſpect que j'ai toujours eu pour elle. Je me ſuis tranſporté à leur bord, &, de concert avec vos officiers, j'ai négocié un traité, dans l'intention de contracter enſuite avec Votre Majeſté une paix &

une amitié indiſſolubles, & d'éteindre les feux de la guerre. Sur l'avis que j'en donnai à l'empereur mon maître, il me permit de le ſigner, & m'a donné depuis les pouvoirs néceſſaires pour y mettre la dernière main. Cette amitié, Sire, ſera toute pure & déſintéreſſée. Les conquêtes de Votre Majeſté Impériale ne ſauroient donner de jalouſie à Muley-Iſmaël, puiſqu'il fait des vœux pour la proſpérité de ſes armes; mais il fait en même temps ſes efforts pour imiter ſes vertus héroïques; car lorſque Votre Majeſté châtioit ſes ennemis par mer & par terre, mon maître faiſoit la guerre aux Nègres & aux Turcs, & il leur a accordé la paix auſſitôt que Votre Majeſté l'a donnée à l'Europe. C'eſt dans l'intention de mériter cette amitié que ce grand prince m'envoie aujourd'hui au pied de votre trône impérial, en qualité de ſon ambaſſadeur, pour préſenter à Votre Majeſté, de ſa part, une lettre qui contient des expreſſions pleines de vénération pour le premier & le plus grand Empereur de la chrétienté, lequel, à l'exemple de ſes illuſtres ancêtres, a étendu bien loin par ſa valeur les limites de ſon vaſte empire. Quoique je ſois chargé de paroles très-ſecrètes & très-importantes pour Votre Majeſté Impériale, je ne l'entretiendrai jamais que de ce qui ſera également utile & agréable aux maîtres & aux ſujets de l'une & de l'autre nation. Je finis, Sire, en félicitant Votre Majeſté, de la part

de mon maître, de l'heureux ſuccès d'une guerre ſi ſanglante & ſi longue, dans laquelle, après avoir vaincu un nombre innombrable d'ennemis, elle a fait paroître une modération juſqu'alors inouïe, en ſacrifiant les avantages que lui promettoit la continuation de la guerre à la gloire de donner la paix à tant de nations vaincues. Muley-Iſmaël ne ceſſe de méditer ſur une grandeur d'âme ſi digne du héros de l'Europe; & dans l'idée auguſte qu'il s'en forme, il dit ſouvent que l'on connoît bien que Votre Majeſté ſoutient la bonne cauſe, puiſque Dieu couronne toujours ſes projets de la victoire & des ſuccès qu'il en attend. Il ne doute pas, puiſque Votre Majeſté Impériale a établi la tranquillité & le repos parmi tant de peuples, elle ne donne les mains à ce que les pauvres captifs des deux parts, qui ſont les ſeuls qui n'en jouiſſent point, reſſentent l'effet de ſa clémence. Ce ſont les fondements d'une éternelle paix & de l'amitié parfaite que mon maître déſire; & comme il eſt le prince de toute l'Afrique le plus puiſſant, & le plus grand, & le plus redoutable, il ne peut faire une plus digne offrande que de donner la ſienne au plus grand, au plus puiſſant, au plus redoutable Empereur de l'Europe. »

Comme vous avez vu *le Poëte ſans fard*, j'ai cru que vous ſeriez bien aiſe de voir comme Le Noble, qui avoit été ſi maltraité par lui, l'a maltraité à ſon tour. C'eſt une pièce aſſez

divertiſſante, & qui vous fera ſans doute un peu rire. Elle eſt intitulée : *Laconade*, par alluſion au nom de Gâcon, qui eſt l'auteur du *Poëte ſans fard*.

V.

A Paris, ce 5 avril 1699.

La chaîne des galériens eſt partie d'ici ſamedi, 28 mars : il y avoit quinze cent ſept malheureux qui y étoient attachés.

On a découvert une nouvelle académie de miſérables diſciples de l'infâme Chauſſon, qui entretenoient entre eux une débauche abominable. Leur chef a été mené, par ordre du Roi, à Pierre-Enciſe, dans une priſon perpétuelle. Il s'y eſt trouvé impliqué un religieux d'une célèbre communauté, ce qui l'a beaucoup mortifiée, pour le tort que cela lui fait dans le monde.

Le murmure & le mécontentement des Anglois augmentent toujours : ils ſentent préſentement les incommodités que leur a cauſées la guerre, & ſe plaignent de ce qu'elle ne leur a valu aucun profit. Ils ſont dans des défiances mortelles de l'union qui eſt entre notre Roi & le leur. Ils ont déclaré à ce dernier qu'il falloit qu'il optât entre la qualité de ſtathouder

de Hollande & de roi d'Angleterre. Il leur a répondu que ces deux qualités étant réunies dans ſa perſonne, il ne pouvoit les ſéparer. Ils lui ont ôté ſa garde hollandoiſe, & lui en ont donné une angloiſe : il a diſſimulé tout cela, & ayant pris ſon équipage de chaſſe comme s'il vouloit aller chaſſer, il a donné rendez-vous à ſes principaux officiers dans divers ports de mer, & va s'embarquer avec eux pour aller en Hollande.

Le Roi appuie ſous main le prince de Conti. Mme de Nemours, qui s'eſt aperçue que M. de Matignon, ſous prétexte de défendre ſes propres droits, ſervoit ce prince, s'eſt emportée contre lui en injures, & lui a oppoſé le marquis de Rothelin, qui, comme iſſu d'une Longueville (1), prétend à Neufchâtel; mais celui-ci a reçu ordre du Roi, par une lettre de M. de Barbezieux, de ſe rendre à ſon régiment, ou qu'autrement il ſeroit caſſé.

Les officiers de Mantes, qui avoient fait pendre injuſtement un pauvre gentilhomme pour avoir dérobé du lard, ont tous été décrétés : le procureur du roi eſt en priſon, le prévôt auſſi; le greffier eſt en fuite & l'aſſeſſeur du criminel a eu un décret d'ajournement perſonnel.

(1) Le marquis de Rothelin n'étoit point iſſu *d'une* Longueville, mais bien d'un fils naturel de Ferdinand d'Orléans Longueville, marquis de Rothelin, mort en 1548.

Il y a création nouvelle de rentes ſur l'hôtel de ville, & une autre de rentes viagères à fonds perdu.

MM. Garreau, qui ſont trois frères fort riches, dont chacun a plus d'un million de biens, ont une affaire qui fait grand bruit. Un d'eux s'étant retiré chez un chirurgien pour s'y faire traiter du mal vénérien, ſes ennemis, qui ne le voyoient plus paroître dans le monde, firent courir le bruit qu'il avoit fait banqueroute & s'étoit ſauvé en pays étranger. Son frère, conſeiller au Châtelet, le crut, & ſe ſauva auſſi en pays étranger; mais l'hiſtoire dit que Vernay & ſa femme, pour avoir mille louis d'or & le diamant qu'il avoit au doigt & ſon linge, lui ont donné du poiſon & l'ont fait enterrer à petit bruit au cimetière Saint-André. Une revendeuſe ayant porté par haſard la robe de chambre & la montre du défunt à vendre dans une maiſon où le troiſième frère ſe trouva, il s'écria auſſitôt : « Voilà la robe de chambre & la montre de mon frère! Où as-tu pris cela, malheureuſe? — En tel endroit, dit celle-ci, chez M. Duvernay, le chirurgien proche Saint-André. » On y va, on y trouve encore d'autres nippes qui avoient appartenu à Garreau. On demande au chirurgien de qui il avoit pris ces hardes. Il répond que c'eſt d'un nommé Piot, de tel pays, mort chez eux, qu'ils avoient fait enterrer. On obtient permiſſion de déſenterrer

le corps en préſence du curé, du lieutenant criminel & du procureur du roi; & quoiqu'il fût à demi conſumé, on l'expoſe au jour : les laquais, les ſervantes qui avoient ſervi M. Garreau & tous ſes parents le reconnoiſſent; la chemiſe même où il étoit couſu avoit ſa marque : décret de priſe de corps contre Duvernay, ſa femme, leurs enfants & leurs ſervantes : tout cela eſt en priſon.

Il y a quinze mille hommes en Franche-Comté; on dit que M. de Catinat les ira commander & que c'eſt pour appuyer le prince de Conti.

VI.

Dimanche des Rameaux, 12 d'avril 99.

Je vous envoie la copie de la lettre que M. de Cambrai a écrite à M. d'Arras (de Sève), qui marque les diſpoſitions où il eſt. M. d'Arras, n'ayant oſé s'en informer de lui-même, écrivit au marquis de Mombron, leur ami commun, qui eſt ſur les lieux, pour le prier de lui mander toutes les démarches que M. de Cambrai feroit après la réception de la bulle : celui-ci lui ayant communiqué la lettre, il a fait lui-même la réponſe que vous ſerez bien aiſe de voir.

Le *motu proprio* de la bulle embarraſſe ſi fort le parlement, qu'on ne croit pas qu'il la vérifie & en permette la publication : Rome pêche toujours en eau trouble & prend ſes avantages de tout ce que nous faiſons.

Le jeune comte de Mailly, menin de Monſeigneur & ſon favori, l'un des plus jolis hommes de la cour, qui avoit épouſé Mlle de Sainte-Hermine, nièce à la mode de Bretagne de Mme de Maintenon, mourut lundi dernier, chez Mercier, fameux baigneur, rue Richelieu, d'une eſquinancie : on dit aſſez hautement que ſa maladie venoit de ſes débauches avec une comédienne de l'Opéra, qui lui a épuiſé le corps & la bourſe, car on aſſure qu'il eſt mort endetté de plus de cent mille écus. Je ſouhaite, pour le bien de ſon âme & de ſes héritiers, que ce ne ſoit là qu'une médiſance de ſes envieux, que ſes excellentes qualités lui avoient attirés en grand nombre.

M. Tiquet, conſeiller de la cour, revenant mercredi chez lui après avoir ſoupé ailleurs chez un de ſes voiſins, fut aſſaſſiné à ſa porte d'un coup de piſtolet & de trois grands coups d'épée. Le piſtolet ne fit que brûler ſes cheveux; mais il a un coup d'épée dont on ne croit pas le pouvoir garantir. Il ſe fit rapporter, dès qu'il ſe ſentit bleſſé, chez l'ami où il avoit ſoupé, & ayant envoyé querir le procureur du roi, il lui dit qu'il n'avoit point d'autre ennemi que ſa femme, avec laquelle il

demeure, quoi qu'ils plaident enſemble, & ſon portier, qui étoit tout dévoué à ſa femme. Celle-ci courut auſſitôt pour le voir; mais M. le procureur du roi fut au-devant d'elle & lui ordonna de ſe retirer & l'empêcha d'entrer. On dit qu'elle l'avoit menacé d'un capitaine aux gardes, nommé M. de Montgeorges, dont elle eſt amie; mais c'eſt un homme de grand mérite & qui a trop de cœur pour avoir fait cette lâcheté. La femme a fait faire, de ſon côté, de grandes informations contre les auteurs de cet aſſaſſinat, & néanmoins n'a pu, par là, éviter les ſoupçons du public. Le portier eſt arrêté.

Le P. Guyot, minime de la place Royale, s'étant ennuyé de manger de l'huile, a voulu tâter de la chair en toute manière, & s'eſt ſauvé pour ce ſujet à Genève, où il a emporté une caſſette de deux mille écus, qu'une dévote lui avoit mis en dépôt. Une autre de ſes dévotes lui avoit prêté un beau lit & un habit fort riche pour le mariage de ſon prétendu neveu, qu'il vouloit faire célébrer, à ce qu'il diſoit, au premier jour avec une fille de qualité. Le Roi a ordonné au marquis de Puyſieux, ſon ambaſſadeur en Suiſſe, de ſe faire rendre ce méchant moine par MM. de Genève, & de le faire conduire ſous bonne eſcorte à Paris. Voilà une étrange hiſtoire, ſi elle eſt véritable; mais je ne la garantis pas, je vous marque ſeulement ce que j'en ai ouï dire.

Quelques ſcélérats inſenſés ont affiché en ſept ou huit endroits, tant à Paris qu'à Verſailles, un infâme placard, où ils diſent mille inſolences contre les miniſtres, & ont pouſſé leur brutalité à en dire même contre le Roi, menaçant d'aller mettre le feu à Verſailles, ſi on ne met ordre à les ſoulager, diſant qu'ils ſont plus de quatre mille de complot qui demandent juſtice & qui ſe la feront faire, ſi on ne la leur rend pas au plus tôt. On ſoupçonne les gens de la religion, de ce coup : d'autres, plus vraiſemblablement, diſent que c'eſt quelque fou échappé des petites-maiſons. On dit qu'on a pris un de ces placardeurs, & que c'eſt un homme d'Avranches qu'on a effectivement mené aux petites-maiſons. Il eſt bien que le peuple, qui aime avec ſujet ſon roi, ne l'ait pas reconnu; car il ſe ſeroit jeté ſur ce chien & l'auroit étranglé.

Les jéſuites ont été voir en corps, avec le P. de La Chaiſe, M. l'archevêque, pour ſe diſculper du *Problème* dont la *Gazette de Hollande* & le public les fait auteurs. Ce prélat leur a dit qu'il honoroit leur compagnie, mais qu'à l'égard de la pièce, il en connoiſſoit trop bien l'auteur pour en douter.

Extrait d'une lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras.

« Permettez-moi, monſeigneur, de vous dire groſſièrement que vous avez trop de réſerve

en gardant le ſilence. Qui eſt-ce qui parlera, ſinon vous, qui êtes l'ancien de notre province? Il n'y a rien, monſeigneur, que vous ne puiſſiez dire ſans aucun ménagement : quoique je ſente ce qui vient d'être fait, je dois vous dire néanmoins que je me ſens plus en repos que je n'y étois il y a quelques jours. Toute ma conduite eſt décidée : mon ſupérieur, en décidant, a déchargé ma conſcience; il ne me reſte qu'à me ſoumettre, à me taire & à porter ma croix dans le ſilence. Oſerois-je vous dire que c'eſt un état qui porte avec lui la conſolation, pour un homme droit qui ne veut regarder que Dieu, & qui ne tient point au monde? Mon mandement eſt déjà fait : j'ai tâché de choiſir les termes les plus courts, les plus ſimples, les plus abſolus. Il ſeroit déjà public ſi je n'attendois les ordres du Roi, que j'ai demandés à M. de Barbezieux, pour ne bleſſer point les uſages du royaume par rapport à la réception des bulles & autres actes juridiques de Rome. Voilà, monſeigneur, l'unique raiſon qui retarde la publication de mon mandement. Il coûte ſans doute de s'humilier; mais la moindre réſiſtance au Saint-Siége coûteroit cent fois plus à mon cœur, & j'avoue que je ne puis comprendre qu'il y ait à héſiter dans une telle occaſion : on ſouffre, mais on ne délibère pas un moment. »

VII.

A Vezelay, le 31 de mai 1699.

J'ai reçu ce matin, monſieur, la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire hier. Comme c'eſt à vous à qui je ſuis redevable du ſuccès de mon procès, & du repos & de la paix que je recouvre, je vous ſupplie auſſi de croire que je reſſens vivement la reconnoiſſance que je vous en dois. Dieu ſoit béni de ce que, par vos ſoins & les mouvements qu'il a inſpirés à mes juges, il a daigné me délivrer de la gueule béante de ce loup affamé, *& a negotio perambulante in tenebris*, dans les horreurs de laquelle ce faux frère avoit eu la malice d'envelopper des innocents, pour tâcher d'avoir de moi de quoi apaiſer ſa faim canine, & humecter ſon goſier ſec & toujours altéré. J'irai, s'il plaît à Dieu, mercredi matin, après l'arrivée du courrier, vous remercier très-humblement de toutes les peines que je vous ai cauſées, & MM. les juges de la bonne juſtice qu'ils m'ont rendue; vous demander la continuation de votre bienveillance, & vous aſſurer que je ſerai toute ma vie, avec reſpect & reconnoiſſance, monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

P. Viguier, pr.

VIII.

A Paris, le 8e juin 1699.

On doit faire la promotion des évêchés & autres bénéfices vacants aujourd'hui après vêpres. M. le marquis d'Antin a demandé au Roi l'abbaye de Saint-Sever, qu'avoit l'abbé de La Châtre, pour l'abbé Anſelme, qui avoit été autrefois ſon précepteur.

L'évêque de Tulle, Ancelin, fils de la nourrice, a donné au Roi ſa démiſſion de ſon évêché, où il eſt fort haï. On croit que ce ſera l'abbé de Leſcure ou l'abbé de Caylus qui l'aura, & que l'évêché de Luçon ſera donné à l'abbé d'Aubigné.

Le P. Jouvenci, jéſuite, eſt allé à Rome pour y demeurer le reſte de ſes jours, & y remplir la place & la charge d'un jéſuite mort qui travailloit à la vie & à l'hiſtoire des hommes illuſtres qui ont fleuri dans la Société.

Mme Tiquet fut jugée jeudi dernier au Châtelet, & condamnée à avoir la tête tranchée en place de Grève, & à la queſtion ordinaire & extraordinaire préalablement à ſa mort; tous ſes biens confiſqués, cent mille francs pris ſur eux pour les dommages & intérêts qui ſeront donnés à ſon mari, qui en jouira pendant ſa vie, & pourra, à ſa mort, les donner à ſes

enfants. Son portier condamné à être pendu. Le procureur du Roi, dans ſes concluſions, l'avoit condamnée à être pendue & étranglée, & à avoir le poing coupé, & être jetée au feu après la mort, & à faire amende honorable la torche au poing. M. Tiquet, accompagné de ſon fils, qui eſt mouſquetaire, & de ſa fille, fut ſe jeter aux pieds du Roi vendredi, & le prier de commuer la mort en une priſon perpétuelle d'un couvent. Le Roi répondit qu'il falloit laiſſer aller le cours de la juſtice au parlement, où il y a appel, & qu'après cela il verroit. Je ſuis, &c.

IX.

A Paris, le 15 de juin 1699.

Le Roi n'a pas conféré l'évêché de Tulle, ni Narbonne.

M. l'évêque de Fréjus, l'ancien, s'eſt réduit à la dernière miſère, plutôt que de donner ſa démiſſion & ceſſer les pourſuites qu'il fait à Rome contre l'abbé Fleury, nommé à ſon évêché. Celui-ci, non plus que l'évêque de Séez, ſon neveu, ont ordre de ne lui rien donner & de ne lui faire aucune penſion, & les bulles de l'abbé Fleury pour Fréjus ſont expédiées, nonobſtant les oppoſitions de cet

ancien évêque, qui eſt toujours exilé au fond de la baſſe Bretagne, à Carhaix, où il vit des charités de ſon frère l'abbé.

Il paroît ici deux petits livres qui font grand bruit : l'un eſt le procès-verbal de l'aſſemblée provinciale de Cambrai, avec la harangue qu'y fit à brûle-pourpoint M. de Saint-Omer contre M. de Cambrai, lui préſent; l'autre eſt la ſolution du *Problème*, qui eſt ſanglante contre les jéſuites, & eſt un peu mordante en quelques endroits contre M. l'archevêque, qui en eſt fort irrité, quoique de prime abord il parût en être content.

Il y a auſſi un troiſième livre qui eſt fort ſatirique contre les jéſuites, intitulé : Réflexions critiques ſur une tragédie repréſentée par eux à Rheims.

Un jéſuite a prêché dans Paris, le jour de la Pentecôte, que l'on n'oſeroit plus prêcher déſormais la vérité, parce qu'on envoyoit en exil & qu'on donnoit des lettres de cachet à ceux qui la prêchoient; par où il eſt viſible qu'il a voulu marquer le révérend P. de La Ferté.

Par accommodement des jéſuites avec M. de Rheims, il a été convenu que ce prélat demanderoit au Roi le rappel du jéſuite qu'il avoit fait exiler, mais que le provincial lui donneroit ſon obédience pour demeurer hors du diocèſe de Rheims, ce qui a été exécuté.

Demain on commencera le procès au parle-

ment contre Mme Tiquet : on croit que c'eſt une femme confiſquée.

On a volé dans l'écurie du Roi, à Verſailles, toutes les houſſes : cela va à plus de dix mille écus. Le Roi eſt fort irrité. On a arrêté quatre perſonnes.

X.

A Paris, le 21 de juin 1699.

AVANT-HIER vendredi, Mme Tiquet, fille de feu M. Carlier, premier commis de M. de Louvois, & femme d'un conſeiller au parlement, eut la tête tranchée, ou, pour mieux parler, hachée en place de Grève, car le bourreau la manqua, & fut obligé d'achever de lui couper le cou avec ſa hache ſur le billot. Jamais il n'y eut tant de monde à un ſpectacle. Dans la queſtion ordinaire & extraordinaire qu'on donna à ſon portier, qui fut pendu auprès d'elle, & conduit dans la même charrette en Grève, le portier la déchargea entièrement, & dit que tout ce qu'il avoit dit dans ſes précédents interrogatoires étoit faux; & comme, de ſon côté, elle avoit toujours nié d'avoir fait faire le coup, meſſieurs du parlement auroient été fort embarraſſés à ſe juſtifier dans le public, ſi Mme Tiquet, au ſecond

verre d'eau qu'on lui fit boire, n'eût confeſſé qu'elle avoit donné vingt piſtoles au nommé Grandmaiſon pour aſſaſſiner ſon mari. Elle eſt morte avec beaucoup de conſtance. Le Roi ne voulut jamais faire grâce, & fit dire à M. Tiquet de ſe retirer pour ſept ou huit jours aux champs. Son frère, M. Carlier, & ſon fils, ſont ſortis de France, & ont paſſé à Anvers pour ne revenir jamais à Paris. On ſoupçonne le premier; M. de Montgeorges a été parfaitement diſculpé.

Voilà toutes les nouvelles de cet ordinaire.

Je ſuis, &c.

XI.

A Paris, le 28 de juin 1699.

M. TIQUET vend ſa charge de conſeiller de la cour, & ſe retire dans une ſolitude, & veut vivre le reſte de ſes jours à la campagne. Sa fille eſt à Saint-Cyr en religion. Son frère reviendra à Paris; il n'y a point de charges contre lui. Les deux aſſaſſinateurs ont été condamnés à être rompus vifs par contumace. Auguſte, parfumeur, qui avoit pris de l'argent de Mme Tiquet, feignant de lui donner du poiſon, au lieu que c'étoit du confortatif, a été condamné à cinq ans de galères. La fille

de chambre & le laquais ont été élargis, & mis hors de cour & de procès.

Le marquis de Novion, qui eſt en fuite pour l'affaire de Saint-Geniez, à qui on a coupé le nez, a été condamné par contumace à avoir le cou coupé; mais, par grâce ſpéciale du Roi, on n'a pas expoſé le tableau en Grève. Ses biens ont été confiſqués & ſon régiment donné au jeune marquis de Céſane, frère conſanguin du marquis d'Harcourt, & fils de M. & de Mme de Beuvron, fille du maréchal de Fabert.

Les évêques de Flandres ont été cités au conſeil du Roi, où ils viendront plaider, au lieu du conſeil royal de Bruxelles.

M. de Valincour fut reçu hier à l'Académie, à la place de M. Racine, dont il fit l'éloge. M. de La Chapelle lui répondit.

M. Salmon, profeſſeur de Sorbonne, a été nommé cenſeur & examinateur des livres à la place de M. Gerbais.

Le bourreau a été condamné à être pendu, pour avoir voulu forcer une fille de marchand.

On écrit de tous côtés qu'il y a très-belle eſpérance de récolte & de vendange : le vin, qui ſe vendoit quarante écus le muid, ne ſe vend plus en Anjou que quarante livres.

On a déjà fait la récolte des grains en Provence; il y en a en abondance; tous les ports de mer de ce pays-là en regorgent, auſſi de ceux qu'on a apportés de Barbarie & de Tri-

poli : cependant la cherté du pain, de la viande & du vin, ne diminue point à Paris. Jamais il ne fit plus cher vivre.

Je ſuis, &c.

XII.

A Rome, ce 9 juin , de Paris (S. A.).

Le Pape ayant fait une belle exhortation en faveur des pauvres catholiques d'Irlande, d'Angleterre & d'Écoſſe, on croit que le ſacré collége conſentira à leur donner les émoluments du Rotolo, qui écherront au commencement de juillet prochain. Sa Sainteté, pour aſſurer le repos de cette ville, a ordonné qu'on remette ſur pied la compagnie des cuiraſſiers, qui furent réformés il y a quelque temps, & le chevalier Criſpoldi, qui en ſera le commandant, a eu ordre de les aſſembler dans la province de l'Ombria, & cependant l'on prépare leur quartier aux thermes de Dioclétian.

L'ambaſſadeur de Veniſe demeurera encore incognito pour quelque temps dans ſon palais de Saint-Marc, en attendant ſes équipages.

Le duc de Berwick, fils naturel du roi d'Angleterre, eſt parti d'ici pour retourner en France.

M. le cardinal d'Arquien a été fort ma-

lade, mais il ſe porte mieux & eſt hors de danger.

Le duc de Ceſarini Sforza a marié ſa fille au prince de Venafro, Napolitain. Le marquis de Buffalo, qui s'étoit retiré à Naples depuis quelques mois, pour avoir fait donner des coups de bâton à deux M^es^ (1) des rues, au mépris des ordres de Sa Sainteté, a été fait depuis peu premier écuyer du vice-roi de Naples, avec de très-gros appointements & de grands honneurs.

Le bruit de cette ville eſt que l'Empereur a déclaré pour général de ſes troupes en Italie le prince don Gaſton, deuxième fils du grand-duc de Toſcane, & qu'il demande la ville de Sienne pour place d'armes; mais on a peine à croire que les Italiens mettent une place de cette importance entre les mains des Allemands.

La ſemaine paſſée, on a mis dans les priſons du saint-office quatre perſonnes qu'on trouva dans une vigne hors la porte Portèſe, faiſant un ſacrifice d'un agneau à deux ſtatues, dont l'une repréſentoit un ange & l'autre le diable, croyant par ce moyen trouver un grand tréſor qu'ils ſuppoſoient être dans cette vigne.

Le curé de Seurre, près de Beaune, en Bourgogne, qui fut condamné, il y a quelques mois,

(1) *Sic.* Maquerelles?

à être brûlé vif (1) par le parlement de Dijon, a été fait priſonnier du ſaint-office à Florence, &, par ordre du Pape, il a été conduit à Rome par cinquante sbires.

On a ſu, par les dernières lettres de Rome, que le différend entre le cardinal de Bouillon & l'ambaſſadeur de l'Empereur s'étoit terminé à l'amiable par l'entremiſe de leurs amis communs; mais cet accord n'eſt que perſonnel, & ne règle pas les prétentions entre les cardinaux & les ambaſſadeurs des princes ſouverains touchant le pas & la préférence qu'ils doivent avoir aux entrées qui ſe font à Rome. Auſſitôt que le cardinal de Médicis, qui a fait remettre depuis peu de temps, par l'ambaſſadeur du grand-duc de Toſcane, ſon frère, le chapeau de cardinal dont il étoit pourvu, aura réglé ſes affaires, il doit épouſer la princeſſe de Guaſtalla, qui eſt de la maiſon de Mantoue.

Il y eut un conſeil vendredi, que M. le chancelier ſoutint (2): ſa perſonne parut pour-

(1) Le curé de Seurre n'avoit pas été condamné au feu pour ce que l'on pourroit imaginer : il s'agiſſoit tout uniment de confeſſions révélées & d'opinions erronées touchant le ſacrement de pénitence.

(2) Il s'agit ici de Louis Boucherat, comte de Compans, chancelier de France en 1684, mort le 2 ſeptembre 1699. Il étoit déjà très-malade. Le ſens de ce paſſage eſt que le chancelier, quoique fort abattu par la maladie, put cependant ſupporter la fatigue du conſeil, & déclara que dorénavant il le tiendroit de dix heures à midi, &c. Ceci

tant fort abattue. Il dit qu'il en donneroit déſormais à dix heures du matin juſqu'à midi, & qu'il iroit à Verſailles la ſemaine prochaine, quand le Roi reviendra de Marli, où Sa Majeſté alla hier juſqu'à ſamedi. Monſieur & Madame y ſont auſſi.

Mme de Beringhem fut délivrée avant-hier par l'accoucheur, qui aſſura que tout alloit bien.

Mme de Bouillon part pour aller trouver Mme de Mazarin, ſa ſœur. Mme de Bouillon en a demandé la permiſſion au Roi. On dit que M. le duc de La Meilleraye y va encore, & qu'on ne croit pas que Mme de Mazarin en puiſſe réchapper. Elle s'eſt fait porter à deux lieues de Londres, dans l'eſpérance de trouver du ſoulagement dans le changement d'air, ne voulant entendre parler d'aucun remède.

M. l'abbé Benier, qui a été précepteur de M. le marquis de Lignières, fils de feu M. Colbert, eſt mort d'apoplexie.

Le Roi, à la prière de M. l'évêque d'Autun, qui a perdu monſieur ſon frère, conſeiller à Toloſe, lui a conſervé ſa charge pour un de ſes neveux qui ſort des mouſquetaires, avec diſpenſe de ſe faire prêtre.

Comme il ſe trouve un grand nombre d'of-

ſe rapporte à la juridiction du chancelier, analogue à celle qui eſt reſtée au chancelier d'Angleterre, mais moins étendue.

ficiers & de ſoldats réformés qui ont peine à ſubſiſter, le Roi a réſolu de les faire entrer à l'hôpital des Invalides, qui eſt ordinairement de deux mille cinq cents ſoldats bleſſés ou eſtropiés. C'eſt pour cette raiſon qu'on en fit déjà ſortir avant-hier trois cents de ceux qui y demeuroient il y a déjà longtemps, qu'on envoie en garniſon ſur les frontières de Normandie, pour y en faire entrer trois cents de nouveaux en la place.

Les étrangers veulent qu'il y ait bien du mouvement en campagne pour la ſucceſſion d'Eſpagne, quand elle arrivera, & que pluſieurs princes ſe doivent rendre auprès du roi d'Angleterre, ſous prétexte de le voir. On parle encore d'une aſſemblée auprès du lac de Conſtance.

Suivant les dernières nouvelles qu'on a reçues de Mme de Mazarin, on croit que Mme de Bouillon, ſa ſœur, ne la retrouvera point en vie, ne ſe ſoutenant depuis longtemps que d'eau-de-vie. On écrit encore que Mme de Mazarin n'a pour tout domeſtique qu'un More, une ſervante, & un autre valet qui n'eſt pas de plus grande importance. Il ſe dit auſſi que M. de Saint-Évremont pourra s'en aller en l'autre monde comme elle, n'en pouvant plus, & prenant beaucoup de vin pour ſe ſoutenir.

Le Roi, Monſieur, Madame, M. le duc de Chartres & les princeſſes, furent voir avant-

hier Leurs Majeſtés Britanniques en allant à Marli.

Le Roi a donné à M. de Tournefort, colonel de cavalerie, l'enſeigne des gardes du corps, que la gradation faite par la lieutenance de M. de Renneville a laiſſée vacante. Comme M. de Tournefort a permiſſion de vendre, on croit que l'agrément d'acheter ſera ou pour le fils de M. le Premier, ou pour le fils de M. de Lévy.

XIII.

A Paris, le 26 juillet 1699.

Les cartes commencent furieuſement à ſe brouiller entre les puiſſances : les Eſpagnols ont déclaré la guerre aux Écoſſois; l'électeur de Bavière eſt révoqué de ſon gouvernement des Pays-Bas, & on y envoie un autre à ſa place. Le marquis d'Harcourt eſt rappelé de ſon ambaſſade d'Eſpagne. Madame n'ira point aux couches de Mme la princeſſe de Lorraine, ſa fille, non plus que M. de Chartres; leur voyage eſt rompu pour un différend qui eſt arrivé au préſidial de Bar, où le lieutenant général a interrompu un avocat qui, en parlant de Monſieur, frère du Roi, le qualifia de Son Alteſſe Royale Monſieur. Le lieutenant qui préſidoit lui dit : « Avocat, réformez votre

plaidoyer; la cour ne connoît point d'autre Alteſſe Royale que notre ſouverain ſeigneur & duc Mgr de Lorraine. » Mais l'avocat ayant répété, dans la ſuite de ſon plaidoyer, les mêmes termes d'Alteſſe Royale Monſieur, frère du Roi, ſon lieutenant général l'interdit & le fit chaſſer du barreau, dont celui-ci fit dreſſer ſon procès-verbal, & l'a envoyé à Monſieur, frère du Roi, qui l'a mandé à Paris; & en même temps le duc de Lorraine a mandé à ſa cour le lieutenant général, & a approuvé ſa conduite.

Le cardinal de Bouillon a donné un très-beau bénéfice à M. Baluze, pour le récompenſer du factum qu'il a fait en faveur de MM. de Bouillon, où il ſoutient véritable la lettre qui eſt dans le cartulaire de Brioude, du roi ſaint Louis, où un ſeigneur de la maiſon de La Tour eſt qualifié parent du Roi, & iſſu des anciens ſouverains ducs de Guienne. Mais comme, dans cette même lettre, le Roi y ordonne qu'on priera Dieu pour ſa femme & pour ſes enfants, quoiqu'il n'eût encore que neuf ans, ce que MM. de Noailles allèguent comme une grande preuve que la pièce eſt ſuppoſée, M. Baluze a répondu que c'étoit le ſtyle de ce temps-là, & la formule ordinaire du protocole des actes & des lettres que dreſſoient les ſecrétaires d'État de ce temps-là, & cité même quelques exemples ſur ce ſujet, qui n'ont pas ſatisfait les ſavants, mais qui ont

fort ſatisfait la maiſon de Bouillon, de la gloire de laquelle M. le cardinal eſt extrêmement jaloux.

La Pivardière a été déclaré le véritable mari de la dame de La Pivardière-Chauvelin; ſon autre mariage avec la fille d'un ſergent d'Auxerre déclaré nul, & permis à lui, en vertu de ſon ſauf-conduit, de ſe retirer; mais ſa femme & le prieur de Miſeré garderont la priſon juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient purgés d'un aſſaſſinat commis le jour du départ de La Pivardière (1).

XIV.

A Paris, le 28 juillet 1699.

Il y a des nouvelles d'Eſpagne du 13, qui portent que le Roi avoit eu trois grands accès de fièvre double tierce, qui s'étoit changée en continue, qui duroit encore au départ du courrier. Le bruit court que le marquis de Léganès a été nommé par le roi d'Eſpagne gouverneur des Pays-Bas eſpagnols, & l'on aſſure que cette nomination ayant été déclarée au conſeil, elle y a été unanimement approuvée. La Reine avoit demandé au Roi, comme une

(1) Il y a eu pluſieurs factums imprimés ſur cette affaire.

grâce particulière, la continuation pour l'électeur de Bavière pendant ſa vie, mais ne l'ayant pu obtenir, elle fit la demande de ce gouvernement pour un prince de la maiſon de Neufbourg-Palatin, mais cette propoſition a auſſi été rejetée.

Le Pape ne ſe porte pas bien; les affaires de Pologne lui cauſent du chagrin. La ducheſſe de Saxe y veut miner la religion, & le duc ſon mari y changera toute la forme du gouvernement, en détruiſant la liberté, que la nation avoit maintenue avec zèle & avec fermeté juſqu'à nos jours. Les dernières lettres de Pologne, arrivées ici le 22 de ce mois, portent que, dans une eſpèce de débauche, ce Roi vouloit tirer dans la pomme (1) d'un verre avec un piſtolet, pour montrer ſon adreſſe. Après avoir fait pluſieurs eſſais ſur des verres entiers, M. de Béthune voulut tenir le verre avec ſa main, mais malheureuſement il eut deux doigts de bleſſés; Sa Majeſté Polonoiſe, pour récompenſe, lui a fait donner trois mille livres de notre monnoie, & l'a fait capitaine de la ſeconde compagnie de ſes mouſquetaires.

L'on a rendu au conſeil une ordonnance depuis peu de jours, par laquelle toutes les

(1) J'imagine qu'il s'agit ici d'un ornement en forme de boule ou de pomme, placé entre le pied & la coupe d'un verre.

maiſons de cette ville qui ſont dans les limites marquées, tant pour l'entretien que pour le logement des régiments des gardes ſuiſſes & françoiſes, ſeront ſujettes, ſans aucune exception, auxdits logements & payements, ſinon celles des princes.

M. Manſard ayant fait connoître au Roi que les bâtiments, tant du Louvre que de pluſieurs autres endroits, dépériſſoient, faute de l'entretien néceſſaire, & qu'il y avoit même quelques augmentations à faire qui étoient comme indiſpenſables, il a été réſolu dans le conſeil de faire un fonds de quatre millions par an pour employer à ce ſujet-là.

On fait de grands préparatifs pour le jour que la figure équeſtre du Roi doit être poſée ſur ſon piédeſtal, qu'on croit être le 6 du mois prochain. M. le duc de Geſvres, gouverneur de Paris, y doit paroître avec beaucoup de magnificence, & un équipage compoſé de douze pages, & quatorze valets de pied, & autant de chevaux de main, tous ſuperbement vêtus & harnachés.

Le Roi va jeudi au ſoir coucher à Trianon, & retournera ſamedi au ſoir à Verſailles. Sa Majeſté retournera à Marli le 5 d'août : le dernier Marli ſera de dix jours; on reviendra le 29 d'août, & l'on partira le 3 ſeptembre pour Fontainebleau. Le roi d'Angleterre s'y rendra le 14.

On parle d'une réforme au moins de douze

régiments d'infanterie; les inſpecteurs ont ordre de marcher le 20 août. On prendra les corps qui ſe trouveront les plus foibles ſur leurs mémoires. On parle auſſi de réformer cinq hommes par compagnie d'infanterie & de cavalerie, & l'on dit que cela ira au tiers des troupes qui ſont ſur pied. MM. les colonels ont ordre d'aller à leurs régiments.

Il eſt arrivé une querelle ſur le jeu entre M. du Pleſſis-Bellière & un parent de M. de Puyſégur. Ils ſe ſont battus, & le premier a été tué; cela eſt arrivé à Marli, où le régiment du Roi eſt cantonné. On donne le tort au mort, l'autre s'eſt abſenté. Sa Majeſté veut qu'on informe dans la dernière ſévérité, d'autant plus qu'il lui revient beaucoup d'avis que la jeuneſſe s'émancipe.

M. du Mény, fils de celui qui eſt mort en Danemark, a auſſi été tué.

On craint que la fuite du chevalier de Bretagne ne mette le chevalier de Courcelles dans la peine du duel.

XV.

A Paris, le 2 d'août 1699.

Le roi d'Eſpagne ſe meurt, & tout eſt en mouvement pour le ſucceſſeur & l'héritier de

ſon royaume. On lui a propoſé le roi de Portugal, & il a rejeté fortement la propoſition, & a dit qu'il aimeroit mieux ſon neveu le dauphin de France. La marquiſe d'Harcourt, ambaſſadrice, eſt partie le 10 de Madrid pour revenir ici.

Deux capitaines du régiment du Roi ſe ſont battus en duel près de Marli : l'un d'eux, qui étoit le marquis du Pleſſis-Bellière, neveu de Mmes les maréchales de Créqui & d'Humières, a été tué roide mort par l'autre, qui lui donna un coup d'épée dans la veine cave. Celui-ci, qui s'appelle le marquis de Saint-Mézart, a pris la fuite & s'eſt ſauvé hors de France. Le Roi a ordonné qu'on jugeât cette affaire à la rigueur, & a proteſté que ſi pareille choſe arrivoit une ſeconde fois, qu'il caſſeroit tout le régiment.

La cérémonie de la ſtatue équeſtre ſe fera le 13 du courant, à la place de Vendôme, avec toute la magnificence imaginable. On croit que le Roi y viendra, & le ſoir il y aura un grand feu de joie ſur l'eau, & on tirera l'oie.

Le roi de Portugal lève une groſſe armée, & en a offert le commandement & le généralat au marquis de Chamilly, qui l'a refuſé.

Mme de La Pivardière eſt hors d'intrigue & de priſon, & on l'a déclarée innocente.

On fait amas d'acteurs & d'actrices d'opéra pour la Pologne.

Mme de Bouillon a prié le Roi de ſouffrir

qu'on tranſportât le corps de Mme de Mazarin à la chapelle du collége des Quatre-Nations.

Les états de Bretagne vont ſe tenir à Vannes par M. de Lavardin.

Un jeune religieux de vingt ans, ſans barbe, ſe déguiſoit toutes les nuits en fille, & alloit coucher avec deux religieuſes de Poitiers. Il a été ſurpris; l'évêque l'a fait mettre dans ſes priſons; ſon général le réclame; gros procès qui va ſcandaliſer bien du monde. Je ſuis, &c.

XVI.

A Paris, le 9 d'août 1699.

Tout Paris eſt en mouvement pour la fête & les réjouiſſances qui doivent ſe faire à l'occaſion de la ſtatue équeſtre du Roi, qu'on poſera jeudi prochain, 13 du courant, ſur ſon piédeſtal, à la place de Vendôme. Le ſoir on fera un grand feu d'artifice ſur la rivière, fort exhauſſé, afin que le Roi, qui ſe trouvera ce jour-là à Meudon, puiſſe le voir de là.

Monſeigneur viendra à Paris à l'hôtel de Créqui ſur le quai des Quatre-Nations. Toutes les maiſons de ces quartiers-là ſont échafaudées juſqu'au ciel : on tirera l'oie & on prépare de grandes magnificences.

Deſmarais, maître de muſique des jéſuites,

ne les verra pas, car il s'eſt enfui hors du royaume, pour avoir débauché la femme & la fille d'un préſident aux élus de Senlis. Il a été condamné par contumace.

Deux prêtres de Saint-Séverin ont fait fuſtiger une jeune femme qui leur avoit écrit une lettre inſolente, où elle les accuſe de déſordre & de débauche fauſſement, & d'avoir des filles dans leur chambre.

Le voyage de Madame s'eſt rétabli : elle partira de mercredi en huit. Monſieur, frère du Roi, & M. le duc de Chartres, feront auſſi le voyage, mais ils ne partiront qu'après les couches de Mme de Lorraine.

La cour d'Eſpagne eſt furieuſement intriguée & diviſée pour la ſucceſſion du royaume, car on compte que le Roi mourra bientôt. Il a refuſé à la Reine de donner à ſon confeſſeur la charge de grand inquiſiteur. Le marquis d'Harcourt ne peut avoir l'audience qu'il demande avec de grandes inſtances. Sa femme eſt partie.

Le curé de Saint-Martial étant tombé malade au mois de juillet, qui eſt un mois affecté aux gradués de rigueur, M. l'archevêque, qui veut être le maître de toutes les cures de ſon diocèſe, le fut voir au lit & lui dit de réſigner. Celui-ci tint bon & refuſa de ſe démettre, & eſt mort dans le mois d'août ſans réſigner. La cure, par ce moyen, ayant été dévolue à M. l'archevêque, il l'a conférée à M. l'abbé

Navarre, qui étoit actuellement en miſſion à Pantin. Celui-ci l'a refuſée, quoiqu'elle vaille dix-huit cents livres; & ſur ſon refus, M. l'archevêque l'a conférée au vieux vicaire de Saint-Jean en Grève.

XVII.

16 août 99.

Le voyage de Madame, auſſi bien que celui de Monſieur & de M. le duc de Chartres, eſt rompu tout à fait; ils n'iront point en Lorraine.

M. l'archevêque a commencé ce matin à faire publier ſes mandements contre le livre de M. de Cambrai, & la bulle au bas en françois. Il y a eu arrêt du conſeil d'en haut qui en a enjoint la publication.

On dit que le cardinal de Bouillon revient en France, ce qui ſurprend tout le monde. On n'en ſait point le ſujet.

Le roi d'Eſpagne tire ſur ſes fins, & la monarchie eſpagnole auſſi, qui eſt toute diviſée en factions.

Il y eut vendredi huit jours une grande batterie entre trois acteurs de l'Opéra & trois mouſquetaires. Les trois acteurs furent tués, deux ſur la place, & le troiſième qui eſt mort

depuis de ſes bleſſures. Un mouſquetaire fut tué, l'autre bleſſé, le troiſième eſt en fuite.

On a ſonné à ſon de trompe le ſieur Galleau, pour qu'il ait à ſe rendre dans les priſons du Châtelet, & y répondre des concuſſions dont on l'accuſe.

Les Vénitiens ſont ſur le point d'avoir guerre avec l'Empereur, qui fait des entrepriſes ſur la Dalmatie.

Le conſiſtoire de Neufchâtel a fait mettre en priſon un miniſtre qui avoit mal parlé de Mme de Nemours en chaire. Ils l'ont fait arrêter ſous prétexte qu'il avoit débauché une pauvre fille. Le Roi a écrit en ſa faveur à meſſieurs de Neufchâtel, & leur a demandé ſa liberté, dont ces meſſieurs ſe ſont excuſés.

Rien n'étoit ſi beau que le feu de joie qui fut fait ſur l'eau jeudi dernier, pour la fête de l'érection de la ſtatue équeſtre de la place de Vendôme (1) : mille petits amours enflammés qui voltigeoient ſur l'eau, les plus belles fuſées du monde; on dit qu'il y en avoit de cent écus pièce. Cela avoit été précédé d'un combat de lance entre les matelots, qui enſuite arrachèrent l'oie avec leurs dents ſur une corde. La marche de M. le gouverneur de Paris, du

(1) Cette cérémonie fait le ſujet principal d'un bel almanach pour l'année 1700. Au bas de ce même almanach eſt repréſentée l'expoſition de l'Académie de peinture en ſeptembre 1699.

prévôt des marchands & de meſſieurs de ville, avoit été faite auparavant, ſur le midi, avec beaucoup de magnificence. Il faillit à m'en coûter la vie pour me rendre à la place que M. le prévôt des marchands avoit eu la bonté de me donner par un billet; en entrant, je fus à demi écraſé auſſi bien qu'en ſortant : je n'y retournerai de ma vie.

XVIII.

A Paris, le 26 d'août 1699.

On dit l'affaire du Palatinat accommodée : le prince palatin a envoyé de l'argent.

Les nouvelles d'Eſpagne ſont que la ſanté du Roi va toujours en diminuant.

Le Roi a appris que le cardinal de Bouillon avoit dit au Pape que Sa Majeſté vouloit être la maîtreſſe de l'affaire des jéſuites à la Chine, & qu'elle vouloit ſoutenir leurs intérêts, & que le Pape avoit répondu : « Je ne ſerai donc plus déſormais qu'un zéro en chiffre? Le Turc m'ôte mon temporel, & votre Roi m'ôte le ſpirituel. » Cela a fort choqué le Roi, qui a écrit de ſa propre main au Pape qu'il n'avoit point donné ordre au cardinal de Bouillon de faire ce qu'il a fait, qu'il le déſavoue à pur & à plein, & qu'il ne ſe veut point mêler en

façon quelconque des miſſions des jéſuites, ni de la manière dont ils prêchent ou règlent les conſciences à la Chine.

M. Poncet de La Rivière, conſeiller au grand conſeil, neveu de Mgr d'Uſez, fils de l'intendant de Berry, & petit-fils du conſeiller d'État, épouſe Mlle Sévère, fille de l'avocat, qui lui donne cinquante mille écus comptant, & cinquante mille livres après ſa mort.

Le fils unique de M. de Caumartin, l'intendant des finances, eſt mort âgé de dix-ſept ans, de la petite vérole. Il auroit eu plus de cent mille livres de rentes. Elle fait mourir bien du monde en ce pays-ci.

Les mariniers tireurs d'oie ont tué un Suiſſe: le corps s'y intéreſſe.

Il n'eſt pas vrai que j'aie été, comme on vous l'a dit, en votre ville, cette ſemaine. Si j'y avois été, je vous ferois allé rendre mes devoirs.

XIX.

A Paris, le 31 août 1699.

La reine de Portugal, la fille du duc du Maine, qu'on nommoit Mlle d'Aumale, & la marquiſe de Chazeron, femme du lieutenant des gardes du corps, jeune femme de vingt-

quatre ou vingt-cinq ans, ſont mortes, les deux dernières de la petite vérole, qui eſt fort commune en ce pays-ci, & dont bien des gens meurent. M. Richelieu, vicaire de Saint-Merry, âgé de quatre-vingts ans, en eſt pourtant réchappé.

On dit que M. le chancelier a reçu l'extrême-onction.

Le diſcours que M. l'avocat général d'Agueſſeau a prononcé en parlement, pour y faire recevoir la bulle de la condamnation du livre de M. de Cambrai, eſt imprimé & ſe débite. On le trouve fort beau & fort ſage.

Le cardinal Cibo, doyen des cardinaux, ſe meurt & eſt devenu paralytique.

Mme l'ambaſſadrice d'Harcourt eſt de retour d'Eſpagne, & a ſalué le Roi, qui a fort loué ſa conduite.

Le voyage de la cour à Fontainebleau eſt fixé à jeudi prochain, 3 de ſeptembre.

L'entrée de notre ambaſſadeur le prince de Monaco, à Rome, ſe fit le jour de Saint-Louis, avec un grand éclat.

L'archiduc d'Autriche y va paſſer l'année ſainte du jubilé. Il y va un monde infini de France.

Le roi a ôté aux intendants la direction des blés & la fixation de leur prix, & l'a remiſe ès mains des maires de chaque ville.

On débite ici ſous le manteau un livre intitulé : *Mémoires hiſtoriques ſur la Théologie my-*

ſtique. On l'attribue à Jurieu ou à Vaſſor l'apoſtat. Ce livre fait du bruit.

Le P. Maſſillon en a fait un ſi grand par ſes prédications ce carême dernier, aux pères de l'Oratoire de Saint-Honoré, que, quoiqu'il n'ait prêché dans aucune paroiſſe, le Roi l'a nommé pour prêcher devant lui cet avent, & l'abbé Boileau y prêchera le carême.

Depuis quelque temps, les états généraux de Hollande travaillent ſans ceſſe pour trouver les moyens de maintenir la paix générale & le repos de l'Europe autant qu'il ſe pourra, quand même le roi d'Eſpagne mourroit plus tôt qu'on ne le ſouhaite. On veut, pour cet effet, qu'il ſe faſſe une négociation tant en Eſpagne qu'en France & en Allemagne, dont le but eſt de régler la ſucceſſion de Sa Majeſté Catholique.

L'ambaſſadeur du Roi qui eſt à Lisbonne écrit que la reine de Portugal eſt morte d'un éréſypèle, qui eſt venu en ſuite de s'être fait percer les oreilles. Cette princeſſe mourut le 4 de ce mois, ayant été ſaignée du pied onze fois en deux jours. Elle eſt fort regrettée du peuple, parce qu'elle étoit fort charitable.

XX.

De Paris, ce 6e ſeptembre 1699.

Les nouvelles publiques veulent qu'il y ait un traité avec l'Empereur pour le partage de la ſucceſſion d'Eſpagne, approuvé par les autres puiſſances de l'Europe, par lequel l'archiduc eſt roi d'Eſpagne & des Indes; un fils du Roi, roi de Naples, de Sicile & de Sardaigne; le Milanois à M. de Lorraine, & la Lorraine au Roi.

Mercredi, à cinq heures du ſoir, M. Boucherat, chancelier de France, mourut, & auſſitôt MM. de Fourcy & de Harlay, ſes gendres, avec le jeune M. de Morangis, ſon petit-fils, furent en cour porter le coffret où ſont les ſceaux au Roi, qui en prit la clef, la mit dans ſa poche, & donna à M. Nicot, ſon premier valet de chambre, le coffret à garder juſqu'à ce qu'il eût nommé un nouveau chancelier.

Tout Paris eſt occupé à deviner qui ſera pourvu de cette grande dignité : MM. de Pontchartrain, de Pomponne, d'Agueſſeau & le premier préſident ſont fort ſur les rangs; la choſe doit être décidée, à ce qu'on croit, aujourd'hui, & il y a des circonſtances qui

ſont juger que ce ſera M. de Pomponne, car il y a ſept ou huit jours que M. le chancelier étant fort mal, le Roi a dit à M. de Pomponne de laiſſer faire la charge de ſecrétaire d'État à M. de Torcy, ſon gendre, ſans s'en mêler en aucune manière, & qu'il l'emploieroit à d'autres choſes; & dès qu'on lui eut apporté les ſceaux, le mercredi même, il dépêcha un courrier à Paris à M. de Pomponne, qui ſuivit, le lendemain même, la cour à Fontainebleau. Cependant la maiſon de M. de Pontchartrain eſt dans une grande joie, & croit qu'il ſera chancelier.

L'affaire des juges de Mantes eſt jugée : la plupart ſont bannis, tous condamnés à de gros dommages & réparations, d'autres à l'amende & à l'aumône.

Depuis avoir écrit juſques ici, j'ai appris de M. l'avocat général Joly de Fleury que le Roi nomma hier au ſoir ſamedi, à la dignité de chancelier de France, M. de Pontchartrain.

Mgr de Nevers m'offre place dans ſon carroſſe pour m'emmener à Prémery, qui n'eſt pas loin, à ce qu'on dit, de Vezelay : l'envie que j'ai de vous embraſſer pourroit bien m'obliger d'accepter le parti; ſi cela eſt, vous ne recevrez pas de quelque temps de mes lettres.

XXI.

A Paris, le 27 de ſeptembre 1699.

LA mort de l'archevêque d'Auch eſt fauſſe; il ſe porte très-bien chez lui; mais celle du cardinal d'Aguirre, ſavant bénédictin, qui fut fait cardinal par Innocent XI, pour avoir fait le livre *de Libertatibus Eccleſiæ gallicanæ*, eſt très-certaine, auſſi bien que celle du jeune abbé d'Avejan, fils du lieutenant-colonel des gardes, & neveu de M. l'évêque de Nevers, dont il étoit le coadjuteur déſigné.

M. Feu, curé de Saint-Gervais, docteur de Sorbonne, & qui a un prieuré de ſix mille livres, eſt à l'extrémité, d'une goutte remontée; il y a peu d'eſpérance qu'il en revienne.

Il n'y en a guères non plus que l'abbé Danet revienne jamais de Saint-Lazare, car il eſt accuſé de bien des choſes. M. l'archevêque de Paris le preſſant de ſe défaire de ſa cure, il lui répondit : « Quand vous vous démettrez de votre archevêché, je me démettrai de ma cure. »

Le roi de Pologne, duc de Saxe, eſt allé à Dreſde tenir l'aſſemblée de ſes États. Il a commencé par renvoyer en Pologne tous les Polonois, & n'a pas fait un ſeul acte d'exercice de la religion catholique depuis qu'il eſt en

Saxe, où ſa mère & ſa femme ſont toujours luthériennes à outrance.

On a publié un arrêt de l'augmentation des monnoies de vieille eſpèce : les vieux louis vaudront douze livres quinze ſols, & les anciens écus trois livres ſept ſols.

Il y a plus de ſoixante-ſix gros bâtiments marchands étrangers qui chargent des vins & eaux-de-vie à Bordeaux. La grande ſéchereſſe a fait grand tort aux vignes en bien des endroits.

La petite vérole fait de grands déſordres; il y a beaucoup de ces maladies à Fontainebleau, ce qui n'empêchera pas que la cour n'y reſte juſques à la Saint-Martin.

Le Roi a eu quelque légère atteinte de goutte. Mme la ducheſſe de Bourgogne a eu auſſi quelques incommodités. Mme la grande-ducheſſe eſt fort malade de langueur. Je ſuis, &c.

XXII.

A Paris, du 12e octobre 1699.

Il n'y a aucune nouvelle, ſinon qu'on a arrêté le grand écrivain de nouvelles, qui ſe nommoit d'Avilert : c'eſt un pauvre gentilhomme lorrain qui, pour gagner ſa vie, faiſoit la gazette manuſcrite, & fourniſſoit des mé-

moires à tous les miniſtres & ambaſſadeurs étrangers, & aux gazetiers de Hollande & de Bruxelles, qui copioient toujours ſes nouvelles dans leurs gazettes. Il fut arrêté par Deſgrais, qui le ſurprit vendant des livres de contrebande, & l'emmena on ne ſait où.

On ne parle à la cour que de la mort toute chrétienne de M. de Pomponne. Dès qu'on l'eut ſaigné, il vit bien que cette ſaignée lui coûteroit la vie, & dit tout haut : « Mon heure eſt venue; il faut aller rendre compte à Dieu de ma vie. Qu'on ne me parle d'autre choſe que de lui ſeul. » Et en effet il n'eut d'oreilles que pour entendre les prêtres & les religieux, & ne répondit à autre perſonne ſur quoi que ce ſoit qu'on lui parlât. Le Roi n'a pas diſpoſé de ſa charge de miniſtre d'État, & ce ſont tous faux bruits que ceux qui ont couru que c'étoit M. Chamillart ou M d'Avaux. Tout le monde pourtant croit qu'on fera M. de Maurepas, fils de M. de Pontchartrain, duc & pair, & qu'il ſe démettra de ſa charge de ſecrétaire d'État en faveur de M. d'Avaux lui-même.

M. l'archevêque eſt toujours en viſites : il eſt parti aujourd'hui pour la faire dans les villages qui ſont ſur la route de Fontainebleau, où il pourra aller avec l'abbé Bignon, qui eſt le compagnon de ſes viſites. Il n'a mené que lui ſeul & un aumônier : le premier lui ſert de grand vicaire & de promoteur. Il y a près d'un an que cet abbé s'attache à M. l'ar-

chevêque, & c'eſt le plus ſûr & le plus court moyen de parvenir à l'épiſcopat. L'abbé d'Eſtrées & l'abbé de Caumartin ſont de même. M. l'archevêque les emmène auſſi très-ſouvent en viſites, & leur en fait faire de ſa part, & préſider aux aſſemblées des curés de la campagne. On dit pourtant que le frère de ce dernier, M. de Caumartin, intendant des finances, chagrin de voir M. Chamillart contrôleur général, veut ſe démettre de ſa charge.

Mme de Chamillart (1) traita dernièrement magnifiquement le roi & la reine d'Angleterre.

Mme la grande-ducheſſe eſt malade de langueur & d'exinanition, & M. Feu, curé de Saint-Gervais, de réplétion. On croit que ce dernier ſe tirera d'affaire. Il s'eſt démis de ſon beau prieuré de ſept ou huit mille livres de rentes en faveur de M. l'abbé Deſmarais, couſin germain de M. de Rouen. Ce prélat auſſitôt a nommé M. Feu, ſon neveu, à la cure de Saint-Gervais, & a remis entre les mains du vieux curé le prieuré qu'il avoit cédé à l'abbé Deſmarais, & qui eſt à la collation de l'abbaye du Bec.

MM. les abbés de La Feuillée & de Charoſt ont laiſſé vacantes trois groſſes abbayes.

Le cardinal Colloredo eſt mort.

---

(1) On ſait que cette dame avoit de beaux livres, tous doublés de maroquin, avec ſes armes en dedans, & qui ſont fort recherchés aujourd'hui.

XXIII.

A Paris, le 25 d'octobre 1699.

Je vous crie merci de mon infidélité, monſieur, d'avoir manqué un dimanche ſans vous écrire : c'eſt un tribut d'amitié que je vous dois, & que je ne manque jamais de payer avec un très-grand plaiſir de ma part, & d'importunité pour vous, qui devez être fatigué par les ports de lettres.

Vous ſavez que le P. Foucquet (1) eſt ſupérieur de Saint-Magloire, & que ſa maiſon eſt pleine d'abbés de la première qualité : le prince de Soubiſe, l'abbé de Villeroy, l'abbé de Louvois, l'abbé de Monaco & autres perſonnes de diſtinction.

On dit l'abbeſſe de Montmartre morte; elle étoit au moins avant-hier à l'extrémité.

La comteſſe de Fieſque-Beuvron, le marquis de Villacerf, l'abbé Corneille, qui avoit une belle abbaye, & deux autres abbés, dont l'un étoit de Montpellier, qui avoient chacun une belle abbaye, ſont auſſi morts; ce qui,

(1) Charles-Armand, fils du ſurintendant Foucquet & parent du deſtinataire de ces lettres : Mme d'Orbigny étant une Foucquet.

étant joint aux abbayes des abbés de Charoſt & de La Feuillée, feront la diſtribution de la Touſſaint conſidérable.

La cour eſt de retour de Fontainebleau, & ce jour-là Mgr le duc de Bourgogne ne trouva qu'un lit chez Mme la ducheſſe de Bourgogne, où il coucha pour la première fois.

On pend & on roue tous les jours du monde ici, & cependant on ne fait ici autre métier que de voler.

On a fait des vers terribles contre le premier préſident, ſur ce qu'il n'a point d'autres ſceaux que ceux de ſon puits.

M. de Saint-Gervais avoit cédé ſon beau prieuré de neuf mille livres à M. l'abbé Deſmarais, couſin germain de M. de Rouen, pour avoir l'agrément de la démiſſion qu'il avoit faite de ſa cure à ſon neveu, qui dépend de l'abbaye du Bec; mais étant revenu en ſanté, ce prélat lui a remis en main les proviſions de l'abbé Deſmarais & ſa réſignation.

Il paroît ici deux petites brochures fort réjouiſſantes contre M. de Cambrai & le P. Malebranche.

XXIV.

A Paris, le 15 de novembre 1699.

Le cardinal de Cordoue, Eſpagnol, eſt mort en Eſpagne, & a laiſſé une neuvième place vacante dans le ſacré collége.

M. Larcher, maître des requêtes, qui étoit intendant à Châlons, a eu ordre de reſter dans ſes terres de Champagne, & de ne pas approcher de la cour ni de Paris.

M. l'abbé Fleury, aumônier du Roi, nommé à l'évêché de Fréjus, ſera ſacré dimanche prochain, malgré toutes les oppoſitions de l'ancien évêque, & toutes les procédures qu'il a fait ſignifier à M. de Paris, qui a été en ceci juge & partie; car il étoit un des commiſſaires nommés par le Roi pour juger ſi les oppoſitions de l'ancien évêque étoient canoniques & bien fondées.

Le duc de Lorraine & ſon épouſe ſont arrivés d'avant-hier en cette ville, & demeurent au Palais-Royal. S. A. R. Mme de Lorraine ſera traitée en fille de France, & le prince ſon époux vivra ici incognito juſqu'à ce que le cérémonial ſoit réglé.

On croit que Mme de Roye, la religieuſe, ſœur de la comteſſe de Maurepas-Pontchar-

train, ſera abbeſſe de Montmartre; M. le duc de La Rochefoucauld, ſon parent, ſollicite fort pour elle.

Demain ſe fera l'ouverture du parlement : M. d'Agueſſeau parlera.

Le P. de La Roche, prêtre de l'Oratoire, eſt chargé de faire l'oraiſon funèbre de feu M. le chancelier Boucherat.

On ſaiſit tous les jours des ballots, & on arrête des perſonnes qui vendent des livres de contrebande.

Le comte d'Aubigné, frère de Mme de Maintenon, s'en va à Rome gagner les pardons de l'année ſainte.

XXV.

A Paris, le 20 de novembre 1699.

L'Espagne a tout à fait rompu avec l'Angleterre & la Hollande, ſur ce que le roi Guillaume, étant à Loo, a partagé les États du roi d'Eſpagne comme d'un homme mort, & a exclu de ſa ſucceſſion la France & l'Empereur. L'ambaſſadeur d'Eſpagne qui eſt en Angleterre a fait des plaintes ſi violentes contre ce procédé, & ſi outrageantes au roi d'Angleterre Guillaume, que ce prince a été obligé de le chaſſer de ſes États. Les Eſpagnols en ont fait

de même à Madrid des envoyés d'Angleterre & de Hollande.

La taxe des cheminées & des carroſſes eſt ſur le tapis, & on croit qu'elle paſſera au premier jour.

On rompit tout vif hier, à la place Maubert, un voleur & aſſaſſinateur de grand chemin. On ne voit autre choſe ici que telles exécutions; on compte quatre cents perſonnes exécutées à mort depuis un mois, ou envoyées aux galères pour ſemblables crimes.

M. le duc de Lorraine & Mme ſon épouſe ſont arrivés ici, comme je vous l'ai mandé. Monſieur & Madame furent juſques à Bondy à leur rencontre, & les emmenèrent deſcendre au Palais-Royal. Ils ſe firent voir dans la galerie & ſur les balcons à tout le peuple; ils furent enſuite à l'Opéra. Monſieur préſenta hier ſamedi ſon gendre au Roi, auquel il parla couvert. Il ne ſera ici que quinze jours. Mme de Lorraine, ſe trouvant très-incommodée, n'a pas encore été ſaluer le Roi; elle doit y aller aujourd'hui, & de là à Saint-Cloud, où il y aura de grands divertiſſements.

Mme la Ducheſſe ayant dit au Roi que M. le Duc & elle vouloient tirer d'entre les mains des femmes M. le duc d'Enghien leur fils, & lui donner un précepteur & un gouverneur, & faire ſa maiſon, le Roi, pour contribuer à ſon éducation, lui a donné une penſion de cent mille livres. Sa Majeſté a auſſi augmenté

de deux mille écus la penſion de M. le premier préſident, pour le conſoler de ce qu'il ne l'a pas fait chancelier.

M. d'Argenſon, lieutenant de police, a failli à être aſſaſſiné par les garçons & maîtres chapeliers, qu'il a réduits à l'aumône, en défendant de faire d'autres chapeaux que ceux de pure laine ou de vrais caſtors. Tous les loutres, vigognes, demi-caſtors & autres ſont défendus & ſeront confiſqués.

Le Pape a été à l'extrémité, & avoit reçu l'extrême-onction; mais on a eu avis depuis peu qu'il s'étoit tiré d'affaire & étoit hors de danger.

XXVI.

A Paris, le 30 de novembre 1699.

Le Roi a fait faire défenſe aux jéſuites & aux bénédictins de plus écrire dorénavant les uns contre les autres, & de mettre toute querelle à bas. Vous ſavez que les premiers ont fait pluſieurs libelles pour décrier l'édition des Œuvres de ſaint Auguſtin des bénédictins, & que ceux-ci avoient répliqué fortement & d'une manière qui confondoit les jéſuites : comme ils ont vu que les bénédictins les abîmoient par leurs réponſes, ils ont pris le parti de ſe faire défendre par le Roi de rien

répliquer, & à leurs adverſaires de rien écrire; & cependant ils ſont fort les fâchés de ce qu'on leur impoſe ſilence, quoique le Roi leur ait rendu en cela un bon office. Il y a une lettre du Roi qui paroît où ce ſilence eſt impoſé aux deux partis. Les bénédictins ont été voir M. l'archevêque, & l'ont prié de remercier le Roi de ce qu'il avoit eu la bonté d'en uſer de la ſorte, & ont promis de vivre en grande union avec les jéſuites.

Le P. de La Roche, de l'Oratoire, fera vendredi prochain l'oraiſon funèbre de M. le chancelier Boucherat, au ſujet duquel l'égliſe de Saint-Gervais a été interdite & rebénite. Le bedeau, nommé Faton, y battit un autre bedeau cruellement, & ſon fils y tira l'épée; il y eut du ſang verſé. M. l'archevêque a interdit & rebéni l'égliſe.

Il y a cinq cardinaux nouveaux, & quatre *in petto*. On croit que M. l'archevêque ſera un de ces quatre. Il y a grande jalouſie entre les maiſons de Noailles & de Bouillon, celle-ci agiſſant pour l'abbé d'Auvergne, pour qui le cardinal de Bouillon ſollicite le chapeau, & l'autre pour notre prélat.

Mme de Lorraine a la petite vérole, mais légèrement. Madame s'eſt renfermée avec elle, & empêche que le duc de Lorraine n'ait entrée dans la chambre : elle a gagné la fièvre à ſervir & à veiller ſa fille.

Il y a un livre ici nouveau qui fait grand

bruit, fort injurieux aux jéſuites, nommé *Cultus Sinenſium*. Ce ſont les jacobins qui l'ont fait. Le procès eſt pendant devant le Pape, & on écrit que Sa Sainteté condamnera les jéſuites, & rendra un jugement ſolennel contre eux. Je ſuis, &c.

XXVII.

A Paris, le 13 décembre 1699.

On dit que les portes de Rome ſont fermées, à cauſe de l'affluence & du grand concours des peuples qui y abordent de toutes parts pour l'année ſainte, & qu'on n'y entre que par billets, & qu'on y appréhende la famine, quelque grandes que ſoient les proviſions qu'on y ait faites.

Il y a huit jours que M. de Monaco dépêcha un ſecond courrier, par lequel il mandoit que le Pape étoit mieux; que rien ne preſſoit le départ des cardinaux, qu'il avoit mandés par un courrier précédent de ſe hâter de venir.

On dit hautement ici que mylord Berwick, fils naturel du roi Jacques d'Angleterre, eſt un des quatre cardinaux *in petto*, & que le Roi lui donnera l'abbaye de Jumiéges & de Saint-Pierre le Vif, près de Bayeux. Il étudie jour & nuit la théologie & l'Écriture ſainte.

Le bruit a couru ces jours-ci que le Roi avoit donné l'abbaye de Montmartre à la ſœur de ce mylord, fille naturelle du roi d'Angleterre, qui eſt religieuſe urſuline à Pontoiſe : mais le Roi s'eſt expliqué, & a dit tout haut qu'il étoit réſolu de ne donner jamais d'abbaye à une religieuſe de différent ordre que ſeroit l'abbaye, & qu'il ne vouloit point ce changement d'habit & d'état.

On a ajouté au roman de *Télémaque* une ſuite intitulée : *Ariſtonoüs* ou *Sophronyme*, & des dialogues entre le cardinal Mazarin & Richelieu, Louis XIII & François I^er^, qu'on dit être de M. de Cambrai.

La comteſſe de Marſan, ci-devant veuve de M. Colbert de Seignelay, eſt morte d'une mauvaiſe couche. Elle étoit fille du marquis de Matignon, ſœur de Mgrs de Liſieux & de Condom.

La ducheſſe de Saint-Simon, la jeune, a la petite vérole.

Mgrs les évêques de Cahors, La Luzerne, & d'Aire, Fleuriau, l'ont auſſi; c'eſt une maladie fort générale. L'abbé Deſchevaux, chapelain du Roi, ayant été trouvé dans un endroit où l'on prend ordinairement la groſſe, & y ayant eu quelque batterie où il fut mêlé, a été mis à l'officialité dans les priſons de M. l'archevêque, nonobſtant le privilége de ſa charge, qui l'exempte de la juriſdiction de l'ordinaire, & deſtitué de ſa charge.

Tous les greffiers ſont caſſés par une déclaration du Roi nouvelle : on croit que l'on veut les obliger de financer.

M. l'abbé de Rohan, prince de Soubiſe, a dit ſa première meſſe & a fait un grand repas au P. Foucquet, ſupérieur de Saint-Magloire, dont la conduite eſt fort eſtimée. Je ſuis, &c.

XXVIII.

A Paris, le 20 décembre 1699.

Il n'y a, monſieur, cet ordinaire, aucune nouvelle conſidérable.

La diminution des eſpèces au premier jour de l'an paſſe pour certaine.

J'ai vu une lettre de Rome du 6 du courant qui marque que le Pape ſe porte mieux, & qu'on eſpère qu'il pourra faire l'ouverture du jubilé, ou tout au moins commettre quelqu'un pour la faire. Il faut pourtant que le Roi ait eu un courrier du contraire, puiſqu'il a ordonné aux cardinaux de ſe tenir prêts. Ils partiront inceſſamment, à ſavoir : MM. de Janſon, de Coaſlin & d'Eſtrées, auxquels ſe joindra M. Le Camus; pour MM. de Furſtemberg & de Bonzi, ils ne feront point ce voyage.

Le Pape a écrit au roi Jacques d'Angle-

terre pour l'engager à venir gagner le grand jubilé.

Les commiſſaires ont eu ordre d'empêcher qu'on ne vende le *Télémaque*, & qu'il n'en entre aucun en France. On a fait la viſite chez la Barbin & chez le nommé Remi, libraires, & on y en a ſaiſi, auſſi bien que chez les nommés Briquet & Chevalier, libraires de Châlons & de Luxembourg; les ballots de ce dernier ont été ſaiſis à Sainte-Menehould.

On a arrêté & découvert une nichée de voleurs dans la rue Saint-Pierre, près la place des Victoires. Le nombre en va augmenter par la réforme de cinq hommes par compagnie que le Roi va faire, & de vingt hommes par chaque compagnie dans le régiment des gardes, c'eſt-à-dire qu'au lieu que les compagnies ſont de ſix vingts hommes, elles ne ſeront plus que de cent. Ce ſera autant de voleurs, ſi Dieu n'y met la main. Je ſuis, &c.

XXIX.

A Paris, le 28 décembre 1699.

Le Roi fit, jeudi dernier, la promotion & la diſtribution des bénéfices : il a donné le gros lot, qui eſt l'abbaye de Montmartre, à la fille de feu le maréchal de Bellefonds, reli-

gieuſe profeſſe bénédictine de Conflans, près Charenton, dont elle eſt prieure; & en même temps il a donné à ſa ſœur le prieuré de Conflans.

L'abbé de Camilly, grand vicaire de Straſbourg, a eu une abbaye, quoiqu'il en eût déjà une autre.

L'abbé d'Argentré, qui eſt de Bretagne, a eu auſſi une abbaye dans ſon pays.

L'abbé Mauré a eu la prévôté d'Alais, vacante par la mort de l'abbé de La Fare.

Le curé de Saint-Gervais, M. Feu, précepteur de M. l'archevêque de Rouen, eſt mort ce matin. Son neveu eſt en poſſeſſion depuis un mois : il eſt tout jeune, & néanmoins docteur de Sorbonne.

M. de Saint-Conteſt, maître des requêtes, épouſera au premier jour Mlle Le Maiſtre, fille du préſident Le Maiſtre, ſœur de Mme d'Agueſſeau, l'avocate générale, & partira auſſitôt après pour ſon intendance de Metz.

MM. de Miromeſnil, Larcher, Seraucour & Le Vayer, ci-devant intendants de Tours, Châlons, Bourges & Moulins, ſont caſſés & ſans emploi, ſur les plaintes qu'on a faites en cour contre eux de ce qu'ils faiſoient trafic de blé.

L'abbé Deſchevaux a été élargi, ſous promeſſe de ſe repréſenter toutes fois & quantes.

M. du Monſtier, vicaire de Saint-Séverin, homme de probité & de mérite, eſt mort depuis hier.

Bien des gens vont à Rome avec MM. les cardinaux : celui de Coiſlin emmène, auſſi bien que M. de Janſon, ſix chanoines d'Orléans, avec les abbés Fagon, de La Chaiſe, Janſon & La Roche. L'abbé de Louvois prépare ſon équipage & ſon train pour y aller dans deux ou trois mois, & cependant il va à Reims. L'abbé de Soubiſe va à Strasbourg ſervir ſon canonicat.

Je vous ſouhaite, monſieur, une bonne & heureuſe année, ſuivie de pluſieurs autres, & je ſuis toujours très-cordialement à vous.

XXX.

A Paris, le 3 janvier 1700.

Nous avons appris ici une partie de ce qui ſe paſſe aux états du Languedoc, touchant les petites conteſtations entre M. le cardinal de Bonzi & M. de Baſville, intendant, & que cette province donne cette année trois millions au Roi. Les cardinaux d'Eſtrées & de Janſon partiront cette ſemaine ſans faute; le cardinal de Coiſlin les ſuivra de près, & ira joindre le cardinal Le Camus, qui l'attendra à Lyon. On ne croit pas que les cardinaux Furſtemberg & Bonzi marchent.

On ne parle à la cour que du prétendu mariage de la princeſſe douairière de Conti avec le roi de Maroc. Il a été aſſez fou pour la demander ſérieuſement en mariage. Monſeigneur porta à cette princeſſe l'original de ſa lettre & les dépêches que ſes miniſtres ont écrites à M. de Pontchartrain, ſecrétaire d'État pour la marine. Le Roi en a ri juſques aux larmes, & a traité la princeſſe de Conti de majeſté maroquine. L'empereur de Maroc offre la paix à cette condition qu'on lui donnera cette belle princeſſe pour épouſe. Il lui promet de lui faire bâtir une belle chapelle, & de lui donner toute liberté pour l'exercice de ſa religion, & même d'avoir douze récollets auprès d'elle pour ce ſujet; car il connoît ces religieux, qui ont à Maroc un petit hoſpice. On fera des maſcarades ſur ce ſujet ce carnaval.

Hier M. de Saint-Conteſt, maître des requêtes, épouſa la fille du préſident Le Maiſtre, à qui on donne cent mille écus; & lui a un million.

L'abbé Brunet, frère de M. Brunet, le tréſorier de l'épargne & le conſeiller de la cour, a eu la cure de Saint-Barthélemi, vacante par la démiſſion forcée que Mgr l'archevêque a fait faire à l'ancien curé, neveu de M. Daquin; & l'abbé Deſchevaux a eu ordre de ſe retirer de la chapelle du Roi & de vendre ſa charge; tous deux pour s'être trouvés dans une batte-

rie, dans un vilain lieu de débauche, rue Gît-le-Cœur.

Il y a eu ici, rue des Lions, une autre querelle qui fait plus de bruit, entre le marquis de Maillé-Brézé & le duc d'Elbeuf. Leurs laquais prirent querelle dans un choc & un embarras de carroſſes; M. de Maillé-Brézé étoit dans un fiacre qui vouloit paſſer devant le carroſſe de M. d'Elbeuf, qu'il ne connoiſſoit pas, car il étoit nuit; les laquais de ce prince ayant chargé de quelques coups de bâton le cocher du fiacre, M. de Maillé-Brézé en ſortit, tira l'épée, & tua un des valets de pied de M. d'Elbeuf, qui s'en eſt plaint au Roi. Maillé-Brézé eſt en fuite, & court riſque d'être perdu pour cette affaire.

Je ſuis, &c.

XXXI.

A Paris, le 10 de janvier 1700.

La grande nouvelle eſt que Mme de Nemours, ſouveraine de Neufchâtel, eſt exilée. M. de Croiſſy-Torcy, miniſtre ſecrétaire d'État, lui fut porter lui-même la lettre du Roi, qui lui ordonne de ſe retirer à Coulommiers, une de ſes terres. On la ſoupçonne d'avoir parlé indiſcrètement, & même d'avoir traité avec

le roi d'Angleterre Guillaume pour la ſucceſſion de Neufchâtel.

Les nouvelles de Rome ſont que le Pape n'en peut plus. Le cardinal d'Eſtrées eſt parti, & va attendre les nouvelles de la mort du Pape dans ſon abbaye de Staffarde, près Turin. Les cardinaux de Janſon & de Coiſlin vont à Antibes s'embarquer ſur une galère qui les attend.

Le premier préſident étant allé voir le Roi, Sa Majeſté eut la bonté de lui faire une eſpèce d'excuſe de ce qu'il ne l'avoit pas fait chancelier, & qu'il n'avoit pu ſe diſpenſer de conférer cette dignité à M. de Pontchartrain, après les ſervices qu'il lui avoit rendus. M. le premier préſident repartit au Roi que ce n'étoit pas la dignité de chancelier qu'il ambitionnoit, mais bien l'honneur & la douceur d'être toujours auprès de Sa Majeſté. Cela alla bien juſque-là; mais Mme la Ducheſſe, qui eſt fort gaie & pleine d'eſprit, & à qui la figure du premier préſident ne revient pas beaucoup, ſortit de la chambre du Roi en ſautant, danſant & chantant :

C'eſt là Robin,
Le Turlupin,
Qui n'aura ni ſceaux ni cire;
C'eſt là Robin,
Le Turlupin,
Peut-on s'empêcher d'en rire ?
C'eſt là Robin,
Le Turlupin,
Qui crève dans ſon pourpoint, &c.

On dit qu'on a fait réponſe au roi de Maroc que s'il vouloit ſe convertir, lui & ſon royaume, & vivre à la manière des chrétiens, qui n'ont qu'une femme, & congédier toutes celles qu'il a dans ſon ſérail, on lui donneroit en mariage la belle princeſſe qu'il demande.

M. de Montmor, maître des requêtes, a épouſé Mlle de La Reynie. Il fut fort mal reçu de M. le premier préſident lorſqu'il l'alla voir pour ſa réception de maître des requêtes; il lui dit : « Je ne vous connois pas. » Et M. de Montmor lui ayant dit ſon nom, il lui répliqua : « J'ai ouï parler d'un Montmor qui eſt dans les galères; eſt-ce là une école de juriſprudence? eſt-ce aux galères que vous avez étudié le droit? Je vous recevrai ſur la loi. » M. le chancelier, à qui M. de Montmor s'eſt plaint, a trouvé cela fort mauvais.

XXXII.

A Paris, le 24 de février 1700.

Un petit voyage que j'ai été obligé de faire pour une affaire qui m'a été ſuſcitée mal à propos, m'a privé du plaiſir de vous réitérer les aſſurances, monſieur, de mes très-humbles ſervices, & de continuer notre commerce de lettres & d'amitié mutuelle.

Le promoteur a fait une ſignification dans les formes à tous les chefs de chapitres & de communautés de prêtres de paroiſſes, de porter la ſoutane & de la faire porter régulièrement à tous les eccléſiaſtiques dont ils répondront.

On fait des perquiſitions fort rigoureuſes d'un certain libelle intitulé : *Critique de Télémaque*, qui eſt injurieux au Roi.

M. Boſſuet, maître des requêtes, & neveu de M. l'évêque de Meaux, a épouſé Mlle de La Briffe, fille de M. le procureur général & d'une Novion. M. de Machault, maître des requêtes, a épouſé Mlle Milon.

On a fait des bals & des maſcarades fort galantes à la cour. Il y eut un maſque qui portoit ſur ſon front un écriteau : *Chambres à louer*.

Un autre, monté ſur des échaſſes, ſe tenant contre la muraille, & ayant un écriteau en tête : *Robinet, maître d'école ;* & ſur la poitrine : *École des garçons*, d'un côté, & puis : *École des filles*. Mais quelqu'un ayant eu l'inſolence de deſcendre plus bas, au-deſſous du nombril, l'écriteau qui portoit ces mots : *École des filles*, & de mettre ſur le derrière celui d'*École des garçons*, cela cauſa du ſcandale, & le Roi ordonna qu'on cherchât l'inſolent ; mais il diſparut.

Les pères de l'Oratoire ſont les ſeuls qui prêchent ce carême à Paris. Les jéſuites ſont

écartés, & ceux qui reſtent à Paris ne ſont guère eſtimés. Le P. de La Rue eſt engagé pour ſix ans à être le prédicateur du Languedoc. Le P. de La Ferté-Sennectère eſt exilé pour deux ans, & le P. Bourdaloue ne prêche plus. L'abbé Boileau prêche devant le Roi.

Les nouvelles arrivées depuis hier de Rome portent que le Pape ſe porte de mieux en mieux, & qu'on croit qu'il pourra durer longtemps.

Le cardinal d'Eſtrées eſt à la cour de Turin par ordre du Roi, pour accommoder les différends qui ſont entre Mme la Ducheſſe Royale & le duc de Savoie, ſon fils, qui ſont fort brouillés enſemble.

M. Boucher d'Orſay, conſeiller de la cour, frère de Mme de Montchevreuil, eſt nommé prévôt des marchands. Tout à vous & de tout mon cœur (1).

---

(1) Après cette lettre, je n'en ai plus trouvé d'autres de l'abbé Viguier. Apparemment il ſera mort, ou ſe ſera établi dans le voiſinage immédiat de M. d'Orbigny : au reſte, je n'ai rien pu apprendre de précis ſur ſon compte.

E. DE S.

MÉMOIRES

DE PAJOU ET DE DROUAIS

POUR Mme DU BARRY.

—oo—

Les documens ſuivans ſont partie d'une collection volumineuſe de mémoires de la maiſon de Mme du Barry, dont j'ai fait l'acquiſition l'année dernière, quelque temps après que la Bibliothèque eut acheté auſſi une aſſez grande quantité de documens analogues. Ils ſont intéreſſans à plus d'un titre. On remarquera l'eſpèce de commentaire aigre-doux qui accompagne quelques articles, commentaire peut-être regrettable quand on réfléchit que, lorſque ſes auteurs parloient ainſi, Mme du Barry venoit d'être diſgraciée.

On a écrit pluſieurs ouvrages ſur Mme du Barry : la plupart, inſpirés par une extrême

malveillance, demandent à être lus avec beaucoup de précaution & une ſaine critique, à cauſe du perfide mélange de vrai & de faux qui s'y rencontre. Un ſeul, celui de M. de Favrolle (1), rempli de pièces juſtificatives, mérite le nom d'ouvrage hiſtorique; & cependant l'auteur, animé de bonnes intentions, & aſſez inſtruit des actes & des relations de Mme du Barry, me paroît avoir plus d'une fois manqué du courage néceſſaire, je ne dirai pas pour la juſtifier, car elle fut coupable ſans doute aux yeux de la morale & de la religion, mais pour lui accorder ce qui eſt dû au plus grand comme au plus petit des hommes, au plus coupable comme au plus pur, — la vérité.

Quelqu'un entreprendra peut-être un jour cette tâche, qui ſeroit bien ſimple ſi l'on ne s'adreſſoit qu'à des lecteurs impartiaux & raiſonnables; qu'on me permette, en attendant, de dire que ſi Mme du Barry a eu de mauvaiſes mœurs, elle n'eſt jamais cependant deſcendue au degré d'abjection que lui ont attribué le ſuicidé Mairobert (2) & ſes pareils; que, dans ſa faveur, elle a fait beaucoup de bien & jamais de mal à ſes ennemis, au dire même de ſes plus ardens détracteurs; qu'elle a conſervé, dans ſa diſgrâce, d'honorables amitiés; qu'elle n'a

(1) *Mémoires hiſtoriques de J. Gomart de Vaubernier, comteſſe Dubarry.* Paris, Lerouge, 1803, 4 vol. in-12.

(2) Auteur des *Anecdotes ſur Mme du Barry.*

pas ceſſé de porter le plus vif attachement au monarque infortuné qui l'avoit reléguée dans un couvent à ſon avénement au trône; qu'elle a été trahie & dénoncée par des gens qu'elle avoit comblés de bienfaits, & qu'enfin elle a été condamnée au dernier ſupplice par le ſoi-diſant *tribunal* qui a envoyé à l'échafaud tout ce qu'il y avoit dans la ſociété françoiſe de plus élégant ou de plus pur.

Bon Jérôme PICHON.

Mémoire des ouvrages de ſculpture ſtatuaire que le s^r Pajou profeſſeur de l'académie royal & penſionnaire de Sa Majeſté a fait pour Madame la Comteſſe du Barry pendant le cours des année 1770. 1771. 1772. 1773. *& le commencement de cette preſante anné* 1774.

ARTICLE I.

	liv.
LE portrait en terre de Madame la Comteſſe de grandeur naturelle fait à Verſailles vers les faiſtes de Paſques de l'anné 1770. & expoſé au ſalon du Louvre le 25 Aouſt de la même année. (Ce buſte eſt chez moi, & je ſuis prait à le livrer.) Pour ce.	1,200
	1,200

liv.

De l'autre part. . . . 1,200

ARTICLE 2.

Un autre buſte de Madame la Comteſſe de la moitier plus petit que le précedant ordonné pour aître exécuté en porcelaine a la manufacture de Sevre (1), lequell a été fourni & exécuté pour le 1. de l'anné 1771. Pour ce. . 600

ARTICLE 3.

Un autre buſte de Madame de même proportion ordonné & fourni à la manufacture de Sevre ajuſté & coiffée différament que le précédant & qui eſt exécuté en porcelaine. Pour ce. . 600

ARTICLE 4.

Un autre buſte de Madame qu'elle me demanda aître coiffée dans le gout de la begneuſe de M^r. Falconet lequel apres avoir été fait, & m'avoir employer un mois de mon temps aubligé à pluſieurs voyages à Verſailles & dans

2,400

(1) Le modèle & le moule de ce buſte n'exiſtent plus à Sèvres.

liv.

De l'autre part. . . . 2,400

les autres maiſons royale n'a pas eu l'avantage de plaire, & a été ſuprimé. Pour ce. 600

ARTICLE 5.

Un autre buſte (1) de Madame de grandeur naturrel différand des autres par l'attitude & l'ajuſtement lequel eſt exécuté en marbre blanc de la même grandeur par les ordres de Madame la Comteſſe & a été expoſé au ſalon du Louvre le 25 Aouſt de l'année 1773, & livré à Madame la Comteſſe étant à Verſailles. (Payé.) Pour ce y compris la matiaire & le pied qui eſt de marbre de couleur breche d'Alep. 6,000

ARTICLE 6.

Un médaillon du portrait de Madame le quel a été fait pour le pavil-

9,000

(1) *Rien de ſi beau que ce buſte, d'une vérité, d'un charme & d'une expreſſion unique.* Lettre de Bachaumont ſur le ſalon de 1773, t. VII, p. 135 des *Mémoires de la république des lettres.* Le même auteur, dans ſa lettre ſur le ſalon de 1771, parle d'un autre buſte de Mme du Barry, par Pajou, auſſi très-beau. Le buſte de 1773 vient d'être reproduit par le procédé Colas & ſe vend aujourd'hui.

liv.

De l'autre part. . . . 9,000

lion de Louvecienne & pelacé au deſſu d'une porte. Pour ce. 96

ARTICLE 7.

Une figure en marbre blanc de quatre pieds 2 pouces de proportion repréſantant une jeune fille tenant un corne d'abondance laquel étoit deſtiné à porter des lumiaires & décorer une ſale du pavillon de Louvecienne. Elle vien d'y aître trenſporté deux jour avant la maladie du feu Roy. Le prix de cette figure eſt de la ſome de. . . 10,000

Si Madame trouve ce prix trop cher, je demande de reprandre ma figure parce que je croit que ma demande eſt juſte. Je ne ſerai point embaraſſé de trouver des acheteurs à ce prix.

Payé le 17 juillet 1774.

ARTICLE 8.

Un buſte en plâtre (1), reparé avec

19,096

(1) Ce buſte eſt celui qui fut exécuté & livré en novembre 1773, par le ſieur Locré, entrepreneur de la manufacture de porcelaine allemande établie rue Fontaine-au-Roi, dont les produits ſont marqués par deux flèches. Il

liv.

De l'autre part. . . . 19,096

ſoin & fourni à une manufacture de porcelaine établit dans le fauxbourg du Temple pour aître exécuté de la même matiaire de la grandeur naturel. Lequel a été fait & preſanté à Madame la Comteſſe qui l'a reçu & dont elle a fait preſant à Mademoiſelle du Barry (1). Pour ce. 96

Total : dix-huit mill neuf cent deux livres (2) ci 18,902

J'ai reçu en deux fois chez M. de Baujon la ſomme de quatre mille livres, ci après . . . . . liv. 4,000

---

ne craignit pas de demander 12,000 livres pour l'exécution en porcelaine de ce buſte. Mme du Barry écrivit ſur ſon mémoire : *M. de Montvallier* (ſon intendant) *s'informera avec l'homme de la manufacture allemande : il n'a fourni qu'un buſte; on les vend à Seves ſix louis, & il demande* 12,000 *livres.... Par accomodement, Mme du Barry donnera dix louis.*

(1) Sœur des du Barry, perſonne d'eſprit, qui avoit beaucoup d'influence ſur la comteſſe.

(2) *Sic.* Erreur de Pajou; c'eſt 19,192.

Mémoire des ouvrages de peinture commandés par Madame la comteſſe du Barry, à Droüais, peintre du Roy, p^er peintre de Monſieur, & à ſon épouſe, à commencer en Décembre 1768.

	liv.
Premièrement en 1768. — Le portrait de Madame la Comteſſe du Barry, en Flore (1), ſur un oval toille de vingt, ſans mains, envoyé à Toulouſe. . . .	1,200
1769. — Le ſecond portrait (1) de Madame la Comteſſe, en habit de chaſſe, ſur un oval, toille de vingt, ſans mains, envoyé en Angleterre.	1,200
Une copie du portrait de Madame la comteſſe, en Flore, ſur un oval, toille de vingt, ſans mains, envoyé en Angleterre.	360
Un tableau d'un petit garçon tenant une pomme.	720
1770. — Du Dimanche 24 Juin livré	
	3,480

(1) Je ne ſais ſi ce ſont ces deux mêmes portraits qui furent expoſés au ſalon de 1769. Voir les *Mémoires de Bachaumont*, t. VII, p. 45.

liv.

De l'autre part. 3,480

à Madame la Comteſſe, quatre deſſus de portes, pour l'ancien pavillon de Louvecienne, l'un repréſentant les Grâces, l'autre l'Amour qui embraſe l'univers, l'autre Venus & l'Amour, & l'autre la Nuit. Ces quatre deſſus de portes, peints par Mr Fragonard, peintre du Roy. Ils ont été achetés par Madame la Comteſſe au sr. Droüais, à qui ils appartenoient. 1,200

Selon l'ordre de Madame la Comteſſe, avoir fait remettre ſur toille, trois des deſſus de portes cydeſſus, les avoir r'agrandis, fait repeindre & accorder les agrandiſſages, argent débourſé. . . 420

Le troiſieme portrait, repréſentant Madame la Comteſſe dans ſa première jeuneſſe, ſur un oval, toille de vingt avec les mains 1,200

Une copie du portrait de Madame la Comteſſe, dont la tête a été faite deux fois en différens temps & de deux manières différentes, & dont l'habillement en Flore avec les mains a été entièrement fait d'après nature, pour Mr Beaugeon. 1,200

7,500

liv.

De l'autre part. 7,500

Du Vendredi 31 Aouſt, livré deux deſſus de portes, pour l'ancien pavillon de Louvecienne : l'un repréſente le portrait de Mlle Betzi (1) & l'autre un enfant tenant un nid d'oiſeaux 2,400

Du Samedy 8 Septembre livré le portrait de Mirza (2). 300

Du Dimanche 9 Décembre, livré le portrait de Mlle Luxembourg (3) couronnant Mirza. 720

1771. — Du 1er Janvier, livré à Madame la Comteſſe, ſon portrait en migniature de forme ovale 600

11,520

(1) Mlle Betzi figure dans les mémoires de Mme Sigly, couturière de Mme du Barry, pour des ſommes aſſez importantes. Je crois que c'eſt elle dont l'auteur des *Anecdotes* dit (pag. 234 & 249 de l'éd. de 1775, de 350 pag.) qu'on la croyoit fille de Mme du Barry, mais qu'elle étoit ſeulement ſa couſine (fille de Mme Cantini, liſez Quantigny, ſa tante). Il parle de ce portrait ou de l'un de ceux ci-après, p. 291, & dit que tout le monde alloit le voir chez Drouais.

(2) Sans doute une petite chienne. L'auteur des *Anecdotes* en a parlé auſſi à l'occaſion d'un ſouper.

(3) Jeune fille que Mme du Barry faiſoit élever. Je vois dans les comptes de ſa maiſon pour les ſix premiers mois de 1774 : *A la femme Luxembourg, quartier de la penſion de ſa fille*, 75 *livres*.

liv.

De l'autre part. . . . 11,520

Du Samedy 2 Février, livré à Madame la Comteſſe, le portrait de Mlle Betzi(1) jouant avec un chat. 720

Du Lundy 7 Octobre, livré à Madame la Comteſſe, une copie en migniature du portrait du Roy, forme ovale. . . 288

Une copie du portrait de Madame la Comteſſe, pour le roy de Suede. L'habillement de ce portrait en robe de cour, a été entièrement fait d'après nature, ſur un oval toille de vingt. . . 600

Pour la bordure du dit tableau, argent déboursé. 72

1772.—Du 1er Aouſt, livré à Madame la Comteſſe, quatre deſſus de portes pour le pavillon neuf de Louvecienne; l'un repréſente Mlle Betzi jouant du triangle, l'autre un petit garçon s'enfuyant avec des raiſins, l'autre Mlle Laroque(2) préſentant des roſes, & l'autre un petit garçon jouant du tambour de baſque. 2,880

16,080

(1) Voir ci-deſſus, p. 290.

(2) Je n'ai rien trouvé ſur cette demoiſelle.

liv.

De l'autre part. . . . 16,080

Lors des premiers ouvrages faits pour Madame la Comteſſe, l'on avoit promis au ſieur Drouais de lui fournir les voitures néceſſaires aux differens voyages & tranſports exigés; mais les difficultés momentanées ont déterminé Madame la Comteſſe à preſcrire au s^r Drouais de prendre à ſes frais les voitures qui lui ſeroient néceſſaires, & d'en tenir notte pour en être rembourſé. Selon l'état exact qu'il en a fait depuis le 13 Décembre 1768 juſqu'au 24 Septembre 1772, ces frais ſe montent à. 1,758

Le quatrième portrait (1) de Madame la Comteſſe, en pieds, repréſentant une Muſe, ſur toille, de 6 pieds ½ de haut ſur 4 pieds 5 pouces de large.

L'auteur prie que l'on ait en conſidération que ce tableau a d'abord été entière-

17,838

(1) Ce portrait fut fort critiqué au ſalon de 1771, où il fut expoſé (Drouais le porte à l'année 1772, ſans doute parce que les corrections furent exécutées & le portrait livré cette année). *C'eſt* (dit Bachaumont, dans ſa lettre ſur le ſalon de 1771, *Mémoires, &c.*, t. VII, p. 79) *un perſonnage roide & ſans ſoupleſſe, une virtuoſe pédanteſque.... Pour figurer la protectrice des arts, il les fait fouler aux pieds par cette Muſe.... Depuis que j'écris ceci, Mme la comteſſe du Barry eſt venue au ſalon, &.... elle a fait ôter ſon portrait.*

liv.

De l'autre part. 17,838

ment fini dans un caractère d'habillement accepté par Madame la Comteſſe, dans toutes les gradations, de la première ébauche au fini total, & que l'auteur, pour ſatisfaire au deſir de Madame la Comteſſe, qui a voulu que l'habillement fut totalement changé, y a ſubſtitué celui qui y eſt préſentement, ce qui l'a forcé à un double employ de temps & à des peines infinies. 15,000

1773. — Le cinquième portrait (1) de Madame la Comteſſe, en Flore, ſur toille de vingt, avec les mains 1,200

Une copie du portrait de Madame la Comteſſe, en Flore, retouché d'après nature, pour M^r le Maréchal de Soubiſe.

Il eſt à noter que Madame la Comteſſe a fixé toutes les copies qui ſeroient faites d'après ce tableau, & retouchés d'après nature, à ſix cents livres chacune 600

34,638

(1) *Il* (Drouais) *a raté encore une fois le portrait de Mme la comteſſe du Barry, qu'il nous repréſente ſous les attributs d'une Flore flétrie & preſque fanée : il lui a donné un regard plus propre à exciter la compaſſion que le déſir.* (Lettre ſur le ſalon de 1773, par Bachaumont, t. VII, p. 131.)

liv.

De l'autre part. 34,638

Pour la bordure du dit tableau, argent débourſé. 60

1774. — Une copie du portrait de Madame la Comteſſe, en Flore, retouché d'après nature, pour Mr le duc d'Aiguillon. 600

Pour la bordure du dit tableau, argent débourſé. 120

Du Mardy 8 Février, livré à Madame la Comteſſe une copie en migniature du portrait de Mr le duc d'Aiguillon commandée par Madame la Comteſſe, pour faire préſent à Made la ducheſſe d'Aiguillon. 288

Le portrait de Made la vicomteſſe du Barry (1), ſur un oval avec les

35,706

(1) Mlle de Tournon, qui avoit épouſé le vicomte du Barry, fils de du Barry, dit *le Roué*. Après ſa mort (il fut tué en duel en 1778, par un Irlandois, le comte Rice, en Angleterre, à Bath), elle prit le nom de comteſſe de Tournon, & ce fait donna lieu à un procès avec ſon beau-père. Les mémoires publiés à cette occaſion ont paru en 1781, in-8°, ſous le titre de : *Procès de M. le comte du Barri avec Mme la comteſſe de Tournon.* Rien de moins logique que le mémoire de la vicomteſſe. On en trouve des

	liv.
De l'autre part.	35,706
mains, commandé par Mad^e la Comteſſe.	720
Pour la bordure du dit tableau, argent débourſé.	60
Une copie du portrait de Madame la Comteſſe, en Flore, retouché d'après nature, pour Mlle du Barry.	600
Pour la bordure dudit tableau, argent débourſé.	60
Une copie du portrait de Madame la Comteſſe, en Flore, retouchée d'après nature, pour M^r le prince des Deux-Ponts.	600
Pour la bordure du dit tableau, argent débourſé.	60
Une copie du portrait de Madame la Comteſſe, en Flore, retouchée d'après nature, pour Mad^e de Montrapt (1). .	600
	38,406

extraits dans l'ouvrage de M. de Favrolle, t. IV, p. 69. Elle avoit demandé à ſuivre Mme du Barry au Pont-aux-Dames en 1774.

(1) Liſez Monrable. C'eſt le nom qu'avoit pris Mme Gomart de Vaubernier, mère de Mme du Barry, qui fut toujours très-affectueuſe pour elle. Dans ſa plus grande faveur, elle alloit voir très-régulièrement, au couvent de Sainte-Éliſabeth, ſa mère qui s'y étoit d'abord retirée.

	liv.
De l'autre part.	38,406
Pour la bordure du dit tableau, argent déboursé.	60
Une copie du portrait en pieds de Madame la Comteſſe, repréſentant une muſe, ſur toille de 6 pieds ½ de haut ſur 4 pieds 5 pouces de large, le prix de cette copie, qui a été faite pour le Landgrave de Heſſe-Caſſel, a été fixé par Madame la Comteſſe à	1,000
Pour les frais des voyages & tranſports faits depuis le 24 Septembre 1772 juſqu'à ce jour, ſelon l'état exact des déboursés qui en a été fait, ſe montent à.	894
Total.	40,360

Sur quoi il y a eu de reçu à compte :

	liv.
Le 2 Juin 1770.	6,000
Dans le courant de Juillet 1771.	3,000
Le 17 Septembre 1773	3,000
Et le 10 Mars 1774.	3,000
Total des acomptes reçus.	15,000

L'auteur ne ſeroit pas fâché que l'on obſervât que dans l'employ du temps qu'il a falu pour les ſéances, il a bien perdu à attendre la valeur de

quatre bons mois de ſon temps (1), *& que Madame la Comteſſe, appercevant le très grand dérangement que cela lui cauſoit, lui avoit promis de l'en dédommager.*

Mme du Barry écrivit ſur un double de ce mémoire que je poſſède auſſi :

	liv.
A retrancher pour voyage non à payer.	1,758
Plus 894 *pour meme objet*	894
	2,652

	liv.
Je dois ſidevant (ſuivant?) *le compte ſi-deſus*	33,268
	2,652
	30,616

	liv.
Je dois à Drois	30,616
Il a reſeu à conte	15,000
Il lui reſte du	15,616
Reduire cette ſomme à	15,000

Lui payer 5000 *liv. contant m'obliger de paier*

(1) Mme du Barry faiſoit attendre aſſez longtemps les gens qui avoient affaire à elle; mais cela pouvoit bien dépendre des viſites du Roi, &c. Je vois dans un mémoire de Pagelle, marchande de mode *aux traits galans, rue Saint-Honoré*, du quartier de juillet 1771 : *Voyage à la Meute, avoir attendu depuis 2 heures juſqu'à 7, en fiacre.*

les dix mille reſtant à la fin de l'anné prochaine. Drois ſera (1) *contant de cette arrangement. Le portrait de Zamor* (2) *ſe fera en buſte & Drois remetera tous mes tablaux à Louveſienne.*

La comteſſe DU BARRY.

---

(1) Mot très-mal écrit. On liroit plutôt *aitu* (es-tu?).

(2) C'eſt ce miſérable nègre, élevé par Mme du Barry & comblé de ſes bienfaits, qui eut l'atroce ingratitude de la dénoncer & de contribuer activement à ſa condamnation, à celles du fidèle Morin & du brave chevalier d'Eſcourt; qui enfin, après la condamnation de ſa bienfaitrice, quitta la ſalle, ou plutôt l'antre du tribunal révolutionnaire, diſant qu'il alloit voir la grimace qu'elle feroit *dans le panier aux œufs rouges.*

LETTRES

DU DUC DE CHOISEUL

A M. SENAC DE MEILHAN (1).

A Chanteloup, ce 14 octobre 1771.

J'ai été longtems à répondre, Monſieur, à la lettre dont vous m'avés honoré, parce que mon maître d'hôtel étoit malade à Amboiſe, & que j'avois beſoin d'une explication pour

(1) Communiqué à la Société des Bibliophiles par M. le baron Le Couteulx, propriétaire des originaux.

M. Senac de Meilhan eſt connu des bibliophiles par ſes *Mélanges*, que lord Crawfurd a publiés, & par un livre malheureuſement un peu ſuperficiel ſur l'adminiſtration de la France avant 1789, imprimé à Hambourg en 1794, qui eſt l'ouvrage d'un homme de mérite & d'un homme de bien. J. P.

rompre un marché de poiſſon qu'il avoit fait avec un homme de Tours. Tout eſt arrangé à cet égard, & pour manger du poiſſon, il ne me reſte plus qu'à profiter de vos bontés. Je vous prie donc de m'envoyer votre homme, afin que nous concluions notre marché. Il ſera très-bon pour moi s'il ne m'en coûte que 200 livres par ſemaine.

Il nous eſt arrivé hier un accident fort extraordinaire. L'on travaille icy à un aqueduc le long d'un vieux baſtiment; l'on a creuſé cet aqueduc trop profondément; l'on ne s'eſt pas aperçu que l'on déchauſſoit les fondations : hier, pendant notre ſouper, la moitié du mur de face eſt tombée, & par conſéquent trois étages d'apartements. Heureuſement qu'il n'y a eu perſonne de bleſſé, & même, vu le local du baſtiment, les réparations ne ſeront ni trop coûteuſes ni difficiles.

Mmes de Choiſeul & de Gramont me chargent de vous faire mille compliments. M. le duc d'Ayen eſt parti hier pour Fontainebleau. Il a été témoin de notre écroulement, & a vu que tous les écroulements poſſibles nous affectent médiocrement. Recevés tous mes remercîments, & les aſſurances des ſentiments d'attachement que je vous ai voués, & avec leſquels j'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Le duc de Choiseul.

Ce 26 octobre.

La lettre dont vous m'avés honoré le 23 m'eſt arrivée hier avec le poiſſon. Nous avons calculé avec celuy qui la portoit ce que chaque envoy pourroit coûter par ſemaine; il eſt convenu que ſi l'on employoit la poſte, la dépenſe ſeroit trop forte. Il va ſe retourner avec des chevaux de relais, & ſi il n'en coûtoit que 150 ou 160 livres par envoy, nous conclurions; mais ſi la dépenſe excède cette ſomme, ce ſeroit de la folie, d'autant plus que le poiſſon qu'il a apporté n'eſt pas arrivé frais, & qu'il eſt convenu de m'envoyer des huîtres auſſy bonnes par la meſſagerie. Je vous rends mille grâces des ſoins que vous avés bien voulu vous donner pour cette commiſſion.

Vous ſçavés à préſent que le gouvernement du pays d'Aunis eſt donné à M. le duc de Laval, & le commandement à M. le baron de Montmorency. Le nègre de Mme du Barri, à qui ſa maîtreſſe demandoit, il y a un an, comment ſe nomoit le baron, répondit qu'il s'appelloit *Carnaval;* ce ſera apparemment la dénomination donnée par ce favori qui lui aura valu la grâce de commander dans cette province, car ce choix eſt un choix de nègre. Je ne vous fais point de compliments ſur le gouverneur & le commandant que vous allés avoir; la

moindre affaire avec ces deux animaux me feroit déſerter l'Europe; heureuſement que vous avés en tous genres un meilleur eſprit que moy.

Vous connoiſſés, Monſieur, les ſentiments d'attachement avec leſquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Le duc DE CHOISEUL.

A Chanteloup, ce 20 aouſt 1772.

JE ne puis trop vous remercier, monſieur, des premières démarches que vous avés fait auprès de M. & de Mme de Champigny pour le mariage de Mlle leur fille avec M. le marquis de Bouflers. Vous ſçavés combien un établiſſement heureux & ſortable de M. de Bouflers me tient à cœur, & vous ne pouvés pas douter de ma ſenſible reconnoiſſance de l'intereſt que vous voulés bien y prendre. Je crois devoir vous donner quelques éclairciſſements relatifs à M. de Bouflers, afin que vous puiſſiés ſuivre la négociation. Je ne vous parleray ni de ſa naiſſance, ni de ſa figure, ni de ſon mérite perſonel; vous le connoiſſés, & vous certifierés, je crois, avec autant de plaiſir que de vérité, qu'il n'y a rien à déſirer à cet égard; j'ajouteray ſeulement que M. de Bouflers, outre ces avantages, m'a paru avoir les

qualités du cœur & de l'eſprit, & les talents néceſſaires pour faire une fortune militaire. Il eſt fort avancé pour ſon âge dans ſon métier, & ſi la guerre ſurvenoit, je ſuis bien ſûr qu'il ſeroit fort agréable à toute famille d'avoir un gendre auſſy diſtingué.

Pour ce qui eſt de ſon bien, il a une terre en Picardie qui vaut cent mille écus, & eſt inſpecteur; il a la penſion de capitaine des gardes du roi de Pologne, celle de menin de feu M. le Dauphin, & un gouvernement en Lorrainne; il me ſemble qu'il n'auroit de goût de faire de la dépenſe que pour la guerre ou pour la chaſſe qu'il aime avec paſſion; & comme il voudroit bien accepter, dans les premières années de ſon mariage, que ſa femme vécût icy avec moi ſous les yeux de ma ſœur & de ma femme, pourvu que ce que l'on donneroit à la future en dot fût ſuffiſant pour ſon entretien, & pour la mettre en état d'aller tantoſt chez moi, tantoſt chés ſon beau-père, je penſe que l'article de la dot ne feroit pas de difficultés.

Vous m'avés marqué, Monſieur, que l'on étoit effrayé de la diſproportion de l'âge, & de la jeuneſſe de Mlle de Champigny. Pour ce qui eſt de la jeuneſſe, je vous avoue que comme ma ſœur & ma femme ſe chargeroient de mener dans le monde Mme de Boufflers, elles aiment mieux qu'elle ſoit jeune que plus âgée; car vous ſentés qu'une fille de

14 ans eſt plus aiſée à former qu'une de 20. D'ailleurs je ne doute pas que M. de Bouflers ne prenne toutes les précautions utiles à la ſanté de ſa femme. Quant à la diſproportion, je ne comprends pas qu'elle puiſſe effrayer; je crois que l'on eſt encore jeune à 35 ans, & qu'il eſt bien plus heureux pour une femme d'épouſer un homme de cet âge que d'en épouſer un de vingt. Je ſuis un exemple ſur cet article : je me ſuis marié à 33 ans, ma femme n'en avoit pas 13, & je me flatte qu'elle s'eſt louée depuis qu'elle eſt mariée de m'avoir épouſé. Si les père & mère veulent bien réfléchir au bonheur de leur fille, je crois qu'ils ſentiront que la diſproportion, au lieu d'être un obſtacle, eſt un mérite pour un mariage quand le mari n'a que 35 ans. Je n'ai pas l'honneur de connoître M. & Mme de Champigny : mon ſuffrage ne les touchera vraiſemblablement pas beaucoup; mais en remettant entre vos mains un intéreſt qui m'eſt auſſy cher, j'eſpère que vous ferés valoir les avantages de M. de Bouflers, & que je vous devray l'établiſſement d'un parent pour qui j'ay l'amitié la plus tendre.

Vous connoiſſés, Monſieur, les ſentiments d'attachement avec leſquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Le duc DE CHOISEUL.

TABLE DES MATIÈRES.

Pag.

Notice ſur Mme la vicomteſſe de Noailles 1

Mémoire ſur Pierre de Craon 93

Converſation de la marquiſe de Pompadour & du préſident de Meinières 133

Notice ſur un Évangéliaire byzantin. 163

Sur Germain Pillon. 169

Lettres de l'abbé Viguier 191

Mémoires de Pajou & de Drouais pour Mme Dubarry. 281

Lettres du duc de Choiſeul à M. Senac de Meilhan. . 299

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat & de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9